



L'HONORABLE
ROD PHILLIPS
MINISTRE DES FINANCES

Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
ET REVUE FINANCIÈRE
DE L'ONTARIO 2019



Pour de plus amples renseignements au sujet de *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019 – Documents d'information*, appeler au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter notre site Web à : ontario.ca/exposeautomne

Photo de la page couverture avec la permission de la Ontario Tech University, laboratoire de jeux et de réalité virtuelle

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019
ISSN 1483-5983 (Imprimé)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title:
A Plan to Build Ontario Together – 2019 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers

Avant-propos

En juin 2018, notre gouvernement, dirigé par le premier ministre Doug Ford, a plaidé en faveur d'une nouvelle vision audacieuse pour la population de l'Ontario et pour l'avenir de la province.

Les Ontariennes et Ontariens travaillaient plus fort, payaient davantage et en avaient moins pour leur argent. Nous avons dit qu'ils méritaient mieux. Nous avons promis de bâtir un avenir où ils ne travailleraient pas seulement pour joindre les deux bouts, mais où ils auraient des occasions de progresser et de prospérer.

Il s'agit en premier lieu de réduire les taxes et les impôts, de rendre les factures d'électricité plus abordables et de s'assurer que la propriété domiciliaire n'est pas seulement un rêve, mais une réalité – grâce à un marché du logement abordable et à une offre adéquate.

Notre gouvernement entrevoit un avenir où les gens peuvent emprunter des autoroutes modernes, des métros et des systèmes de transport en commun rapides, qui sont admirés et étudiés partout dans le monde.

Nous entrevoyons un avenir où les hôpitaux publics sont à la fine pointe, où les niveaux de services sont élevés, où les temps d'attente sont courts et où la transition entre l'hôpital et la maison se fait aisément. Nous entrevoyons des foyers de soins de longue durée où nos aînés peuvent vieillir avec dignité.

Nous entrevoyons un avenir où nos jeunes gens ont toutes les chances de réussir, possèdent les compétences pour répondre aux besoins d'une économie en croissance et deviennent des apprenants adaptables dans un monde en perpétuelle transformation.

Nous percevons comme le moteur économique du Canada et une puissance concurrentielle sur la scène économique mondiale grâce à un climat d'affaires qui célèbre nos entrepreneurs, soutient la création de la richesse et attire les emplois et les investissements dans la province.

Un Ontario fort pour un Canada fort.

Cette vision n'est pas hors de portée. Notre gouvernement a un plan pour bâtir un avenir offrant une meilleure qualité de vie et un niveau de vie plus élevé. La population de la province est notre plus grand atout. En travaillant avec elle, nous avons en mains tous les éléments nécessaires pour affronter le monde et l'emporter.

Au cours des 16 derniers mois, notre gouvernement a travaillé sans relâche pour réparer le gâchis financier dont nous avons hérité.

Pour la deuxième année d'affilée, nous dépassons notre objectif de réduction du déficit. Le déficit prévu de la province pour 2019-2020 se chiffre actuellement à 9 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 1,3 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2019. Nous maintiendrons notre approche prudente et responsable pour le redressement de nos finances et équilibrerons le budget d'ici 2023 afin de pouvoir réaliser des investissements cruciaux et procurer des allégements aux familles et aux entreprises.

Avant-propos

Depuis le budget de 2019, la cote de solvabilité de l'Ontario a été confirmée par toutes les agences de notation, et Fitch a fait passer de négative à stable la perspective associée à cette cote.

Depuis juin 2018, plus de 272 000 nouveaux emplois nets ont été créés et le taux de chômage n'a presque jamais été aussi bas.

Ces réalisations s'inscrivent dans le plan équilibré et prudent du gouvernement pour bâtir l'Ontario ensemble.

Nous travaillons avec la population de l'Ontario pour :

- rendre la vie plus abordable;
- favoriser l'employabilité;
- favoriser un climat propice aux affaires plus concurrentiel;
- faciliter les déplacements;
- créer des collectivités plus sûres et plus saines;
- rendre le gouvernement plus efficace.

Sous la direction du premier ministre Doug Ford, l'Ontario sera un îlot de stabilité et de prospérité dans un monde de plus en plus incertain.

Je suis persuadé qu'en travaillant ensemble et en appliquant notre plan, notre province émergera avec des assises financières plus solides, de meilleurs services et de plus vastes possibilités dont pourront profiter tant les générations actuelles que futures.

Original signé par

L'honorable Rod Phillips

Ministre des Finances

Table des matières

Avant-propos	iii
Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	
Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	3
Une gestion équilibrée : dépasser les cibles de réduction du déficit tout en investissant dans les programmes prioritaires	3
Perspectives financières de l'Ontario	5
Perspectives économiques de l'Ontario	7
Le défi que pose la dette pour l'Ontario	8
Perspectives du plan d'immobilisations de l'Ontario.....	10
Chapitre 1 : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble	
Section A : Rendre la vie plus abordable	
Introduction	15
Aider les familles à assumer les frais de services de garde d'enfants.....	17
Soutenir les enfants et les familles	18
Accorder un allégement fiscal aux familles lorsqu'elles en ont le plus besoin	18
Accorder un allégement fiscal aux travailleurs à faible revenu	19
Offrir des soins dentaires aux personnes âgées à faible revenu.....	20
Éliminer les quotes-parts aux fins des paiements versés aux pharmacies dans les foyers de soins de longue durée	20
Contribuer à réduire le coût de la vie dans le Nord.....	21
Rendre les frais de scolarité plus abordables.....	22
Offrir aux enfants l'accès gratuit à GO Transit.....	23
Assurer aux jeunes un accès gratuit au musée	23
Réduire les factures d'électricité	23
Mettre fin à la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange	25
Accroître l'offre de logements en Ontario	26
Élimination du programme Air pur	27
Rendre l'assurance-automobile abordable : redresser un régime défaillant	27
Autres mesures d'allégement à l'intention des familles et des particuliers	28

Section B : Favoriser l'employabilité

Introduction	29
Transformer l'éducation de la maternelle à la 12 ^e année	30
Mettre l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques.....	30
Mise en place d'une stratégie pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.....	31
Moderniser la salle de classe	32
Favoriser la santé mentale des élèves	33
Permettre les animaux d'assistance dans les écoles	33
Construire et renouveler les écoles	34
Améliorer l'éducation des Autochtones	35
Une éducation uniforme pour les élèves des Premières Nations.....	35
Soutenir l'éducation dans les communautés autochtones en milieu urbain	35
Améliorer les résultats en éducation.....	36
Favoriser l'excellence en éducation postsecondaire	36
Rendre les études postsecondaires plus accessibles	37
Financement de l'Université de l'Ontario français	37
Transformer le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage	38
Transformer l'administration des métiers	38
Amélioration du soutien offert aux apprentis et aux employeurs.....	39
Promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage	39
Transformer les services d'emploi de l'Ontario	40
Améliorer la formation professionnelle et attirer des travailleurs qualifiés	41
Restructurer les programmes de formation professionnelle	41
Aider les prestataires de l'aide sociale à suivre une formation et à trouver un emploi.....	41
Attirer des travailleurs qualifiés.....	41

Section C : Favoriser un climat propice aux affaires	
Introduction	43
Soutenir les petites entreprises	44
Diminuer les coûts en réduisant les impôts des petites entreprises	45
Diminuer les coûts qu'assument les petites entreprises	46
Réduction des formalités administratives pour les petites entreprises	48
Soutenir la croissance des petites entreprises.....	48
Élaborer la Stratégie pour la réussite des petites entreprises	48
Créer un climat d'affaires concurrentiel	49
Mise sur pied du Conseil consultatif du premier ministre pour la compétitivité	50
Favoriser les investissements et la prospérité régionale	50
Réduction des coûts pour les entreprises.....	51
Assurer un régime d'imposition foncière concurrentiel	54
Réduire des formalités administratives	54
Soutenir la croissance des entreprises.....	55
Moderniser les programmes de soutien aux entreprises	55
Appuyer les initiatives commerciales, culturelles et communautaires francophones	58
Soutenir et renforcer les exportations internationales de l'Ontario	59
Éliminer les obstacles au commerce à l'intérieur du Canada	59
Protéger la propriété intellectuelle.....	60
Aider les industries de l'Ontario à prospérer	61
Renforcer la compétitivité du secteur de l'automobile de l'Ontario	61
Faire la promotion du secteur forestier	62
Défendre les intérêts des agriculteurs de l'Ontario	63
Soutenir l'exploration et l'exploitation minières	65
Ouvrir la voie au Cercle de feu.....	66
Restructurer les tarifs d'électricité et accroître l'accès dans le Nord	66
Permettre l'expansion du réseau de gaz naturel.....	68
Moderniser les services financiers	69

Table des matières

Section D : Faciliter les déplacements

Introduction	73
Moderniser GO Transit	73
Offre de services supplémentaires de GO Transit	75
Aménager de nouveaux métros pour déplacer les gens	76
Aménager la ligne Ontario – Un nouveau métro pour relier la ville de Toronto au réseau régional de transport en commun	78
Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord	79
Prolongement de la ligne de métro de Scarborough	79
Prolongement de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown vers l'ouest	80
Former des partenariats	80
Créer plus d'options en matière de transport en commun	80
Améliorer le réseau routier de la province	81
Relier les collectivités	82
Mise en oeuvre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	83
Investir dans le transport en commun	85
Investir dans les communautés rurales et nordiques de l'Ontario	85
Investir dans l'infrastructure verte	86
Investir dans les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives	86
Élaboration de plans de transport régionaux	86
Pour une meilleure connectivité : Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire	87

Section E : Créer des collectivités plus sûres et plus saines	
Introduction	89
Créer des familles et des collectivités en meilleure santé	90
Investir dans les soins de première ligne	90
Améliorer l'accès aux soins de santé	90
Appuyer les hôpitaux de l'Ontario	91
Augmenter la capacité pour éliminer la médecine de couloir	92
Améliorer les soins de longue durée.....	92
Moderniser les soins à domicile.....	93
Élargir les champs d'exercice	95
Adopter une nouvelle approche en matière de soins de santé d'urgence	95
Appuyer les premiers intervenants de l'Ontario.....	95
Appuyer les personnes ayant des troubles de santé mentale et de dépendance.....	96
Moderniser la santé publique	97
Rendre les soins de santé plus conviviaux	98
Protéger les personnes les plus vulnérables.....	99
Créer une stratégie à l'intention des personnes âgées.....	99
Appuyer la protection des enfants.....	100
Soutien aux enfants atteints d'autisme	100
Soutenir l'inclusion et l'accessibilité	101
Améliorer l'accessibilité	101
Lutter contre la traite de personnes	101
Protéger les droits des animaux de l'Ontario	102
Préserver et protéger notre environnement	103
Créer des partenariats	106
Soutenir les familles des militaires.....	106
Renforcer les partenariats avec les collectivités autochtones.....	106
Reconnaitre les collectivités diversifiées de l'Ontario	107
Créer un secteur des sports plus vigoureux.....	107
Bâtir des collectivités plus sécuritaires	108
Rétablir le respect pour les agents de police	108
Moderniser l'infrastructure de la justice	108
Lutter contre les armes à feu et les bandes armées	109

Section F : Rendre le gouvernement plus efficace

Introduction	111
Pour un gouvernement plus efficace.....	112
Une planification visant l'efficience et la modernisation	112
Freiner les dépenses non nécessaires.....	112
Faire en sorte que la rémunération dans le secteur public soit juste, raisonnable et viable	113
Optimiser la valeur de chaque dollar par des initiatives pour l'efficacité	114
Optimiser les services téléphoniques	118
Améliorer la responsabilité et optimiser les deniers publics	118
Explorer la production de revenus non fiscaux.....	119
Amener les services gouvernementaux au XXI ^e siècle.....	121
Passer au numérique	121
Protéger les services numériques	122
Lutter contre l'économie souterraine.....	122
Lutter contre le tabac non réglementé.....	123
Combattre le blanchiment d'argent	123
Ouvrir le marché de la vente au détail de cannabis.....	124
Augmenter le choix et la commodité pour les consommateurs.....	125
Renforcer la relation avec les municipalités	126
Soutenir les municipalités grâce au Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario.....	127
Soutenir les priorités en transport des partenaires municipaux	127
Investir dans les municipalités	128
Collaborer pour renforcer les relations fédérales-provinciales	129
Amélioration des services et de la reddition de comptes.....	130
Protéger l'Assurance-santé de la fraude.....	130
Recentrer le Programme de médicaments de l'Ontario	131
Rationaliser l'approbation des programmes d'éducation postsecondaire.....	131
Élargir la fonction d'évaluation du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur	131

Chapitre 2 : Perspectives économiques

Introduction	135
Vigueur récente de l'économie de l'Ontario.....	136
Perspectives de croissance économique soutenue	138
Croissance économique mondiale	139
Marchés des capitaux	143
Prix du pétrole et dollar canadien.....	147
Investissements des entreprises et exportations	147
Croissance de l'emploi soutenue	147
Logement	148
Risques	150
Détails des perspectives économiques de l'Ontario	151
Changements apportés aux perspectives économiques de l'Ontario	152

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	155
Principales variations en 2019-2020 depuis la publication du budget de 2019	156
Revenus.....	157
Charges	158
Prudence	160
Principales variations aux perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2019	161
Revenus.....	162
Charges	164
Prudence	165
Transparence et risques.....	166
Détails des finances de l'Ontario	167

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	179
Emprunts à long terme sur les marchés publics	180
Fardeau de la dette de l'Ontario.....	183
Dette nette.....	184
Progrès réalisés quant à la stratégie d'allégement du fardeau de la dette	185
Coût de la dette	187

Chapitre 5 : Consultations préalables au budget

Consultations préalables au budget de 2020.....	195
Soumissions écrites.....	195

Annexe : Les mesures fiscales en détail

Aperçu.....	199
Réduction du taux d'imposition des petites entreprises	199
Réduction du taux de la taxe sur le carburant aviation pour le Nord.....	199
Harmonisation de l'intérêt sur les remboursements.....	200
Résumé des mesures	200

Liste des tableaux

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Résumé financier	6
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	7
Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme	9
Dépenses liées à l'infrastructure.....	11

Chapitre 1 : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble

Tableau 1.1	Plan de transport en commun par métro de l'Ontario selon le budget de 2019	76
Tableau 1.2	Exemples d'hôpitaux de petite et moyenne taille et d'hôpitaux ayant plusieurs emplacements qui recevront un financement additionnel.....	91
Tableau 1.3	Allocation des lits de soins de longue durée nouveaux et mis à niveau jusqu'à maintenant	93

Chapitre 2 : Perspectives économiques

Tableau 2.1	Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	138
Tableau 2.2	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	139
Tableau 2.3	Prévisions liées aux facteurs externes.....	139
Tableau 2.4	Taux d'intérêt et actions de la banque centrale	142
Tableau 2.5	Répercussions des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario	150
Tableau 2.6	Économie de l'Ontario, de 2017 à 2022	151
Tableau 2.7	Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario</i> (EÉA) 2019 et le budget de 2019	152

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1	Sommaire financier	155
Tableau 3.2	Résultats financiers en cours d'exercice 2019-2020	156
Tableau 3.3	Variations des revenus pour 2019-2020	157
Tableau 3.4	Variations des charges pour l'exercice 2019-2020.....	158
Tableau 3.5	Sommaire des variations des perspectives économiques à moyen terme	161
Tableau 3.6	Sommaire des variations des perspectives de revenus à moyen terme	162
Tableau 3.7	Sommaire du revenu à moyen terme provenant du cannabis	163
Tableau 3.8	Variations pluriannuelles des charges depuis la publication du budget de l'Ontario 2019	164
Tableau 3.9	Revenus.....	167
Tableau 3.10	Total des charges	169
Tableau 3.11	Charges d'infrastructure	173
Tableau 3.12	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices.....	174

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1	Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme.....	180
-------------	--	-----

Annexe : Les mesures fiscales en détail

Tableau A.1	Résumé des mesures.....	200
-------------	-------------------------	-----

Liste des graphiques

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Ratio de la dette nette au PIB	8
--------------------------------------	---

Chapitre 1 : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble

Graphique 1.1	Certaines mesures qui fournissent un allégement aux familles et aux particuliers en 2020.....	16
Graphique 1.2	Aider les familles à assumer les frais de services de garde d'enfants.....	17
Graphique 1.3	Accorder un allégement fiscal aux travailleurs à faible revenu.....	19
Graphique 1.4	Estimation des économies en frais de scolarité moyens pour certains programmes en 2019-2020.....	22
Graphique 1.5	Proportion des élèves de 3 ^e et de 6 ^e année ayant un rendement équivalent ou supérieur à la norme provinciale en mathématiques	31
Graphique 1.6	Appuyer les petites entreprises	44
Graphique 1.7	Dégager des économies pour les petites entreprises de l'Ontario	46
Graphique 1.8	Boulangerie Chez Manon	47
Graphique 1.9	Entreprise de fabrication de pièces automobiles Omar.....	52
Graphique 1.10	Approche à l'échelle du gouvernement pour soutenir les entreprises.....	57
Graphique 1.11	Avantages du programme d'expansion des services ferroviaires GO	74
Graphique 1.12	Le nouveau plan de l'Ontario pour le réseau de métro dans la RGT	77
Graphique 1.13	Avantages de la nouvelle ligne Ontario.....	79
Graphique 1.14	Exemples de projets proposés dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	84

Chapitre 2 : Perspectives économiques

Graphique 2.1	Renforcer le marché du travail.....	135
Graphique 2.2	Composition des changements dans le marché du travail depuis juin 2018	136
Graphique 2.3	L'endettement des ménages de l'Ontario s'atténue.....	137
Graphique 2.4	Ralentissement de la croissance économique mondiale	140
Graphique 2.5	Ralentissement du commerce mondial.....	141
Graphique 2.6	Réduction des taux d'intérêt du gouvernement du Canada	143
Graphique 2.7	Les récessions et la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada.....	144
Graphique 2.8	La période actuelle d'expansion économique en Ontario est longue selon les normes historiques	145
Graphique 2.9	L'indice de volatilité aux É.-U.	146

Table des matières

Graphique 2.10	Croissance de la revente de logements en Ontario	148
Graphique 2.11	Croissance du prix moyen de revente des logements en Ontario	149

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1	Composition des revenus, 2019-2020.....	171
Graphique 3.2	Composition du total des charges, 2019-2020.....	172

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1	Emprunts, 2019-2020.....	181
Graphique 4.2	Emprunts en dollars canadiens et en devise	182
Graphique 4.3	Ratio de la dette nette au PIB	184
Graphique 4.4	Ratios de la dette nette au PIB des provinces en 2019-2020.....	185
Graphique 4.5	Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale.....	187
Graphique 4.6	Taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario	188
Graphique 4.7	Échéance moyenne pondérée des emprunts.....	189
Graphique 4.8	Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus.....	191

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Une gestion équilibrée : dépasser les cibles de réduction du déficit tout en investissant dans les programmes prioritaires

Le gouvernement met en oeuvre un plan équilibré et prudent pour bâtir l'Ontario ensemble. Ce plan a pour but de rendre la vie plus abordable pour les particuliers et les familles en remettant plus d'argent dans les poches des gens. Selon ce plan, les deniers publics sont investis de façon responsable et les services essentiels sont améliorés pour les personnes qui en ont besoin maintenant et pour les générations futures. Le plan du gouvernement exploitera le potentiel extraordinaire de la province pour créer un environnement propice aux affaires et permettre à l'Ontario de livrer concurrence et de pénétrer des marchés à l'échelle internationale. À cette fin, le gouvernement est résolu à faire de la province un endroit où toutes et tous peuvent tirer parti de la prospérité économique, peu importe leurs antécédents ou leur lieu de résidence.

Le plan équilibré du gouvernement s'appuie sur l'établissement d'une assise financière solide et complète. Le gouvernement précédent a laissé derrière lui une situation financière difficile. Pour la majeure partie des 15 dernières années, un niveau de dépenses insoutenable s'est soldé par des déficits structurels et une augmentation sans précédent de la dette publique, rendant la province vulnérable aux chocs économiques éventuels.

Le dernier budget équilibré de la province remonte à l'exercice 2007-2008. Depuis, les déficits annuels ont ajouté 107,3 milliards de dollars à la dette accumulée. Cela a engendré une dette totale nette de 353,7 milliards de dollars. On prévoit que la province devra acquitter des intérêts de l'ordre de 12,9 milliards de dollars sur la dette cette année. Par conséquent, ce montant ne pourra pas être affecté aux priorités de la population. En raison de décisions financières passées, l'intérêt sur la dette représente la quatrième charge en importance du gouvernement. L'équilibre budgétaire permet de réduire les frais d'intérêt et de dégager des fonds qui, par conséquent, peuvent être consacrés aux programmes prioritaires.

Au cours des 16 derniers mois, le gouvernement a pris des mesures concrètes pour équilibrer le budget de la province. Il a mis en place un processus pour favoriser la modernisation du gouvernement, cerner des gains d'efficience et diriger les dépenses vers des domaines prioritaires comme la santé et l'éducation. Par ailleurs, le budget de 2019 a établi un plan quinquennal complet pour rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2023-2024.

La cote de solvabilité de l'Ontario a été réaffirmée par quatre agences de notation, la maison Fitch améliorant sa perspective. L'approche responsable et prudente de l'Ontario en matière de gestion des finances de la province a transmis un message positif aux investisseurs et aux entreprises, à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le gouvernement a fait des progrès constants, et son plan fonctionne. Cette année, la province devrait dépasser de 1,3 milliard de dollars les objectifs de réduction du déficit fixés dans le budget de 2019. Ainsi, le déficit s'établira à 9,0 milliards de dollars comparativement au montant prévu de 10,3 milliards de dollars. Cela témoigne de la vigueur de l'économie, des perspectives de revenus améliorées et d'une planification financière prudente. Grâce au travail assidu de la population pour faire croître l'économie et aux mesures prises par le gouvernement pour éliminer le gaspillage, la province peut allouer un montant additionnel de 1,3 milliard de dollars aux services essentiels comme les soins de santé, l'éducation, les services de garde d'enfants et les programmes sociaux. Forte d'un bilan plus solide, la province jouira d'une économie compétitive et de services gouvernementaux viables.

Bien que la province soit sur la bonne voie, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019*, le gouvernement démontre qu'il est à l'écoute de la population de l'Ontario, faisant des changements positifs pour assurer la viabilité des services publics essentiels et investissant un montant additionnel de 1,3 milliard dans les programmes prioritaires cette année tout en réduisant le déficit.

Le plan du gouvernement engage l'Ontario sur la voie d'une meilleure qualité de vie comme le méritent les particuliers et les familles qui travaillent fort.

Perspectives financières de l'Ontario

Dans le cadre de son plan visant à bâtir l'avenir de l'Ontario, depuis la publication du budget de 2019, le gouvernement fait des changements de façon à assurer un soutien continu aux services publics essentiels, tout en maintenant son engagement de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2023. Grâce à une approche prudente en matière de gestion financière, les finances de l'Ontario sont engagées dans la voie de la viabilité.

Pour la période de perspectives, le gouvernement prévoit afficher des déficits de 9,0 milliards de dollars en 2019-2020, de 6,7 milliards de dollars en 2020-2021 et de 5,4 milliards de dollars en 2021-2022. Les améliorations résultent principalement de la hausse des revenus. Par ailleurs, la baisse des frais d'intérêt sur la dette est attribuable à la réduction du déficit de 2018-2019 et de 2019-2020 et à la faiblesse des taux d'intérêt.

En 2019-2020, le ratio de la dette nette au PIB devrait s'établir à 40,0 %, soit une diminution de 0,7 point de pourcentage par rapport aux prévisions de 40,7 % indiquées dans le budget de 2019.

Pour de plus amples renseignements sur les perspectives financières de la province, voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*.

Résumé financier

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme	
			2020-2021	2021-2022
Revenus				
Impôt sur le revenu des particuliers	35,4	37,1	38,6	39,4
Taxe de vente	27,8	28,1	28,9	29,9
Impôt sur les sociétés	16,6	16,1	16,7	17,3
Autres revenus fiscaux	25,7	26,4	27,2	27,0
Total – Revenus fiscaux	105,5	107,7	111,5	113,6
Gouvernement du Canada	25,1	25,5	26,6	27,2
Revenus tirés des entreprises publiques	5,5	5,8	6,3	6,9
Autres revenus non fiscaux	17,6	16,7	17,2	17,6
Total des revenus	153,7	155,8	161,5	165,4
Charges				
Programmes	148,8	150,9	154,0	155,9
Intérêt sur la dette	12,4	12,9	13,2	13,9
Total des charges	161,1	163,8	167,2	169,8
Excédent/(Déficit) avant la réserve	(7,4)	(8,0)	(5,7)	(4,4)
Réserve	–	1,0	1,0	1,0
Excédent/(Déficit)	(7,4)	(9,0)	(6,7)	(5,4)
Dette nette en pourcentage du PIB	39,6	40,0	40,1	39,8

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives économiques de l'Ontario

Soutenue par le plan du gouvernement qui aide les entreprises à faire des investissements, à prospérer et à créer de bons emplois, l'économie de l'Ontario a continué de prendre de l'expansion. Depuis juin 2018, plus de 272 000 nouveaux emplois nets ont été créés, et le taux de chômage se rapproche des faibles taux historiques. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario continue d'augmenter, ayant affiché une croissance moyenne de 0,5 % au cours des quatre derniers trimestres.

On s'attend à ce que l'Ontario enregistre une croissance économique soutenue de 2019 à 2022. Le ministère des Finances prévoit que le PIB réel de l'Ontario progressera de 1,4 % en 2019, de 1,5 % en 2020, de 1,5 % en 2021 et de 1,9 % en 2022. Ces pourcentages, qui ont été établis avec prudence, sont inférieurs aux prévisions économiques moyennes du secteur privé pour la province.

De nombreux facteurs pourraient avoir une incidence sur la croissance économique de l'Ontario. Les principaux risques comprennent la hausse des tensions commerciales et politiques ainsi que le ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale, le niveau élevé d'endettement des ménages et la volatilité sur les marchés des capitaux. En dépit des mers agitées dans le monde, l'Ontario garde le cap et se veut un roc de stabilité et de prospérité.

Un sommaire des perspectives économiques de l'Ontario est présenté ci-après. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 2, *Perspectives économiques*.

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario (en pourcentage)

	2018	2019p	2020p	2021p	2022p
Croissance du PIB réel	2,3	1,4	1,5	1,5	1,9
Croissance du PIB nominal	3,5	3,4	3,3	3,3	3,6
Croissance de l'emploi	1,6	2,6	1,2	1,0	1,1
Inflation de l'IPC	2,4	2,0	2,0	1,9	1,9

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des données en date du 9 octobre 2019.

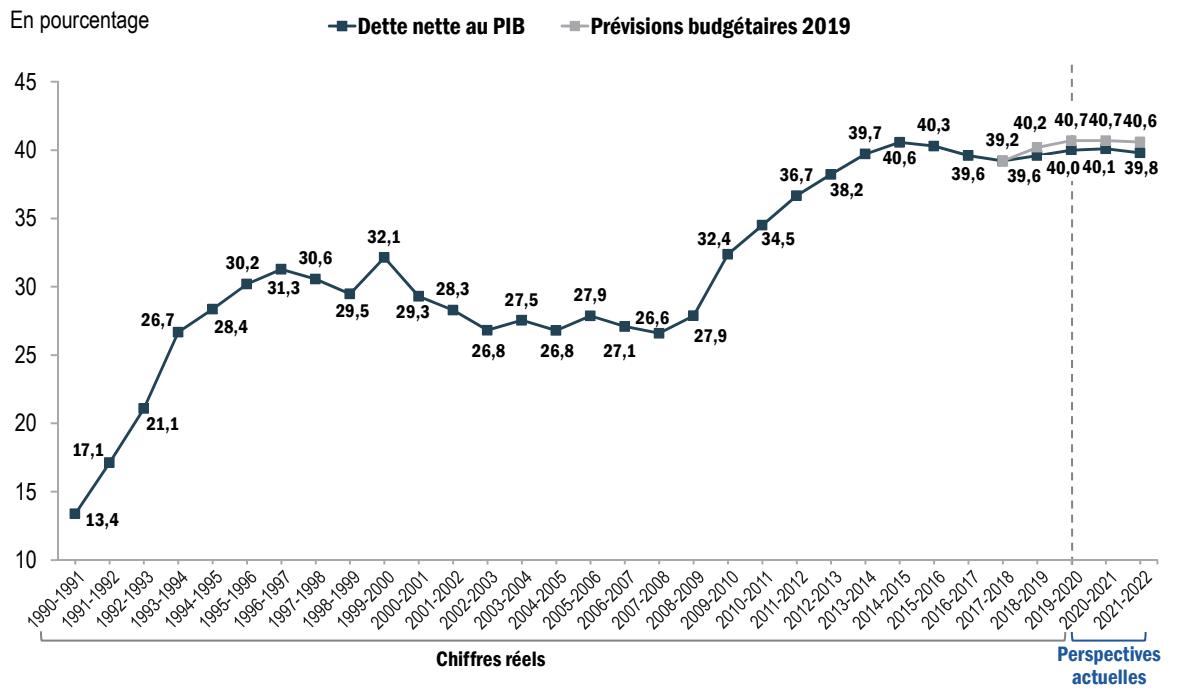
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le défi que pose la dette pour l'Ontario

Selon les prévisions, la dette nette de la province devrait atteindre 353,7 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice 2019-2020, et le coût du service de la dette devrait s'établir à 12,9 milliards de dollars. Le gouvernement est résolu à alléger le fardeau de la dette, à remettre les finances de la province sur la voie de la viabilité et à équilibrer le budget d'ici 2023.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'allégement du fardeau de la dette, le gouvernement vise à maintenir, jusqu'en 2022-2023, le ratio de la dette nette au PIB à un niveau inférieur aux prévisions de 40,8 % de la Commission d'enquête indépendante sur les finances pour 2018-2019. Le ratio de la dette nette au PIB devrait reculer pour se chiffrer à 39,8 % en 2021-2022, ce qui est inférieur au pourcentage prévu de 40,6 % dans le budget de 2019.

Ratio de la dette nette au PIB



Note : La dette nette a été retraitée pour inclure la dette nette du secteur parapublic, à compter de 2005-2006. La dette nette a été retraitée à compter de 2001-2002 pour tenir compte des ajustements découlant de la révision du traitement comptable des régimes de retraite conjoints.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Au 24 octobre 2019, la province avait mobilisé 21,3 milliards de dollars, soit 67 % des 31,9 milliards de dollars représentant ses besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics cette année. Le programme d'emprunt devrait s'établir à 31,7 milliards de dollars en 2020-2021 et à 31,2 milliards de dollars en 2021-2022.

Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Budget de 2019	Variation d'exercice	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme 2020-2021	Perspectives à moyen terme 2021-2022
Déficit/(Excédent)	10,3	(1,3)	9,0	6,7	5,4
Investissement dans les immobilisations	11,6	–	11,6	11,0	10,4
Redressements sans effet sur la trésorerie	(7,7)	–	(7,7)	(7,7)	(7,7)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,2	–	0,2	0,1	0,2
Autres prêts/investissements nets	0,7	0,0	0,7	0,5	(0,1)
Dette arrivant à échéance/Règlement	27,5	(0,1)	27,4	26,6	24,0
Total des besoins en matière de financement	42,5	(1,3)	41,2	37,2	32,2
Diminution//(Augmentation) des emprunts à court terme	(1,2)	–	(1,2)	(1,0)	(1,0)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5,3)	(2,8)	(8,1)	(4,5)	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	36,0	(4,1)	31,9	31,7	31,2

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Perspectives du plan d'immobilisations de l'Ontario

Le gouvernement effectue des investissements stratégiques dans l'infrastructure de la province, notamment dans les transports en commun, les routes, les écoles et les hôpitaux. Les perspectives tiennent compte d'un niveau d'investissement plus viable de l'ordre de 144 milliards de dollars sur 10 ans.

Faits saillants du plan, comprenant les investissements suivants :

- 67 milliards de dollars dans des projets de transports en commun qui appartiennent à la province et dans des projets municipaux prioritaires, y compris quatre nouveaux projets de métro dans la région du grand Toronto et la phase 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa;
- 22 milliards de dollars dans l'amélioration et l'agrandissement du réseau routier, y compris le projet d'amélioration de l'autoroute QEW et du pont de la rivière Credit, l'élargissement de la route 3 entre la localité d'Essex et la municipalité de Leamington et l'élargissement à quatre voies des routes 11 et 17, y compris des tronçons entre Kenora et la frontière avec le Manitoba;
- 27 milliards de dollars, dont 17 milliards de dollars en subventions d'immobilisations au cours des 10 prochaines années pour aider à éliminer la médecine de couloir en remédiant aux problèmes de capacité dans le cadre de plus de 60 projets hospitaliers d'envergure, et en actualisant ces projets, qui sont en construction ou à diverses étapes de planification, notamment l'association des sciences de la santé de Hamilton – l'Hôpital Memorial de Lincoln Ouest et le campus Civic de l'Hôpital d'Ottawa;
- 19 milliards de dollars, dont 13 milliards de dollars en subventions d'immobilisations au cours des 10 prochaines années pour financer la construction de nouvelles écoles dans des secteurs à forte croissance et pour améliorer l'état des écoles actuelles. Par exemple, la construction d'une nouvelle école élémentaire dans le nord d'Ajax et de la nouvelle école Georgian Bay Community School à Meaford est déjà commencée;
- Plus de 3 milliards de dollars pour renouveler l'infrastructure d'enseignement postsecondaire dans les collèges et les universités et pour acheter du matériel de pointe pour la formation en apprentissage;
- 2,5 milliards de dollars pour améliorer l'infrastructure des services sociaux, dont le financement de deux nouveaux centres de traitement pour enfants à Ottawa et à Ajax et pour la Stratégie nationale sur le logement;
- 3,9 milliards de dollars dans l'infrastructure de la justice, dont le financement de la construction de nouveaux palais de justice à Toronto et dans la région de Halton, la modernisation et le remplacement des installations de détachements de la Police provinciale de l'Ontario partout en Ontario et la construction d'une nouvelle prison et d'un nouveau centre correctionnel modernes à Thunder Bay.

Les perspectives du plan d'immobilisations comportent un financement de plus de 10,2 milliards de dollars pour soutenir les projets d'infrastructure dans l'ensemble du territoire par l'entremise du programme Investir dans le Canada. Les fonds seront répartis selon quatre volets : le transport en commun, les collectivités rurales et du Nord, les infrastructures vertes et les services communautaires, culturels et récréatifs.

Dépenses liées à l'infrastructure¹

(en millions de dollars)

Secteur	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme		Total sur 10 ans
		2020-2021	2021-2022	
Transports				
Transport en commun	5 527	5 731	5 205	66 669
Routes provinciales	2 737	2 723	2 538	22 069
Autres – transports, biens et planification	284	213	167	1 722
Santé				
Hôpitaux	2 357	2 214	2 724	26 989
Autres – santé	237	231	269	3 288
Éducation	2 426	2 196	2 073	19 393
Éducation postsecondaire et formation				
Collèges et autres	299	327	278	2 115
Universités	52	71	64	1 077
Services sociaux	297	174	239	2 487
Justice	617	709	628	3 903
Autres secteurs²	1 789	2 085	2 167	13 876
Total des dépenses liées à l'infrastructure	16 623	16 676	16 351	163 587
Moins : Contributions d'autres partenaires ³	1 891	2 050	2 033	19 433
Total⁴	14 732	14 627	14 318	144 154

¹ Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, ainsi que les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure provinciale; de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.

² Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

³ Les contributions d'autres partenaires se rapportent principalement aux investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁴ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Chapitre 1

Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble

Section A : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre la vie plus abordable

Introduction

Le gouvernement a un plan équilibré et prudent pour permettre aux familles et aux particuliers des quatre coins de la province de disposer de plus d'argent. Il réduit les impôts et les taxes, s'attaque à la hausse du prix des logements et de l'énergie, abaisse les droits et améliore les services afin que les parents puissent consacrer plus d'argent à leurs enfants, que les jeunes soient en mesure d'économiser davantage pour leur avenir et que tous les ménages réussissent à en faire plus avec leur argent. En remettant plus d'argent dans les poches des familles et des particuliers, le gouvernement les aide à profiter de la vie comme ils le méritent.

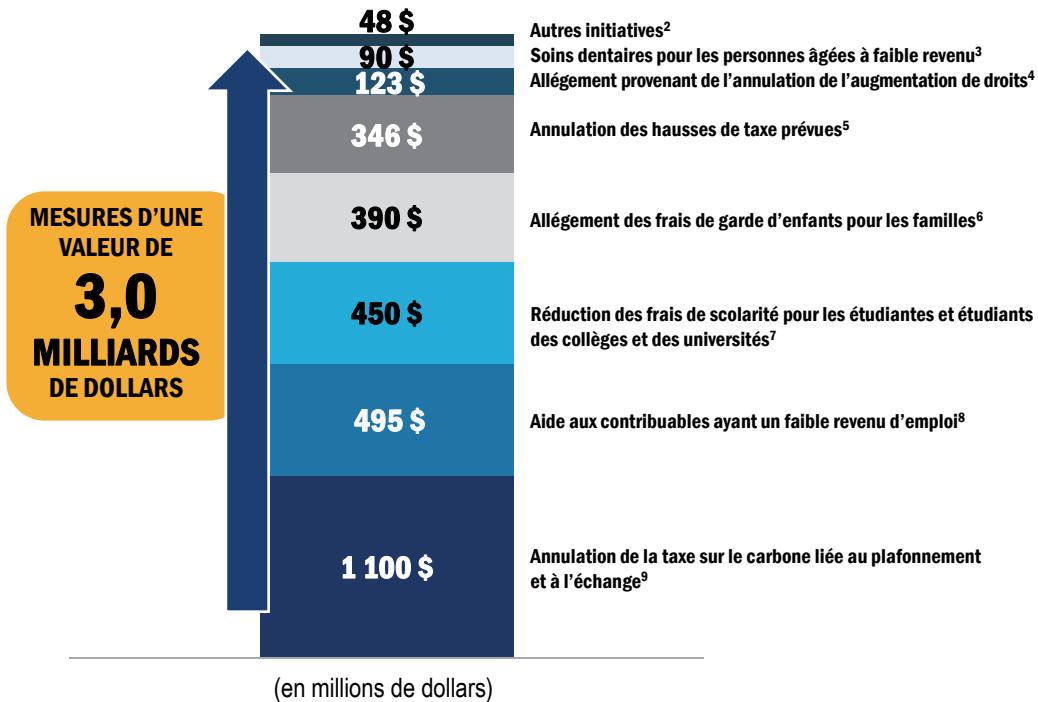
Le gouvernement de l'Ontario était à l'écoute lorsque les gens de tous horizons se sont plaints haut et fort d'en avoir moins pour leur argent. Il est devenu plus difficile pour les familles de joindre les deux bouts en raison de la taxe sur le carbone, des frais de garde d'enfants à la hausse et de la montée en flèche des coûts de l'électricité attribuable aux initiatives du gouvernement précédent.

C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures concrètes pour aider les parents à assumer les coûts des services de garde d'enfants qui conviennent le mieux à leur famille. C'est pourquoi il allège le fardeau fiscal des travailleurs à faible revenu. Et c'est pourquoi il fournit des soins dentaires financés par les deniers publics aux aînés à faible revenu.

Le gouvernement continuera de respecter l'argent des contribuables et de remplir son engagement de rendre la vie plus abordable.

Les mesures mises en oeuvre jusqu'ici, qui sont décrites dans le présent chapitre, devraient alléger de 3,0 milliards de dollars le fardeau des particuliers et des familles en 2020.

Graphique 1.1
Certaines mesures qui fournissent un allégement aux familles et aux particuliers en 2020¹



¹ L'incidence sur les familles et les particuliers varierait considérablement puisque les programmes ont différents critères d'admissibilité.

² Comprend une augmentation de la prestation ontarienne pour enfants en fonction du coût de la vie (6 millions de dollars); la réduction du fardeau que représente l'impôt sur l'administration des successions (10 millions de dollars) annoncée dans le budget de 2019; et l'élimination de la quote-part de 2 \$ par ordonnance imposée aux pensionnaires des foyers de soins de longue durée (32 millions de dollars).

³ Renvoie au Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés annoncé dans le budget de 2019.

⁴ Comprend des économies découlant de : l'élimination des droits pour les billets à fenêtres (4 millions de dollars) annoncée dans le budget de 2019; l'annulation de l'augmentation des taux de redevance et des droits pour les permis liés à la protection du poisson et de la faune, et la gratuité de la pêche pour les anciens combattants (5 millions de dollars); l'élimination du programme Air pur pour les voitures de tourisme (40 millions de dollars) et le report des hausses de droits pour les permis de conduire et les examens (6 millions de dollars); l'annulation de l'augmentation des droits pour les conducteurs et les véhicules (68 millions de dollars).

⁵ Comprend des économies découlant de l'annulation de la hausse de la taxe sur la bière ou de la majoration (30 millions de dollars), annoncée dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*; du report proposé d'augmentations de la taxe sur l'alcool ou de la majoration (21 millions de dollars), annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019*; de la décision de ne pas procéder à une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario (295 millions de dollars) annoncée dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

⁶ Renvoie au crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses, y compris les frais administratifs, annoncé dans le budget de 2019.

⁷ Renvoie à la diminution des frais de scolarité de 10 %. Représentant l'année scolaire 2019-2020.

⁸ Renvoie au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

⁹ Reflète les économies directes prévues découlant de la baisse des coûts du combustible.

Nota : Dans certains cas, les prévisions se rapportent à l'année financière du gouvernement et sont considérées comme des prévisions pour l'année civile.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

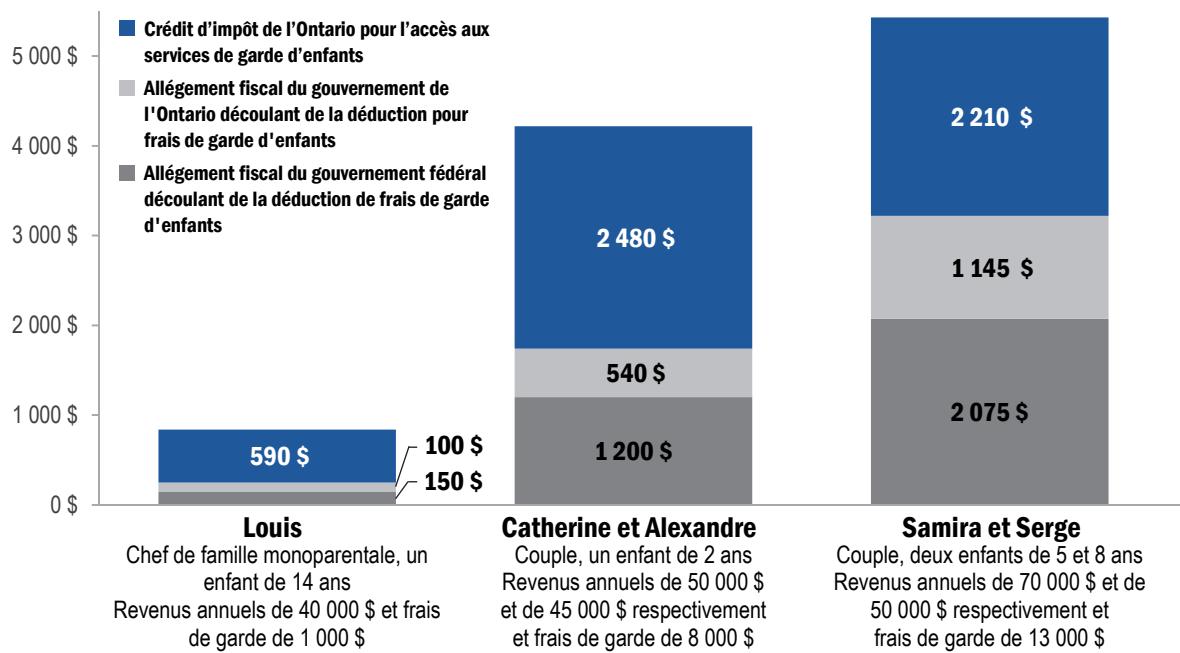
Aider les familles à assumer les frais de services de garde d'enfants

Mieux soutenir financièrement les parents et élargir leur choix en matière de garde d'enfants est une décision judicieuse et responsable. Ainsi, le gouvernement accorde aux familles un crédit d'impôt pour les services de garde d'enfants, et ce, à compter de l'année d'imposition 2019. Le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) donne aux parents une plus grande souplesse en leur permettant de choisir parmi un large éventail de services de garde, notamment dans des garderies, des domiciles et des camps.



Ce crédit d'impôt offrira un soutien de 1 250 \$ en moyenne à près de 300 000 familles pour les services de garde d'enfants, en sus de la déduction pour frais de garde d'enfants, et accordera un allégement fiscal ciblant les familles à revenu faible et moyen.

Graphique 1.2 Aider les familles à assumer les frais de services de garde d'enfants



Nota : En fonction du budget de 2019. L'allégement fiscal découlant de la déduction de frais de garde d'enfants vise l'année 2019 et aux fins de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers, cela comprend l'allégement de la Contribution-santé de l'Ontario.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les frais de garde d'enfants peuvent être un poids financier pour les parents et nombre d'entre eux n'ont pas les moyens d'attendre la période de déclaration de revenus pour obtenir du soutien à cet égard. Tel qu'il l'a indiqué dans le budget de l'Ontario de 2019, le gouvernement étudie diverses options qui permettraient d'offrir aux familles le choix de recevoir des versements anticipés réguliers au cours de l'année. Cela permettrait aux familles de recevoir une aide plus près du moment où elles doivent acquitter ces frais plutôt que d'attendre de réclamer un crédit dans leur déclaration de revenus des particuliers.

Le gouvernement procure également un financement aux municipalités pour subventionner les services de garde agréés et les programmes à l'enfance et à la famille dans la province. En 2019-2020, le gouvernement consacrera 1,7 milliard de dollars aux subventions pour la garde d'enfants et à l'exploitation des services de garde d'enfants. L'année dernière, plus de 100 000 enfants ont profité d'une place subventionnée.

Le gouvernement s'est aussi engagé à verser 1,0 milliard de dollars sur cinq ans afin de créer un plus grand nombre de places dans des services de garde en milieu scolaire.

Soutenir les enfants et les familles

Les familles ontariennes à revenu faible et moyen peinent à subvenir aux besoins de leurs enfants. Pour leur venir en aide, le gouvernement augmente la Prestation ontarienne pour enfants en fonction du coût de la vie, ce qui procure une aide financière directe à environ un million d'enfants au sein de plus de 500 000 familles. Le 1^{er} juillet 2019, l'aide financière annuelle maximale est passée de 1 403 \$ à 1 434 \$ par enfant.

Accorder un allégement fiscal aux familles lorsqu'elles en ont le plus besoin

Le gouvernement a réduit l'impôt sur l'administration des successions et le fardeau de conformité aux règles fiscales à l'égard de cet impôt. À compter du 1^{er} janvier 2020, l'impôt sur l'administration des successions ne s'appliquera plus sur la première tranche de 50 000 \$ de la valeur de la succession. L'impôt sera établi à 15 \$ pour chaque tranche complète ou partielle de 1 000 \$ sur la valeur de la succession supérieure à 50 000 \$.

Les personnes représentant une succession doivent déposer une déclaration de renseignements après avoir reçu un certificat d'homologation. À compter du 1^{er} janvier 2020, les délais pour déposer une déclaration de renseignements seront prolongés. Ils passeront à 180 jours pour les déclarations initiales et à 60 jours pour les déclarations de renseignements modifiées afin de présenter de nouveaux renseignements.

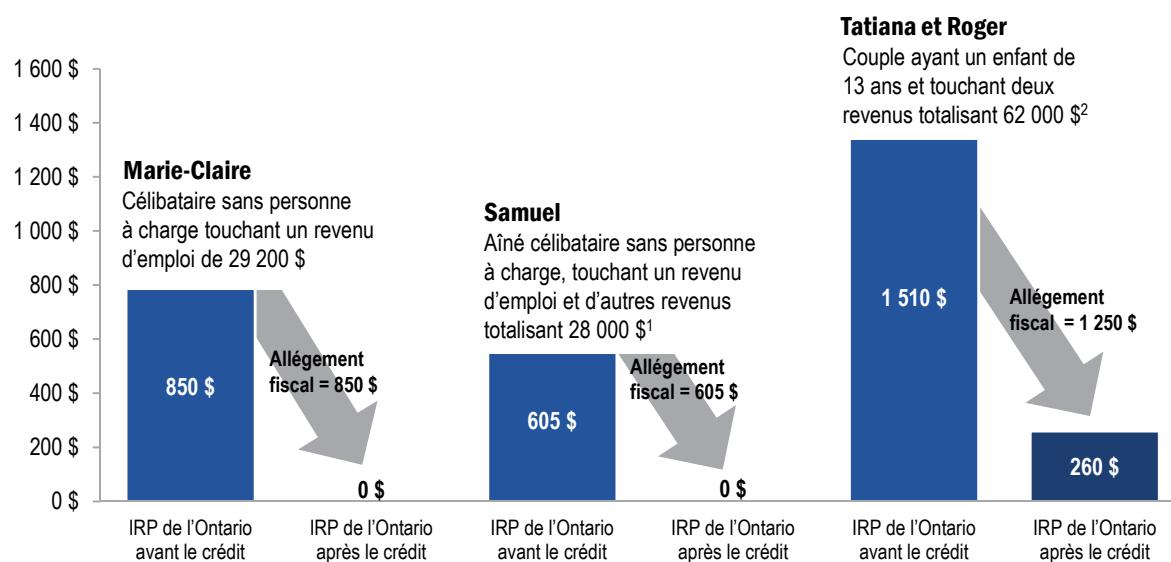
Accorder un allégement fiscal aux travailleurs à faible revenu

Le gouvernement aide les gens à garder une plus grande partie de leur argent durement gagné grâce au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR). Ce crédit d'impôt, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, vient en aide aux contribuables ayant un faible revenu d'emploi, y compris les personnes touchant le salaire minimum.

Tel qu'annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, ce crédit d'impôt procurera un allégement fiscal à quelque 1,1 million de contribuables ayant un revenu d'emploi. Environ 580 000 contribuables n'auront plus à payer d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario, tandis que cet impôt sera réduit pour 520 000 autres contribuables.

Une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (gagnant près de 30 000 \$) sans autre revenu aura droit à un allégement fiscal maximum de 850 \$ et ne paiera donc pas d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. Le crédit d'impôt sera réduit graduellement de sorte que les particuliers touchant plus de 30 000 \$ et les familles dont le revenu est supérieur à 60 000 \$ pourront aussi en bénéficier.

Graphique 1.3
Accorder un allégement fiscal aux travailleurs à faible revenu



Nota : En fonction du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*. L'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario exclut la Contribution-santé de l'Ontario qui doit toujours être versée sur le revenu imposable dépassant 20 000 \$.

¹ Samuel a des revenus d'emploi de 15 500 \$, des prestations du Régime de pensions du Canada de 5 500 \$ et des paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse de 7 000 \$.

² Tatiana a touché un revenu d'emploi de 29 000 \$ et d'autres revenus de 3 500 \$. Roger a touché un revenu d'emploi de 29 500 \$. Ce couple n'engage pas de frais de services de garde.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Offrir des soins dentaires aux personnes âgées à faible revenu

À compter de cet automne, le gouvernement engagera environ 90 millions de dollars par année pour aider les personnes âgées à faible revenu à obtenir des soins dentaires de qualité. Les personnes de 65 ans et plus qui ont un revenu de 19 300 \$ ou moins, ou un revenu combiné de 32 300 \$ ou moins dans le cas d'un couple, et qui n'ont pas d'assurance dentaire seront admissibles au Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés financé par les deniers publics. Ces services seront fournis dans les bureaux de santé publique, les centres de santé communautaire et les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones qui sont situés dans toutes les régions de la province.

Sans traitement rapide, les problèmes de santé bucco-dentaire peuvent devenir un fardeau important pour le système de santé et contribuent à l'engorgement des hôpitaux. En 2015, près de 61 000 visites aux urgences étaient attribuables à des problèmes dentaires, coûtant au système de santé de l'Ontario près de 31 millions de dollars. Cette initiative est une autre mesure prise par le gouvernement pour mettre fin à la médecine de couloir.

Éliminer les quotes-parts aux fins des paiements versés aux pharmacies dans les foyers de soins de longue durée

Le gouvernement est résolu à améliorer les programmes de façon à aider et à protéger les personnes âgées. Il propose de changer le modèle de paiements aux pharmacies pour les frais d'ordonnance dans les foyers de soins de longue durée pour adopter un modèle de frais d'ordonnance par lit et d'éliminer la quote-part de 2 \$ par ordonnance exigée des résidents de ces établissements. L'instauration de ce modèle de financement peut contribuer à une gestion efficace des médicaments dans les foyers de soins de longue durée. Ce changement se traduirait par des économies réelles et appréciables d'environ 150 \$ par année pour chaque résident de ces foyers.

Contribuer à réduire le coût de la vie dans le Nord

Le gouvernement est conscient que le coût de la vie peut être plus élevé pour les résidents du Nord de l'Ontario, en partie en raison de la plus grande dépendance au transport aérien de passagers et de marchandises. Il propose donc une loi qui réduirait le taux de la taxe sur le carburant aviation dans le Nord pour le faire passer de 6,7 cents à 2,7 cents le litre. Cette mesure prendrait effet le 1^{er} janvier 2020 et ramènerait le taux de cette taxe dans le Nord à celui qu'il était en 2014.

Le Nord de l'Ontario serait défini comme étant constitué des districts suivants : Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming. Il s'agit de la même région géographique définie au titre du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et du Plan de croissance du Nord de l'Ontario.

Pour plus de renseignements, se reporter à l'annexe, *Les mesures fiscales en détail*.



Le gouvernement réduit les coûts pour les familles qui habitent dans le Nord



L'épicerie pour une famille de quatre personnes vivant dans le Nord peut coûter environ 980 \$ par mois ou plus. La réduction du taux de taxe proposée pourrait représenter des économies d'environ 230 \$ par année pour cette famille.

Le gouvernement rend le transport aérien dans le Nord de l'Ontario plus abordable



Minh, qui vit à Thunder Bay, se rend à Red Lake chaque mois pour visiter sa mère. La réduction du taux de taxe proposée pourrait lui faire économiser environ 135 \$ par année en frais de déplacement.

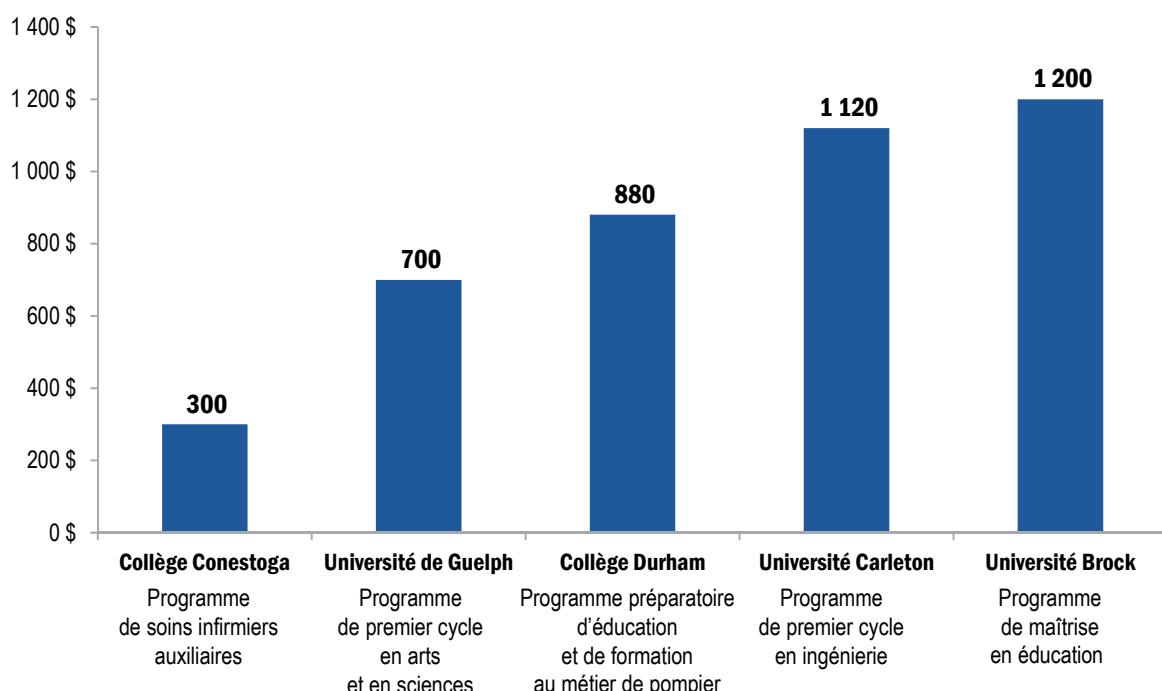
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Rendre les frais de scolarité plus abordables

Dans le cadre de son plan pour permettre aux étudiantes et aux étudiants et à leurs familles de garder une plus grande partie de leur argent, le gouvernement fait en sorte de rendre les études postsecondaires abordables. Il a instauré une réduction historique de 10 % sur les frais de scolarité de tous les programmes admissibles au financement pour l'année d'études 2019-2020 et il gèlera ces frais pour l'année d'études 2020-2021. Comparativement à l'année d'études 2018-2019, les frais de scolarité des étudiantes et des étudiants ontariens devraient être réduits d'environ 340 \$ en moyenne pour les programmes collégiaux et de 660 \$ pour les programmes d'arts et sciences de premier cycle. Cette mesure se traduit par un allégement d'approximativement 450 millions de dollars au titre des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario.

Graphique 1.4

Estimation des économies en frais de scolarité moyens pour certains programmes en 2019-2020



Source : ministère des Collèges et Universités de l'Ontario.

Le gouvernement a aussi présenté l'Initiative pour la liberté de choix des étudiants pour que les étudiants bénéficient de la transparence et de la liberté de choix quant aux frais accessoires non essentiels qu'ils paient. Les frais destinés aux installations et aux services importants qui profitent à l'ensemble du campus, tels que les initiatives essentielles en matière de santé et de sécurité, continueront d'être obligatoires.

Offrir aux enfants l'accès gratuit à GO Transit

La province a simplifié l'accès aux transports en commun et en a amélioré l'abordabilité en permettant aux enfants de 12 ans et moins de se déplacer gratuitement à bord des trains et des autobus de GO Transit depuis mars 2019. Cette initiative a pour effet d'accroître l'achalandage, permet aux familles de réaliser des économies et offre une solution de rechange à la voiture dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH), évitant ainsi du stress aux parents.

Assurer aux jeunes un accès gratuit au musée

L'Ontario a une histoire et une culture dynamiques, et le gouvernement veut s'assurer que les jeunes des quatre coins de la province peuvent davantage profiter des possibilités éducatives et culturelles. En 2006, la province avait créé le passeport Plaisirs. S'inspirant de ce modèle, le gouvernement propose de permettre aux enfants d'accéder gratuitement à des attractions, des musées et des sites historiques de la province. Les détails de ce nouveau programme seront annoncés prochainement.



Réduire les factures d'électricité

Le gouvernement est résolu à faire en sorte que le réseau de l'électricité offre des solutions énergétiques efficientes à la population de l'Ontario. Cela inclut faire preuve de transparence sur les factures d'électricité résidentielles afin que les gens puissent avoir une idée claire de ce qu'ils paient. Le gouvernement est aussi déterminé à indiquer clairement au public sur les factures d'électricité le montant des coûts subventionnés en raison de décisions qui ont été prises antérieurement.

Le gouvernement précédent a laissé en place un réseau coûteux qui manquait de transparence. En outre, des contrats onéreux conclus à long terme ont entraîné la production d'électricité dont l'Ontario n'avait pas besoin, à des prix que les consommateurs ne pouvaient pas se permettre. Mais le coût réel et croissant de l'électricité a été masqué par un mécanisme de refinancement inutilement complexe et obscur dans le cadre du « Plan pour des frais d'électricité équitables » du gouvernement précédent.

Pour subventionner ce mécanisme problématique qu'il avait lui-même créé, le gouvernement précédent a choisi de concevoir un programme lui permettant d'éviter d'inscrire dans les livres comptables de la province les coûts financés par des emprunts devant être remboursés par les consommateurs futurs, établissant ainsi un engrenage d'escalade incessante des coûts.

Afin de rétablir la transparence dans le réseau de l'électricité en Ontario, le présent gouvernement a mis fin à ce programme par l'adoption de la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*, qui prévoit que le coût des remises doit être clairement comptabilisé dans les livres comptables de la province.

Le 1^{er} novembre 2019, la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) a remplacé les programmes de refinancement et de remise mis en place par le gouvernement précédent, accordant ainsi un allégement direct sur les factures d'électricité. Cela permet aussi d'indiquer à la population de l'Ontario le coût que les contribuables continuent de payer pour les décisions prises par le gouvernement précédent dans le secteur de l'électricité.

Cette année, le gouvernement s'attend à subventionner les factures d'électricité des consommateurs résidentiels, des exploitations agricoles et des petites entreprises de l'Ontario à hauteur d'au moins 4 milliards de dollars dans le but de rendre ces factures plus abordables.

Le gouvernement demeure résolu à réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité légué par le gouvernement précédent et à bâtir un réseau sur lequel la population de l'Ontario pourra compter pendant très longtemps.

Par ailleurs, la province est également déterminée à réduire les coûts du réseau de l'électricité, notamment au moyen des mesures suivantes :



Résilier plus de 750 contrats d'énergie renouvelable, ce qui devrait réduire les coûts d'environ 790 millions de dollars pour les consommateurs d'électricité.



Recadrer les programmes d'économie énergétique et les centraliser au sein de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, ce qui devrait générer des économies pouvant totaliser 442 millions de dollars sur trois ans.



Faire en sorte que la rémunération versée aux cadres d'Hydro One ne soit pas financée par les tarifs d'électricité et soit assortie de cibles de rendement, telles que la contribution du PDG aux efforts de réduction des coûts du réseau de l'électricité.

Mettre fin à la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange

Conformément à son engagement, le gouvernement s'attaque aux changements climatiques et s'emploie à atténuer tout dommage futur à l'environnement. Et il y parvient sans imposer à la population de l'Ontario le poids d'une taxe provinciale sur le carbone. En annulant la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, le gouvernement a amélioré l'abordabilité et a permis aux ménages ontariens d'économiser en moyenne 275 \$ en essence et en autres frais en 2020.

La population ontarienne doit maintenant composer avec la taxe fédérale sur le carbone qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 et qui a haussé le prix de l'essence de 4,4 cents le litre. Cette taxe sera portée à 6,6 cents le litre en 2020 et à 8,8 cents en 2021, pour atteindre 11,1 cents en avril 2022. Cette taxe a aussi été imposée au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et à la Saskatchewan et elle s'appliquera à l'Alberta à compter du 1^{er} janvier 2020. La province s'est assurée que la population sait maintenant combien de plus lui coûte l'essence en raison de cette taxe fédérale. Depuis le 30 août 2019, en vertu de la *Loi de 2019 sur la transparence de la taxe fédérale sur le carbone*, les détaillants d'essence doivent apposer sur le devant de chaque pompe à essence une étiquette en français ou en anglais indiquant la hausse du prix.

Accroître l'offre de logements en Ontario

L'Ontario fait face à un défi en ce qui a trait à l'abordabilité des logements, en particulier dans la région du grand Toronto (RGT). En moyenne, le prix des habitations empêche toujours trop de gens de réaliser leur rêve de devenir propriétaires de leur logement.

La province a connu une forte croissance démographique ces dernières années, faisant croître le nombre de ménages et la demande immobilière. La croissance correspondante de la proportion des logements disponibles par ménage a diminué par rapport aux années antérieures, ce qui a contribué à la hausse du prix des maisons et des loyers. La croissance annuelle moyenne de la proportion des logements disponibles par ménage à long terme en Ontario était de 0,9 % entre 1974 et 2018, mais elle a diminué pour s'établir à 0,6 % entre 2006 et 2018.



Dans le document intitulé *Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action pour l'offre de logements*, le gouvernement s'est engagé à favoriser et à accélérer la construction des types de logements adéquats dans les régions appropriées de sorte que chacun puisse trouver un logement qui répond à ses besoins dans les limites de son budget. La province a consulté la population et les parties prenantes de partout en Ontario pour mettre au point les détails qui transformeront cette vision audacieuse en réalité dans le cadre d'une vaste série de mesures, dont les suivantes :

- Rendre le système d'aménagement du territoire plus efficient et plus transparent afin d'accélérer la réalisation des projets immobiliers tout en maintenant de solides mesures de protection de l'environnement.
- Harmoniser le Code du bâtiment de l'Ontario et encourager la construction de différents types de logements.
- Réduire les coûts et les autres obstacles au développement.

Le gouvernement est conscient qu'il reste encore beaucoup à faire pour faciliter la construction résidentielle dans la province, et il continue de chercher d'autres moyens d'améliorer le processus d'approbation des projets, collaborant avec ses partenaires à l'échelle municipale et fédérale pour recueillir les données nécessaires à la prise de décisions éclairées. Il a notamment établi une liste de contrôle conviviale à l'intention des propriétaires d'habitation qui désirent construire légalement une deuxième unité d'habitation; il étudie aussi des façons de faciliter la recherche de concepts de bâtiment novateurs.

Élimination du programme Air pur

Le 1^{er} avril 2019, le gouvernement de l'Ontario a éliminé le programme Air pur pour les véhicules de tourisme, ce qui permet à la population de l'Ontario d'économiser plus de 40 millions de dollars par année et a pour effet d'alléger le fardeau réglementaire des familles de la province. Au moment de son instauration, le programme Air pur devait être de durée limitée. Avec les années, il est devenu moins utile et il ne permettait plus d'optimiser la valeur des deniers publics. Les émissions atmosphériques des véhicules de tourisme ont beaucoup diminué et ne sont plus le principal facteur contribuant au smog. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour améliorer et protéger l'air dans la province et pour réduire les polluants générateurs de smog en proposant un nouveau programme amélioré de contrôle des émissions des véhicules utilitaires lourds roulant au diesel. Cela permettrait de cibler les plus grands pollueurs sur les routes de l'Ontario.

Rendre l'assurance-automobile abordable : redresser un régime défaillant

Le gouvernement est résolu à rendre les tarifs d'assurance-automobile plus abordables pour les quelque 10 millions de conducteurs dans la province en redressant ce régime boiteux et en réduisant ses coûts de façon durable.

Les conducteurs ontariens méritent mieux que les réformes disparates adoptées par les gouvernements précédents. Cette situation a rendu le régime d'assurance-automobile inabordable et vulnérable à la fraude et aux abus, et impose des charges inutiles aux entreprises et aux consommateurs.



C'est pourquoi le gouvernement met de l'avant un plan qui réduira de façon durable les coûts liés au régime qui sont responsables de l'augmentation des primes pour les conducteurs. Ce plan comprend les mesures suivantes :

- Accroître le choix des consommateurs en ce qui a trait aux produits d'assurance en permettant aux conducteurs de décider quelle couverture répond à leurs besoins et à ceux de leur famille.
- Intensifier la concurrence au sein du marché de l'assurance-automobile en stimulant l'innovation et en faisant tomber les barrières afin que les compagnies, qu'elles soient nouvelles ou bien établies, puissent se faire concurrence en Ontario.
- Lutter contre la fraude et supprimer des coûts en collaborant avec l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) afin d'empêcher les mauvais éléments de se faufiler dans le système, de remplacer les processus inefficaces et d'abaisser les droits.

Depuis avril 2019, le gouvernement s'attache à mettre ce plan à exécution, ce qui comprend entre autres :

- Instaurer l'ARSF, un nouvel organisme de réglementation moderne qui assurera la surveillance de l'industrie sur les plans de la sécurité des consommateurs, de l'équité et du choix.
- Promouvoir les communications électroniques qui font gagner temps et argent aux consommateurs comme aux entreprises.
- Munir les conducteurs d'une preuve d'assurance-automobile sur support électronique, leur offrant ainsi plus de choix et de commodité.

Le 9 octobre 2019, l'ARSF a lancé un nouveau processus moderne et simplifié d'approbation des taux d'assurance-automobile pour les assureurs. Le nouveau processus normalisé relatif au dépôt de demandes réduira les formalités et délais administratifs inutiles tout en évitant des coûts qui seraient autrement transmis aux consommateurs. Ce processus réduira considérablement le temps et les tracas associés aux demandes de taux d'assurance et permettra aux assureurs de réagir plus promptement aux conditions du marché, de se faire une concurrence plus vive pour attirer de nouveaux clients et d'offrir des tarifs d'assurance-automobile plus justes et équitables.

Ces mesures sont la première phase du plan du gouvernement pour redresser le régime d'assurance-automobile défaillant, réduire les coûts de façon durable et rendre la vie plus abordable. Tout au cours de la réalisation de ce plan, le gouvernement continuera de prêter attention aux commentaires de la population quant à la meilleure façon d'améliorer l'expérience des conducteurs.

Autres mesures d'allégement à l'intention des familles et des particuliers

Outre les initiatives décrites précédemment, le gouvernement a mis en oeuvre de nombreuses autres mesures permettant aux familles et aux particuliers de faire des économies, notamment en suspendant la hausse de certains droits et en renversant des hausses de taxe et d'impôt prévues.

Le gouvernement a offert un allégement accru relativement aux hausses de droits, dont :

- l'élimination des droits pour les billets à fenêtres au profit d'organismes de bienfaisance;
- l'annulation des frais de service et de l'augmentation des droits de permis pour la chasse et la pêche, et la gratuité de la pêche pour les vétérans;
- le report des hausses de droits pour les permis de conduire et les examens de conduite;
- l'annulation de l'augmentation des droits s'appliquant aux conducteurs et aux véhicules.

Le gouvernement aide aussi la population à conserver une plus grande partie de son argenturement gagné en annulant des hausses de taxe et d'impôt prévues, dont les suivantes :

- l'annulation des hausses des taxes et des majorations sur l'alcool prévues;
- la suspension de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario.

Section B : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser l'employabilité

Introduction

Le gouvernement a élaboré un plan pour s'assurer que les élèves d'aujourd'hui, qui deviendront les entrepreneurs, innovateurs et travailleurs de demain, ont les compétences nécessaires pour réussir dans une économie mondiale très concurrentielle. Entre le moment où les enfants commencent l'école et celui où ils obtiennent leur diplôme et entrent sur le marché du travail, et pendant toute leur vie professionnelle, le gouvernement s'emploie à faire en sorte que chaque Ontarienne et chaque Ontarien aient la possibilité de réaliser son plein potentiel.

Les progrès technologiques, la mondialisation et le vieillissement de la population sont quelques-uns des défis auxquels font face les travailleurs de l'Ontario, quels que soient leur âge et leur niveau de compétence. Un système d'éducation et de formation qui n'est plus adapté aux besoins de l'économie n'est pas assez souple pour s'adapter à cette nouvelle réalité. Par conséquent, en Ontario, il y a un déséquilibre : les employeurs ne peuvent pas trouver les travailleurs dont ils ont besoin et les travailleurs ne peuvent pas trouver les emplois qui correspondent à leurs compétences.

C'est pourquoi le gouvernement investit dans les programmes d'éducation et de formation professionnelle, du préscolaire jusqu'aux services d'emploi pour adultes. Le gouvernement a élaboré un plan pour favoriser l'employabilité en transformant et en modernisant les systèmes d'éducation et de formation à l'emploi de l'Ontario. En mettant davantage l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), en réduisant les frais de scolarité au palier postsecondaire et en liant le financement des collèges et des universités à leur rendement, il s'assure que les étudiantes et les étudiants ainsi que les travailleurs réussiront dans l'économie mondiale.

Transformer l'éducation de la maternelle à la 12^e année

Mettre l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques

L'Ontario aide les élèves de la province à se préparer à embrasser une carrière fructueuse. Le gouvernement remet à l'avant-plan les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) ainsi que les métiers spécialisés. Grâce à la Stratégie ontarienne pour l'apprentissage des STIM de la maternelle à la 12^e année, la province pourra devenir un chef de file mondial pour l'apprentissage des disciplines STIM. Cette stratégie comprend la mise à jour du cours obligatoire de 10^e année Exploration de carrière pour qu'il mette l'accent sur la nature changeante du travail, le rôle des compétences polyvalentes et l'importance des disciplines STIM dans les grandes industries en expansion. Elle prévoit également la révision des programmes-cadres Affaires et commerce et Études informatiques pour qu'ils mettent l'accent sur l'acquisition de compétences professionnelles comme la pensée computationnelle et le codage.

En juillet 2019, les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta ont signé un protocole d'entente visant à accroître les possibilités d'apprentissage offertes aux élèves dans ces domaines d'étude. L'accord conclu entre les deux provinces appuiera et augmentera les possibilités d'apprentissage offertes aux paliers élémentaire et secondaire dans les disciplines STIM et veillera à ce que les métiers spécialisés figurent parmi les choix de carrière envisagés par les jeunes, les parents ainsi que les éducatrices et les éducateurs.

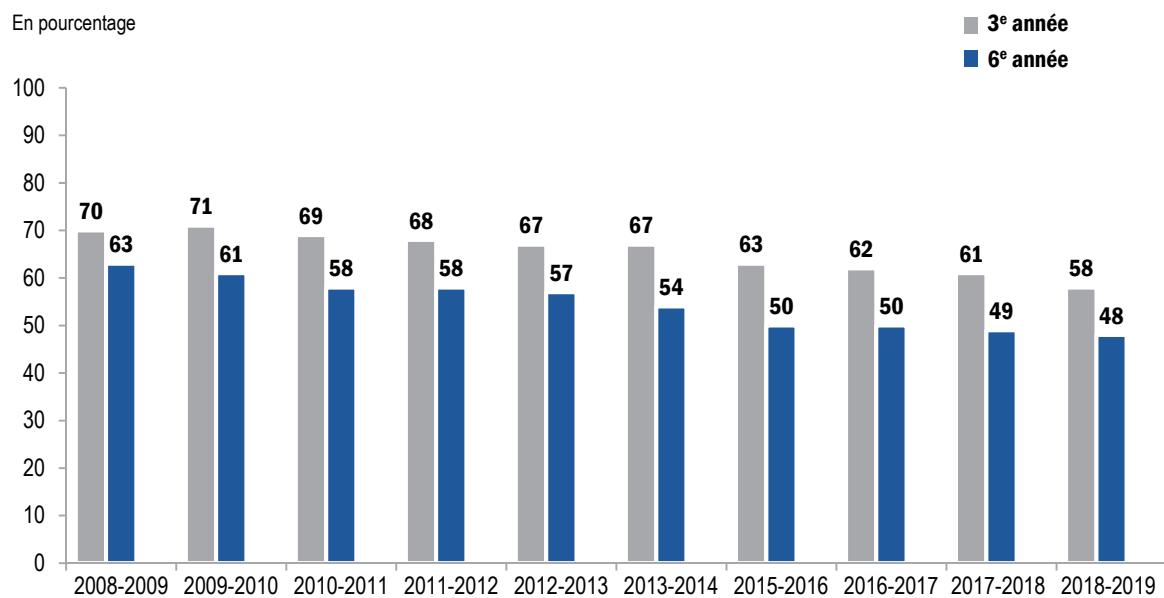
Mise en place d'une stratégie pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques

Le gouvernement maintient son engagement de veiller à ce que les élèves détiennent les compétences requises pour réussir. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement révise le programme-cadre de l'Ontario pour améliorer les compétences en mathématiques de tous les élèves en tenant compte des recherches et des observations recueillies pendant les consultations publiques.



Les évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) ont montré qu'au cours de la dernière décennie, le rendement en mathématiques en 3^e et en 6^e année dans les écoles de langue anglaise a accusé une baisse à l'échelle de la province. De 2008-2009 à 2018-2019, la proportion des élèves de 3^e année ayant satisfait à la norme provinciale en mathématiques a chuté pour passer de 70 % à 58 %. La proportion des élèves de 6^e année ayant satisfait à la norme provinciale est passée à 48 % seulement durant l'année scolaire 2018-2019, soit un déclin par rapport au taux de 63 % enregistré en 2008-2009.

Graphique 1.5
Proportion des élèves de 3^e et de 6^e année ayant un rendement équivalent ou supérieur à la norme provinciale en mathématiques



Nota : Tous les résultats concernent les élèves et les écoles du système d'éducation de langue anglaise de l'Ontario. Il n'y a pas de résultats disponibles pour l'année scolaire 2014-2015, une proportion significative d'écoles n'ayant pas participé à l'évaluation en raison d'interruptions de travail. En 2016-2017, les écoles élémentaires du Toronto Catholic District School Board n'avaient pas participé aux évaluations en raison de conflits de travail.

Source : Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

Pour pallier à cette baisse, la province investit 200 millions de dollars sur quatre ans dans une nouvelle stratégie d'enseignement des mathématiques axée sur les compétences et les concepts fondamentaux en mathématiques et sur leur application. Cette stratégie fera en sorte que les élèves aient les compétences nécessaires pour réussir dans la salle de classe et au-delà, et que les enseignantes et enseignants aient les connaissances et les ressources voulues pour se concentrer sur les principes fondamentaux de l'enseignement des mathématiques.

En commençant par un investissement de 55 millions de dollars durant l'année scolaire 2019-2020, le financement servira à appuyer des ressources et des programmes cruciaux pour les élèves et le personnel enseignant. Ce financement consiste notamment à investir dans le perfectionnement professionnel pour s'assurer que les nouveaux enseignants et enseignantes qui arrivent dans la profession ont acquis les compétences nécessaires à l'enseignement des mathématiques, à soutenir les cours menant à des qualifications additionnelles en mathématiques pour le personnel enseignant et les programmes d'apprentissage pendant l'été, et à étoffer les programmes de tutorat en ligne destinés aux élèves.

Moderniser la salle de classe

Les compétences numériques sont essentielles pour les élèves s'ils veulent être compétitifs dans l'économie mondiale en évolution rapide. En vue de mieux préparer les élèves pour l'avenir, le gouvernement a élaboré un plan visant à moderniser les salles de classe de la province de plusieurs façons novatrices.

Orienter l'apprentissage en classe

La salle de classe est un lieu d'apprentissage, et les téléphones cellulaires peuvent être une source de distraction. Comme prévu, la province limitera l'utilisation des téléphones cellulaires et d'autres appareils mobiles dans les salles de classe. Depuis le 4 novembre 2019, l'utilisation des téléphones cellulaires pendant les heures d'enseignement n'est permise qu'à des fins éducatives (selon les directives de l'enseignante ou de l'enseignant), pour des raisons de santé ou médicales, ou dans les cas où un élève a des besoins particuliers.

Adopter un curriculum numérique

La technologie évolue. C'est pourquoi le gouvernement élabore une nouvelle plateforme mobile et conviviale pour moderniser le curriculum de l'Ontario. Cette plateforme communiquera clairement les objectifs d'apprentissage en donnant aux élèves, aux parents ainsi qu'aux éducatrices et aux éducateurs un accès interactif en ligne au curriculum et aux ressources pédagogiques. La première phase de la plateforme sera instaurée à l'automne 2019.

Favoriser la santé mentale des élèves

Des données scientifiques montrent que 70 % des problèmes de santé mentale se manifestent durant l'enfance ou l'adolescence¹. Il est important de doter les jeunes des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour être en bonne santé mentale toute leur vie.

Pour mieux soutenir les élèves, la province a mis en oeuvre un nouveau programme-cadre d'éducation physique et santé de la 1^{re} à la 8^e année, lequel comporte une approche plus complète en matière de santé mentale. Les changements apportés au programme-cadre comprennent de nouvelles attentes d'apprentissage axées sur le développement d'habiletés socioémotionnelles et une meilleure compréhension de la santé mentale.

La province fait également un investissement de près de 40 millions de dollars, qui fait plus que doubler le financement versé en 2017-2018, pour favoriser la santé mentale des élèves en partenariat avec des groupes du secteur de l'éducation. Ce montant comprend un financement permanent de 25 millions de dollars pour quelque 180 travailleurs en santé mentale des écoles secondaires, comme des travailleurs sociaux, des psychologues et des psychothérapeutes, pour mieux servir les élèves qui présentent des troubles de santé mentale légers à modérés. En intervenant de manière précoce et en fournissant aux élèves des soutiens de santé mentale plus nombreux et fondés sur des données probantes dans les écoles, la province aide les élèves à réaliser leur plein potentiel.

Permettre les animaux d'assistance dans les écoles

La province s'est engagée à aider les conseils scolaires en fournissant les mesures d'adaptation appropriées à tous les élèves présentant des besoins d'apprentissage démontrables, notamment des programmes et services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers dans les écoles de l'Ontario.

La province appuie également les élèves et leur famille qui présentent une demande pour amener des animaux d'assistance à l'école et dans les salles de classe en rendant le processus plus uniforme, équitable et transparent. À compter de janvier 2020, tous les conseils scolaires de l'Ontario seront tenus de mettre en oeuvre, et de rendre publiques dans leur site Web, les politiques et procédures qu'ils auront élaborées ou mises à jour concernant les animaux d'assistance utilisés par les élèves.



¹ Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), *Mental Illness and Addiction: Facts and Statistics*. <https://www.camh.ca/en/driving-change/the-crisis-is-real/mental-health-statistics>, citant une publication du gouvernement du Canada, *The Human Face of Mental Health and Mental Illness in Canada (Aspect humain de la santé mentale et de la maladie mentale au Canada)*, Ottawa, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

Construire et renouveler les écoles

Des écoles mieux conçues favorisent un meilleur apprentissage chez les élèves de l'Ontario. Voilà pourquoi la province investit près de 13 milliards de dollars en subventions d'immobilisations² sur une période de 10 ans pour aider à construire de nouvelles écoles dans les zones à forte croissance et à améliorer l'état des écoles existantes. Cela comprend un investissement de 1,4 milliard de dollars dans la rénovation des écoles durant l'année scolaire 2019-2020. De plus, le gouvernement s'est engagé à verser jusqu'à 1,0 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années afin de créer jusqu'à 30 000 places de garderie dans les écoles, dont environ 10 000 places dans les nouvelles écoles.



Partout en Ontario, le gouvernement bâtit des écoles et des garderies en plus d'investir dans d'importantes annexes à des écoles existantes, afin d'offrir des milieux plus propices à l'apprentissage à la prochaine génération d'enfants. En voici quelques exemples :

- **Nord** : Ouverture récente de l'école secondaire Sioux North à Sioux Lookout, pouvant accueillir 513 élèves.
- **Est** : Annexe importante à l'école secondaire catholique St. Joseph d'Ottawa, qui devrait ouvrir en septembre 2020 et qui pourra accueillir 650 élèves supplémentaires.
- **Centre** : Nouvelle école élémentaire à Ajax nord qui pourra accueillir 558 élèves et comprendra un centre pour l'enfant et la famille ON y va afin de fournir à plus de familles des services de garde d'enfants de grande qualité.
- **Sud-Ouest** : Nouvelle école communautaire Georgian Bay Community School à Meaford, qui pourra accueillir 1 033 élèves et comprendra un centre pour l'enfant et la famille ON y va.

Le gouvernement collabore avec ses partenaires des conseils scolaires et prend des mesures décisives pour s'assurer que les élèves disposent d'environnements d'apprentissage modernes et sûrs qui favoriseront leur réussite dans la salle de classe, dans leur vie et sur le marché du travail. Depuis juin 2018, la province a approuvé environ 80 projets de construction d'écoles et de services de garde et, cet été, elle a lancé le Programme d'immobilisations prioritaires pour l'année 2019-2020, lequel offre aux conseils scolaires de toute la province la possibilité d'accéder à du financement afin de réaliser des projets d'envergure dans chaque région de la province.

² Les investissements dans l'infrastructure de l'éducation, qui s'étalent sur les 10 prochaines années, sont évalués à 19 milliards de dollars, dont 13 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires utilisées pour les immobilisations et fonds provenant de tierces parties.

Améliorer l'éducation des Autochtones

L'élimination des obstacles à une éducation de qualité pour les apprenants autochtones cadre avec la vision du gouvernement de mettre en place un système d'éducation de qualité qui bénéficie à l'ensemble des élèves et des familles. Pour favoriser le bien-être et la réussite scolaire des élèves autochtones, la province investit 3,7 millions de dollars en 2019-2020 afin de financer un curriculum révisé pour les études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de la 9^e à la 12^e année ainsi que le programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme dans des conseils scolaires de district ciblés.

Une éducation uniforme pour les élèves des Premières Nations

La province accroît l'accès à l'éducation en Ontario pour les Premières Nations.

À compter de l'automne 2019, une nouvelle approche réciproque en éducation établira un processus uniforme et transparent pour les élèves des Premières Nations admissibles et leur famille au moment de choisir une école financée par les deniers publics ou une école administrée par les Premières Nations. Cette approche contribuera à



Soutenir les élèves des Premières Nations

éliminer la nécessité de conclure des ententes sur les droits de base à acquitter. Elle permettra également à l'Ontario de s'assurer que les élèves qui fréquentent une école d'un conseil scolaire financé par la province peuvent continuer d'être représentés par un conseiller scolaire des Premières Nations.

Soutenir l'éducation dans les communautés autochtones en milieu urbain

L'Ontario demeure déterminé à soutenir l'éducation dans les communautés autochtones en milieu urbain. La province finance le River Program, une approche holistique autochtone en matière d'éducation qui prévoit des soutiens globaux et des liaisons communautaires, comprenant des visites régulières de peuples traditionnels, de détenteurs du savoir et d'Aînés. Le programme est exécuté parallèlement au système scolaire provincial et intègre dans les programmes d'études des enseignements culturels, des ateliers, des activités familiales, des soutiens en éducation et en santé mentale, ainsi que de la formation professionnelle.

Améliorer les résultats en éducation

Le système scolaire traditionnel ne répond pas aux besoins d'éducation de tous les élèves autochtones. Reconnaissant que chaque élève est unique, la province continue de soutenir le programme d'études secondaires alternatives de l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres. Ce programme améliore les résultats sociaux et pédagogiques en aidant les élèves à obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Il vise à répondre aux besoins propres à chaque élève et à favoriser la réinsertion des jeunes autochtones marginalisés qui vivent en milieu urbain et ne fréquentent pas les salles de classe traditionnelles.

Favoriser l'excellence en éducation postsecondaire

Les étudiantes et étudiants diplômés des collèges et des universités de l'Ontario devraient avoir les compétences nécessaires pour être compétitifs et réussir sur le marché du travail hautement concurrentiel d'aujourd'hui. Les ententes de mandat stratégiques négociées entre les collèges et universités financés par les fonds publics de l'Ontario et le ministère des Collèges et Universités contribuent à favoriser



l'excellence des établissements et la réussite des étudiantes et des étudiants.

Traditionnellement, seulement une petite partie des fonds publics, soit 1,2 % pour les collèges et 1,4 % pour les universités, était liée au rendement. Comme les ententes actuelles expireront le 31 mars 2020 et que de nouvelles ententes sont en cours de négociation, le gouvernement accroîtra la responsabilisation en instaurant un modèle de financement fondé sur les résultats qui liera 60 % des fonds de fonctionnement aux résultats d'ici l'année scolaire 2024-2025.

Le financement sera lié aux résultats pour les mesures suivantes qui sont conformes aux priorités de la province concernant les compétences et les résultats en matière d'emploi, ainsi que l'incidence économique et communautaire :

- proportion de personnes diplômées ayant suivi au moins un cours d'apprentissage par l'expérience;
- revenus d'emploi des personnes diplômées;
- mesure liée aux compétences des étudiantes et des étudiants;
- proportion de personnes diplômées employées à plein temps dans un secteur lié ou partiellement lié à leur programme d'études;
- proportion d'étudiantes et d'étudiants dans les secteurs de force ou de focalisation des établissements;
- taux d'obtention de diplôme;

- montant total et part du financement des trois conseils fédéraux³ (universités seulement) et mesure liée à l'apprentissage propre à un établissement (collèges seulement);
- revenus de la recherche (universités) et revenus (collèges) provenant de sources du secteur privé;
- population étudiante en proportion de la population locale;
- mesure liée à l'incidence économique précise de l'établissement.

Par l'entremise des nouvelles ententes de mandat stratégiques, l'Ontario deviendra un chef de file international du financement fondé sur les résultats. Ce faisant, on s'assurera que le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario met l'accent sur l'amélioration différenciée et qu'il offre des programmes alignés sur les besoins du marché du travail.

Rendre les études postsecondaires plus accessibles

L'abordabilité des études postsecondaires fait partie intégrante du plan du gouvernement visant à aider plus de personnes à accéder aux études postsecondaires et à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour trouver un emploi. Le gouvernement a appliqué une réduction sans précédent de 10 % aux frais de scolarité pour tous les programmes admissibles au financement pour l'année scolaire 2019-2020 et il gèlera les frais pour l'année scolaire 2020-2021. On trouvera des exemples illustrant les économies pour les familles au chapitre 1, section A, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre la vie plus abordable*.

Financement de l'Université de l'Ontario français

Le gouvernement reconnaît la contribution de la communauté francophone au développement social, culturel et économique de la province, et il veut s'assurer que les étudiantes et étudiants francophones ont accès à des études postsecondaires qui cadrent avec les besoins du marché du travail.

L'Ontario collabore avec le gouvernement du Canada pour l'établissement de l'Université de l'Ontario français qui répondra aux besoins d'environ 622 000 francophones de la province.

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé un protocole d'entente dans lequel ils s'engagent à partager les coûts de démarrage de l'université, la part du gouvernement fédéral devant représenter au plus 50 % du coût total assumé par l'Ontario. Un groupe de travail conjoint a été constitué pour mettre au point les détails relatifs au financement, fixer les délais et déterminer les activités concernant l'Université de l'Ontario français.

³ Comprend du financement provenant de trois organismes subventionnaires fédéraux, à savoir le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Transformer le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage

Les métiers spécialisés jouent un rôle important dans l'économie de l'Ontario, et la formation en apprentissage est au cœur du développement des capacités. Pour soutenir les métiers spécialisés, le gouvernement a déposé la *Loi de 2019 sur la modernisation des métiers spécialisés et de l'apprentissage*, qui transforme le système provincial des métiers spécialisés et de l'apprentissage à l'échelle de la province.

Hausse du nombre d'inscriptions aux programmes d'apprentissage

L'automne dernier, le gouvernement a déposé la *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires*, modernisant le système d'apprentissage de l'Ontario, réduisant les contraintes réglementaires et créant plus d'occasions pour les apprentis et les employeurs. Depuis, le nombre d'inscriptions aux programmes d'apprentissage dans le secteur de la construction a augmenté d'environ 12 %, et le nombre total d'inscriptions dans l'ensemble des programmes d'apprentissage s'est accru de 6 % par rapport à la même période l'an dernier.

Transformer l'administration des métiers

Le gouvernement est en train d'établir un nouveau modèle de prestation simplifié et modernisé, géré par le ministère, pour remplacer l'Ordre des métiers de l'Ontario. La réglementation des métiers spécialisés en Ontario a été un sujet de contention constant, tout comme les cotisations élevées que les apprentis et les compagnons doivent payer.

Dans le cadre de cette transformation, le gouvernement consultera les représentants de l'industrie ainsi que d'autres parties prenantes et fera des recommandations sur les façons de moderniser le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage afin de combler les pénuries dans les métiers spécialisés.

Le gouvernement a également ramené à 1 pour 1 le ratio compagnon-apprenti pour tous les métiers auxquels s'applique un ratio et établi un moratoire sur le reclassement des métiers. Cette mesure simplifiera l'embauche des apprentis et la supervision de leur travail, en plus de réduire les coûts pour les employeurs et de leur donner une plus grande souplesse.

Amélioration du soutien offert aux apprentis et aux employeurs

Le gouvernement élabore une série d'initiatives visant à soutenir les apprentis, les employeurs et d'autres partenaires, notamment des améliorations au Programme de préapprentissage. Ce programme aide les personnes à acquérir les connaissances propres à un métier et à une technologie, les compétences professionnelles essentielles et l'expérience de travail inestimable dont elles ont besoin pour obtenir de bons emplois bien rémunérés et explorer plus à fond l'apprentissage.

La province a fait un investissement historique dans le Programme de préapprentissage. En 2018-2019, le gouvernement a investi 18,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce financement a permis aux collèges, aux organismes communautaires et à d'autres fournisseurs de formation d'offrir à l'échelle de la province 84 programmes qui initieront plus de 1 600 personnes à différents métiers.

Promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage

Le gouvernement fait la promotion des métiers spécialisés et de l'apprentissage en les présentant comme des itinéraires d'études de choix pour les jeunes. Une campagne de publicité ciblant les élèves et les groupes généralement sous-représentés dans le système de formation en apprentissage est prévue pour le début de 2020. Elle fera connaître les métiers, en les présentant comme des carrières passionnantes, productives et lucratives, à une variété d'auditoires, notamment les élèves du palier secondaire, leurs parents, ainsi que les éducatrices et éducateurs.

Leadership en formation professionnelle

Dans le cadre du plan de la province visant à moderniser le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage et à transformer Emploi Ontario, le gouvernement a fait passer les responsabilités de ces programmes au nouveau ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences. Ce faisant, la province pourra mettre en place plus efficacement des systèmes intégrés et axés sur les clients pour mieux apparter chercheurs d'emplois, travailleurs et employeurs.

Transformer les services d'emploi de l'Ontario

Le gouvernement remplace les services d'emploi de l'Ontario actuels par un nouveau système qui met l'accent sur les besoins des collectivités, des travailleurs et des employeurs locaux, ce qui aidera la population de l'Ontario à trouver des emplois de qualité. Le gouvernement a récemment consulté près de 200 intervenants pour obtenir leur avis sur le nouveau système des services d'emploi pour déterminer comment il peut mieux répondre aux besoins des chercheurs d'emploi et des employeurs.

À compter de décembre 2019, le nouveau modèle des services d'emploi sera lancé dans trois collectivités urbaines et rurales diversifiées : la région de Peel, Hamilton-Niagara et Muskoka-Kawarthas. À partir de ces trois régions, la province fera en sorte que les services d'emploi répondent mieux aux besoins de l'économie en mutation de l'Ontario grâce aux mesures suivantes :

- mise en place d'un système simple et efficace pour répondre aux besoins de l'ensemble des entreprises, des collectivités et des chercheurs d'emploi, y compris les prestataires de l'aide sociale ou les personnes handicapées;
- prestation des services d'emploi d'une manière qui correspond mieux aux besoins de l'économie locale dans chaque collectivité;
- sélection de gestionnaires du système de services qui planifieront et assureront la prestation des services d'emploi au palier local et recevront un financement en fonction de leurs résultats.

Ce nouveau modèle de services d'emploi s'étendra au reste de la province à compter de 2022.

Améliorer la formation professionnelle et attirer des travailleurs qualifiés

Restructurer les programmes de formation professionnelle

Le gouvernement poursuit son examen des programmes de soutien à la formation pour mieux jumeler les Ontariennes et Ontariens en chômage ou sous-employés et les emplois disponibles. Il modifie aussi le programme Deuxième carrière⁴ et d'autres programmes de formation professionnelle pour faire en sorte qu'ils aident les chercheurs d'emploi à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver du travail.

Aider les prestataires de l'aide sociale à suivre une formation et à trouver un emploi

Le régime d'aide sociale de l'Ontario comprend le programme Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). L'Ontario fait de gros efforts pour s'assurer que les personnes qui touchent des prestations d'aide sociale ont un meilleur accès à la formation professionnelle et aux occasions d'emploi, et ce, pour les raisons suivantes :

- Dans un mois donné, 1 % seulement des bénéficiaires du programme Ontario au travail cessent de toucher des prestations parce qu'ils ont trouvé du travail.
- La moitié de ceux qui quittent le programme Ontario au travail finissent par revenir, quatre prestataires sur cinq y revenant en deçà d'un an.

Les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario sont essentiels pour aider les prestataires de l'aide sociale à trouver et à conserver un emploi. C'est pour cette raison que l'Ontario a annoncé que les services d'emploi pour les prestataires de l'aide sociale seraient intégrés au service Emploi Ontario transformé afin d'améliorer les résultats en matière d'emploi pour les personnes les plus vulnérables de l'Ontario.

Attirer des travailleurs qualifiés

Soutenir les collectivités rurales et les petites collectivités

Une main-d'œuvre qualifiée est un élément crucial à l'économie de la province, mais de nombreuses petites collectivités et collectivités rurales ont de la difficulté à attirer des immigrants qualifiés. Pour que toute la province puisse tirer parti des avantages de l'immigration, le gouvernement collaborera avec les collectivités pour trouver des moyens novateurs d'attirer des immigrants hautement spécialisés dans les plus petites collectivités. Il consulte certains intervenants de collectivités rurales et de petites collectivités pour évaluer leur intérêt dans le Projet pilote de l'Ontario pour l'immigration dans les régions et recueillir des renseignements sur les efforts déployés dans ces collectivités pour y attirer et maintenir en poste des immigrants.

Le projet pilote devrait commencer en 2020 et, pendant la durée du projet, le gouvernement travaillera avec les intervenants locaux dans les collectivités rurales et les petites collectivités pour les aider à combler leurs pénuries de main-d'œuvre et à attirer des travailleurs qualifiés.

⁴ Le programme Deuxième carrière est un programme de formation financé par le gouvernement pour aider les travailleurs mis à pied et les chômeurs à faire la transition vers de nouvelles carrières dans des secteurs en pleine croissance de l'économie.

Accroître le nombre de candidats ayant les compétences recherchées

Le Programme ontarien des candidats à l'immigration aide les entreprises à attirer les meilleurs talents et travailleurs qualifiés des quatre coins du monde. Le gouvernement a apporté des modifications aux règlements pour simplifier les exigences du programme ainsi que pour clarifier et uniformiser les critères des différents volets, y compris ce qui suit :

- Dans le cadre du volet Compétences recherchées, les exigences en matière d'expérience de travail ont été réduites et trois codes de la Classification nationale des professions (CNP) ont été ajoutés afin de répondre aux besoins changeants du marché du travail.
- Pour rendre le volet Entrepreneurs plus attrayant pour les créateurs d'emploi, et pour que la province puisse concurrencer des territoires de compétence comparables, l'investissement minimal requis a été abaissé. Les seuils pour l'avoir net ont également été réduits et le processus de sélection des candidats a été amélioré.

Section C : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser un climat propice aux affaires

Introduction

Le gouvernement dispose d'un plan destiné à attirer les investisseurs et à encourager les entrepreneurs et les preneurs de risques tout en favorisant la croissance des petites entreprises. L'objectif du plan est de créer des emplois très bien rémunérés et de haute qualité à l'échelle de la province.

Les impôts et les coûts énergétiques élevés, le fardeau des formalités administratives, les exigences de conformité excessives de même que les règlements dépassés font perdre temps et argent aux entreprises en plus de dissuader les investisseurs et les créateurs d'emplois de s'établir dans la province.

Par conséquent, le gouvernement instaure un climat propice aux affaires en réduisant les impôts, en favorisant les investissements régionaux et novateurs et en abolissant les règlements désuets qui font double emploi, tout en veillant au maintien ou à l'amélioration des protections en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Le plan constituera la pierre d'assise pour créer un Ontario plus prospère et plus concurrentiel.

Les entreprises situées en Ontario profitent déjà des réalisations du gouvernement, notamment de son objectif ciblant la réduction des formalités administratives qui, d'après les prévisions, leur permettra d'économiser 400 millions de dollars par année d'ici 2020. Le gouvernement prend aussi des mesures pour réduire les coûts énergétiques et faciliter les investissements cruciaux dans des projets qui permettront aux industries de l'Ontario de prospérer. En outre, l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario, qui autorise les mesures d'amortissement accélérée des dépenses en immobilisations, favorise de nouveaux investissements.

Le plan du gouvernement insuffle une culture qui célèbre et récompense les entrepreneurs, et favorise les investissements et la croissance dans chaque région de la province. Il rétablit le lien essentiel entre une économie florissante et la capacité de l'Ontario à financer des services gouvernementaux de calibre mondial et les programmes de soutien aux plus démunis.



Soutenir les petites entreprises

À l'heure actuelle, il existe en Ontario plus de 470 000 petites entreprises. Celles-ci représentent près de 98 % de l'ensemble des entreprises de la province et fournissent environ le tiers des emplois du secteur privé, soit un peu plus de 2 millions d'emplois. Elles jouent un rôle prépondérant dans l'économie en fournissant des produits et des services aux plus grandes entreprises, aux consommateurs et au gouvernement. La province est déterminée à aider les petites entreprises de tous les secteurs d'activité et de toutes les collectivités de la province à prospérer, et ce, en prenant les initiatives clés résumées ci-dessous, y compris la proposition du gouvernement présentée dans le présent document de réduire le taux l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises afin de le faire passer de 3,5 % à 3,2 %.

Graphique 1.6 Appuyer les petites entreprises

La vision : Favoriser la réussite et l'essor des petites entreprises



Réduire les coûts

- Proposition de réduire le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés pour les petites entreprises
- Amortissement accéléré des dépenses en immobilisations
- Annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange
- Maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure
- Appui de la réduction des primes de la WSIB
- Refus d'augmenter l'imposition de certaines petites entreprises qui touchent des revenus tirés d'investissements passifs, comme le fait le gouvernement fédéral



Réduire les formalités administratives

- Dépôt de la *Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires*
- Économie de 400 millions de dollars en coûts de conformité pour les entreprises d'ici 2020
- Modifications apportées aux règlements sur les véhicules automobiles pour aider les petites entreprises de camionnage
- Lancement de nouvelles plateformes pour transmettre aux petites entreprises des données et des renseignements sur les tendances
- Plus de 100 mesures prises pour réduire les formalités administratives
- Rationalisation des processus touchant la foresterie, les mines et les petites entreprises



Favoriser la croissance

- Modernisation des programmes de soutien aux entreprises régionales par l'entremise du Plan directeur pour un Ontario ouvert aux affaires
- Promotion des petites entreprises grâce à des stratégies axées sur le tourisme et l'automobile
- Augmentation des ventes de bière et de vin
- Investissement dans le transport en commun et les routes pour favoriser le déplacement des biens et des gens
- Investissement dans le gaz naturel et le service à large bande dans les régions rurales

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Diminuer les coûts en réduisant les impôts des petites entreprises

Comme promis, le gouvernement propose de réduire les coûts que doivent assumer les petites entreprises en réduisant les impôts. La province applique aux petites entreprises un taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) préférentiel de 3,5 %, ce qui représente pour celles-ci un allégement fiscal de 2,4 milliards de dollars comparativement à ce qu'elles auraient payé si elles avaient été imposées au taux de l'IRS général, soit 11,5 %.

Le gouvernement propose de réduire le taux de l'IRS applicable aux petites entreprises pour le faire passer de 3,5 % à 3,2 % à compter du 1^{er} janvier 2020, honorant du coup sa promesse de diminuer le taux d'imposition des petites entreprises de l'Ontario de 8,7 %. Cette mesure procurerait un allégement fiscal pouvant atteindre 1 500 \$ annuellement à plus de 275 000 petites entreprises qui profitent du taux de l'IRS applicable aux petites entreprises (des entreprises familiales aux jeunes entreprises innovantes).

Se reporter à l'annexe, *Les mesures fiscales en détail*, pour plus de précisions.

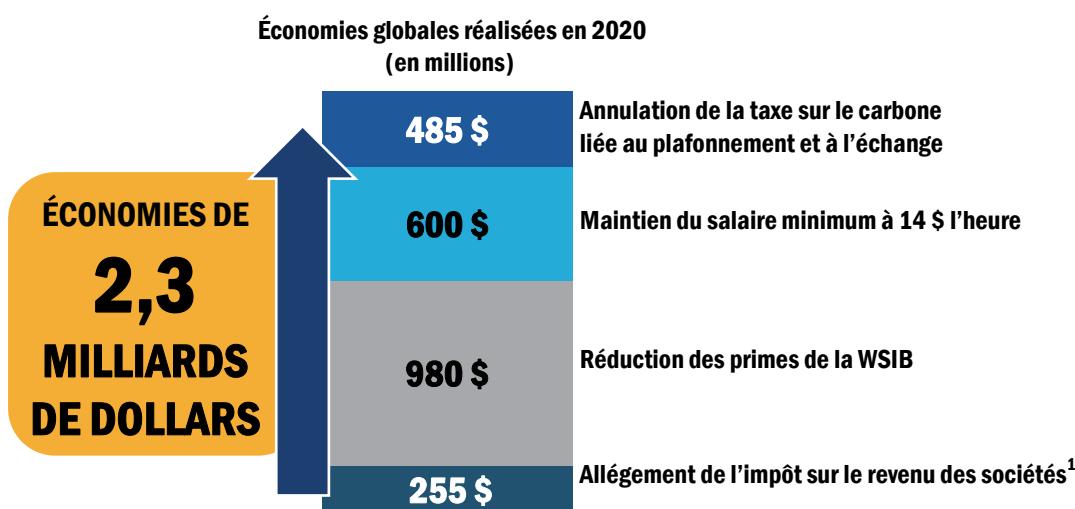
Les petites entreprises profitent déjà de l'amortissement accéléré des dépenses en immobilisations de même que du refus du gouvernement de mettre en place une mesure semblable à celle du gouvernement fédéral qui aurait augmenté l'impôt de certaines petites entreprises qui touchent des revenus de placement passif. Ces mesures fiscales, conjuguées à la réduction du taux de l'IRS applicable aux petites entreprises, représenteront pour les petites entreprises ontariennes un allégement de l'impôt sur le revenu totalisant 255 millions de dollars en 2020.

Diminuer les coûts qu'assument les petites entreprises

De surcroît, le gouvernement a déjà pris des mesures, telles que l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure et l'appui à l'égard de la réduction des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB). Ces mesures, conjuguées à l'allégement de l'impôt sur le revenu de l'Ontario, permettraient aux petites entreprises ontariennes d'économiser 2,3 milliards de dollars en 2020¹.

Graphique 1.7

Dégager des économies pour les petites entreprises de l'Ontario



¹ Comprend les économies découlant de la proposition de réduire le taux d'imposition sur le revenu des sociétés des petites entreprises de l'Ontario, les mesures d'amortissement accéléré des immobilisations à l'instar du gouvernement fédéral et le refus de mettre en oeuvre une mesure fédérale ciblant l'augmentation de l'imposition de certaines petites entreprises qui touchent des revenus tirés d'investissements passifs. Les économies dégagées par l'amortissement accéléré des dépenses s'appliquent aux entreprises non constituées en personne morale.

Nota : Les économies générées par l'allégement fiscal de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario sont calculées en fonction des entreprises qui profitent du taux d'imposition sur le revenu des sociétés des petites entreprises de l'Ontario. Le calcul des économies réalisées par l'entremise des autres mesures est fondé sur des sociétés comptant moins de 100 employés.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Il s'agit de la portion de l'ensemble des économies réalisées par les entreprises qui revient aux petites entreprises. (Voir la section Diminuer les coûts imposés aux entreprises qui suit pour obtenir de plus amples renseignements.)

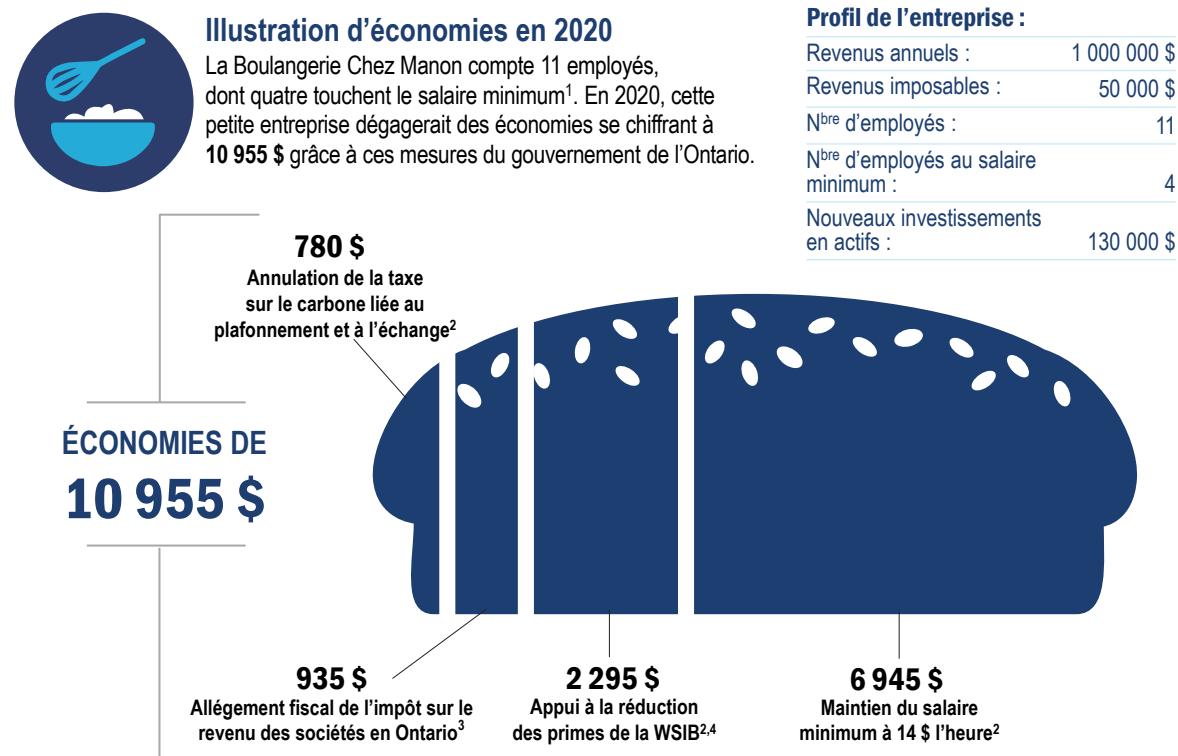
Diminuer les coûts imposés aux petites entreprises – Illustration d'économies réalisées par une entreprise locale

Afin d'illustrer ces économies, voici l'exemple de la Boulangerie Chez Manon. Il s'agit d'une petite entreprise locale qui compte 11 employés, dont quatre touchent le salaire minimum.

En 2020, la Boulangerie Chez Manon économiserait 935 \$ en impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario grâce à la réduction proposée du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario applicable aux petites entreprises ainsi qu'aux mesures d'amortissement accéléré des dépenses en immobilisations. Ces économies s'ajoutent à celles de 780 \$ dégagées grâce à l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, de 2 295 \$ engendrées par la réduction des primes à la WSIB et de 6 945 \$ générées par le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure.

Au total, la Boulangerie Chez Manon réalisera des économies se chiffrant à 10 955 \$ en 2020 grâce à ces mesures prises par l'Ontario.

Graphique 1.8 Boulangerie Chez Manon



¹ Certains employés pourraient être admissibles au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu. Voir le chapitre 1, section A, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre la vie plus abordable*.

² Les économies comprennent les effets de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario et du gouvernement fédéral en raison de la déductibilité des dépenses d'entreprise aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés.

³ Englobe les économies de 150 \$ découlant de la proposition visant à réduire le taux d'imposition sur le revenu des sociétés des petites entreprises de l'Ontario et de 785 \$ émanant de l'amortissement accéléré des dépenses en immobilisations. Les nouveaux investissements dans les actifs comprennent 60 000 \$ en biens inscrits à la catégorie 8 ainsi que 70 000 \$ en biens figurant à la catégorie 13.

⁴ La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) détient le pouvoir discrétionnaire de fixer le taux des primes et de percevoir des revenus auprès des employeurs. Le présent exemple présume que cette entreprise verse le taux moyen conformément à sa catégorie d'industrie en vertu du nouveau cadre de tarification. Les taux des primes prévus dans chaque catégorie d'industrie varient en fonction des réclamations précédemment présentées par l'entreprise comparativement à toutes les autres entreprises faisant partie de la même catégorie.

Note : Bien que l'exemple ne représente pas une entreprise réelle, le profil financier et du personnel est fondé sur des données issues de l'administration fiscale et d'enquêtes menées par Statistique Canada auprès des entreprises du secteur.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Réduction des formalités administratives pour les petites entreprises

Le plan du gouvernement pour réduire les contraintes réglementaires qui nuisent à la croissance continuera d'aider les petites entreprises. La *Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires* renferme plusieurs propositions de modifications qui épauleront les petites entreprises, y compris :

- Modification de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* – Réduire les exigences en matière de collecte de données pour les salons de coiffure étant donné que leurs services sont considérés comme ne portant pas atteinte à la vie privée.
- Abrogation du Règlement de l'Ontario 323/94 (Nettoyeurs à sec) pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement* pour supprimer les exigences de formation redondantes.
- Modification de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* – En ce qui a trait aux demandes de règlement de faible valeur, simplifier les contrats d'assurance, en réduire la durée d'application et favoriser les processus simplifiés et en ligne pour les producteurs agricoles.

Soutenir la croissance des petites entreprises

Le gouvernement est conscient que bien souvent, les petites et moyennes entreprises (PME) n'ont pas le temps ni les ressources nécessaires pour consulter et utiliser les programmes de soutien aux entreprises de la province. Le nouveau Programme pour le développement régional² contribuera à surmonter ces obstacles en accordant en priorité le soutien aux PME ainsi qu'en simplifiant et en accélérant l'accès aux programmes gouvernementaux pour les entreprises. Le Programme pour le développement régional mettra à la disposition des PME des outils financiers et non financiers qui favorisent les investissements et aident les PME à prospérer et à créer de bons emplois.

Élaborer la Stratégie pour la réussite des petites entreprises

Au cours des prochains mois, la province consultera les chefs d'entreprise et les dirigeants de l'industrie dans le but de mieux cerner les besoins des petites entreprises. Ces consultations constitueront la pierre d'assise pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne pour la réussite des petites entreprises. Puisqu'on retrouve des petites entreprises dans différents secteurs d'activité et différentes collectivités en Ontario, ces consultations permettront aux propriétaires d'entreprises de communiquer leurs priorités directement au gouvernement et de lui faire part des mesures supplémentaires qu'il pourrait prendre pour les aider à prendre de l'expansion et à prospérer.

² Voir la section Soutenir le développement économique des régions plus loin dans le présent chapitre pour de plus amples renseignements.

Créer un climat d'affaires concurrentiel

Le gouvernement est déterminé à créer un environnement économique qui attire les investissements et encourage les entrepreneurs à lancer une entreprise et la faire prospérer.

Pour que l'économie soit concurrentielle, les gouvernements doivent focaliser sur tous les facteurs qui influent sur les décisions d'investissement des entreprises. Comme il est énoncé plus loin, la création d'un climat d'affaires plus concurrentiel exige la réduction des coûts et des contraintes réglementaires. Par ailleurs, la province élabore un vaste éventail de mesures qui s'imposent en vue de favoriser la compétitivité économique de l'Ontario :

- La démarche équilibrée du gouvernement pour gérer les finances de la province renforce la confiance des entreprises et envoie un message positif aux investisseurs. Voir le chapitre *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref* pour obtenir de plus amples renseignements.
- Comme il en est question dans le chapitre 1, section A, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre la vie plus abordable*, le gouvernement remet davantage d'argent dans les poches des gens. Cet incitatif améliorera la vie des Ontariennes et des Ontariens et incitera les travailleurs à rester ou à déménager en Ontario.
- En veillant à ce que les élèves d'aujourd'hui, qui seront les innovateurs et les travailleurs de demain, possèdent les compétences nécessaires pour réaliser leur plein potentiel, on aide les entreprises à recruter le personnel dont elles ont besoin pour réussir au sein d'une économie en constante évolution. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le chapitre 1, section B, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser l'employabilité*.
- Les investissements dans l'infrastructure, comme la construction de routes, de nouveaux métros et de services de transport en commun rapide et l'accès accru au gaz naturel et aux services à large bande, contribueront à hausser la productivité et aideront les entreprises à acheminer des biens vers les marchés ciblés. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le chapitre 1, section D, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Faciliter les déplacements* et la section intitulée Permettre l'expansion du réseau de gaz naturel plus loin dans le présent chapitre.
- En adaptant les services et les processus gouvernementaux afin de les moderniser et d'accroître leur efficacité, comme il en est question dans le chapitre 1, section F, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre le gouvernement plus efficace*, afin de répondre aux besoins des entreprises et de les aider à investir, à prospérer et à attirer des talents.

Mise sur pied du Conseil consultatif du premier ministre pour la compétitivité

Le gouvernement tient à faire de l'Ontario le moteur de l'économie de la fédération en réunissant les conditions propices à la croissance économique et à la prospérité à long terme.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement s'empresse de stimuler la compétitivité en adoptant différentes initiatives. Par ailleurs, il reconnaît que le monde évolue rapidement et que le numérique, la technologie et la mondialisation caractérisent l'économie. L'Ontario doit s'adapter, et s'adaptera, pour que sa population et ses entreprises puissent se tailler une place au sein de la nouvelle économie.

Voilà pourquoi le gouvernement propose de former le Conseil consultatif du premier ministre pour la compétitivité que soutiendra le ministère des Finances et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce. Le conseil consultera les chefs d'entreprise, s'entretiendra directement avec les travailleurs du secteur privé et mettra à profit les leçons tirées d'autres territoires de compétence pour bien comprendre comment accroître la compétitivité de l'Ontario.

Le Conseil présentera un rapport énonçant les recommandations applicables qui renforceront la compétitivité d'une façon pragmatique pour que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens, sans égard à leur région ou à leurs antécédents, puissent tirer parti de la prospérité économique.

Favoriser les investissements et la prospérité régionale

Certaines régions de la province ne se sont pas complètement rétablies du ralentissement économique mondial d'il y a plus de dix ans. Or, sans la participation de toutes ses régions à la prospérité, l'Ontario ne pourra être un chef de file en matière de croissance d'emplois ou la destination de choix pour démarrer une entreprise. Par conséquent, au cours des prochains mois, le gouvernement mènera des consultations sur les moyens de favoriser les investissements dans les régions rurales ou sous-capitalisées de la province en vue de restaurer la compétitivité de l'Ontario et de permettre au secteur privé de créer des emplois et de favoriser l'essor économique. Il pourrait s'agir, par exemple, de modifier le système fiscal pour privilégier les régions délaissées et les industries nouvelles et émergentes.

Réduction des coûts pour les entreprises

Comme il en est question précédemment, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes qui diminuent les coûts pour les entreprises ontariennes, leur permettant de prendre de l'expansion et de créer des emplois, et qui favorisent un climat d'affaires concurrentiel visant à attirer de nouveaux investissements. Ainsi, il a :

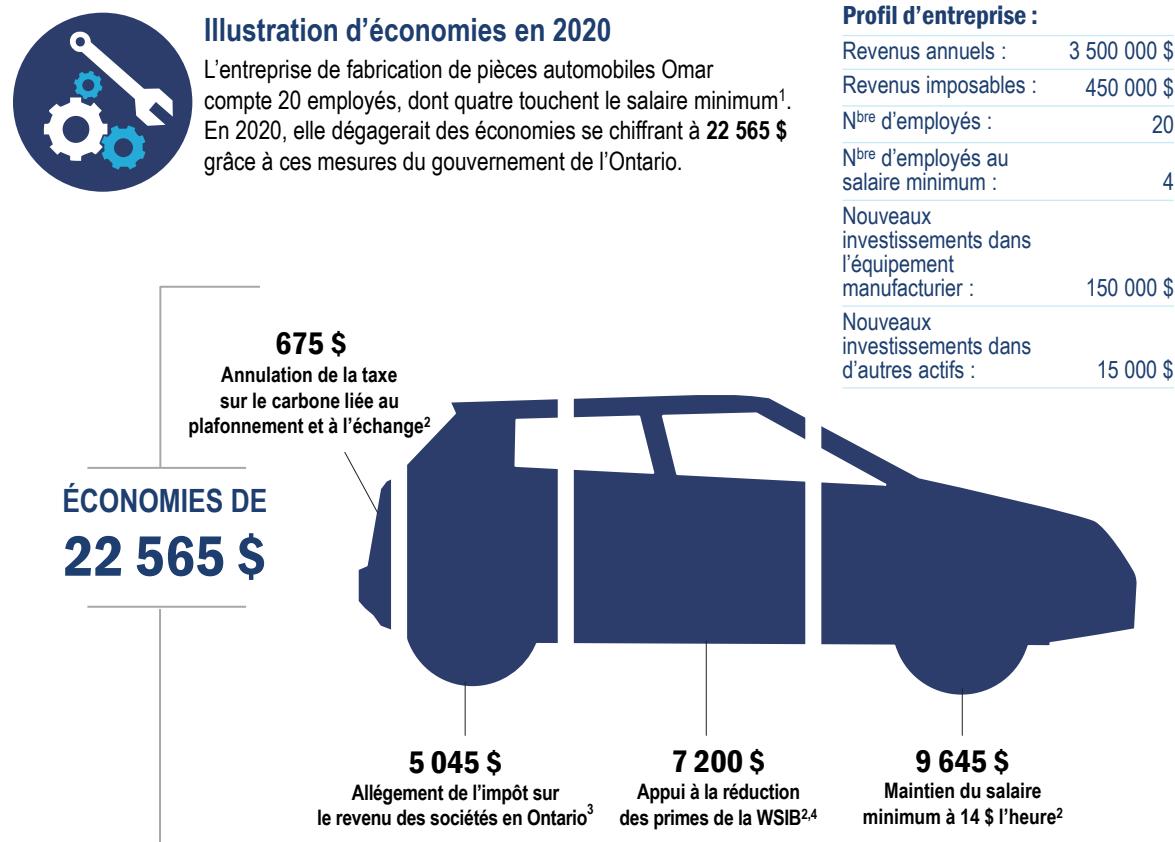
- annulé la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange;
- gelé le salaire minimum à 14 \$ l'heure jusqu'au 1^{er} octobre 2020 (celui-ci augmentera après cette date en fonction de l'inflation);
- donné son appui à la réduction de 17 % du taux moyen des primes de la WSIB dès 2020, laquelle s'ajoute à la réduction de près de 30 % appliquée au taux moyen des primes en 2019;
- permis l'amortissement accéléré des dépenses en immobilisations;
- refusé de mettre en place une mesure semblable à celle du gouvernement fédéral qui aurait augmenté l'impôt sur le revenu des sociétés d'environ 7 900 petites entreprises qui touchent des revenus de placement passif;
- proposé de réduire le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises pour le ramener à 3,2 %, ce qui procurerait, à plus de 275 000 petites entreprises, un allégement fiscal pouvant atteindre 1 500 \$ par année.

On estime que, grâce à ces mesures, les entreprises de l'Ontario économiseraient 5,4 milliards de dollars en 2020.

Diminuer les coûts pour les entreprises – Illustration d'économies réalisées par une petite entreprise de fabrication

Afin d'illustrer les économies réalisées par une petite entreprise de fabrication, prenons pour exemple l'entreprise de fabrication de pièces automobiles Omar qui compte 20 employés, dont quatre qui touchent le salaire minimum. Comme l'illustre le graphique 1.9, l'entreprise de fabrication de pièces automobiles Omar réalisera des économies de 22 565 \$ en 2020 grâce à ces mesures de l'Ontario.

Graphique 1.9
Entreprise de fabrication de pièces automobiles Omar



¹ Certains employés pourraient être admissibles au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu. Voir le chapitre 1, section A, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre la vie plus abordable*.

² Les économies comprennent les effets de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario et du gouvernement fédéral en raison de la déductibilité des dépenses d'entreprise aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés.

³ Englobe les économies de 1 350 \$ découlant de la proposition visant à réduire le taux d'imposition sur le revenu des sociétés des petites entreprises de l'Ontario et de 3 695 \$ émanant de l'amortissement accéléré des dépenses en immobilisations. Les nouveaux investissements dans les actifs comprennent 15 000 \$ en biens inscrits à la catégorie 8 ainsi que 150 000 \$ en biens figurant à la catégorie 53.

⁴ La WSIB détient le pouvoir discrétionnaire de fixer le taux des primes et de percevoir des revenus auprès des employeurs. Le présent exemple présume que cette entreprise verse le taux moyen conformément à sa catégorie d'industrie en vertu du nouveau cadre de tarification. Les taux des primes prévus dans chaque catégorie d'industrie varient en fonction des réclamations précédemment présentées par l'entreprise comparativement à toutes les autres entreprises faisant partie de la même catégorie.

Nota : Bien que l'exemple ne représente pas une entreprise réelle, le profil financier et du personnel est fondé sur des données issues de l'administration fiscale et d'enquêtes menées par Statistique Canada auprès des entreprises du secteur.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Réduire les coûts de la masse salariale engagés par les employeurs

Dans le cadre de sa stratégie visant à faire de l'Ontario un endroit plus attrayant pour les investissements, le gouvernement a pris des mesures pour réduire les coûts inhérents à la gestion du personnel. Pour ce faire, il a déposé la *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires* qui a eu pour effet d'annuler l'augmentation du salaire minimum qui devait être porté à 15 \$ l'heure en janvier 2019, puis indexé sur l'inflation en octobre, ce qui, d'après les estimations, permettra aux employeurs d'économiser un montant global de 1,4 milliard de dollars en 2020. La Loi a aussi abrogé bon nombre des modifications aux autres normes d'emplois et aux relations de travail faites par le gouvernement précédent dans le projet de loi 148. Selon un rapport cité par la Chambre de commerce de l'Ontario³, il était estimé que les réformes prévues dans ce projet de loi auraient représenté des coûts supplémentaires de 23 milliards de dollars pour les entreprises en 2018 et en 2019.

En outre, la WSIB a annoncé une réduction de 17 % du taux moyen de ses primes ainsi que la mise en application d'un nouveau cadre de tarification qui prendra effet le 1^{er} janvier 2020. On calcule que les employeurs économiseront 607 millions de dollars en 2020 par l'entremise de cette mesure et que celle-ci réduira les formalités administratives. Ceci s'ajoute à la baisse de près de 30 % du taux moyen des primes en 2019, qui, d'après les estimations, permettrait aux employeurs d'économiser 1,45 milliard de dollars.

Accorder un allégement de l'impôt sur le revenu des sociétés

La création d'un environnement économique ouvert aux affaires en Ontario exige un régime d'imposition des entreprises qui concurrence celui des autres territoires de compétence. Le gouvernement a mis en oeuvre des mesures d'allégement fiscal qui cimentent la compétitivité fiscale de l'Ontario en matière d'investissement commercial et qui contribuent à l'essor des entreprises ontariennes et à la création d'emplois.

La province fait pendant aux mesures du gouvernement fédéral qui permettent aux entreprises de recourir à l'amortissement accéléré de leurs dépenses en immobilisations. Ces mesures visent les actifs acquis après le 20 novembre 2018 et représentent des allégements de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario de 3,8 milliards de dollars sur six ans. Les mesures d'amortissement accéléré des dépenses en immobilisations encouragent les entreprises partout dans la province à faire des investissements, par exemple, dans la modernisation des machines ou l'expansion de l'entreprise.

Le gouvernement a également consenti un allégement fiscal aux petites entreprises en refusant de mettre en place une mesure semblable à celle du gouvernement fédéral qui aurait augmenté l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario de certaines petites entreprises qui touchent des revenus de placement passif.

De surcroît, le gouvernement propose de réduire le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises pour le ramener de 3,5 % à 3,2 % à compter du 1^{er} janvier 2020, comme il en est fait mention dans le présent chapitre.

³ Canadian Centre for Economic Analysis (CANCEA), *Bill 148: Fair Workplaces, Better Jobs Act, 2017 – Assessment of the Risks and Rewards to the Ontario Economy*, septembre 2017.

https://www.cancea.ca/sites/economic-analysis.ca/files/misc/cancea_bill148_analysis.pdf

Assurer un régime d'imposition foncière concurrentiel

Un régime d'évaluation et d'impôts fonciers équitable et efficace est essentiel pour assurer la compétitivité de l'Ontario tout en appuyant les services locaux et l'éducation publique.

Comme il est prévu dans le budget de l'Ontario de 2019, le gouvernement sollicitera au cours des mois à venir des avis sur les mesures à prendre pour favoriser un climat d'affaires concurrentiel et pour améliorer l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières. Cet examen portera également sur les moyens de renforcer la gouvernance et la responsabilité de la Société d'évaluation foncière des municipalités.

Réduire des formalités administratives

La province tient à réduire les formalités administratives, pour permettre aux entreprises d'économiser plus de 400 millions de dollars annuellement d'ici 2020 et d'épargner en permanence des frais de conformité. Pour y arriver, le gouvernement applique quatre principes clés :

- **Protéger la santé, la sécurité et l'environnement** : Maintenir les règlements pour les bonnes raisons et éliminer ceux qui sont inutiles, notamment ceux qui pèsent sur les entreprises et les gens.
- **Simplifier** : Simplifier le contexte réglementaire afin de rehausser l'expérience des gens d'affaires et de faciliter le respect des règles.
- **Accélérer** : Adapter l'approche en matière de conformité et de mise en application pour la moderniser et l'axer sur les risques.
- **Améliorer le rapport coût-efficacité** : Exploiter les technologies perturbatrices dans le but de diminuer les coûts inhérents à la prestation de services publics de grande qualité.

À la lumière de ces principes, la province a déposé cet automne la *Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires*. En comptant les modifications à la réglementation, la Loi comporte plus de 80 nouvelles mesures qui permettraient de réaliser des gains d'efficience et de réduire les formalités administratives dans de nombreux secteurs, notamment :

- *Loi sur le drainage* – Les modifications présentées ont pour objet de simplifier le processus d'autorisation concernant l'entretien des installations de drainage et les améliorations apportées à celles-ci, ce qui entraînerait une diminution des risques d'inondation, renforcerait les avantages environnementaux et favoriserait la productivité agricole.
- *Loi sur les organisations agricoles et horticoles* – Les modifications abrogeraient les dispositions inutiles, superflues et inexécutables dans le but de réduire la confusion et les coûts de conformité.
- Programme intégré pour l'inspection de sécurité et l'analyse des émissions des véhicules utilitaires – Les modifications permettront de renforcer l'application de la réglementation sur les routes tout en réduisant le fardeau en regroupant deux inspections obligatoires en une seule, ce qui serait plus commode pour les petites entreprises de camionnage.
- *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario et Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation* – Les modifications aux règlements d'application de ces deux lois prévoient la réduction des exigences de présentation concernant les produits génériques d'élargissement de gamme.

- *Loi sur la protection de l'environnement* – Les modifications aux règlements d'application apporteraient un soutien aux entreprises du secteur forestier en permettant l'utilisation de la biomasse forestière comme combustible pour alimenter les systèmes de cogénération.
- *Loi sur la protection et la promotion de la santé* – Les modifications permettraient aux fournisseurs de services alimentaires d'autoriser la présence de chiens dans les aires de repas extérieures (p. ex. : terrasses).

On s'attend à ce que l'effet cumulatif de ces mesures contribue au rétablissement de la compétitivité de l'Ontario, maintienne les emplois de qualité et crée un environnement propice à l'investissement. En outre, ces changements devraient contribuer à réduire les coûts de conformité pour les principaux secteurs économiques et pour l'ensemble du milieu des affaires en plus de favoriser une réduction globale des contraintes réglementaires. Ces mesures proposées feront fond sur la centaine de démarches que le gouvernement a déjà amorcées pour réduire les formalités administratives.

En avril 2019, la province a franchi une étape importante en vue de réduire les contraintes réglementaires auxquelles se heurtent les créateurs d'emplois en adoptant la *Loi de 2019 visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario*, qui a permis de réduire les contraintes réglementaires dans 12 secteurs. En outre, la *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires* a apporté des modifications aux normes d'emplois ainsi qu'aux mesures législatives portant sur les relations de travail. Le gouvernement a également allégé le fardeau réglementaire imposé aux employeurs concernant les apprentis en baissant le ratio compagnon-apprenti, le ramenant à 1:1, en établissant un moratoire sur le reclassement des métiers et en autorisant l'élimination progressive des activités de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le chapitre 1, section B, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser l'employabilité*.

Soutenir la croissance des entreprises

En plus d'instaurer un environnement commercial concurrentiel, le gouvernement peut également établir des partenariats stratégiques avec les entreprises, les secteurs d'activité et les collectivités afin d'optimiser les avantages économiques pour la population de l'Ontario.

Moderniser les programmes de soutien aux entreprises

Plus tôt cette année, le gouvernement a présenté le Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi, qui modernise les programmes de soutien aux entreprises afin que celles-ci puissent offrir de bons emplois et stimuler l'économie. À l'avenir, les programmes de soutien aux entreprises seront transformés en fonction de quatre principes clés prévus dans le plan :

- accessibilité;
- responsabilité fiscale;
- coordination et flexibilité;
- efficacité.

Il précise également que les programmes doivent viser principalement les régions et les secteurs qui doivent être soutenus pour demeurer concurrentiels en plus de mettre l'accent sur la transparence de manière à assurer la responsabilité des chargés de programmes et que ceux-ci atteignent leurs objectifs.

Le gouvernement applique ces principes pour réévaluer et transformer les programmes existants de soutien aux entreprises. Par ailleurs, il y dévoile les premiers programmes de soutien aux entreprises qui ont été transformés à l'aide du Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi.

Soutenir le développement économique des régions

Le gouvernement est déterminé à accroître la prospérité économique dans toutes les régions de la province. Concrètement, il s'agit de s'assurer que toutes les régions de l'Ontario peuvent attirer les investissements, faire fructifier leur économie et favoriser la création de bons emplois.

Même si l'emploi affiche une croissance dans toutes les régions de l'Ontario depuis 2009, la croissance n'a pas été uniforme. De 2009 à 2018, la région du grand Toronto a connu le gain le plus important pour ce qui est de la croissance de l'emploi (19 %), suivie du Centre de l'Ontario (11 %), du Sud-Ouest de l'Ontario (6 %), de l'Est de l'Ontario (4 %) et du Nord de l'Ontario (1 %).

Pour réduire les disparités régionales au chapitre de la croissance économique, le gouvernement franchit les premières étapes pour métamorphoser les programmes de soutien aux entreprises en mettant en oeuvre le nouveau Programme pour le développement régional. Ce programme englobera le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario qui sont actuellement refondus selon les principes du Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi. À l'avenir, les fonds serviront à accorder des prêts en fonction du rendement des petites et moyennes entreprises admissibles en exploitation dans l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario ou qui envisagent d'élargir leurs activités dans ces régions. L'établissement d'un processus concurrentiel, qui permet d'évaluer les demandes de projet dans le but d'optimiser l'argent des contribuables, créera un programme plus souple, plus accessible et plus responsable. Le programme sera assorti d'une garantie de réponse dans les 60 jours suivant la demande. De plus, les fonds aideront les municipalités et les organismes de développement économique à mettre en oeuvre leurs stratégies de développement économique et à investir dans l'infrastructure.

En outre, un nouveau modèle de prestation de services à l'échelle du gouvernement simplifiera l'accès à des soutiens complémentaires, y compris : des services consultatifs qui aideront les intéressés à s'y retrouver dans les exigences réglementaires provinciales, l'accélération de l'obtention d'autorisations environnementales, la simplification des autorisations relatives à l'aménagement; la réduction des formalités administratives pour acquérir les compétences et le talent souhaités. Par l'entremise du Programme pour le développement régional, les entreprises disposeront d'un point de contact qui les aidera à s'orienter et à accéder aux services ainsi qu'aux soutiens offerts. Ce modèle simplifiera et améliorera l'accès à différents outils et services en plus de faire en sorte que les entreprises puissent se concentrer sur leur croissance et la création de bons emplois.

Graphique 1.10

Approche à l'échelle du gouvernement pour soutenir les entreprises



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi sert aussi à la refonte du Fonds de développement du secteur forestier, qui appuiera la croissance économique dans le Nord de l'Ontario. Voir la section Faire la promotion du secteur forestier plus loin dans le présent chapitre pour obtenir de plus amples renseignements.

Appuyer les initiatives commerciales, culturelles et communautaires francophones

L'Ontario aide les communautés francophones de la province à promouvoir leur culture et à faire fructifier leurs entreprises, et encourage un engagement communautaire accru.

Les Franco-Ontariens forment la plus grande collectivité francophone canadienne à l'extérieur du Québec. Selon le Recensement de 2016, l'Ontario compte environ 622 000 francophones. Une recherche sur les Franco-Ontariens cerne les obstacles qui entravent leur accès à l'éducation et à des emplois spécialisés, de même que la pénurie de ressources en français.

Afin de créer des possibilités d'emploi intéressantes et de renforcer les organismes francophones, le gouvernement a lancé une version remaniée du Programme d'appui à la francophonie ontarienne. Ce programme vise à renforcer sa capacité à offrir des services de première ligne en français aux petites entreprises afin qu'elles puissent mieux desservir leurs clients et leurs partenaires francophones. Le gouvernement a ajouté une composante de développement économique et de création d'emplois au programme, qui invite les entrepreneurs francophones à présenter des demandes pour des projets. Le programme permettra aussi de former et de maintenir en poste des travailleurs qualifiés francophones. De plus, il continuera d'investir dans les initiatives culturelles et communautaires locales, démontrant ainsi le soutien continu du gouvernement envers le secteur sans but lucratif francophone, de même que l'engagement pris par l'Ontario de protéger et de promouvoir la langue et la culture françaises.

Le gouvernement a récemment signé un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral en faveur de la création de l'Université de l'Ontario français. Voir le chapitre 1, section B, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser l'employabilité*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Soutenir et renforcer les exportations internationales de l'Ontario

Le commerce avec les autres pays est crucial pour favoriser l'emploi et la croissance à l'échelle de l'Ontario. Depuis le début de 2018, les tensions commerciales internationales et la hausse des tarifs douaniers ont entraîné un ralentissement des échanges internationaux et de la croissance économique mondiale (voir le chapitre 2, *Perspectives économiques*, pour obtenir de plus amples renseignements). En contrepartie, l'Ontario demeure un chef de file dans le domaine du commerce international étant donné que la valeur de ses exportations a grimpé de 3 % lors de la première moitié de 2019 comparativement à la même période l'an dernier.

En octobre 2019, le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et le ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario ont mené une mission commerciale en Corée du Sud et au Japon. Réussie, cette mission visait à présenter l'Ontario comme une destination attrayante où faire des affaires et investir dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale et d'autres secteurs clés. Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a facilité des rencontres avec des importateurs, des détaillants, des distributeurs et des représentants gouvernementaux à Séoul, à Osaka et à Tokyo lors desquelles il a fait la promotion des produits agroalimentaires touchés par les différends commerciaux, et a mis en valeur la qualité et la disponibilité du porc, du boeuf, du soya et d'autres produits agroalimentaires canadiens.

Lors de cette mission, le gouvernement a annoncé deux nouveaux accords qui intensifieront les relations commerciales de l'Ontario avec la Corée du Sud. Ces accords comprennent un fonds de capital de risque de 20 millions de dollars américains qui servira à subventionner les entreprises des domaines de l'intelligence artificielle, des solutions numériques pour la santé et de la science médicale qui font affaire en Ontario. De surcroît, ces accords prévoient aussi un protocole d'entente entre l'Ontario et la Korea Importers Association visant à promouvoir la collaboration entre les entreprises ontariennes et sud-coréennes.

Éliminer les obstacles au commerce à l'intérieur du Canada

L'Ontario est un chef de file lorsqu'il s'agit d'accélérer l'élimination des obstacles au commerce partout au Canada afin d'aider les entreprises à créer des emplois, d'attirer des investissements et de favoriser la prospérité aux quatre coins du pays. Selon un rapport récent du Fonds monétaire international, l'élimination de tous les obstacles au commerce intérieur au Canada contribuerait à faire augmenter le PIB réel par habitant de l'Ontario de 2,9 %⁴. Une étude antérieure révélait que la libéralisation du commerce intérieur contribuerait à faire augmenter le PIB réel du Canada de 50 milliards à 130 milliards de dollars⁵.

⁴ Fonds monétaire international, *Canada: Selected Issues*, juin 2019,
<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/06/24/Canada-Selected-Issues-47022>

⁵ Trevor Tombe, Lukas Albrecht. « Internal Trade, Productivity, and Interconnected Industries: A Quantitative Analysis », *Revue canadienne d'économie*, 2016.

En juillet 2019, lors de la réunion d'été du Conseil de la fédération tenue à Saskatoon, le premier ministre Ford a joué un rôle de premier plan parmi les premiers ministres provinciaux et territoriaux en préconisant l'élimination des obstacles au commerce intérieur et en mettant en valeur la création d'emplois, les investissements et la croissance économique.

En septembre 2019, le gouvernement a donné suite à l'engagement du premier ministre Ford d'accélérer l'élimination des obstacles au commerce intérieur en donnant son appui à une modification de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) qui permettrait aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de supprimer indépendamment les restrictions inutiles au commerce intérieur. En outre, le gouvernement réitère l'engagement qu'il a pris dans le budget de l'Ontario de 2019 de modifier une exception prévue dans l'ALEC, que le gouvernement précédent avait négociée, pour permettre la concrétisation d'un projet de pipeline qui acheminera du pétrole en traversant l'Ontario.

Protéger la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle, sous la forme de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur, de dessins industriels et de secrets commerciaux, est l'un des moyens qui permet aux innovateurs et aux concepteurs de sécuriser leurs percées et leurs inventions. Dans un marché de plus en plus mondialisé, il est essentiel que les innovateurs comprennent non seulement pourquoi ils doivent protéger le fruit de leur labeur, mais aussi qu'ils sachent comment ils peuvent commercialiser leur propriété intellectuelle.

En mai 2019, le gouvernement a annoncé la création d'un comité d'experts et la tenue d'une consultation en ligne dans le but d'optimiser les occasions de commercialisation de la propriété intellectuelle que génère le secteur de l'éducation postsecondaire. Le comité d'experts comprend des chefs de file du milieu des affaires, du secteur du droit de la propriété intellectuelle et des établissements d'enseignement postsecondaire; il est dirigé par l'ancien président et codirecteur général de Research in Motion (BlackBerry), Jim Balsillie.

On s'attend à ce qu'un rapport et un plan d'action sur la commercialisation de la propriété intellectuelle, qui aideront le gouvernement à atteindre ses objectifs prioritaires visant la création d'une activité économique viable, compétitive et durable en Ontario, soient déposés en décembre 2019.

Aider les industries de l'Ontario à prospérer

Le gouvernement est déterminé à renforcer et à faire prospérer les divers secteurs économiques de l'Ontario dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle et difficile.

Renforcer la compétitivité du secteur de l'automobile de l'Ontario

Le secteur de l'automobile soutient environ 105 000 emplois directs dans les collectivités de la province. L'Ontario est la seule région infranationale en Amérique du Nord qui compte cinq fabricants automobiles mondiaux. De surcroît, pendant 12 des 15 dernières années, il s'est produit en Ontario plus de véhicules que n'importe où ailleurs dans le monde. Toutefois, le secteur est aux prises avec plusieurs difficultés qui assombrissent ses perspectives de croissance, dont la baisse des investissements au cours de la dernière décennie, l'incertitude qui règne dans l'environnement commercial et les tendances perturbatrices qui touchent le secteur partout dans le monde.



Le gouvernement est résolu à s'attaquer à chacune de ces difficultés et à raffermir le leadership de l'Ontario en Amérique du Nord en matière de production de véhicules automobiles grâce à sa stratégie Piloter la prospérité. Cette stratégie repose sur trois piliers stratégiques : un climat d'affaires concurrentiel, l'innovation et le talent. Le gouvernement collabore avec les secteurs de l'automobile, de la recherche et de l'éducation et d'autres ordres de gouvernement dans le but de respecter sa promesse de faire de l'Ontario une destination de prédilection pour les investissements dans le secteur automobile, notamment être un chef de file dans la technologie automobile de la prochaine génération.

Attirer les investissements dans l'industrie automobile

Dans le cadre de la stratégie Piloter la prospérité, le défi Place à l'emploi permettra d'établir un climat propice aux affaires. Au cours de la dernière décennie, l'Ontario n'a reçu que 7 % des investissements annoncés par les fabricants d'automobiles en Amérique du Nord en dépit du fait que 14 % de la production provient de l'Ontario. À l'heure actuelle, l'Ontario ne dispose d'aucun méga-site certifié à l'échelle internationale prêt à être aménagé à offrir aux investisseurs, et le défi Place à l'emploi contribuera à combler cette lacune.

Le défi Place à l'emploi vise à replacer la province dans la liste des territoires de compétence susceptibles de recevoir les prochains investissements importants dans les secteurs de l'automobile et de la fabrication de pointe. Il servira, dans un premier temps, à déceler de vastes terrains prêts à être aménagés, puis à permettre le début des travaux de construction d'une usine dans les plus brefs délais grâce à un processus d'approbation de l'aménagement de terrains simplifié, accéléré et à guichet unique.

De nouveaux investissements pourraient avoir de nombreux avantages : plus de 1 milliard de dollars en investissements, des milliers d'emplois pourraient être créés, la chaîne d'approvisionnement pourrait être mise à profit et les collectivités avoisinantes pourraient en tirer parti.

Faire la promotion du secteur forestier

Le secteur forestier joue un rôle important en Ontario, surtout dans les collectivités rurales et celles du Nord de la province. En 2018, ce secteur a soutenu directement plus de 50 000 emplois. Il connaît actuellement des difficultés à cause de la concurrence mondiale accrue et de l'incertitude entourant la politique commerciale des États-Unis.

Le gouvernement injecte 10 millions de dollars annuellement dans le secteur par l'entremise du renouvellement du Fonds de développement du secteur forestier. Conformément au Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi, le Fonds de développement du secteur forestier refondu utilisera un processus de présentation de demande ouvert et concurrentiel divisé en étapes qui utilisera principalement des prêts et des garanties d'emprunt pour soutenir les entreprises. Ces changements rehausseront la viabilité financière et la transparence du programme. En outre, le programme remanié aidera les entreprises à trouver des capitaux, à répondre aux besoins de celles-ci et à soutenir la foresterie durable en Ontario.

Le programme s'intégrera à la future stratégie sur la foresterie de la province. Il aidera les entreprises à accroître leur productivité, à investir dans l'innovation, à progresser sur la chaîne de valeur et, partant, à accroître la compétitivité du secteur forestier de l'Ontario, qui sera outillé pour affronter les aléas économiques mondiaux.

Le 5 septembre 2019, le groupe spécial chargé du règlement des différends relatifs au chapitre 19 de l'ALÉNA a tranché qu'il n'existe aucune preuve que le secteur du bois d'œuvre résineux du Canada a porté préjudice aux producteurs de bois-d'œuvre des États-Unis et a donné 90 jours à l'International Trade Commission des États-Unis pour réévaluer sa plainte. Le gouvernement continuera à défendre ardemment son secteur du bois d'œuvre résineux, ses collectivités et ses travailleurs, ainsi qu'à collaborer étroitement avec les gouvernements fédéral et provinciaux au cœur de ce différend injustifié.

Former les travailleurs du secteur forestier

Le gouvernement aide la population du Nord-Ouest de l'Ontario dans le but de les préparer à une carrière fructueuse dans le secteur forestier en établissant des partenariats avec des employeurs et en investissant dans l'accès à la formation professionnelle financée par les deniers publics. Le gouvernement affecte plus de 2,4 millions de dollars de fonds provinciaux à deux projets de formation novateurs de Compétences+ Ontario, offrant ainsi la possibilité à 200 personnes de mettre à profit leurs compétences.

Défendre les intérêts des agriculteurs de l'Ontario

Les agriculteurs de l'Ontario jouent un rôle important dans l'économie de la province en la stimulant et en produisant des denrées qui sont parmi les plus sûres et les meilleures au monde. Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario soutient plus de 837 000 emplois dans la province. Le gouvernement appuie la croissance du secteur agroalimentaire ontarien tout en protégeant la confiance de la population dans le système et en veillant à la durabilité environnementale.



Le gouvernement prend des mesures pour remédier aux perturbations des échanges commerciaux qui ont porté préjudice aux agriculteurs ontariens et qui ont fortement ébranlé toutes les exportations de l'Ontario, surtout les exportations de porc, de boeuf, de céréales et d'oléagineux. La mission commerciale menée par l'Ontario en octobre 2019 en Corée du Sud et au Japon a permis aux agriculteurs et aux entreprises de transformation d'aliments de l'Ontario de tisser des liens avec les principaux importateurs et acheteurs de ces deux pays. La province a aussi fait appel au gouvernement fédéral afin que celui-ci appuie le secteur des viandes dans sa quête de nouveaux marchés d'exportation par l'entremise du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA).

Afin de renforcer la compétitivité des agriculteurs de l'Ontario, la province a tiré parti du PCA, qui consiste en un investissement de 3 milliards de dollars sur cinq ans par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement a pris l'engagement d'investir jusqu'à 6,45 millions de dollars sur trois ans pour soutenir de nouveaux débouchés commerciaux pour les agriculteurs de l'Ontario, notamment :

- L'Initiative pour l'accès aux marchés, lancée en septembre 2019, afin d'aider les exportateurs ontariens d'aliments et de produits agricoles à diversifier leurs activités sur de nouveaux marchés internationaux pour y promouvoir les produits ontariens.
- L'octroi d'un montant pouvant atteindre 1,2 million de dollars pour soutenir les conseillers en développement du commerce qui sont sur place, appuyer la commercialisation des exportations et attirer des investissements directs étrangers.

Soutenir le succès à long terme du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Le gouvernement procède à un examen sur la modernisation et l'amélioration du Marché des produits alimentaires de l'Ontario. Il s'agit du plus grand centre de distribution en gros de fruits et de légumes au Canada qui vend plus de deux milliards de livres de produits agricoles par année. L'examen du Marché des produits alimentaires de l'Ontario se poursuit et le gouvernement cherchera la meilleure façon de valoriser les systèmes modernes de distribution alimentaire, une infrastructure améliorée pour les agriculteurs ontariens et les produits alimentaires locaux. En octobre 2019, le gouvernement a désigné le terrain du Marché des produits alimentaires de l'Ontario comme une zone d'emploi d'importance provinciale. Il s'agit d'une dénomination qui protégera le Marché pour son importance relative à l'emploi et à la croissance économique et qui en assurera la viabilité et la prospérité.

Soutenir les jeunes agriculteurs

Le gouvernement a lancé l'édition 2019 du Programme des prix d'excellence en agriculture, qui comprend désormais une nouvelle catégorie qui récompense le travail des jeunes agriculteurs exceptionnels. Le programme des prix d'excellence en agriculture reconnaît les innovations dans le domaine agroalimentaire qui témoignent du leadership, du développement de produits et de l'avancement de la technologie qui profitera au secteur agroalimentaire. Le programme affiche une nouvelle catégorie qui met en valeur de jeunes chefs de file exceptionnels au sein du secteur agroalimentaire. De plus, il existe maintenant une nouvelle catégorie portant sur l'innovation. Les innovations remarquables contribueront au progrès du secteur, qui sera donc en excellente position pour prospérer ici et ensuite sur la scène internationale.

Favoriser la croissance du secteur ontarien des viandes

L'Ontario soutient son industrie alimentaire locale et facilite les affaires, la croissance et la création d'emplois dans l'ensemble du secteur agroalimentaire de la province. Actuellement, le manque d'abattoirs titulaires d'un permis provincial contraint les agriculteurs à parcourir de longues distances avec leur bétail pour avoir accès aux services d'un abattoir à forfait, leur infligeant ainsi des coûts et un fardeau. Contrairement aux abattoirs titulaires d'un permis fédéral qui traitent un plus grand volume d'animaux, les abattoirs titulaires d'un permis provincial permettent aux agriculteurs de faire abattre un plus petit nombre d'animaux et de vendre les coupes de viande sur les marchés de producteurs locaux. Le gouvernement s'est engagé à soutenir la croissance de ces abattoirs et travaille de concert avec les entreprises de transformation de la viande pour assurer la production continue d'aliments salubres et de grande qualité. La province allège également le fardeau réglementaire inutile et coûteux qui pèse sur les établissements de transformation des viandes titulaires d'un permis provincial.

Le Partenariat canadien pour l'agriculture, par l'entremise du programme de financement à frais partagés pour les abattoirs titulaires d'un permis provincial, a versé 1,25 million de dollars aux établissements de transformation des viandes titulaires d'un permis provincial. À ce jour, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à allouer plus 592 000 \$ à 35 projets axés sur l'amélioration de la salubrité alimentaire. En octobre 2019, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a organisé la première réunion du Comité de participation de l'industrie de la viande qui conseillera le ministre sur la façon dont l'Ontario peut soutenir le secteur des viandes et le faire croître dans l'ensemble de la province, y compris dans le Nord.

À l'écoute des collectivités rurales de l'Ontario

Le gouvernement reconnaît l'importance et le caractère unique des collectivités rurales qui constituent l'épine dorsale de l'Ontario. Il veut entendre les points de vue des régions rurales de l'Ontario sur la façon d'exploiter leur potentiel de croissance économique.

Dès le congrès annuel de la Rural Ontario Municipal Association (ROMA) en janvier 2020, la province organisera une série de tables rondes avec les intervenants ruraux, sur les défis et les possibilités de développement économique dans leur région.

La province s'emploie déjà à mieux venir en aide aux collectivités rurales et aux communautés autochtones au moyen du Programme revitalisé de développement économique des collectivités rurales (DECOR). La première série de demandes au programme refondu a eu lieu en juillet 2019. Le programme comporte deux nouveaux volets :

- le volet Diversification économique et compétitivité, pour les projets visant à éliminer les obstacles à la croissance de l'emploi et à attirer des investissements;
- le volet Infrastructure économique stratégique, pour les projets visant à favoriser le développement économique et les occasions d'investissement.

Le gouvernement appuie également le milieu rural de l'Ontario en investissant dans l'expansion des services à large bande, du transport et du réseau de gaz naturel. Voir le chapitre 1, section D, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Faciliter les déplacements*, pour plus de détails sur les services à large bande et l'établissement de liaisons, ainsi que la section Permettre l'expansion du réseau de gaz naturel plus loin dans le présent chapitre.

Soutenir l'exploration et l'exploitation minières

Le gouvernement a formé un groupe de travail sur l'exploitation minière, à titre d'organisme consultatif présidé par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et composé de dirigeants du secteur des mines et de l'exploration, d'établissements financiers, de sociétés de prospection et d'organismes commerciaux autochtones. Le groupe s'est réuni pour la première fois en mars 2019, puis de



nouveau en septembre 2019. Au cours de ses discussions, le groupe de travail s'est dit préoccupé par le fait que l'Ontario accuse du retard par rapport à d'autres territoires de compétence dans sa capacité à attirer de nouveaux investissements en exploration pour les petites sociétés minières. Reconnaissant que ce secteur favorise la découverte de nouvelles ressources minérales, attire les investissements en capital et contribue à la création d'emplois, le gouvernement étudiera des moyens d'améliorer l'accès au capital pour les industries comme l'exploration et l'exploitation minières.

Ouvrir la voie au Cercle de feu

Le Cercle de feu de l'Ontario représente une occasion de développement minier prometteuse. Le gouvernement adopte une nouvelle approche pour développer la région. Il travaillera directement avec les partenaires des Premières Nations afin d'aménager des routes toutes saisons qui faciliteront l'accès aux collectivités et aux ressources du Cercle de feu.

Un projet transformateur de cette ampleur, qui comporte des avantages économiques ainsi que des avantages sur le plan de l'emploi à l'échelle nationale, exige également que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour investir dans la région et en accélérer le développement. L'Ontario s'attend à ce que le gouvernement fédéral partage les coûts avec la province pour la construction de routes et investisse dans les programmes de soutien aux Premières Nations. Cela est essentiel à la fois pour dégager des possibilités de développement économique dans le Cercle de feu, créer des emplois, générer des revenus et apporter la prospérité aux Premières Nations et aux collectivités dans tout le Nord de la province.

Noront Resources, le principal détenteur de concession dans le Cercle de feu, compte d'abord développer sa mine de nickel d'Eagle's Nest, réservant le développement des gisements de chromite pour l'avenir. La compagnie s'est associée directement aux Premières Nations pour favoriser le développement économique supplémentaire. Plus tôt cette année, elle a annoncé que sa nouvelle usine de transformation de la chromite en ferrochrome, un ingrédient clé de l'acier inoxydable, serait située à Sault Ste. Marie.

Restructurer les tarifs d'électricité et accroître l'accès dans le Nord

Rationaliser les tarifs d'électricité pour les industries

Le gouvernement est résolu à améliorer la confiance et la transparence dans le secteur de l'électricité et à augmenter la capacité des entreprises de l'Ontario à soutenir la concurrence, à investir et à prendre de l'expansion. Il comprend les défis que représente pour les entreprises ontariennes le coût élevé de l'électricité, défis qui nuisent à la capacité des industries de faire face à la concurrence sur les marchés internationaux. La province a consulté directement les entreprises de partout dans la province et a reçu un total de 140 observations écrites. On a constaté que les processus réglementaires constituent un fardeau pour les intervenants et qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence et la certitude quant aux coûts, ainsi que la stabilité des tarifs.

Le gouvernement propose de prendre des mesures à court terme pour alléger les formalités administratives dans le réseau d'électricité en collaborant avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) pour simplifier et rationaliser la facturation de l'électricité pour le secteur industriel et le processus de règlement du rajustement global. Il met aussi sur pied des services consultatifs pour aider les entreprises à obtenir des autorisations réglementaires et à régler les problèmes de connexion.

Le gouvernement a également chargé la SIERE de retenir les services d'une tierce partie indépendante pour procéder à un examen ciblé des contrats de production d'énergie existants afin de cerner des occasions de réduire les coûts d'électricité, ce qui profiterait à tous les consommateurs. La SIERE publiera un rapport sur les conclusions de l'examen au début de 2020.

Le gouvernement étudie d'autres options et donnera suite aux consultations.

Soutenir la compétitivité des grandes entreprises industrielles du Nord

Le gouvernement reconnaît qu'il est important de venir en aide aux grandes entreprises industrielles du Nord de l'Ontario afin qu'elles restent compétitives. Grâce au Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN), les grandes consommatrices d'électricité admissibles bénéficient de prix réduits et de coûts plus concurrentiels. Dans le cadre du PRTE-SIN, un financement total allant jusqu'à 120 millions de dollars par année est accordé, les entreprises participantes recevant un rabais annuel pouvant aller jusqu'à 20 millions de dollars.

Amélioration du réseau électrique : brancher les collectivités éloignées du Nord et construire la ligne de transport est-ouest

Vingt-cinq communautés éloignées des Premières Nations situées dans le Nord-Ouest de l'Ontario ont traditionnellement eu recours au diesel pour produire leur électricité.

Wataynikaneyap Power LP (Wataynikaneyap Power), une entreprise autorisée de transport d'électricité, est un partenariat entre la First Nation Limited Partnership (FNLP), qui comprend 24 Premières Nations ayant une participation majoritaire, et Fortis (WP) LP. La province a confié à la société Wataynikaneyap Power le mandat de relier 16 communautés éloignées des Premières Nations au réseau provincial, ce qui permettrait d'accroître la fiabilité de l'électricité et de stimuler la croissance économique. Comme cela a été annoncé en juillet, la province, Wataynikaneyap Power et le gouvernement fédéral ont signé des accords en vertu desquels le gouvernement fédéral octroiera quelque 1,6 milliard de dollars pour le projet au fur et à mesure de sa réalisation. La province accordera un financement provisoire d'environ 1,3 milliard de dollars.

NextBridge Infrastructure a lancé le projet de la ligne de transport est-ouest le 2 octobre 2019 dans le Nord de l'Ontario. Cette ligne de transport de 450 kilomètres créera de l'emploi, augmentera la fiabilité, améliorera l'acheminement d'une électricité moins coûteuse et moins polluante, et fournira la capacité nécessaire pour d'importants projets d'aménagement régionaux comme le projet de réseau électrique Wataynikaneyap Power et le Cercle de feu.

Promouvoir la transparence et la reddition de comptes à Hydro One

Le gouvernement est résolu à rétablir la confiance du public dans Hydro One tout en favorisant une transparence et une reddition de comptes accrues. La *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* a été adoptée et la province a nommé un conseil d'administration hautement qualifié. En mars 2019, le gouvernement a approuvé le nouveau cadre de rémunération de Hydro One.

Le nouveau cadre de rémunération de Hydro One fixe un plafond de 1,5 million de dollars par année pour le PDG de Hydro One, dont 500 000 \$ comme salaire de base maximal, assorti d'une rémunération incitative fondée sur le rendement. Le nouveau cadre établit un plafond de rémunération de 80 000 \$ pour les membres du conseil et de 120 000 \$ pour le président du conseil en 2019. La rémunération des nouveaux dirigeants embauchés est plafonnée à 75 % de la rémunération du PDG. Le nouveau cadre comporte des cibles de rendement qui exigent que le PDG contribue à la réduction des coûts du système d'électricité.

Promouvoir la distribution efficace de l'électricité

Les regroupements dans le secteur de la distribution de l'électricité peuvent contribuer à une réduction des tarifs d'électricité et à l'amélioration des services aux consommateurs grâce à l'innovation et à des gains d'efficience. L'expertise du secteur privé peut jouer un rôle important pour atteindre ces objectifs. Comme il en a été question dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, des mesures d'allégement fiscal d'une durée limitée ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2022.

Le gouvernement continue de passer en revue l'activité du secteur et envisage d'autres façons de favoriser l'efficience et la modernisation du secteur de la distribution de l'électricité, et consultera les consommateurs et d'autres intervenants à ce sujet.

Permettre l'expansion du réseau de gaz naturel

Le gouvernement respecte son engagement de rendre la vie plus abordable pour les particuliers, les familles et les entreprises en réduisant les coûts de chauffage, en créant des emplois et en rendant les entreprises plus compétitives grâce à un meilleur accès au gaz naturel. Le nouveau programme relatif au gaz naturel aide le secteur privé à élargir l'accès au gaz naturel pour les collectivités ontariennes, permettant ainsi aux foyers et aux entreprises de toute la province d'avoir accès à des sources de combustible propres et abordables.

À titre d'exemple, le gouvernement permet l'expansion du réseau de gaz naturel dans la collectivité de Chatham-Kent, grâce à la construction par le secteur privé de deux nouveaux gazoducs ainsi qu'au soutien pour les conduites principales. Le fait de remplacer le chauffage électrique ou le chauffage à l'huile par le gaz naturel pourrait se traduire par d'importantes économies pour la population de l'Ontario. Pour le consommateur résidentiel moyen, le passage au gaz naturel peut représenter des économies de 800 \$ à 2 500 \$ par année.

Moderniser les services financiers

Le gouvernement s'est engagé à créer un contexte réglementaire transformateur pour les secteurs des services financiers et des retraites en fournissant des services de réglementation plus efficaces, en allégeant le fardeau réglementaire, en favorisant la vigueur et la compétitivité du secteur des services financiers et en veillant à l'application de normes strictes de conduite des affaires tout en protégeant les droits et les intérêts des consommateurs, des investisseurs et des bénéficiaires des régimes de retraite. Le gouvernement a annoncé de nombreuses initiatives de réforme à l'appui de cet engagement, dont les suivantes :

- mise en oeuvre du plan directeur Priorité aux conducteurs pour le régime d'assurance-automobile de l'Ontario;
- instauration du plan des marchés financiers;
- mise en application d'un nouveau cadre s'inscrivant dans la *Loi de 2019 sur la protection du titre des professionnels des finances*;
- examen législatif de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* et de la *Loi sur les sociétés coopératives*;
- modernisation de la gestion des régimes de retraite prévue dans la *Loi sur les régimes de retraite*.

En outre, le 8 juin 2019, le gouvernement de l'Ontario a instauré la nouvelle Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) afin de réglementer les services financiers non liés aux valeurs mobilières et le secteur des régimes de retraite de la province. L'ARSF jouera un rôle important dans la mise en oeuvre de la vision du gouvernement touchant le secteur des services financiers. L'engagement de l'ARSF envers l'efficience réglementaire comprend la rationalisation des exigences réglementaires existantes comme les exigences en matière de conseil, de données et de déclaration, afin d'améliorer le cadre réglementaire et de mettre l'accent sur l'efficience et l'efficacité.

Soutenir des marchés financiers plus efficents

Comme il est question dans le budget de l'Ontario de 2019, le gouvernement continue de collaborer avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour appuyer le plan des marchés financiers. Ce plan vise à renforcer les investissements en Ontario, à favoriser la concurrence et à faciliter l'innovation pour faire de l'Ontario un chef de file dans les marchés financiers.

Le gouvernement de l'Ontario présente des modifications législatives relatives aux valeurs mobilières et aux marchés financiers. Ces changements permettraient une réglementation simplifiée et plus efficace et comprennent :

- L'abrogation de la *Loi sur la Bourse de Toronto*.
- La modification de la *Loi sur les valeurs mobilières* conformément au plan des marchés financiers afin de permettre à la CVMO d'émettre des ordonnances générales, favorisant ainsi une plus grande efficience des marchés financiers.

À la suite d'une consultation publique, le Groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire déposera bientôt son rapport final, dans lequel il présentera les recommandations reçues et les initiatives à court, à moyen et à long terme qu'il prendra pour réduire le fardeau réglementaire des entreprises, ce qui entraînera des investissements accrus sur les marchés financiers de l'Ontario.

Examen de la Loi sur les valeurs mobilières

La *Loi sur les valeurs mobilières*, qui n'a pas fait l'objet d'un examen depuis plus de 15 ans, est désuète et devrait soutenir les marchés financiers modernes. L'Ontario prendra des mesures pour créer un cadre réglementaire en matière de valeurs mobilières modernisé qui sera adapté à l'innovation et aux changements dans un marché en évolution rapide. Par conséquent, le gouvernement mettra sur pied un groupe de travail sur la modernisation des valeurs mobilières. Ce dernier sollicitera les commentaires des intervenants et aidera le gouvernement à prendre des décisions éclairées quant à la création d'un cadre réglementaire en matière de valeurs mobilières adapté au XXI^e siècle. Le groupe de travail formulera des recommandations stratégiques dans des domaines critiques comme la stimulation de la compétitivité, la structure réglementaire, l'efficacité de la réglementation et la protection des investisseurs.

L'Ontario continue de travailler en collaboration avec les autres territoires de compétence participants sur le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC).

Moderniser la façon dont les coopératives mènent leurs affaires

Un secteur des sociétés coopératives moderne et concurrentiel contribue à l'économie, crée des emplois et fournit des services précieux aux collectivités qu'il dessert. Les coopératives offrent à la population de l'Ontario l'accès à des biens et à des services de valeur, dont certains qui pourraient autrement être hors de portée, notamment dans les domaines de la transformation agricole et du logement. Ils offrent également des possibilités d'emploi partout dans la province, y compris dans les régions rurales et du Nord, favorisant ainsi une croissance économique inclusive pour les nouveaux arrivants, les femmes et les personnes à faible revenu. Une législation désuète et lourde crée des obstacles pour les coopératives, ce qui leur coûte du temps et de l'argent et entrave leur croissance.

À la suite d'un examen législatif et de consultations sur la *Loi sur les sociétés coopératives*, le gouvernement apporte des changements qui moderniseraient la Loi. Dans ce contexte, le gouvernement uniformise les règles du jeu pour certaines coopératives en abrogeant la « règle du 50 % », qui empêche les coopératives de faire plus de 50 % de leurs affaires avec les non-membres. En outre, on propose que les dispenses d'audit soient élargies pour aider les petites coopératives à éviter les coûts de conformité inutiles. Ces changements réduiraient les formalités administratives, permettraient aux coopératives de croître et de prendre de l'expansion, et permettraient au secteur de servir plus efficacement ses membres et ses clients.

Le gouvernement prévoit également faire passer l'entièr responsabilité de la *Loi sur les sociétés coopératives* du ministre des Finances au ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs au début de l'année 2020.

Actualisation du cadre réglementaire relatif aux caisses populaires et credit unions ainsi qu'aux courtiers hypothécaires

Tout comme le secteur des coopératives, les caisses populaires et *credit unions* et contribuent considérablement à la prospérité économique de l'Ontario. Elles jouent un rôle primordial dans les collectivités ontariennes en proposant des produits et services financiers aux quelque 1,6 million de sociétaires. Toutefois, bien que le secteur des caisses populaires et *credit unions* soit novateur et en plein essor, sa compétitivité a été minée par la désuète *Loi de 1994 sur les caisses populaires et credit unions*.

Le gouvernement a rencontré des représentants du secteur pour obtenir leur avis sur la modernisation de cette loi. À la lumière des observations reçues, le gouvernement travaille à l'élaboration d'une nouvelle loi fondée sur des principes pour remplacer la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et credit unions* maintenant dépassée. Cette nouvelle loi allégerait le fardeau réglementaire des caisses populaires et *credit unions* de la province, qui seraient ainsi plus souples et concurrentielles tout en continuant à répondre aux besoins de leurs sociétaires.

Le gouvernement s'est également engagé à réduire le fardeau dans le secteur du courtage d'hypothèques. Il a récemment reçu et publié un rapport sur l'examen de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*, dirigé par le ministre Doug Downey, procureur général, et Stan Cho, adjoint parlementaire au ministre des Finances. Leur rapport et les recommandations qu'il contient découlent de vastes consultations publiques et de commentaires de divers intervenants du secteur des services financiers.

Le gouvernement examine les recommandations contenues dans le rapport et continuera à consulter les intervenants de ce secteur d'activité et l'ARSF pour établir les moyens de simplifier le soutien qu'apportent les courtiers et agents à leurs clients, tout en les aidant à faire croître leurs affaires et à créer des emplois.

Moderniser le cadre réglementaire du secteur des régimes de retraite

Le gouvernement favorise des gains d'efficience dans le cadre réglementaire des régimes de retraite, en proposant notamment d'exempter certains régimes de retraite individuels (RRI) et régimes désignés (RD) de l'application de la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR). Le ministère des Finances mènera bientôt des consultations sur cette proposition et d'éventuelles modifications législatives suivront. Le gouvernement soutient également l'efficacité dans le secteur des régimes de retraite en favorisant une plus grande utilisation des communications électroniques entre les administrateurs et les participants. Après avoir consulté les intervenants, le gouvernement a déposé des modifications à la *Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires* afin de permettre aux administrateurs d'utiliser les communications électroniques comme méthode par défaut, sous réserve de certaines conditions, pour fournir des renseignements sur les régimes de retraite aux participants et aux anciens participants. Cette initiative pourrait faire économiser jusqu'à 25 millions de dollars par an au secteur, et permettrait aux régimes de communiquer plus efficacement avec les participants.

Le gouvernement améliore la viabilité des régimes de retraite en permettant la conversion au modèle de régime de retraite conjoint (RRC) selon lequel la gouvernance, les coûts et les risques du régime sont partagés entre les participants et les employeurs. Des jalons clés ont été atteints pour deux initiatives en cours. Dans le cadre de l'initiative du nouveau régime de retraite universitaire, le processus de consentement des participants a été accompli en ce qui a trait à la conversion proposée des régimes de retraite des Universités de Toronto et de Guelph et de l'Université Queen's, et la mise sur pied d'un conseil d'administration se poursuit.

De même, le processus de consentement des participants a été conclu pour le régime de retraite de la WSIB et un conseil d'administration a été mis sur pied. Le gouvernement a présenté des mesures dans la *Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires* pour réduire les contraintes réglementaires et simplifier le processus de conversion, et s'est engagé à soutenir les deux initiatives dans ses efforts pour passer au modèle du RRC.

Protéger les titres des planificateurs et conseillers financiers

Dans le budget de l'Ontario de 2019, le gouvernement a déposé des mesures législatives visant à protéger les titres des planificateurs et conseillers financiers en Ontario. Le nouveau cadre proposé exigera que les personnes utilisant le titre de planificateur financier ou de conseiller financier détiennent les titres de compétence qui s'imposent et possèdent les qualifications nécessaires pour aider les familles à atteindre leurs objectifs financiers.

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) travaille actuellement avec les intervenants pour façonner la conception du cadre de protection des titres professionnels. Le nouveau cadre s'efforcera de protéger les consommateurs sans imposer un fardeau réglementaire indu au secteur des services financiers.

Section D : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Faciliter les déplacements

Introduction

Le gouvernement a élaboré un plan pour aménager un réseau de transport de calibre mondial. En vertu de ce plan, les transports en commun sont aménagés plus rapidement et à moindre coût et amènent les personnes là où elles veulent aller, quand elles le veulent. Ce plan prévoit la construction de routes, de métros et de transport en commun rapide abordables et de grande qualité.

Les navetteurs de l'Ontario sont aux prises avec des routes congestionnées, des ponts vieillissants et des systèmes de transport en commun vieux et bondés. Par conséquent, les délais de déplacement allongent, ce qui réduit le temps de qualité passé avec les amis et la famille.

C'est pourquoi le gouvernement collabore avec ses partenaires pour construire des lignes de métro modernes, réparer les ponts vieillissants et construire de nouvelles routes, et ainsi améliorer la qualité de vie des travailleurs et des familles.

Le gouvernement s'attaque à l'engorgement routier tout en faisant du réseau de transport en commun une solution de rechange attrayante, abordable et moins stressante pour les travailleurs et les familles de l'Ontario.

Moderniser GO Transit

La province entreprend la prochaine étape du programme Expansion du service ferroviaire de GO visant à améliorer le service et à offrir des lignes bidirectionnelles continues, avec des départs aux 15 minutes, sur des tronçons clés du réseau ferroviaire de GO Transit.

Les premiers travaux d'infrastructure sont en cours dans tout le réseau pour soutenir ce programme, notamment les suivants :



- construction de tunnels jumelés sous les autoroutes 401 et 409, une des sections autoroutières les plus achalandées d'Amérique du Nord, afin d'accueillir deux voies ferrées supplémentaires ainsi qu'une future infrastructure de signalisation et de communication;
- travaux le long des voies ferrées, y compris dans les corridors Lakeshore Est et Ouest, Stouffville et Barrie;
- rénovations majeures de gares, dont la mise à niveau des immeubles ainsi que l'amélioration des accès pour piétons, bicyclettes et véhicules;

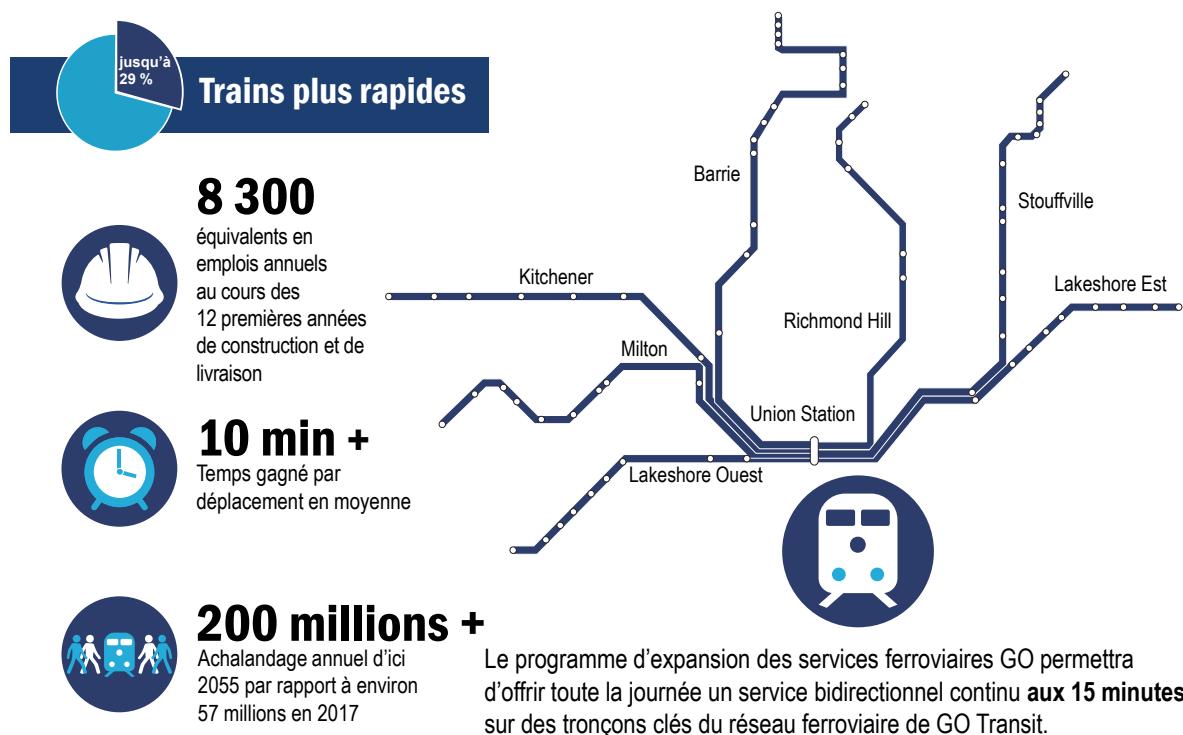
- construction de structures de stationnement aux gares du réseau GO, comprenant plus de 800 nouvelles places à celle de Cooksville et un millier de places à la nouvelle gare de Bloomington;
- saut-de-mouton du croisement de Davenport pour accroître la sécurité et la capacité dans le corridor Barrie.

En mai 2019, pour permettre un service bidirectionnel offert toute la journée, avec des départs aux 15 minutes, la province a lancé une demande de propositions auprès d'équipes présélectionnées qui soumissionneront la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure pour le projet d'investissement le plus important du programme Expansion du service ferroviaire de GO, soit le projet de travaux dans le corridor ferroviaire.

Le projet de travaux dans le corridor ferroviaire comporte un plan systémique visant à améliorer le service offert par GO Transit. Il comprend la construction d'infrastructures civiles, de voies ferrées et de l'infrastructure de signalisation, l'électrification, ainsi que l'amélioration du matériel roulant et des services ferroviaires, dont le contrôle et la répartition des trains. Ce projet créera des occasions d'emploi et améliorera la qualité de vie des navetteurs en réduisant la durée des déplacements quotidiens.

Graphique 1.11

Avantages du programme d'expansion des services ferroviaires GO



Source : Metrolinx, GO Rail Expansion Full Business Case, novembre 2018.

Offre de services supplémentaires de GO Transit

Le gouvernement respecte sa promesse d'élargir le système de transport en commun en offrant des services améliorés, des trains supplémentaires et plus de choix aux clients de GO Transit dans toute la région.

Depuis le mois d'août 2019, les services de train GO ont augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente, plus de 75 000 sièges ayant été ajoutés chaque semaine. Metrolinx a ajouté 84 départs de train, prolongé 65 trajets de train, augmentant le service aux heures de pointe, à la mi-journée et en soirée pour les clients de GO Transit chaque semaine. Ainsi, on a :

- ajouté 19 départs et prolongé 25 trajets chaque semaine sur la ligne Lakeshore Ouest, ce qui a permis de doubler le service à l'heure de pointe vers la gare West Harbour du réseau GO; amélioré le service à l'heure de pointe pour les clients de Burlington, d'Oakville et de Mississauga; offert un service de train en fin de semaine vers Niagara Falls et St. Catharines toute l'année;
- ajouté 15 départs chaque semaine pour augmenter le service de mi-journée les jours de semaine le long de toute la ligne Lakeshore Est;
- rétabli 25 départs en soirée et prolongé les trajets sur la ligne Stouffville de la gare Union à la gare Mount Joy;
- ajouté 50 départs et prolongé 15 trajets sur la ligne Kitchener chaque semaine pour offrir un nouveau service de train en soirée les jours de semaine vers Brampton et accroître le service en mi-journée, aux heures de pointe et en fin de soirée jusque vers Kitchener.

À compter du printemps 2020, les usagers du réseau GO Transit pourront garder leurs appareils mobiles connectés à un réseau Internet sans fil, gratuit, fiable et de haute qualité. Metrolinx offrira le Wi-Fi gratuit dans toute sa flotte de GO Transit, composée de 532 autobus et de 943 voitures de train, ce qui rendra l'expérience des usagers plus agréable, plus pratique et plus productive.

Aménager de nouveaux métros pour déplacer les gens

Dans le budget de 2019, la province a annoncé son plan visant à construire de nouvelles lignes de transport en commun plus rapidement et à moindre coût, dans le but de faire du transport public un moyen attrayant, abordable et peu stressant pour les gens de se rendre à destination au moment voulu.

En juin 2019, la *Loi de 2019 pour un Ontario en mouvement* a été adoptée pour permettre à la province de prendre en charge le prolongement des lignes de métro existantes et l'aménagement de nouvelles lignes, conformément au nouveau plan de transport en commun par métro de l'Ontario pour la région du grand Toronto (RGT). Ce plan, qui prévoit un coût préliminaire estimé à 28,5 milliards de dollars, comprend quatre nouveaux projets de métro, dont le prolongement de la ligne de métro Yonge North, le prolongement de la ligne de métro de Scarborough avec trois arrêts, le prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown et la construction de la ligne Ontario.

La province continue de collaborer avec la ville de Toronto pour la mise en oeuvre du nouveau plan pour le réseau de métro dans la RGT.

En outre, la province demande au gouvernement fédéral de s'engager à financer au moins 40 % de ces projets de métro cruciaux prévus dans le plan de l'Ontario afin de faciliter les déplacements des résidents de la plus grande ville du Canada et de contribuer à protéger l'environnement.



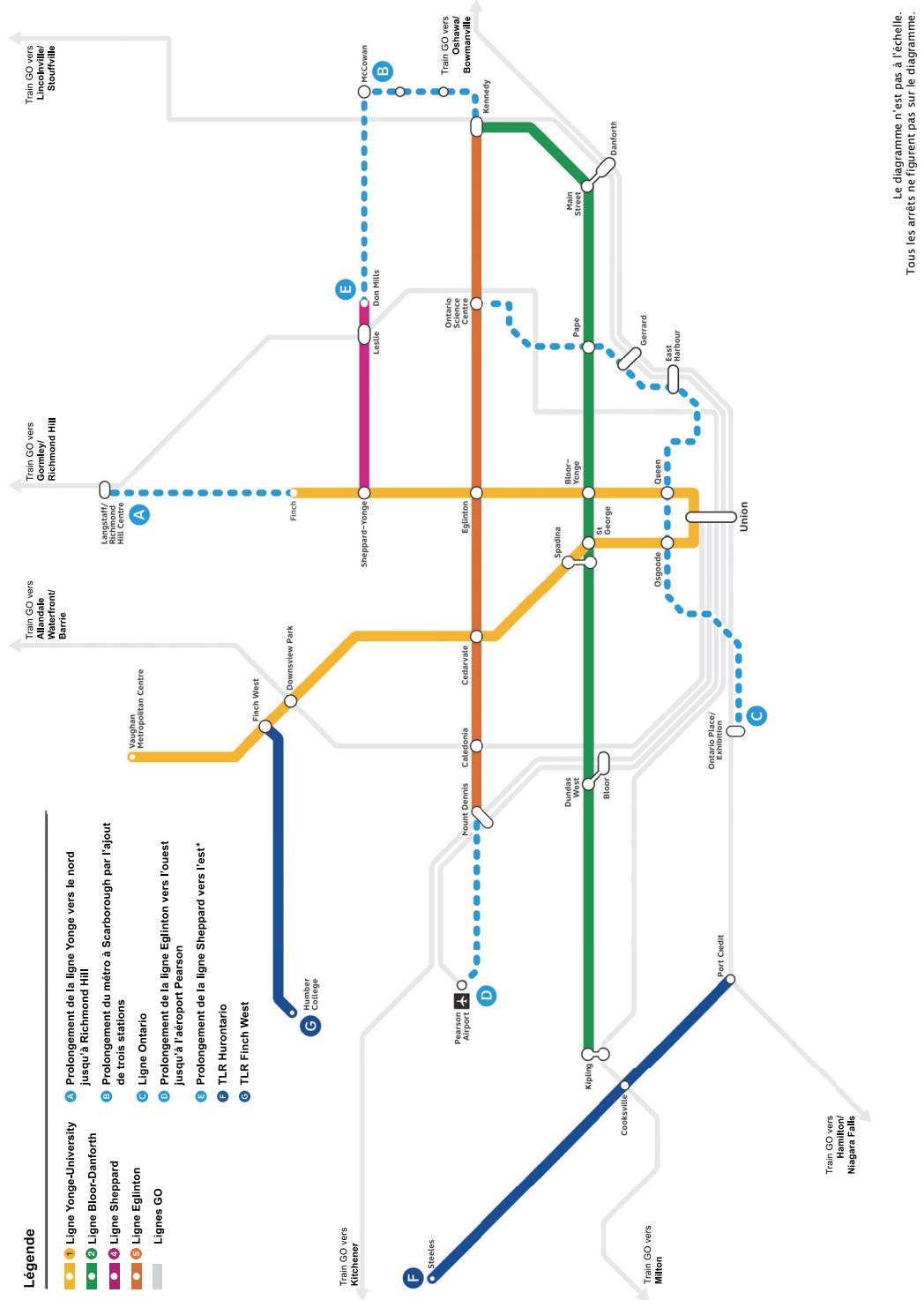
Tableau 1.1
Plan de transport en commun par métro de l'Ontario selon le budget de 2019
(en milliards de dollars)

	Estimation préliminaire du coût total prévu du projet	Date d'achèvement prévue
Ligne Ontario	10,9	dès 2027
Prolongement de la ligne de métro à Scarborough	5,5	2029-2030
Prolongement de la ligne de métro Yonge North	5,6	2029-2030
Prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown	4,7	2030-2031
Total partiel – Coûts de construction	26,8	
Autres coûts, comprenant la planification, la conception et les travaux techniques	1,7	
Total	28,5	

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Graphique 1.12

Le nouveau plan de l'Ontario pour le réseau de métro dans la RGT



* La province maintient son engagement à prolonger la ligne de métro Sheppard et amorcera l'étude des coûts et des délais d'exécution. Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Aménager la ligne Ontario – Un nouveau métro pour relier la ville de Toronto au réseau régional de transport en commun

Comme il en est fait mention dans le budget de 2019, grâce à la nouvelle ligne Ontario, des services de transport en commun rapide seront offerts dans de nouveaux secteurs de l'est, de l'ouest et du nord de Toronto dès 2027, à un coût total estimé à 10,9 milliards de dollars. La ligne de métro s'étendra sur une distance de près de 16 kilomètres de la Place de l'Ontario et du stade de l'exposition jusqu'au Centre des sciences de l'Ontario, en passant par le centre-ville, et devrait comprendre 15 stations qui offriront 17 correspondances possibles aux lignes Lakeshore Est/Ouest et Stouffville de GO Transit, aux lignes de métro Yonge-University et Bloor-Danforth de la Commission de transport de Toronto (CTT), aux différentes lignes de tramway, et une liaison directe avec le train léger sur rail Eglinton Crosstown. Une station au stade de l'exposition permettra de se rendre en métro à la Place de l'Ontario.

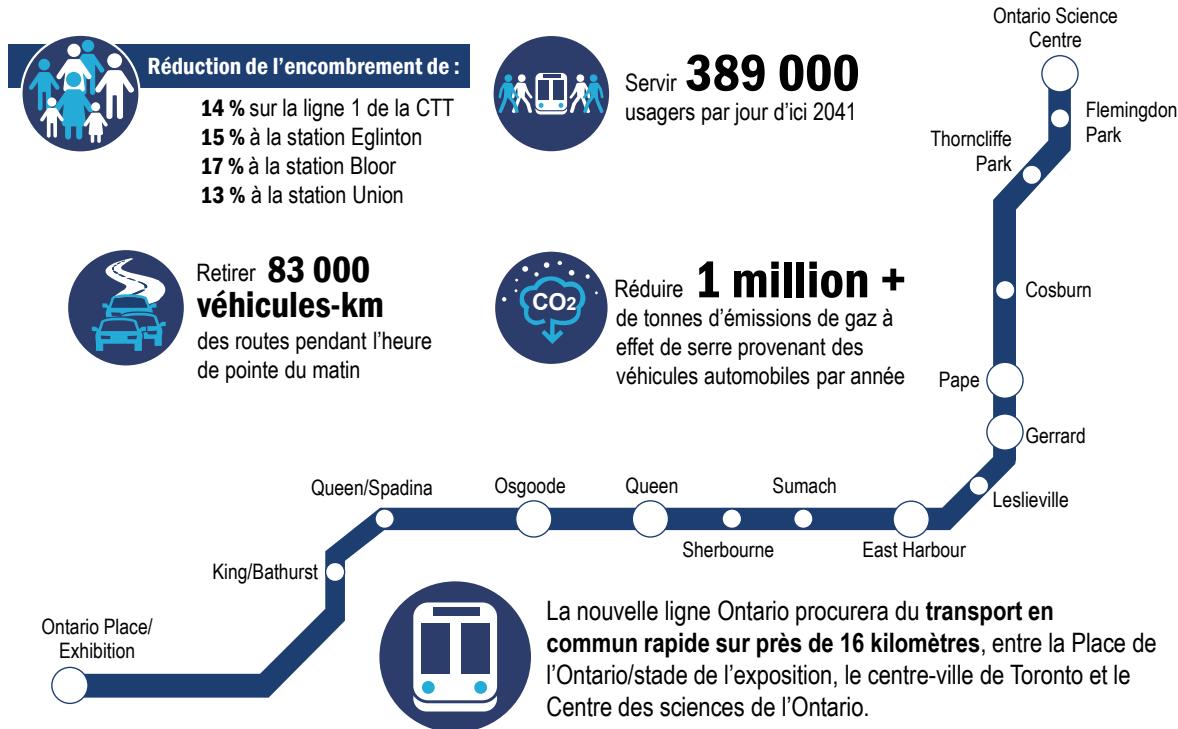
Transformer la Place de l'Ontario

En mai 2019, le gouvernement a lancé une recherche à l'échelle mondiale pour trouver un partenaire du secteur privé offrant les concepts de premier ordre les plus remarquables pour transformer la Place de l'Ontario et en faire la destination de calibre mondial qu'elle devait être depuis le début.

Le gouvernement passe en revue les idées de transformation proposées par d'éventuels partenaires pour assurer la mise en place d'un site unique et financièrement viable dans le secteur riverain de Toronto.

La ligne Ontario fournira de nombreuses possibilités de correspondances et des expériences de déplacement intégrées, favorisant la viabilité et la santé des collectivités. Elle aura des retombées économiques substantielles et desservira un plus grand nombre de secteurs axés sur la croissance. Le nombre d'emplois situés à 10 minutes de marche ou moins de la ligne de métro augmentera, tandis que, pour les résidents à faible revenu, le nombre d'emplois accessibles en 45 minutes ou moins augmentera considérablement. La ligne Ontario desservira des quartiers plus densément peuplés qui sont actuellement mal desservis par le transport en commun rapide, tels que Flemingdon Park et Thorncliffe Park.

Graphique 1.13 Avantages de la nouvelle ligne Ontario



Source : Metrolinx, *Ontario Line Initial Business Case*, juillet 2019.

Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord

La province s'engage à terminer le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord à partir du terminus actuel, soit la station Finch, jusqu'au Richmond Hill Centre, ce qui contribuera à créer un véritable réseau de transport en commun régional atteignant les centres d'emploi importants de Markham et de Richmond Hill. Le prolongement, dont le coût estimatif se chiffre à 5,6 milliards de dollars, sera terminé après que la ligne Ontario aura été achevée.

Prolongement de la ligne de métro de Scarborough

La province envisage le prolongement de la ligne de métro de Scarborough comprenant trois arrêts, Lawrence Est, Scarborough Town Centre et McCowan, au profit des résidents de Scarborough. On prévoit que le projet, dont le coût est estimé à 5,5 milliards de dollars, sera terminé d'ici 2029-2030.

Prolongement de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown vers l'ouest

La province est déterminée à prolonger la ligne de train léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown vers l'ouest pour accroître la connectivité le long de l'avenue Eglinton jusqu'à Renforth Drive. Une grande partie du projet sera souterraine pour faciliter le déplacement des personnes et des biens sur les routes de la province. On prévoit que le projet, dont le coût est estimé à 4,7 milliards de dollars, sera terminé en 2030-2031.

Former des partenariats

La province explorera la possibilité de former des partenariats novateurs avec le secteur privé pour soutenir des occasions de développement axées sur le transport en commun le long des nouvelles lignes de métro et des corridors ferroviaires de GO Transit afin de mobiliser des investissements de tierces parties et de promouvoir l'aménagement de villes fonctionnelles qui contribue à créer des collectivités intégrées, à augmenter le nombre d'usagers du transport en commun, à améliorer l'expérience des usagers et à réduire les coûts de construction et d'entretien des nouveaux transports en commun pour la province.

Comme il avait été annoncé dans le budget de 2019, le gouvernement s'associe avec Woodbine Entertainment Group pour concevoir et construire une gare ferroviaire GO Transit sur la ligne Kitchener le long de la route 27, à proximité de l'hippodrome Woodbine. Cette entente permettra d'économiser l'argent des contribuables tout en favorisant la création d'emplois, la construction de logements et de nouvelles possibilités de divertissement dans le secteur entourant la gare. Elle accorde la priorité aux usagers et aux contribuables en fournissant une gare moderne sans frais pour les contribuables.

Créer plus d'options en matière de transport en commun

La province continue de faire des progrès relativement à l'aménagement des projets de transport en commun rapide pour faciliter la vie des gens en réduisant la durée des déplacements et en offrant plus d'options de transport en commun. Par exemple, la province investira plus de 10 milliards de dollars dans les projets suivants, qui sont en construction ou font l'objet d'un contrat :

- TLR Eglinton Crosstown – aménagement d'une ligne de transport rapide réservée de 19 kilomètres le long de l'avenue Eglinton entre la station Mount Dennis (Weston Road) et la station Kennedy comprenant une portion souterraine de 10 kilomètres entre la rue Keele et Laird Drive dans la ville de Toronto. Les installations d'entretien et de stockage du TLR Eglinton Crosstown sont presque achevées, et les nouveaux véhicules légers sur rail sont en cours d'essai.
- TLR Hurontario – aménagement d'une ligne de transport rapide réservée de 18 kilomètres entre la gare GO de Port Credit dans la ville de Mississauga et le terminal Gateway de l'avenue Steeles dans la ville de Brampton. En octobre 2019, la province a accordé le contrat de conception, de construction, de financement, d'exploitation et d'entretien du projet.

- TLR Finch West – aménagement d'une ligne de transport rapide réservée de 11 kilomètres le long de l'avenue Finch Ouest, entre le Collège Humber et la station de métro Finch West située sur le prolongement du métro Toronto-York-Spadina dans la ville de Toronto. Le réaménagement des services publics et la construction des installations d'entretien et de service du nouveau TLR Finch West ont commencé.
- Service d'autobus rapides Viva de York – aménagement de 34 kilomètres de voies réservées aux autobus le long de plusieurs segments de la route 7, de Davis Drive et de la rue Yonge dans la région de York. Les voies qui longent la route 7 dans les villes de Vaughan, de Markham et de Richmond Hill ainsi que la rue Yonge dans la ville de Newmarket sont déjà ouvertes. Un segment de 2,6 kilomètres situé le long de la route 7 de la rue Bathurst au terminus du Richmond Hill Centre, près de la rue Yonge, a ouvert plus tôt que prévu en septembre 2019.

Améliorer le réseau routier de la province

Le gouvernement aménage de meilleures routes pour déplacer les gens et les biens. L'investissement de la province dans l'expansion du réseau routier réduit la durée des déplacements dans les corridors routiers, dans les liaisons commerciales cruciales et aux points d'entrée internationaux. Il s'emploie également à accroître la sécurité, à favoriser le développement économique et à améliorer la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens. En outre, l'investissement dans l'infrastructure routière soutient sept emplois par tranche de 1 million de dollars dépensés et génère une hausse de 0,58 \$ du PIB par dollar dépensé.

La province entreprendra les travaux de planification et de conception visant à :

- élargir la route 3, sur une distance de 20 kilomètres, entre la ville d'Essex et la municipalité de Leamington, pour la faire passer de deux à quatre voies; la construction pourrait débuter dès le printemps 2021;
- élargir l'autoroute 401, sur une distance de 31 kilomètres, entre les villes de London et de Tilbury, pour la faire passer de quatre à six voies;
- construire une structure jumelée pour le pont Garden City Skyway sur l'autoroute Queen-Elizabeth dans la ville de St. Catharines;
- élargir la route 17, sur une distance de 22,5 kilomètres, entre la ville d'Arnprior et la ville de Renfrew, pour la faire passer de deux à quatre voies, comprenant quatre nouveaux échangeurs et huit nouveaux ponts.

Des travaux de réfection et d'élargissement sont en cours ou prévus un peu partout dans la province, dont les suivants :

- ajout de deux voies à la route 17, sur une distance de 6,5 kilomètres, de la frontière du Manitoba jusqu'à la route 673;
- élargissement de l'autoroute 401, sur une distance de 18 kilomètres, du pont de la rivière Credit dans la ville de Mississauga, jusqu'à la route régionale 25, dans la ville de Milton, pour atténuer la congestion routière.

Réduire les formalités administratives

En juin 2019, la province a adopté la *Loi de 2019 pour un Ontario en mouvement* visant à réduire les formalités administratives, à trouver des gains d'efficience et à s'assurer que les routes de l'Ontario sont parmi les plus sûres en Amérique du Nord. La Loi :

- donne aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour cibler les conducteurs qui dépassent les autobus scolaires et menacent la sécurité des enfants qui montent dans les autobus ou en descendant;
 - prévoit des sanctions plus lourdes pour protéger les travailleurs routiers/de première ligne contre les chauffards;
 - prévoit des sanctions plus lourdes pour les conducteurs qui entravent la circulation en conduisant lentement dans la voie de gauche sur les autoroutes pour améliorer le courant de circulation et accroître la sécurité.
-

Relier les collectivités

L'Ontario examine les options qui permettraient d'accroître les services de transport partout dans la province afin que les résidents puissent passer moins de temps à se déplacer et plus de temps avec leur famille et leurs amis. Dans le budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à verser jusqu'à 30 millions de dollars sur cinq ans, par l'entremise du Programme de subventions pour les transports communautaires de l'Ontario, pour permettre à 39 municipalités de s'associer à des organismes communautaires pour coordonner les services de transport locaux et interurbains dans les secteurs non desservis ou mal desservis.

Le gouvernement est déterminé à promouvoir les modèles de prestation de services novateurs, y compris les partenariats avec le secteur privé, qui répondent aux besoins en transport de la population de la province.

Exemples de municipalités bénéficiant du Programme de subventions pour les transports communautaires de l'Ontario

- 761 534 \$ pour la ville of Sioux Lookout
 - 1 449 345 \$ pour le comté de Perth
 - 2 000 000 \$ pour les comtés unis de Prescott et Russell
 - 445 450 \$ pour le comté de Simcoe
 - 500 000 \$ pour la ville de Pelham
-

Transfert de la responsabilité de la Commission de transport Ontario Northland

La province continue d'améliorer les services de transport dans le Nord. Au cours des prochains mois, le gouvernement étudiera la faisabilité de faire passer la responsabilité de la Commission de transport Ontario Northland du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines au ministère des Transports. Cette mesure pourrait permettre à la province de centraliser la supervision ministérielle de tous les organismes gouvernementaux dont le mandat est de fournir des services de transport et de créer des occasions d'améliorer les services.

Parallèlement à ce travail, la province explorera les options pour améliorer les services d'autocars interurbains fournis par la Commission de transport Ontario Northland, pour faire en sorte que les collectivités du Nord mal desservies ou non desservies soient reliées et que les personnes aient accès aux emplois et aux services cruciaux.

Mise en oeuvre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) est un programme de 10 ans qui prévoit des investissements pouvant atteindre jusqu'à 30 milliards de dollars par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les municipalités et d'autres partenaires, dans les collectivités de la province. Le financement sera réparti entre quatre volets :

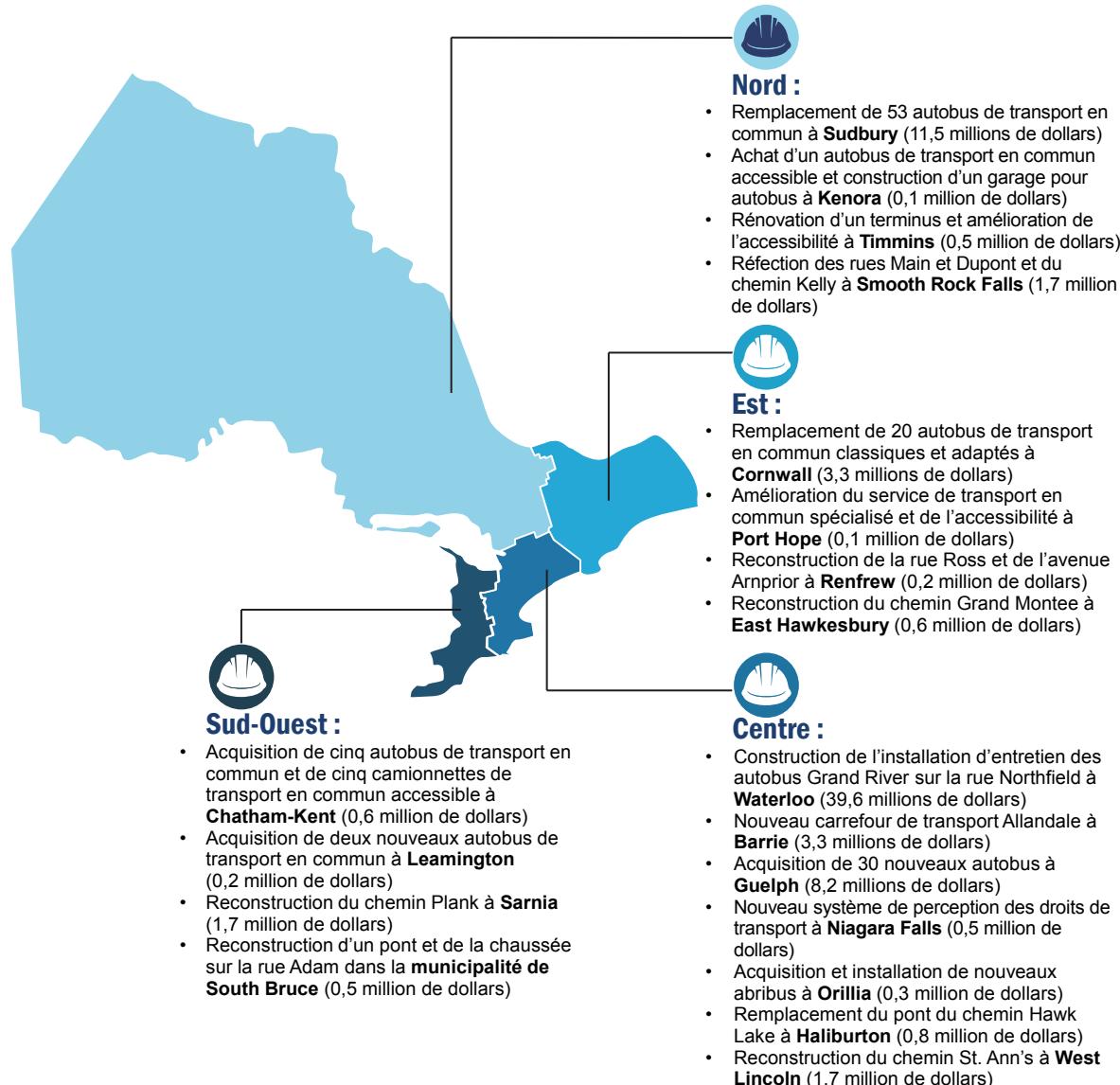
- transport en commun
- communautés rurales et nordiques
- infrastructure verte
- infrastructures communautaires, culturelles et récréatives

La part de l'Ontario sera supérieure à 10,2 milliards de dollars répartis entre les quatre volets.

Jusqu'à maintenant, l'Ontario a proposé au gouvernement fédéral plus de 350 projets d'infrastructure, dans le cadre de trois de ces volets, afin d'assurer le déplacement des personnes et la croissance de l'économie. Le gouvernement fédéral a récemment approuvé 82 de ces projets, dont 10 nouveaux projets d'infrastructure de transport en commun dans la ville de London.

Le gouvernement est déterminé à faire les bons investissements aux bons endroits et au bon moment. La province espère que le gouvernement fédéral rationalisera et accélérera l'approbation des 269 autres projets et veillera à ce que le programme s'aligne sur les priorités de l'Ontario.

Graphique 1.14
Exemples de projets proposés dans le cadre du Programme d'infrastructure
Investir dans le Canada



* Les chiffres mentionnés ne représentent que les contributions provinciales.

Source : ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Investir dans le transport en commun

L'investissement combiné des gouvernements fédéral et provincial et des administrations locales dans le cadre du volet Transport en commun soutiendra des projets ayant un coût admissible totalisant plus de 18 milliards de dollars.

- La province a proposé 201 projets provenant de 53 municipalités à l'extérieur de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH), avec un coût admissible totalisant environ 1,2 milliard de dollars, à faire approuver par le gouvernement fédéral. Ces projets comprennent le remplacement des autobus à Windsor, l'installation d'un système de lavage d'autobus à Timmins, et l'installation de boîtes de perception électroniques à Cornwall.
- La province a proposé cinq projets dans la ville de Toronto et la municipalité régionale de York à faire approuver par le gouvernement fédéral, à savoir : la ligne Ontario, le projet d'amélioration de la capacité de la station Bloor-Yonge, le projet de prolongement de la ligne de métro de Scarborough (trois arrêts), le prolongement de la ligne du métro Yonge North et le programme de gares SmartTrack.

La province continuera de travailler avec le gouvernement fédéral et demandera une hausse du financement fédéral pour tous les projets de transport en commun prioritaires.

Investir dans les communautés rurales et nordiques de l'Ontario

En vertu du volet Communautés rurales et nordiques du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), le gouvernement de l'Ontario soutient l'aménagement et le renouvellement d'infrastructures cruciales dans les collectivités rurales, nordiques et éloignées. La province a proposé des projets à coûts partagés avec le gouvernement fédéral pour tirer profit de la totalité du financement que le gouvernement fédéral s'est engagé à verser, soit 250 millions de dollars. Ces projets comprennent des investissements dans les routes, les ponts ainsi que dans l'infrastructure aérienne et marine pour les collectivités admissibles.

- La province a proposé 149 projets à coûts partagés avec le gouvernement fédéral.
- Les projets proposés dans les collectivités de l'Ontario comprennent des investissements dans les routes à Peterborough, les ponts à Welland, une infrastructure aérienne à Gore Bay et une infrastructure marine dans la communauté de la Première Nation Animakee Wa Zhing 37.

Investir dans l'infrastructure verte

La province a récemment approuvé le lancement du volet Infrastructure verte du PIIC, qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre, favorisera une meilleure adaptation et une plus grande résilience et fera en sorte que les collectivités puissent fournir un air pur et de l'eau potable à la population de l'Ontario.

La première série de demandes dans le cadre du volet Infrastructure verte a été lancée le 28 octobre 2019 et se poursuivra jusqu'au 8 janvier 2020. Dans le cadre de ce volet, des fonds fédéraux et provinciaux s'élevant à 200 millions de dollars seront versés à des collectivités ayant moins de 100 000 habitants, dont des municipalités, des Premières Nations et d'autres partenaires. Cette première série de demandes visera principalement l'amélioration de l'infrastructure liée à l'eau, y compris les eaux usées et les eaux de ruissellement, tout en favorisant la croissance économique dans les collectivités de la province.

Investir dans les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives

Le gouvernement accepte maintenant les demandes de financement de projets présentées en vertu du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du PIIC. Du financement sera alloué pour des projets communautaires, culturels et récréatifs, tels que des centres communautaires et des installations culturelles et récréatives, qui contribueront à la prestation de services cruciaux pour les collectivités et amélioreront la qualité de vie pour la population de l'Ontario.

L'entente conclue avec le gouvernement fédéral prévoit du financement de 407 millions de dollars versé à la province en vertu du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives. Cette démarche pourrait permettre de débloquer des fonds provinciaux pouvant atteindre 320 millions de dollars et des fonds de 275 millions provenant d'autres partenaires, comme des municipalités, des groupes sans but lucratif ou des communautés autochtones.

Élaboration de plans de transport régionaux

Dans les plans de transport régionaux, tous les modes de déplacement – routier, ferroviaire, aérien et maritime – sont considérés comme un système de transport intégré. Ces plans sont essentiels à la prise de décisions éclairées concernant les politiques et les investissements qui créent une économie compétitive à l'échelle mondiale, soutiennent les collectivités, modernisent et développent l'infrastructure, et favorisent un environnement sain.

L'Ontario élaborera des plans régionaux qui permettront d'améliorer le système de transport pour le déplacement des biens et des personnes dans la province. Par exemple, l'Ontario élaborera actuellement un plan de transport pour le Sud-Ouest de l'Ontario, qui sera rendu public à l'automne 2019, et un plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe. Des plans régionaux sont également élaborés pour le Nord et l'Est de l'Ontario. Une fois le travail terminé, la province présentera un plan de transport à long terme exhaustif pour l'ensemble de l'Ontario.

Pour une meilleure connectivité : Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire

Il est essentiel que les entreprises aient accès à Internet haute vitesse pour prendre de l'expansion aux quatre coins de la province. C'est pourquoi le gouvernement est déterminé à améliorer l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire afin de soutenir une plus grande connectivité, des collectivités plus sûres et de meilleures possibilités économiques pour les familles et les entreprises. En mai 2019, le

gouvernement a annoncé un engagement de 71 millions de dollars pour pallier les lacunes cellulaires dans l'Est de l'Ontario et a confirmé le versement de 63,7 millions de dollars pour un projet régional pour élargir la large bande dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Ces projets sont en cours et on s'attend à ce qu'ils soient terminés d'ici 2024 dans le cadre des efforts du gouvernement visant à régler le problème de l'absence de couverture dans certaines parties de la province.

Ces investissements s'inscrivent dans le plan Passons à une vitesse supérieure : Plan d'action de l'Ontario concernant les services à large bande et le réseau cellulaire qui engagera 315 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Ce montant comprend un programme provincial d'infrastructure pour les services à large bande et le réseau cellulaire qui sera lancé en 2020-2021 et sera doté d'un budget de 150 millions de dollars. Le plan vise à étendre l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire dans les collectivités de l'Ontario qui sont mal servies ou ne reçoivent pas de services du tout en connectant jusqu'à 220 000 ménages et entreprises.

L'investissement de l'Ontario s'ajoutera aux engagements d'autres ordres de gouvernement et tirera parti du leadership du secteur privé afin d'en maximiser les effets.



Section E : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Créer des collectivités plus sûres et plus saines

Introduction

Le gouvernement a un plan pour créer des collectivités plus sûres et plus saines en améliorant les soins de santé axés sur le patient et en créant des environnements bienveillants qui répondent aux besoins des collectivités. Il investit de manière judicieuse et promeut des stratégies qui satisfont aux besoins de certains des Ontariennes et des Ontariens les plus vulnérables, comme les personnes âgées et les enfants. La province s'est également engagée à protéger et à préserver l'environnement pour que les collectivités puissent y prospérer.

Les défis à relever dans le secteur de la santé en Ontario sont immenses. Les hôpitaux de la province sont bondés et atteignent le point de rupture. Les patients sont forcés de recevoir des soins dans les couloirs des hôpitaux et sont contraints de rester dans des lits d'hôpitaux, tandis qu'ils pourraient recevoir de meilleurs soins à leur domicile.

C'est pourquoi le gouvernement s'empresse de prendre des mesures afin d'éliminer la médecine de couloir en investissant dans les hôpitaux ainsi que dans les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire, tout en venant en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance.

Le plan du gouvernement fera en sorte que les familles de l'Ontario aient accès en temps opportun à des services de santé de grande qualité, tout en continuant d'axer l'important budget alloué au secteur de la santé sur les soins directs de première ligne pour s'assurer que les patients reçoivent les services de qualité qu'ils méritent, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Pour créer des collectivités plus sûres, le gouvernement donne à la police le financement et les outils nécessaires pour lutter contre la violence armée et les bandes criminalisées, aider à prévenir la traite des humains et garder les criminels violents sous les verrous.

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que toutes les familles puissent se sentir en sécurité et soutenues dans tous les aspects de leur vie, tant à domicile que dans la collectivité.

Créer des familles et des collectivités en meilleure santé

Investir dans les soins de première ligne

L'accès aux soins de santé publics est un élément fondamental de notre identité en tant que citoyens et citoyennes du Canada et de l'Ontario. Divers facteurs, notamment une population vieillissante ayant des besoins de santé complexes, rendent nécessaire une transformation de fond pour assurer la pérennité et la solidité du système de santé pour les générations actuelles et futures.

Le gouvernement met en oeuvre ce changement en créant Santé Ontario, le nouvel organisme de santé centralisé de la province. À titre d'organisme et centre de responsabilisation unique, Santé Ontario vise à amalgamer six organismes de santé et 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé, ce qui permettra d'éliminer le double emploi sur le plan administratif et de réinvestir les économies dans les soins de première ligne. Santé Ontario assumera la responsabilité de la prestation des soins de santé ainsi que de l'amélioration de l'orientation clinique et du soutien à l'intention des fournisseurs pour s'assurer que les patients obtiennent les soins de qualité qu'ils méritent.

Améliorer l'accès aux soins de santé

Le système de santé de l'Ontario est vaste et complexe. De nombreux patients, familles, aidants naturels et fournisseurs de soins ont de la difficulté à se retrouver dans ce système qu'ils considèrent souvent déroutant et peu pratique, en particulier en ce qui concerne la fragmentation des soins lorsque les patients passent d'un fournisseur à un autre. L'intégration des soins est cruciale pour améliorer les soins, l'expérience et les résultats des patients ainsi qu'éliminer la médecine de couloir. Le but consiste à offrir des soins améliorés, plus rapides et mieux interconnectés, peu importe où les patients se trouvent dans leur parcours de soins. Annoncée en février 2019, la mise sur pied des équipes Santé Ontario offrira une nouvelle manière d'organiser et de prodiguer des soins qui est plus étroitement liée aux patients dans leurs collectivités. Dans le modèle des équipes Santé Ontario, les fournisseurs de soins de santé, notamment les hôpitaux, les cliniciens et les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que les professionnels de la santé mentale, travailleront comme une équipe unie, ce qui permettra aux patients d'avoir facilement accès au système et de mieux s'y retrouver.

La transition graduelle vers un modèle d'équipes Santé Ontario déployé à l'échelle du système est déjà entamée et la première série de demandes des candidats à l'établissement d'une équipe Santé Ontario est en cours d'évaluation. L'intérêt des collectivités et des fournisseurs s'est avéré très grand et le ministère a reçu plus de 150 demandes mobilisant plus de 1 000 fournisseurs. Le premier groupe d'équipes Santé Ontario sera déterminé à l'automne 2019.

Appuyer les hôpitaux de l'Ontario

Souvent, les Ontariennes et Ontariens doivent attendre de recevoir un traitement dans les couloirs des hôpitaux et bon nombre peuvent avoir de la difficulté à recevoir le traitement dont ils ont besoin. En particulier, les hôpitaux de petite et de moyenne taille font depuis longtemps face à des problèmes uniques. Voilà pourquoi la province fait un investissement de 68 millions de dollars dans les hôpitaux de petite et de moyenne taille, ainsi que dans les hôpitaux ayant plusieurs emplacements, dans le but de remplir l'engagement de l'Ontario d'éliminer la médecine de couloir. Le nouveau financement, qui s'ajoute aux 384 millions de dollars annoncés dans le budget de 2019, aidera à maintenir une capacité hospitalière cruciale et aidera les hôpitaux à répondre à l'augmentation de la demande dans les collectivités à l'échelle de la province.

Le financement additionnel contribuera à faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent bénéficier d'un accès à des soins de grande qualité en temps opportun dans leur collectivité, réduisant ainsi la nécessité de traverser la province, le pays ou la frontière pour recevoir des soins. Cet investissement servira également à financer les interventions médicales et à réduire les temps d'attente. Il améliorera la viabilité des activités hospitalières, protégera les services essentiels et concourra à mettre fin à la médecine de couloir.

Tableau 1.2

Exemples d'hôpitaux de petite et moyenne taille et d'hôpitaux ayant plusieurs emplacements qui recevront un financement additionnel

Région	Hôpital	Augmentations de financement en 2019-2020
Région du grand Toronto	Maison de soins palliatifs Casey House	86 000 \$
	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview	510 000 \$
	Hôpital War Memorial de Haldimand	133 000 \$
Centre	North Wellington Health Care Corporation	170 000 \$
	Hôpital Northumberland Hills	3 784 000 \$
	Centre de santé de St-Joseph (Guelph)	199 000 \$
	Hôpital général du comté de Lennox et Addington	230 000 \$
Est	Hôpital général de Brockville	5 562 000 \$
	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls	1 262 000 \$
	Hôpital général de St. Thomas-Elgin	1 472 000 \$
	Association des soins de santé de Quinte	5 000 000 \$
Sud-Ouest	Bluewater Health	2 112 000 \$
	Alliance Chatham-Kent pour la santé	1 729 000 \$
	South Bruce Grey Health Centre	327 000 \$
Nord-Est	Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake	222 000 \$
	Hôpital d'Englehart et du district	96 000 \$
	Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	1 599 000 \$
Nord-Ouest	Hôpital général d'Atikokan	78 000 \$
	Centre régional de santé de Dryden	185 000 \$
	Riverside Health Care Facilities Inc.	260 000 \$

Source : ministère de la Santé de l'Ontario.

Augmenter la capacité pour éliminer la médecine de couloir

Le gouvernement investit dans de nouveaux modèles novateurs afin de créer une meilleure expérience pour les patients et d'augmenter la capacité au sein du système de santé, ce qui contribuera à éliminer la médecine de couloir. Pour appuyer cet investissement, le plan d'immobilisations du gouvernement prévoit approximativement 17 milliards de dollars en subventions d'immobilisations au cours des 10 prochaines années afin d'agrandir les infrastructures hospitalières¹.

Récemment, le gouvernement a donné suite à cet engagement en ouvrant une nouvelle tour de quatre étages pour les soins aux patients à l'Hôpital général d'Etobicoke, en versant 9 millions de dollars supplémentaires pour la planification d'un projet de réaménagement au campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa et en accordant un soutien pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars pour appuyer les mises à niveau et les rénovations à l'Hôpital Memorial de Lincoln Ouest de l'association des sciences de la santé de Hamilton. De plus, la province a également engagé jusqu'à 75 millions de dollars pour le projet de carrefour de santé à Orléans qui donnera accès à des programmes et services de santé intégrés, axés sur le patient et bilingues.

Ces investissements dans de nouvelles installations permettent d'élargir les services tout en veillant au maintien en bon état des installations existantes pour que les patients et les familles reçoivent d'excellents soins au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Améliorer les soins de longue durée

L'engagement du gouvernement d'investir dans l'infrastructure de la santé concerne également les soins de longue durée. L'investissement dans de nouveaux lits de soins de longue durée et le réaménagement de lits existants est un élément clé de la stratégie transformationnelle de l'Ontario visant à éliminer la médecine de couloir et à améliorer l'accès à des soins de longue durée fiables et de grande qualité. Afin d'appuyer cette stratégie, le gouvernement s'est engagé à ajouter 15 000 nouveaux lits de soins de longue durée en cinq ans, ce qui représente une augmentation de près de 20 % relativement à la capacité existante. De plus, le gouvernement s'est engagé à réaménager 15 000 lits existants pour les rendre conformes aux normes actuelles, ce qui permettra au secteur des soins de longue durée d'être en meilleure posture pour fournir des soins plus appropriés aux patients présentant des troubles de santé complexes.

Placer les résidents des foyers de soins de longue durée au cœur des soins



¹ Les investissements dans l'infrastructure hospitalière sont évalués à 27 milliards de dollars sur les 10 prochaines années, somme qui inclut 17 milliards de dollars en subventions d'immobilisations et en financement de tierces parties.

L'Ontario a rapidement pris des mesures afin de donner suite à son engagement en allouant 7 889 nouveaux lits, réalisant ainsi plus de 50 % de son engagement, et 11 727 lits sont réaménagés pour les rendre conformes aux normes actuelles, ce qui réalise près de 80 % de l'engagement de la province.

Tableau 1.3**Allocation des lits de soins de longue durée nouveaux et mis à niveau jusqu'à maintenant**

Région	Nombre de nouveaux lits alloués	Nombre de lits existants à réaménager
Centre	532	1 139
Est	1 154	2 330
Nord	605	1 428
Sud-Ouest	1 675	3 505
RGT	3 923	3 325
Total	7 889	11 727

Source : ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Tandis que les travaux visant à moderniser les soins de longue durée et à les rendre plus accessibles sont en cours, le gouvernement prolonge la prime de conformité structurelle au même moment où il entreprend des consultations à l'automne 2019 sur la forme que prendrait un nouveau programme d'immobilisation de petite envergure. Le gouvernement élargit également le Fonds de transition pour la main-d'oeuvre tandis qu'il met au point une stratégie de dotation en personnel de soins de longue durée afin de satisfaire les besoins de plus en plus complexes des résidents des établissements de soins de longue durée. Enfin, le gouvernement accorde une grande importance aux recommandations de la juge Gillese et poursuivra ses efforts pour y donner suite.

Moderniser les soins à domicile

Le gouvernement investit également dans des stratégies et des programmes qui aideront les Ontariennes et Ontariens à demeurer plus longtemps dans leur domicile. Il prend rapidement des mesures et donne suite à son engagement d'éliminer la médecine de couloir et de créer des collectivités en meilleure santé. L'Ontario a investi 267 millions de dollars supplémentaires en 2019-2020 afin d'élargir et de mieux coordonner des services de première ligne modernes à domicile et en milieu communautaire pour les offrir au moment et à l'endroit où les gens en ont besoin. Grâce à ce financement additionnel, la province peut offrir 1,8 million d'heures de services de soutien à la personne supplémentaires, 490 000 visites de personnel infirmier supplémentaires et 100 000 visites de thérapeutes supplémentaires. L'expansion des services communautaires, notamment pour les populations prioritaires comme les Autochtones et les francophones, comprend des services de repas et de transport, du soutien pour les aidants naturels et des services d'aide à la vie autonome dans des logements avec services de soutien.

Ces investissements comportent 45 millions de dollars en nouveau financement pour des modèles de soins intégrés novateurs visant à mettre fin à la médecine de couloir dans les régions aux besoins élevés, ainsi que 63 millions de dollars pour des modèles de soins intégrés existants afin d'améliorer la coordination des soins, notamment pour assurer des transitions sécuritaires de l'hôpital au domicile. Compte tenu de la croissance et du vieillissement de la population, l'expansion des soins à domicile et dans la collectivité aidera plus d'Ontariennes et d'Ontariens à faire rapidement la transition entre l'hôpital et des soins appropriés à domicile. Cela contribuera à réduire les pressions exercées sur les hôpitaux déjà fort achalandés ainsi que les listes d'attente pour les soins de longue durée, diminuant ainsi le recours à la médecine de couloir.

Appuyer les partenariats novateurs pour favoriser les modèles de soins transitoires

Dans le cadre de son plan visant à mettre fin à la médecine de couloir, le gouvernement entend appuyer les partenariats novateurs établis entre des hôpitaux et d'autres secteurs afin que les patients puissent faire une transition sans heurt entre l'hôpital et un établissement de soins en milieu communautaire. Cette approche fait en sorte que les patients reçoivent les soins appropriés dans l'établissement approprié, en plus de réduire les pressions inutiles sur le système de santé en libérant des lits d'hôpital pour les patients qui en ont le plus besoin. Les partenariats innovateurs qui aident à réduire les problèmes de capacité hospitalière comprennent les suivants :

- La province collabore avec six hôpitaux de la région du grand Toronto et leurs partenaires communautaires – l'Hôpital Humber River, le Centre Sunnybrook des sciences de la santé, le Centre régional de santé de Southlake, le Centre de santé St-Joseph d'Unity Health Toronto, le William Osler Health System et Trillium Health Partners – afin de créer au total 250 lits de soins transitoires à l'établissement de la rue Church du Reactivation Care Centre. Cet investissement fournira aux patients des soins et des services de réadaptation durant leur transition de l'hôpital à leur domicile, à un établissement en milieu communautaire ou à un foyer de soins de longue durée.
 - Après un séjour à l'unité de soins actifs, les patients du Centre régional de santé Southlake de Newmarket peuvent bénéficier du programme Southlake@Home pour recevoir de l'aide au moment de leur retour à domicile ou de leur transition à un établissement en milieu communautaire. Ce programme a démontré son efficacité à retourner les patients plus rapidement chez eux, soit là où ils veulent être. La clinique de déroutement des admissions gériatriques du centre Southlake offre également des soins 24 heures sur 24 afin que les patients puissent recevoir des soins appropriés sans devoir aller aux urgences.
 - L'Hôpital Northumberland Hills et la résidence The Landmark, la maison de retraite d'Extendicare Cobourg, travaillent en partenariat pour offrir des services de soins de transition à un maximum de quatre patients à la fois, lorsque ceux-ci ne nécessitent plus de soins hospitaliers actifs. Ces patients seront hébergés temporairement à la maison de retraite The Landmark en attendant qu'une place soit disponible dans un établissement de soins de longue durée.
 - Pour assurer une transition en douceur de l'hôpital au domicile, le programme de soins intégrés complets du Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton veille à mettre les patients en contact avec les services de soins à domicile avant leur congé de l'hôpital. Le programme planifie les soins au tout début du processus et offre un accès continu à un clinicien une fois le patient de retour chez lui.
 - Lakeridge Health, à Durham, a créé un partenariat avec la maison de retraite Carriage House et l'organisme St. Elizabeth Health Care pour créer le programme de réactivation Carriage House, aidant ainsi les patients à retourner de manière sécuritaire à la maison et à recevoir un soutien personnalisé fourni par une équipe interprofessionnelle de soins de santé.
-

Élargir les champs d'exercice

Pour donner suite à la recommandation d'élargir le champ d'exercice de certaines professions de la santé qui a été faite par le Conseil du premier ministre pour l'amélioration des soins de santé et l'élimination de la médecine de couloir, la ministre de la Santé a enjoint plusieurs organismes de réglementation des professions de la santé de l'Ontario de préparer des règlements qui permettraient l'élargissement du champ d'exercice de certaines professions de la santé comme les podologues, les sages-femmes, les infirmières praticiennes, les optométristes et les pharmaciens, tout en s'assurant que la sécurité du patient demeure le principe directeur de toute modification proposée. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement envers la population de l'Ontario de créer un système de soins de santé interconnecté, de réduire les temps d'attente, d'améliorer l'accès aux soins et d'éliminer les formalités administratives et les obstacles.

Ces modifications se traduiront par un élargissement du pouvoir de prescrire, un accès à un plus grand nombre d'outils et de tests diagnostiques, ainsi qu'à une plus grande autonomie professionnelle. Cela augmentera la commodité pour les patients en réduisant le temps investi en déplacements d'un fournisseur à l'autre dans le cadre de multiples visites pour recevoir des soins et des traitements de routine. L'élargissement des champs d'exercice est essentiel pour réduire la pression pesant sur les hôpitaux et aider les médecins, le personnel infirmier et d'autres fournisseurs de soins à servir les patients et leur famille plus efficacement et plus rapidement.

Adopter une nouvelle approche en matière de soins de santé d'urgence

Le gouvernement s'est engagé à améliorer les services de santé d'urgence de l'Ontario afin d'offrir des soins viables, mieux coordonnés et appropriés et d'ainsi réduire le recours à la médecine de couloir et les temps d'attente dans les services des urgences. À l'heure actuelle, les patients qui ont recours au service d'urgence médicale 911 sont envoyés aux urgences, peu importe la sévérité de leur maladie ou de leurs blessures. Cela allonge les temps d'attente, et c'est pourquoi le gouvernement mène des projets pilotes avec de nouveaux modèles de soins pour les patients qui composent le 911 afin de les diriger vers un établissement plus approprié et moins onéreux. Cela pourrait comprendre les soins à un centre d'intervention de crise en santé mentale, à un foyer de soins palliatifs ou le traitement sur place suivi d'un aiguillage vers des fournisseurs de soins de santé en milieu communautaire. Plusieurs fournisseurs municipaux de services d'ambulances terrestres mèneront des projets pilotes avec ce nouveau modèle au début de 2020.

Appuyer les premiers intervenants de l'Ontario

Le gouvernement s'est engagé à faire de la santé mentale une priorité, notamment en aidant la population de l'Ontario à composer avec le trouble de stress post-traumatique (TSPT). Les agents de police, les pompiers, les répartiteurs, les agents correctionnels et les agents de probation et de liberté conditionnelle accomplissent un travail incroyablement ardu et font face à des situations difficiles. Le TSPT est un risque important pour la santé et le bien-être des premiers répondants de l'Ontario et d'autres personnes qui font régulièrement face à des situations traumatisantes. En vertu de la *Loi de 2016 d'appui aux premiers intervenants de l'Ontario*, certains travailleurs n'auront plus à fournir de preuve lorsqu'ils reçoivent un diagnostic de TSPT, car celui-ci sera dorénavant considéré comme étant lié au travail. Ces mesures accélèrent l'accès des premiers répondants et d'autres travailleurs à un traitement approprié ainsi qu'aux prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Appuyer les personnes ayant des troubles de santé mentale et de dépendance

Les Ontariennes et Ontariens présentant des problèmes de santé mentale et de dépendance font souvent face à de longs temps d'attente et à des obstacles pour accéder aux services appropriés. La province consent un investissement historique de 3,8 milliards de dollars sur 10 ans afin de créer un système exhaustif et interconnecté de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances assortis de soutiens au logement, qui sont adaptés aux besoins des collectivités. L'entente de financement sur 10 ans que l'Ontario a conclue avec le gouvernement fédéral aidera à soutenir ces investissements.



En 2019-2020, le gouvernement a investi 174 millions de dollars dans ces services afin de réduire les temps d'attente dans les programmes de santé mentale communautaires, d'aider les patients atteints de problèmes de santé mentale dans le système de justice, d'augmenter le nombre de logements avec services de soutien ainsi que le soutien pour les populations prioritaires comme les Autochtones et les francophones, de même que de financer des lits de soins actifs en santé mentale. Les investissements récents dans ce secteur comprennent ce qui suit :

- près de 30 millions de dollars dans les services et programmes de santé mentale pour les enfants et les jeunes partout dans la province, notamment le soutien en situation de crise, la prévention, le counseling et le traitement intensif d'enfants et de jeunes aux prises avec de l'anxiété, une dépression, un déficit de l'attention, de l'hyperactivité ou d'autres troubles;
- plus de 27 millions de dollars pour les services de soutien en santé mentale dans le système d'éducation de l'Ontario, notamment les services d'environ 180 professionnels de la santé dans les écoles secondaires;
- plus de 33 millions de dollars pour les sites de consommation et de traitement partout dans la province, afin que les personnes aux prises avec un problème de toxicomanie puissent obtenir un soutien global en matière de traitement et de réadaptation. La province appuie également plus de 50 cliniques d'accès rapide pour le traitement de la toxicomanie à l'échelle de l'Ontario, où les patients peuvent se présenter et obtenir de l'aide sans rendez-vous ou recommandation.

De concert avec des services de police et des partenaires du domaine de la santé, le gouvernement a également mis au point en 2019-2020 un nouveau cadre et une trousse d'outils pour assurer de meilleures transitions entre les services de police et les hôpitaux ainsi que fournir un accès plus rapide à des soins critiques coordonnés pour les personnes qui sont en situation de crise de santé mentale.

Le gouvernement a également élargi l'accès téléphonique aux services d'abandon du tabac pour les Ontariennes et Ontariens, tant en anglais qu'en français, notamment en offrant des services médicaux professionnels, des conseils nutritionnels et une orientation vers des soutiens en santé mentale et en traitement des dépendances par l'entremise de Télésanté Ontario. De plus, le

gouvernement a déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, mettrait sur pied un Centre d'excellence pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances au sein de la nouvelle agence Santé Ontario afin que les patients et les familles soient en mesure d'accéder à des soins et à des services intégrés, normalisés et fondés sur des données probantes, plus près de leur domicile.

Moderniser la santé publique

Dans le cadre du plan du gouvernement visant à créer un système de soins de santé moderne et plus interconnecté, la province détermine la meilleure manière d'offrir des services de santé publique de manière coordonnée, résiliente, efficace et agile afin de satisfaire les besoins et les priorités des collectivités, lesquels évoluent constamment. Le gouvernement reprend les consultations avec les administrations municipales et le secteur de la santé publique. La prochaine phase de mobilisation est appuyée par le conseiller Jim Pine, directeur général de l'administration du comté de Hastings et ancien membre du conseil d'administration de l'Association des municipalités de l'Ontario. M. Pine jouera un rôle clé en facilitant des discussions productives entre le gouvernement et les intervenants de la santé publique, de la santé d'urgence et des municipalités pour assurer :

- une uniformité et une équité accrues dans la prestation de services à l'échelle de la province;
- une clarté et une harmonisation améliorées des rôles et responsabilités entre la province, Santé publique Ontario et les bureaux locaux de santé publique;
- des relations renforcées et approfondies avec les soins primaires et le système de santé en général afin de soutenir l'objectif d'éliminer la médecine de couloir grâce à l'amélioration de la promotion de la santé et de la prévention;
- la mise à profit et la promotion des pratiques innovatrices de pointe et des grandes forces provenant de toute la province;
- une prestation améliorée des services de santé publique et la pérennité du système.

Cette initiative fait suite aux constatations faites en 2017 par la vérificatrice générale selon lesquelles les bureaux de santé publique sont mal coordonnés et font souvent double emploi. Au printemps 2019, le gouvernement a annoncé des plans visant à réaménager la manière dont la santé publique est structurée et financée en Ontario afin d'obtenir une meilleure coordination et une prestation plus efficace des services. Durant les discussions, le gouvernement a pris l'engagement clair d'appuyer les municipalités tandis qu'elles modernisent la prestation des services de santé publique en Ontario.

Rendre les soins de santé plus conviviaux

En plus des améliorations qui sont apportées aux foyers de soins de longue durée, aux soins à domicile et en milieu communautaire ainsi qu'aux hôpitaux, le gouvernement s'est engagé à améliorer l'expérience du patient et la manière dont les patients et les fournisseurs peuvent accéder aux données.

La nouvelle stratégie Priorité au numérique pour la santé de l'Ontario fera passer l'expérience du patient dans le XXI^e siècle, contribuant ainsi à éliminer la médecine de couloir. On proposera aux patients plus de choix pour interagir avec le système de soins de santé, tout en tirant parti de l'imagination et des capacités des innovateurs en santé axée sur le numérique de l'Ontario.

Le ministère de la Santé travaille à la mise sur pied d'une nouvelle approche en matière de soins virtuels qui pourrait permettre aux patients de voir leur médecin dans le confort de leur foyer et aux médecins d'utiliser les nouvelles technologies afin d'offrir à leurs patients davantage d'options pour accéder à leurs services. Ce faisant, la province peut s'assurer que les patients reçoivent les bons soins au bon endroit, contribuant ainsi à éliminer la médecine de couloir.

Les patients et les fournisseurs de soins de santé profiteront d'une approche moderne où les données sur la santé accompagneront en toute sécurité le patient durant ses transitions entre les différents types et fournisseurs de soins.

Les patients pourraient également utiliser les logiciels et les outils numériques de leur choix pour gérer leurs soins et obtenir accès aux renseignements sur leur santé, comme des analyses de laboratoire, qui sont tirés des répertoires de données provinciales sur la santé. L'Ontario établira des politiques et des normes claires pour encourager les innovateurs à participer activement au système de santé local.

Cela sera rendu possible par les efforts du gouvernement visant à moderniser la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements sur la santé*, ainsi que les règlements subséquents, afin de promouvoir l'accès des patients aux renseignements sur leur santé de manière sûre.

Protéger les personnes les plus vulnérables

La province est résolue à protéger les Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées et les survivantes et survivants de la traite de personnes. Le gouvernement apporte les modifications législatives nécessaires, s'engage à investir et propose de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens vulnérables.

Créer une stratégie à l'intention des personnes âgées

Le gouvernement s'est engagé à aider les personnes âgées à demeurer actives, en santé et en sécurité dans leur collectivité. Cependant, bon nombre d'aînés ont de la difficulté à accéder aux programmes et aux services nécessaires à leur sécurité, à leur santé mentale et physique ainsi qu'à leur autonomie générale.

À la suite de consultations menées l'été dernier à l'échelle de la province auprès de personnes âgées, des membres de leur famille, d'aînés naturels et d'organismes de soutien, notre gouvernement travaille à l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui offrira un avenir meilleur pour les Ontariennes et Ontariens âgés.

Les observations reçues dans le cadre des consultations servent à mettre au point une stratégie pangouvernementale qui aidera les personnes âgées de toutes les régions de la province :

- à demeurer en santé, actives et intégrées sur le plan social;
- à être en sécurité;
- à demeurer dans leur domicile et leur collectivité;
- à participer au marché du travail et à l'économie comme elles le souhaitent.

En appuyant les personnes âgées de l'Ontario, le gouvernement leur donne la chance de jouir de l'avenir qu'elles méritent.

Fournir des soins dentaires aux personnes âgées à faible revenu

Dès cet automne, le gouvernement investit 90 millions de dollars annuellement pour offrir aux personnes âgées à faible revenu l'accès à des soins dentaires courants dans le cadre d'un nouveau programme financé par les deniers publics. Le programme fournira aux aînés admissibles des soins additionnels et permettra d'éviter des visites aux services d'urgence. En investissant dans les soins dentaires, le gouvernement franchit une autre étape pour éliminer la médecine de couloir.

Appuyer la protection des enfants

Afin de mieux protéger la sécurité et le bien-être des enfants et des familles et de réduire le fardeau des travailleuses et des travailleurs de première ligne, le gouvernement propose de modifier des articles de la *Loi sur l'ombudsman*, et de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Ces modifications législatives accroîtraient la réactivité et l'accessibilité des services comme suit :

- elles permettraient aux fournisseurs de services de divulguer des renseignements personnels à l'ombudsman afin d'appuyer des enquêtes dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse;
- elles réduiraient le fardeau administratif des agents de la paix;
- elles appuieraient la capacité du gouvernement de poursuivre les exploitants d'établissements résidentiels non agréés.



Soutien aux enfants atteints d'autisme

L'Ontario investit 278,5 millions de dollars supplémentaires dans le Programme ontarien des services en matière d'autisme, ce qui portera le financement total du programme à 600 millions de dollars annuellement. Le gouvernement s'est engagé à offrir des soutiens qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes atteints d'autisme tout en travaillant à la mise en oeuvre d'un nouveau programme viable axé sur les besoins. L'organisation du nouveau programme sera fondée sur les recommandations du Groupe consultatif du Programme ontarien des services en matière d'autisme. Ces travaux étant en cours, le gouvernement assurera la continuité des services destinés aux familles en maintenant les plans comportementaux existants, en continuant de verser les budgets pour les services aux enfants et en réduisant le nombre d'enfants sur la liste d'attente.



Soutenir l'inclusion et l'accessibilité

Le gouvernement investit 1,07 million de dollars en 2019-2020 pour soutenir l'Abilities Centre à Whitby afin de favoriser l'inclusion et l'accessibilité des gens de tous âges et de toutes capacités. Ce financement permettra d'étendre la programmation actuelle et de consulter les partenaires de la collectivité, les conseils scolaires et les municipalités pour cerner les lacunes en matière de services et concevoir divers projets pilotes, notamment :

- des recherches sur l'inclusion sociale et les entreprises à vocation sociale;
- la création d'un programme de préparation à l'emploi;
- un projet pilote de 12 semaines portant sur un programme multidéficience destiné aux adultes ayant un handicap;
- l'appui aux organismes du secteur privé et du secteur à but non lucratif pour créer des plans favorisant l'inclusion et l'accessibilité.

Ces mesures permettront de combler les lacunes en matière de services aux personnes de toutes les capacités et d'accroître l'accessibilité à des programmes inclusifs qui font la promotion de la santé, renforcent les compétences pratiques et aident les gens dans leur recherche d'emploi.

Améliorer l'accessibilité

Le gouvernement facilite la vie des personnes handicapées. Bon nombre d'édifices et de programmes en Ontario présentent toujours un défi pour les personnes handicapées, car ils ne sont ni accessibles ni inclusifs. Par conséquent, le gouvernement investit 1,3 million de dollars sur deux ans par l'entremise d'un nouveau partenariat avec la Fondation Rick Hansen pour lancer un nouveau programme de certification. Ce programme offrira des classements d'accessibilité de bâtiments réalisés par des professionnels dûment formés. Il aidera aussi les gestionnaires et les propriétaires d'immeubles à trouver des moyens d'éliminer les obstacles répertoriés.

Lutter contre la traite de personnes

Les femmes et enfants de l'Ontario méritent de vivre sans la menace, la crainte ou l'expérience directe de l'exploitation et de la violence. L'Ontario affiche le taux d'infractions liées à la traite des personnes signalées par la police le plus élevé au Canada, et les enfants sont particulièrement à risque. Voilà pourquoi le gouvernement met au point une stratégie pour lutter contre la traite de personnes visant à aborder et à éliminer les causes profondes de la violence ainsi qu'à aider les survivantes et survivants à guérir.

Le gouvernement travaillera de manière intersectorielle et avec ses partenaires communautaires afin de créer un système souple qui améliore l'identification, l'investigation et la poursuite des traîquants et contribuera à faire en sorte que les survivantes et survivants aient accès aux services spécialisés dont ils ont besoin pour reconstruire leur vie. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la traite de personnes. Il est important que tout le monde, particulièrement les jeunes, apprenne ce qu'est la traite de personnes, en connaisse les facteurs de risque ainsi que les signes avant-coureurs, et sache comment obtenir de l'aide.

Protéger les droits des animaux de l'Ontario

Le gouvernement renforce la protection des animaux en Ontario en créant un modèle de mise en application de la loi plus responsable, transparent et robuste. Des mesures immédiates sont requises pour donner suite à la décision récente des tribunaux sur la surveillance inadéquate et le retrait des services d'application de la loi par la Société de protection des animaux de l'Ontario (SPCA). Le gouvernement a lancé un modèle provisoire de protection des animaux en juin 2019 et lancera un nouveau modèle en 2020. Le nouveau modèle, qui se fonde sur les réponses à un sondage en ligne et les consultations soutenues auprès de parties intéressées, veillera à la mise en place de mesures appropriées et efficaces pour donner aux animaux les protections qu'ils méritent et auxquelles s'attendent les Ontariennes et Ontariens. Le gouvernement déposera de nouvelles mesures législatives qui établiraient les pénalités les plus sévères au pays pour les gens qui maltraitent les animaux et les criminels qui tentent de blesser les équipes canines de l'Ontario, en plus de faciliter le sauvetage d'animaux de compagnie prisonniers laissés dans des automobiles exposées à la chaleur. La population de l'Ontario aura ainsi l'assurance que des mécanismes ont été mis en place par le gouvernement pour assurer la protection des animaux dans chaque région de la province. Pour signaler un problème de bien-être animal à toute heure du jour ou de la nuit, il suffit de composer le 1 833 9-ANIMAL.



Préserver et protéger notre environnement

L'Ontario s'est engagé à préserver et à protéger l'environnement pour les citoyens d'aujourd'hui et les générations de demain. Cela commence par une nouvelle vision pour l'Ontario, une vision qui protège et respecte les contribuables qui travaillent fort et promeut l'intendance environnementale au sein de la population de la province.

Le gouvernement réalise les engagements présentés dans le document *Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario* afin de protéger l'air, les terres et les eaux de la province. Ce plan démontre notre volonté d'agir de manière résolue pour lutter contre le changement climatique sans imposer le fardeau d'une taxe sur le carbone aux Ontariennes et aux Ontariens.

L'Ontario protège également les intérêts des familles et des collectivités de l'Ontario en modernisant son processus d'évaluation environnementale, vieux de près de 50 ans. Le gouvernement s'assurera que le processus porte sur des projets posant un risque réel pour l'environnement et les collectivités, tout en rationalisant les échéanciers d'approbation et en éliminant le double emploi.

Instaurer une Journée provinciale d'action contre les détritus

L'Ontario doit réduire la quantité de déchets qu'elle produit et détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement grâce à des méthodes éprouvées, notamment la prévention et la réduction des détritus dans les espaces publics et les cours d'eau.

Cette initiative a été instiguée par la députée Andrea Khanjin et le gouvernement entend adopter sa proposition de reconnaître une journée qui sera officiellement consacrée au ramassage des détritus, laquelle aura lieu chaque année le deuxième mardi du mois de mai à compter de 2020.

Ainsi, l'Ontario tiendrait le 12 mai 2020 sa première Journée provinciale d'action contre les détritus, un événement annuel. Le gouvernement collaborera avec ses partenaires, les collectivités et les entreprises à l'échelle de la province pour aider à faire de cette journée une réussite qui encouragera chacun et chacune à participer aux événements de nettoyage dans sa localité. L'éducation et la sensibilisation du public quant à l'importance de ce défi environnemental sont une composante clé de cette initiative visant à donner à la population de l'Ontario l'assurance que ses actions peuvent avoir une réelle incidence.



Assurer le respect des normes de rendement en matière d'émissions de gaz à effet de serre par l'industrie

Le gouvernement a tracé un chemin clair pour s'assurer que les grands pollueurs industriels sont responsables de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en adoptant, en juillet 2019, des normes de rendement à cet effet. Ainsi, le programme de Normes de rendement à l'égard des émissions de gaz à effet de serre (NRE), une solution élaborée en Ontario, a été créé en consultation avec les industries de la province pour atteindre les meilleurs résultats économiques et environnementaux qui soient. Le gouvernement de l'Ontario estime que le programme de NRE permettra de respecter les barèmes fédéraux en matière de tarification de la pollution par le carbone. L'Ontario s'attend également à ce que le gouvernement fédéral retire son système de tarification fondé sur le rendement qui avait été imposé aux industries de la province, pour le remplacer par le programme de NRE.

Procéder à une évaluation de l'incidence du changement climatique dans la province

L'Ontario n'a jamais effectué une évaluation de l'incidence du changement climatique à l'échelle de la province. Voilà pourquoi le gouvernement s'apprête à entreprendre sa toute première évaluation de la manière dont le changement climatique affectera l'économie, les infrastructures, les collectivités, la santé publique, la sécurité et les écosystèmes de l'Ontario. Cet automne, le gouvernement lancera un appel de propositions officiel pour retenir les services d'experts afin d'entreprendre une évaluation exhaustive et multisectorielle des effets liés au changement climatique, notamment les vulnérabilités, les risques et les possibilités.

Protéger les Grands Lacs

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario ont publié une nouvelle ébauche de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs en juillet 2019. Lorsqu'elle sera finalisée, la nouvelle ébauche d'accord appuiera la mise en oeuvre des engagements liés aux Grands Lacs dans le Plan environnemental élaboré en Ontario, servira les objectifs de la *Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs* et s'harmonisera avec les buts de la stratégie ontarienne pour les Grands Lacs.

Améliorer le recyclage et s'attaquer au problème des déchets

En juillet 2019, le conseiller spécial en matière de recyclage et de déchets plastiques a présenté un rapport recommandant que la responsabilité de la gestion des déchets d'emballage en plastique et d'autres matières incombe au producteur. Le gouvernement ouvrira le dialogue avec les municipalités, les industries et d'autres intervenants afin d'assurer la transition du programme des boîtes bleues pour la récupération du papier et des emballages afin que les producteurs deviennent entièrement responsables des services de boîtes bleues à l'échelle de la province. On prévoit que la transition se produira sur une période de trois ans entre 2023 et 2025.

En juin 2019, le gouvernement a mis sur pied un Groupe de travail technique sur les produits compostables, composé d'experts des municipalités, de l'industrie et du secteur de la gestion des déchets. Ce groupe présentera des recommandations au gouvernement afin de fixer des règles claires pour les matières des emballages compostables et s'assurer que ces matières sont acceptées par les programmes de bacs verts existants et en cours de mise en oeuvre dans toute la province.

Favoriser les investissements dans les technologies propres

Les mesures que le gouvernement a prises favorisent les investissements privés dans les technologies propres. Comme elle s'y est engagée dans son Plan environnemental élaboré en Ontario, la province permet aux entreprises d'amortir immédiatement les investissements faits dans des équipements désignés pour la production d'énergie propre. La province effectue également une harmonisation avec les mesures fédérales en permettant aux entreprises d'obtenir immédiatement une déduction fiscale complète pour les véhicules zéro émission.

En outre, le gouvernement permettra aux entreprises d'envisager, en toute confiance, de moderniser, de remplacer ou d'élargir leurs parcs de véhicules utilitaires lourds en maintenant l'exonération fiscale prévue aux termes de la *Loi de la taxe sur l'essence* pour le gaz naturel utilisé comme carburant de transport.

Enfin, le gouvernement continuera d'envisager diverses autres initiatives dans le cadre du plan environnemental élaboré en Ontario pour aider les particuliers, les familles et les entreprises.

Créer des partenariats

Soutenir les familles des militaires

Le gouvernement facilite l'accès des héros militaires canadiens et de leur famille aux renseignements et services gouvernementaux lorsqu'ils s'établissent en Ontario. Le personnel militaire déménage souvent, notamment d'une province à l'autre. Cette situation peut être stressante, surtout lorsque le déménagement touche toute une famille. Dans le cadre de consultations, les membres des Forces armées canadiennes et leur famille nous ont signalé que l'accès opportun et abordable aux services publics de l'Ontario, principalement aux soins de santé et aux services de garderie, constituait leur principal défi. C'est pourquoi le gouvernement mettra sur pied une ligne téléphonique de type « guichet unique » qui permettra aux familles de militaires d'obtenir facilement des renseignements sur les services et programmes dont elles ont besoin, notamment sur les cartes d'assurance-santé, les écoles, les garderies, les perspectives d'emploi, les permis de conduire, l'immatriculation des véhicules et le logement communautaire. Le gouvernement tient à ce que la transition pour nos héros militaires et leur famille soit aussi aisée que possible.

Renforcer les partenariats avec les collectivités autochtones

L'Ontario travaille à l'amélioration des résultats économiques et sociaux pour les populations et les collectivités autochtones. Le gouvernement renforce les relations, les consultations et les partenariats avec ses partenaires autochtones ainsi qu'au sein du gouvernement pour promouvoir le bien-être des collectivités et les possibilités économiques pour les Premières Nations, les Inuits et les peuples métis à l'échelle de la province.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement travaillera afin :

- d'augmenter l'accès aux capitaux, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'éducation;
- d'honorer les obligations juridiques, notamment l'obligation de consultation, ainsi que de négocier et de régler les revendications territoriales;
- de maximiser les ressources disponibles pour créer des programmes mieux adaptés et améliorer les services et les infrastructures afin que les peuples autochtones puissent prendre part au développement économique et en profiter dans leurs collectivités.

À l'automne 2019, les partenaires des Premières Nations recevront 45 % des droits de coupe forestiers perçus par le gouvernement, 40 % de la taxe sur l'exploitation minière et des redevances annuelles des mines actives au moment de la signature des accords, cette proportion passant à 45 % dans le cas des futures mines dans les régions visées par les accords.

Les partenariats comme le partage des revenus tirés des ressources permettent aux Premières Nations de profiter des avantages économiques des exploitations forestières et minières près de leurs collectivités. Les accords de partage des revenus des richesses naturelles sont une source de financement pour les Premières Nations qu'elles peuvent affecter aux principales priorités, notamment le développement économique, l'éducation, la santé, les collectivités et les initiatives culturelles.

À l'avenir, le gouvernement continuera de concrétiser la réconciliation avec les Autochtones en appuyant le développement économique, le bien-être communautaire et la prospérité.

Reconnaître les collectivités diversifiées de l'Ontario

Afin de reconnaître les importantes contributions que les Canadiens d'origine égyptienne ont faites et continuent d'apporter au tissu économique, social et culturel en Ontario, le gouvernement proposera un projet de loi qui proclamera le mois de juillet à titre de mois du patrimoine égyptien en Ontario.

Un projet de loi sera également proposé afin de proclamer le mois de mars à titre de mois du patrimoine hellénique, ce qui donnera à la population de l'Ontario l'occasion de se souvenir et de célébrer les remarquables réalisations et contributions des Canadiens d'origine grecque dans la province et d'éduquer les générations futures à leur sujet.

Ces propositions visant à reconnaître les importantes contributions des Canadiens d'origine égyptienne et hellénique dans la province ont également été incluses dans les projets de loi d'initiative personnelle des députés Sheref Sabawy et Effie J. Triantafilopoulos.

Créer un secteur des sports plus vigoureux

Le gouvernement déploie de grands efforts pour créer un système sportif plus fort qui unifie le secteur et aide les Ontariennes et Ontariens à adopter un mode de vie plus sain et plus actif. Le gouvernement consulte les intervenants afin de rédiger un plan d'action en matière de sports qui établirait la direction que suivront le gouvernement, les organismes sportifs et les écoles pour faire de l'Ontario l'un des meilleurs endroits au Canada où faire du sport et être un athlète. Le plan mettra en lumière les priorités de la province dans le secteur des sports et sera conçu afin d'encourager la participation sécuritaire aux activités sportives.

Le gouvernement entreprend également un examen des règles régissant les sports de combat amateurs et professionnels. L'examen vise à moderniser les dispositions législatives désuètes afin de résoudre les problèmes en ce qui a trait à la sécurité des participants et de lever les obstacles aux activités commerciales.

Bâtir des collectivités plus sécuritaires

Rétablissement le respect pour les agents de police

Le gouvernement a pris des mesures pour restaurer l'équité et la responsabilité d'un système qui traitait les forces policières avec méfiance et les empêchait de faire leur travail efficacement. Ainsi, l'adoption de la *Loi de 2019 sur la refonte complète des services de police de l'Ontario* renforce la relation entre la police et les collectivités qu'elle sert. Elle a aussi pour effet de simplifier le processus suivi par l'Unité des enquêtes spéciales, de renforcer la surveillance policière dans la province en réduisant les retards dans le processus d'enquête et d'accroître la reddition de comptes. La nouvelle loi contribue à traiter de manière plus équitable les forces policières et à maintenir un partenariat entre la police, le gouvernement et la population de l'Ontario, qui vise à créer un environnement plus sécuritaire partout dans la province.

Moderniser l'infrastructure de la justice

Le gouvernement accorde la priorité à la sécurité de la population en investissant dans l'infrastructure de la justice pour moderniser les installations et assurer la prestation de services efficents et efficaces. Ainsi, la province investit 3,9 milliards de dollars sur 10 ans dans l'infrastructure de la justice, notamment pour ériger de nouveaux palais de justice à Toronto et dans la région de Halton, moderniser ou remplacer les détachements vieillissants de la Police provinciale de l'Ontario à l'échelle de la province, y compris à Orillia et à Parry Sound, ainsi qu'aménager un nouveau complexe correctionnel moderne qui réunira le centre correctionnel et la prison de Thunder Bay.

En plus de répondre aux besoins en infrastructure évoqués plus haut, le gouvernement appuie le travail des premiers répondants et ceux des services médicaux d'urgence à l'échelle de la province en leur donnant les outils et les ressources nécessaires pour qu'ils protègent les collectivités. Le gouvernement s'est engagé à reconstruire les composantes de base du réseau vétuste de radiocommunications pour la sécurité publique. L'engagement de 765 millions de dollars, qui servira à reconstruire les infrastructures de base, à remplacer l'équipement désuet et à veiller à l'entretien du nouveau réseau de radiocommunications, contribuera à assurer la sécurité des collectivités.

Lutter contre les armes à feu et les bandes criminalisées

Le gouvernement agit pour protéger les Ontariennes et Ontariens des menaces croissantes que posent la violence armée et l'activité des bandes criminalisées. Le gouvernement doit prendre des moyens fermes pour lutter contre l'augmentation marquée de la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées dans la province. Pour renforcer la stratégie déployée à l'échelle de la province, l'Ontario investit dans des initiatives qui appuieront davantage de collectivités dans leur lutte contre les armes à feu et les bandes criminalisées. Les nouveaux investissements clés incluent :



- une nouvelle Équipe d'aide pour les mises en liberté sous caution concernant les infractions liées aux armes à feu établie à Peel qui apportera son soutien durant les instances dans la région du grand Toronto (RGT);
- un fonds pour la lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu visant à appuyer les projets et les partenariats dans la RGT et la région élargie du Golden Horseshoe pour s'attaquer au crime organisé et aux activités des bandes criminalisées;
- la création d'une équipe de lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu dans l'Est de l'Ontario qui sera dotée de quatre procureurs adjoints de la Couronne et offrira un soutien dans le cadre d'enquêtes complexes en partenariat avec le Service de police d'Ottawa;
- le doublement du nombre de caméras de télévision en circuit fermé exploitées par le service de police de Toronto pour identifier et traduire en justice les personnes qui commettent des actes de violence armée.

La stratégie exhaustive de l'Ontario représente de nouveaux investissements de 105,4 millions de dollars de la part des gouvernements provincial et fédéral afin de lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées sur tous les fronts à l'échelle de la province et d'assurer la sécurité des collectivités.

Section F : Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre le gouvernement plus efficace

Introduction

Le gouvernement a un plan pour rendre ses programmes et services plus efficaces, trouvant des moyens de dépenser avec plus d'efficacité et cherchant à optimiser l'utilisation des deniers publics. Ce plan, qui transforme la culture du gouvernement, est axé sur les résultats. Il améliore l'expérience du consommateur en dispensant des services en personne et par voie numérique avec plus de simplicité, plus de rapidité et plus d'accessibilité, dès maintenant et pour les années à venir.

Les méthodes inefficaces et dépassées empêchent le gouvernement de répondre aux besoins des citoyens de façon aisée, opportune et efficiente.

Voilà pourquoi l'Ontario a un plan pour amener la province au XXI^e siècle. Afin de devenir plus novateur et efficient, le gouvernement examine ses propres activités et s'efforce de devenir un chef de file en misant sur le numérique et en menant ses activités avec agilité et simplicité. Il met en œuvre des initiatives plus avisées qui réduiront les coûts et intégreront des technologies modernes, tout en veillant à ce que les services gouvernementaux sur lesquels la population compte chaque jour soient dispensés quand et où ils sont requis.

Le gouvernement cherche, par tous les moyens, à rétablir la viabilité financière de l'Ontario, notamment en maximisant le rendement financier des biens publics et en s'attaquant à l'économie souterraine de façon à accroître les revenus.

De plus, le gouvernement s'emploie à renforcer les partenariats avec les municipalités afin d'améliorer la responsabilité et la transparence dans la prestation des programmes et de protéger les services publics essentiels. Afin d'accorder la priorité aux besoins des collectivités locales, il consulte des experts et la population dans le but de renforcer les collectivités à l'échelle de la province.

Pour un gouvernement plus efficace

Travailler plus efficacement, mettre le langage des affaires au service du gouvernement et amener la province au XXI^e siècle sont des composantes essentielles du plan du gouvernement pour bâtir l'Ontario ensemble. Tout comme l'entreprise privée qui réexamine constamment ses normes et ses pratiques exemplaires, le gouvernement doit s'adapter, évoluer et toujours s'efforcer d'offrir à la population les meilleurs services possibles. L'examen ligne par ligne des dépenses du gouvernement de l'Ontario réalisé par EY Canada en 2018, qui s'intitulait *Gestion de la transformation – Un plan d'action pour la modernisation de l'Ontario*, ainsi que les consultations Planifions pour la prospérité et Grandes idées novatrices ont permis de jeter les bases de la modernisation du gouvernement, de manière à mieux répondre aux besoins de la population de la province.

Une planification visant l'efficience et la modernisation

Le gouvernement continue de se concentrer sur les priorités suivantes :

- mettre en oeuvre les plans à long terme des ministères pour accroître l'efficience et l'efficacité du gouvernement, afin d'assurer la viabilité des dépenses gouvernementales et l'optimisation de la valeur des programmes et des services;
- cerner d'autres occasions de poursuivre la modernisation dans l'ensemble du gouvernement;
- apporter des améliorations utiles aux programmes et aux services publics sur lesquels comptent la population et les entreprises ontariennes, notamment par le recours aux ressources technologiques et aux approches administratives modernes.

Ce processus, qui sera façonné par un examen continu et ciblé de tous les programmes, fournira les renseignements nécessaires pour poursuivre la modernisation des programmes et la réalisation de gains d'efficience et d'efficacité.

Un groupe de travail pour un gouvernement plus efficace a été constitué pour centraliser la surveillance de la mise en oeuvre des plans de modernisation et pour assurer qu'ils donnent les résultats escomptés.

Freiner les dépenses non nécessaires

Le 29 août 2019, on a annoncé que le gouvernement de l'Ontario a fait économiser aux contribuables 153 millions de dollars en 2018-2019 grâce à la gestion des dépenses, au contrôle des dépenses discrétionnaires et à des mesures ciblées pour freiner les folles dépenses du mois de mars, que les gouvernements constatent parfois à la fin de l'exercice financier, quand les ministères s'efforcent de dépenser le solde de leurs budgets. Freiner les dépenses non nécessaires demeure une priorité du gouvernement dans le cadre de ses efforts pour rétablir la viabilité des finances de la province.

Faire en sorte que la rémunération dans le secteur public soit juste, raisonnable et viable

Au cours de la dernière année, le gouvernement a adopté une approche juste et raisonnable pour gérer la rémunération et respecter son engagement de protéger les services publics de première ligne cruciaux tout en continuant à chercher des possibilités d'exercer une surveillance accrue de domaines clés du secteur public provincial.

Dans le cadre de ce processus, au printemps, le gouvernement a mené des consultations auprès d'employeurs et d'agents négociateurs, représentant collectivement plus de un million d'employés au sein du secteur public provincial. Ces consultations portaient principalement sur la façon dont on pourrait gérer la croissance de la rémunération dans le secteur parapublic de façon raisonnable et viable. Le gouvernement est toujours à l'écoute de son agent négociateur et de ses partenaires fournisseurs de services, et les commentaires reçus dans le cadre de ce processus l'ont renseigné sur les mesures à prendre pour faire en sorte que la rémunération soit gérée de façon juste, raisonnable et viable.

Au bout de six semaines de consultations menées de bonne foi, le gouvernement a déposé le projet de loi 124, *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*. Cette loi habiliterait le gouvernement à gérer la croissance de la rémunération de façon à assurer des augmentations salariales raisonnables tout en respectant les contribuables et les services sur lesquels ils comptent. Il s'agit d'une approche juste, cohérente et d'une durée limitée; des règles seraient établies pour autoriser des hausses allant jusqu'à 1 % du salaire et de la rémunération globale des employés syndiqués ou non du secteur public de l'Ontario.

Gérer la croissance de la rémunération et procéder à une mise en commun centralisée des avantages sociaux

En outre, lors des consultations du printemps, les employeurs et les agents négociateurs ont indiqué au gouvernement qu'ils seraient disposés à envisager la possibilité de procéder à une mise en commun centralisée des avantages sociaux comme moyen de gérer les frais d'administration de ces avantages. Une entente de mise en commun comportant des modalités de participation volontaire pourrait permettre aux participants de réaliser des économies d'échelle, de réduire les coûts et d'obtenir des gains d'efficience sur le plan administratif pouvant représenter jusqu'à 115 millions de dollars. Dans le cadre de consultations menées auprès de partenaires, on explorera davantage les intérêts des intervenants, on s'entendra sur les résultats escomptés et on établira un cadre de gouvernance et une stratégie de mise en oeuvre.

Contrôler la rémunération des cadres du secteur public

Conformément à l'annonce faite dans le budget de 2019, le gouvernement adopte une approche à l'égard de la rémunération des cadres du secteur public interdisant les rajustements automatiques de la rémunération. Tout rajustement sera plutôt contrôlé et lié au rendement, et ne sera accordé qu'aux cadres démontrant le rôle qu'ils ont joué pour l'obtention des résultats ambitieux visés par la province.

En fonction de ces principes, le gouvernement a consulté ses principaux partenaires en vue d'établir des mesures de contrôle de la rémunération des cadres et des priorités propres aux secteurs devant être respectées par tous les cadres. D'ici la fin de l'année, le gouvernement entend établir un nouveau cadre pour tous les employeurs désignés en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*.

Optimiser la valeur de chaque dollar par des initiatives pour l'efficacité

Vu les nombreuses occasions d'améliorer le fonctionnement du gouvernement, la province a lancé plusieurs initiatives de transformation pour rendre le gouvernement plus efficace. Ces initiatives pour l'efficacité simplifieront les services, créeront des gains d'efficience et, en fin de compte, feront en sorte que les programmes financés par l'État aient des répercussions concrètes dans les secteurs qui comptent le plus.



Dans certains cas, cela réduira les coûts, alors que dans d'autres, cela permettra au gouvernement d'en faire plus avec les mêmes ressources.

Tirer parti du pouvoir d'achat du gouvernement

Le gouvernement fait en sorte qu'il est plus facile et plus efficace de faire affaire avec le secteur public, tout en réduisant les coûts afin de protéger les programmes cruciaux sur lesquels compte chaque jour la population de l'Ontario. En collaborant avec des parties prenantes dans le but de trouver des solutions novatrices qui dégageront des économies, il s'assure d'optimiser la valeur de chaque denier public dépensé.

Les pratiques d'approvisionnement actuelles de l'Ontario pour la fonction publique et le secteur parapublic sont largement décentralisées. L'établissement d'un système d'approvisionnement centralisé et moderne devrait entraîner des économies de 1 milliard de dollars par année et rendre plus faciles les transactions entre les entreprises de toutes tailles et la province.

Par exemple, les organismes gouvernementaux et autres organismes du secteur public achètent actuellement du matériel informatique, comme des ordinateurs de bureau et portatifs, de façon indépendante ou par l'intermédiaire d'ententes d'achats propres à leur secteur. Avec une nouvelle chaîne d'approvisionnement intégrée, ces organismes profiteraient d'ententes d'achats conclues à l'échelle du secteur public et conformes à leurs besoins, combineraient leur pouvoir d'achat collectif et optimiseraient l'utilisation des ressources pour soutenir la prestation de programmes et de services.

Le gouvernement utilise le pouvoir d'achat du secteur public pour améliorer l'efficience et soutenir l'innovation en vue d'instaurer un système rationalisé et axé sur la collaboration qui fonctionne mieux, plus simplement et plus rapidement.

Les avantages d'une chaîne d'approvisionnement intégrée

Une chaîne d'approvisionnement intégrée profitera aux utilisateurs finaux, comme les patients, en procurant un accès uniforme à des produits de haute qualité.

Par exemple, le tout premier achat à l'échelle de la province jamais fait en Ontario, en l'occurrence des défibrillateurs cardiaques implantables, a démontré ce qui peut être accompli lorsqu'on combine l'approvisionnement fondé sur la valeur et le pouvoir d'achat de la province.

Les patients ont profité de cet achat de différentes manières, notamment en ayant accès à de nouveaux appareils novateurs pouvant être surveillés à distance, compatibles avec l'IRM et dotés de piles de plus longue durée, réduisant ainsi le nombre de chirurgies de remplacement et améliorant l'expérience vécue par les patients.

Améliorer l'approvisionnement en infrastructure

Le gouvernement examine aussi ses processus de gestion et de construction d'immobilisations afin de recenser les pratiques exemplaires et d'éliminer les vases clos entre les ministères et les organismes du gouvernement. Cet examen des fonctions de planification et d'approvisionnement en matière d'infrastructure gouvernementale permet de cerner des occasions de réaliser des gains d'efficience sur le plan des processus et de prendre de meilleures décisions d'investissements en infrastructure afin d'optimiser l'argent des contribuables.

Simplifier la façon dont le gouvernement finance les programmes et les services

Le gouvernement modernise le financement des programmes et des services dans tous les secteurs en consolidant et en rationalisant les paiements de transfert et en améliorant l'efficience des processus.

Environ 90 % de toutes les dépenses de programmes du gouvernement sont faites sous forme de paiements de transfert. Ce financement soutient les programmes essentiels dont bénéficie la population de l'Ontario, y compris les soins de santé, l'éducation et les services sociaux.

Présentement, le financement est administré au moyen de plusieurs systèmes et processus différents, ce qui entraîne un chevauchement des efforts et des pertes de temps.

Le gouvernement travaille de façon plus avisée afin de réduire la complexité et le fardeau administratif de la gestion des paiements de transfert en consolidant ceux-ci au sein de plusieurs secteurs, notamment ceux des soins de santé, des services sociaux et de l'éducation. Pour rationaliser la gestion des paiements de transfert, le gouvernement aura davantage recours au système d'administration centralisé Paiements de transfert Ontario. Plus de 320 programmes sont passés à Paiements de transfert Ontario. L'augmentation de ce nombre améliorera l'efficience en éliminant la gestion manuelle des contrats et permettra une meilleure collecte des données pour la prise de décisions basée sur des preuves.

L'adoption d'un système de paiements de transfert centralisé réduira les frais administratifs, optimisera l'utilisation des deniers publics, améliorera les résultats des programmes et l'expérience du client, et permettra aux ministères et aux partenaires bénéficiant de paiements de transfert de consacrer moins de temps à des tâches administratives inefficaces et plus de temps à la prestation de services à la population ontarienne.

Offrir de meilleurs services plus simplement et plus rapidement

Le gouvernement met les citoyens au premier plan dans tout ce qu'il fait en adoptant de nouvelles pratiques et technologies numériques qui permettront de simplifier, d'accélérer et d'améliorer les services offerts à la population ontarienne. Il remplit ainsi sa promesse de moderniser les processus dépassés et d'améliorer ses plateformes numériques pour s'assurer que les Ontariennes et Ontariens peuvent contacter le gouvernement et avoir accès aux services qu'ils désirent, en tout temps et en tout lieu. Par exemple, le gouvernement est déterminé à rendre plus simple, plus sécuritaire et plus harmonieuse l'expérience en ligne lors de transactions courantes comme le renouvellement d'un permis de conduire ou l'obtention d'une carte Santé.

Réaffectation des biens du gouvernement

Le gouvernement remplit son engagement de mettre sur pied un système plus efficace pour vendre les immeubles et les biens-fonds dont il n'a plus besoin pour offrir des programmes. La vente des biens excédentaires du gouvernement produit des revenus et fait économiser les contribuables en réduisant les passifs et les frais d'entretien continus relativement aux biens vacants. Le gouvernement aide aussi à rendre ces biens de nouveau productifs dans les collectivités locales de toute la province en favorisant les occasions de développement économique et de création d'emplois. À la fin de septembre 2019, 35 biens-fonds avaient été vendus, ce qui a rapporté un revenu net de 71,6 millions de dollars.

Améliorer l'efficacité des organismes gouvernementaux

Dans le cadre de son engagement de rétablir la responsabilité et la confiance et de ses vastes efforts pour rendre la prestation des services publics aussi efficiente et efficace que possible, le gouvernement a constitué, en novembre 2018, le Groupe de travail pour l'examen des organismes afin de mener un examen complet des plus de 190 organismes de la province. Les membres de ce groupe comprenaient les députés provinciaux Will Bouma, Stan Cho, Daisy Wai, Effie Triantafilopoulos et Billy Pang.

Aucun examen exhaustif de ces organismes n'avait été fait depuis 2010. Cet examen est un élément fondamental du plan pour améliorer l'efficacité du gouvernement. En un an à peine, ce groupe de travail a passé en revue tous les organismes provinciaux et formulé entre autres les recommandations suivantes qui, une fois en vigueur :

- réduiraient le nombre d'organismes provinciaux en dissolvant ceux qui sont inactifs depuis longtemps, par exemple la Commission de négociation qui n'a pas reçu de demande depuis plus de 20 ans et qui fait double emploi avec d'autres mécanismes de règlement de différends;
- amélioreraient la façon dont 20 % de tous les organismes rendent compte de leur rendement, afin d'obtenir des résultats mesurables relativement aux services et aux programmes qu'ils offrent;
- renforcerait la gouvernance de 52 % de tous les organismes, pour faire en sorte que les personnes nommées au conseil d'administration d'un organisme possèdent les compétences et l'expertise requises pour remplir sa mission;
- réaliseraient des gains d'efficience administrative dans 47 % de tous les organismes, grâce à l'utilisation de procédés numériques et à l'intégration de services administratifs, de manière à moderniser et à améliorer la prestation des services.

Mettre à profit le savoir-faire d'Infrastructure Ontario

Le gouvernement a habilité Infrastructure Ontario à offrir des services et des conseils sur de nouveaux marchés, notamment à l'extérieur de la province. L'utilisation accrue de l'expertise des professionnels de l'organisme pourra aider le gouvernement à établir des relations avec des clients internationaux et à accroître l'accès aux marchés étrangers pour les entreprises de l'Ontario.

Optimiser les services téléphoniques

L'Ontario fait d'importants progrès dans l'acquittement de l'engagement qu'il avait pris antérieurement d'éliminer des milliers de lignes terrestres redondantes et inutilisées. Le gouvernement optimise les contrats de services de téléphonie en vigueur notamment en fournissant au personnel de la fonction publique de l'Ontario (FPO) un seul téléphone, mobile ou de ligne terrestre. De plus, on rationalise les services de messagerie vocale de ligne terrestre en limitant leur usage aux employés dont la fonction l'exige.

On élimine aussi des milliers de téléphones dans les salles de réunion et les entrées, qui ne répondent plus aux besoins opérationnels. En tirant parti des contrats de téléphone mobile en vigueur pour obtenir sans frais des appareils de remplacement modernes, il est possible de démanteler l'ancienne infrastructure de la téléphonie mobile. Ces initiatives devraient faire économiser jusqu'à 6,4 millions de dollars par année.

Améliorer la responsabilité et optimiser les deniers publics

En vue d'améliorer la responsabilité et la transparence, le gouvernement a mis sur pied, en décembre 2018, le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR) pour veiller à l'optimisation de chaque denier public. Par ses réflexions et ses orientations, ce comité s'assure que la prestation de services de vérification interne porte sur les priorités et les risques essentiels pour le gouvernement. En avril 2019, le Comité de vérification interne de l'Ontario (CVIO) a été établi à titre d'organisme consultatif provincial relevant du président du Conseil du Trésor dans le but de présenter des recommandations au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement. Cela inclut la poursuite de l'exécution du plan de vérification interne axé sur le risque à l'échelle de la FPO.

Explorer la production de revenus non fiscaux

L'Ontario maximise la valeur de chaque dollar afin de veiller à ce que les services publics essentiels, comme les soins de santé et l'éducation, soient financièrement viables à long terme. Dans le cadre de cet engagement, la province a commencé à étudier des occasions de maximiser le rendement financier continu des biens gouvernementaux par le biais de la production de revenus non fiscaux, notamment en explorant des occasions d'attribuer des droits de publicité et de dénomination pour Metrolinx et pour le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, ainsi qu'au moyen de panneaux d'affichage numériques.

Droits de dénomination pour les stations de Metrolinx

Metrolinx a publié une déclaration d'intérêt visant l'acquisition des droits de dénomination pour les stations GO suivantes : Whitby, Pickering, Exhibition, Clarkson et Oakville. Le ou les partenaires choisis seraient reconnus comme le ou les titulaires des droits de dénomination de la ou des stations choisies pour un minimum de 5 ans et un maximum de 10 ans. Cela permettrait à la province de créer de la valeur à partir des actifs existants de GO Transit appartenant à Metrolinx et aiderait à produire des revenus additionnels non liés à la tarification.

Droits de dénomination pour le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Le gouvernement propose de modifier la *Loi de 1990 sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* afin de lui permettre d'étudier la possibilité de générer des revenus à partir des droits de dénomination pour le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto.

La maximisation du rendement financier continu des actifs du gouvernement concorde avec les recommandations du rapport d'examen ligne par ligne des dépenses publiques présenté par EY Canada en 2018.

Le gouvernement a mis sur pied le Groupe de travail sur la création de valeur dont le mandat est de cerner et d'étudier des occasions novatrices de produire des revenus non fiscaux récurrents qui contribueront à soutenir ses priorités, comme l'atteinte de l'équilibre budgétaire et la réduction du fardeau de la dette. Le mandat du groupe exclut toute initiative ponctuelle visant à générer des revenus.

Membres du Groupe de travail sur la création de valeur

Le groupe de travail est composé des membres suivants :

- Rod Phillips – ministre des Finances et président du Groupe de travail
 - Peter Bethlenfalvy – président du Conseil du Trésor et vice-président du Groupe de travail
 - Laurie Scott – ministre de l'Infrastructure
 - Prabmeet Sarkaria – ministre associé délégué au dossier des Petites Entreprises et de la Réduction des formalités administratives
 - Kinga Surma – ministre associée des Transports (RGT)
 - Stan Cho – adjoint parlementaire au ministre des Finances
 - Michael Parsa – adjoint parlementaire au président du Conseil du Trésor
 - Deepak Anand – député provincial
-

Amener les services gouvernementaux au XXI^e siècle

Le gouvernement respecte son engagement envers la population ontarienne en allant de l'avant avec son plan d'amener les services gouvernementaux au XXI^e siècle. Dans le budget de 2019, le gouvernement a modifié 15 lois et cinq règlements pour éliminer les obstacles aux communications numériques, au partage de données et à la conception de services numériques. Il a aussi déposé la *Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés*, qui est la première en son genre au Canada, afin d'améliorer les services numériques et la publication de données dans la province et de créer le poste de directeur du numérique et des données. Le gouvernement propose de modifier sept autres lois, de manière à offrir de meilleurs services numériques et à favoriser le partage de données, ce qui l'aiderait à prendre les bonnes décisions au moment opportun. La modernisation des processus gouvernementaux permettra d'offrir des services plus facilement, plus efficacement et à un moindre coût, entraînant ainsi des économies à long terme pour les contribuables ontariens.

Améliorer le fonctionnement du gouvernement à l'ère du numérique signifie aussi qu'il faut donner à la population l'occasion de s'exprimer sur l'élaboration de la politique de la province sur les données. Voilà pourquoi le gouvernement a annoncé la création du Groupe de travail ministériel sur le numérique et les données qui relève du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. Ce groupe d'experts aidera à orienter le Plan d'action de l'Ontario pour le numérique et les données, une vision élargie de la stratégie relative aux données. Cependant, le gouvernement ne s'appuie pas seulement sur des experts pour déterminer la voie à suivre; il se met à l'écoute de la population. Au printemps 2019, il a lancé un sondage initial auprès de la population et a entrepris des consultations publiques en organisant une série de tables rondes en ligne à l'échelle de la province, au moyen de l'outil ParticipONs, et en publiant trois documents de discussion. Avec les orientations du Groupe de travail, les résultats de cette consultation contribueront à façonner la marche à suivre et à améliorer la capacité du gouvernement à répondre aux attentes des contribuables.

Passer au numérique

Le Plan d'action de l'Ontario pour le numérique et les données prévoit aussi l'amélioration des processus et des plateformes numériques du gouvernement, afin de rendre les services gouvernementaux à haut volume déjà offerts en ligne plus conviviaux et d'accroître le nombre de services disponibles en ligne. En commençant par les 10 transactions les plus courantes auprès de ServiceOntario, comme le renouvellement du permis de conduire, le gouvernement investit 9 millions de dollars sur cinq ans pour repenser les processus dépassés. Cela pourrait permettre de rediriger environ 10 millions de transactions en personne vers des voies numériques.

Grâce à ces améliorations, la population de l'Ontario pourra utiliser ces services avec rapidité et facilité. L'application de la nouvelle Norme des services numériques à ces services permettra d'offrir aux utilisateurs une expérience uniforme à l'échelle de multiples plateformes. Il est sensé d'offrir aux gens la possibilité de demander ou de renouveler par voie numérique leurs permis de conduire, certificat d'immatriculation, plaque et vignette, mais le gouvernement reconnaît que le numérique ne convient pas à tous. Un accès amélioré et plus rapide aux services en ligne rendra plus efficace la prestation de services en personne ou par téléphone pour les gens qui choisissent ces méthodes.

Protéger les services numériques

Dans le cadre des efforts du gouvernement pour s'attaquer aux défis que doivent relever les organismes du secteur parapublic et les partenaires fournisseurs de services, l'Ontario met sur pied un centre d'excellence en cybersécurité pour le secteur parapublic. Ce centre aidera les ministères et les partenaires de la prestation des services du secteur parapublic à améliorer leur résilience numérique par l'éducation, la sensibilisation et le partage de connaissances. Le plan numérique du gouvernement reposera aussi sur une infrastructure sécuritaire et digne de confiance. Comme les investissements de l'Ontario en matière de sécurité informatique n'ont pas suivi le rythme du changement, le gouvernement a approuvé une stratégie de cybersécurité en juillet 2019. De plus, la province compte mettre sur pied un groupe de travail sur la cybersécurité du secteur parapublic pour favoriser la collaboration et aider à cerner les questions de cybersécurité à l'échelle du secteur parapublic.

Comme cela a été recommandé dans l'examen ligne par ligne d'EY Canada en 2018, ce centre aidera à protéger les investissements considérables qu'effectue l'Ontario dans les services numériques, l'automation et les modèles de partage de services qui soutiennent toutes les activités à l'échelle de la FPO et du secteur parapublic de la province.

Lutter contre l'économie souterraine

La compétitivité des entreprises qui respectent la loi est entravée par les entreprises et les employés qui ne déclarent pas leurs revenus afin de ne pas payer d'impôt, obtenant ainsi un avantage illégitime. La valeur totale de l'activité économique souterraine en Ontario est évaluée à près de 20 milliards de dollars, ce qui représente une perte annuelle de revenus de plusieurs milliards de dollars qui pourraient autrement être investis dans l'avenir de l'Ontario.

La perte de revenus fiscaux complique aussi les efforts continus du gouvernement afin de rétablir la viabilité des finances de la province.

Le gouvernement cherche des moyens d'endiguer l'économie souterraine sans pour autant imposer de lourdes exigences aux entreprises. Par exemple, grâce au recours à l'analytique avancée, les efforts d'application de la loi déployés par la province pourraient porter davantage sur les entreprises qui ignorent leurs obligations. En même temps, de meilleures analyses pourraient aider le gouvernement à réduire le fardeau des entreprises qui s'acquittent de leurs responsabilités. Le gouvernement examinera également l'emploi de solutions technologiques de pointe pour lutter contre des méthodes d'évasion fiscale très évoluées, comme la suppression électronique des ventes (lorsque certaines transactions de ventes sont modifiées dans les systèmes du point de vente et les systèmes comptables des entreprises, ou en sont supprimées, sans conserver la trace de la transaction originale).

Lutter contre le tabac non réglementé

Faisant fond sur l'examen de la réglementation et de l'application de la taxe sur le tabac annoncé par le gouvernement en 2018, le ministère des Finances consultera les intervenants en santé publique, les associations de l'industrie et du commerce de détail et les partenaires des Premières Nations sur la question du tabac non réglementé. Cela signifie que ces groupes travailleront de près à des objectifs communs tels que la protection de la jeunesse, l'amélioration de la sécurité communautaire et la création d'occasions favorables au développement et à la diversification économiques. Ces consultations présentent l'occasion d'explorer le lien entre la politique du gouvernement, la réglementation du tabac et des produits de vapotage, et l'incidence de ces facteurs sur l'abandon du tabagisme et la dépendance des jeunes à la nicotine.

Pour accomplir de réels progrès dans la recherche d'une solution, il faudra la participation non seulement du gouvernement provincial, mais aussi celle du gouvernement fédéral et des Premières Nations. L'Ontario est résolu à consulter les Premières Nations afin de déterminer les moyens à prendre pour lutter contre le tabac non réglementé dans le but d'améliorer la vie de la population ontarienne. Le gouvernement continuera également de dialoguer avec les collectivités et les organisations intéressées des Premières Nations sur la réglementation du tabac dans les réserves.

Combattre le blanchiment d'argent

La province s'est engagée à lutter contre le blanchiment d'argent. Elle s'efforce d'empêcher l'utilisation des entités commerciales à des fins d'évasion fiscale, de blanchiment d'argent ou de financement d'activités criminelles par divers moyens, notamment :

- aider de manière proactive l'Agence du revenu du Canada pour lutter contre les cas de non-conformité dans le secteur immobilier;
- aux termes des dispositions de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*, interdire aux maisons de courtage d'hypothèques de se livrer à toute activité facilitant la commission d'un acte malhonnête, frauduleux ou criminel ou une conduite illégale;
- exiger de manière générale que les émissions d'actions soient sous forme nominative aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions*;
- tenir des dossiers sur la propriété effective aux termes de la *Loi sur les droits de cession immobilière*.

La province évalue de plus amples mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent. Lors de la réunion des ministres des Finances de juin 2019, la province a convenu avec le gouvernement fédéral ainsi que les autres provinces et territoires de collaborer au lancement de consultations visant à augmenter la transparence des renseignements sur la propriété effective. La province cherche à cibler les criminels qui utilisent des sociétés pour la dissimulation ou le blanchiment de l'argent, sans décourager la majorité des entreprises qui se comportent en bons citoyens de mener leurs activités commerciales normales.

Ouvrir le marché de la vente au détail de cannabis

Le gouvernement de l'Ontario adopte une approche responsable à l'égard de l'ouverture de magasins de vente au détail de cannabis aux quatre coins de la province, permettant aux entreprises du secteur privé d'établir un système de vente au détail sûr et pratique pour lutter contre le marché illégal. Il travaille aussi avec les communautés des Premières Nations relativement au processus d'autorisation des magasins de vente au détail sur leurs territoires. Le gouvernement demeure résolu à se tourner vers un système ouvert de délivrance de permis de magasin de vente au détail de cannabis où le nombre de ces magasins sera déterminé en fonction de la demande du marché.

La Société ontarienne du cannabis (SOC) collabore avec des producteurs de cannabis titulaires d'un permis fédéral et des magasins de vente au détail autorisés en vue de connaître leur point de vue sur la façon d'accroître la participation du secteur privé à la livraison de cannabis récréatif partout en Ontario. Cette démarche permettra au gouvernement d'obtenir des renseignements sur l'approche à adopter pour l'élaboration du système provincial de vente au détail et de distribution, qui est actuellement en cours.

En vue de l'instauration d'un système ouvert de délivrance de permis de magasin de vente au détail, le gouvernement propose aussi de modifier des mesures législatives pour faciliter l'établissement de magasins de vente au détail par des producteurs titulaires d'un permis en lien avec leurs lieux de production, ce qui accroîtrait l'accès des consommateurs à des magasins de vente au détail légitimes.

Le gouvernement propose également de modifier des mesures législatives en vue d'habiliter les magasins de vente au détail autorisés à vendre en ligne ou par téléphone des produits du cannabis que les consommateurs pourraient aller chercher au magasin. Cela aiderait à améliorer la disponibilité des produits du cannabis préférés des consommateurs et à réduire les temps d'attente aux magasins de vente au détail.

Augmenter le choix et la commodité pour les consommateurs

Comme cela a été annoncé l'automne dernier, on effectue actuellement un examen exhaustif du secteur des alcools en vue d'augmenter le choix et la commodité quant à la vente d'alcool et d'offrir aux entreprises plus de possibilités de se livrer concurrence.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait 87 épiceries de plus dans la province à vendre de la bière, du vin et du cidre, portant ainsi le total d'épiceries autorisées à 450. Ces épiceries supplémentaires ont commencé à vendre de l'alcool en septembre 2019. La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) accroît aussi la portée de son programme de magasin-agence, ce qui entraînera l'ouverture de jusqu'à 200 nouveaux emplacements pratiques d'ici le printemps 2020 aux quatre coins de la province.

Le gouvernement dépose aussi des mesures législatives qui, si elles sont adoptées, moderniseront le cadre juridique régissant la vente, le service et la livraison d'alcool. Il n'y a pas eu de mise à jour exhaustive des lois ontariennes portant sur l'alcool depuis plus de 40 ans. Si les modifications proposées sont approuvées, elles permettront aux entreprises et aux consommateurs de mieux comprendre les règles, et elles établiront le cadre juridique pour l'expansion de la vente de vin et de bière dans les dépanneurs et dans un plus grand nombre d'épiceries et d'hypermarchés.

Par exemple, les modifications proposées feraient une distinction claire entre les fonctions d'exécution de la LCBO et celles de réglementation de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), ce qui aiderait les entreprises et les consommateurs à savoir qui est responsable de l'application des règles. De plus, les différentes catégories de permis, notamment le permis d'exploitation d'un magasin de vente au détail et le permis de livraison d'alcool, seraient clarifiées afin d'en faciliter la compréhension. Cela ne constitue qu'une autre étape de l'examen exhaustif du secteur de l'alcool auquel procède le gouvernement.

Le gouvernement est également résolu à examiner le régime fiscal s'appliquant à l'alcool. Ainsi, il propose des mesures législatives qui, si elles sont adoptées, mettront un frein aux hausses prévues des taux de taxe sur le vin et l'habiliteront à suspendre les hausses prévues des taux de taxe sur la bière pendant que l'examen du secteur de l'alcool se poursuit.

Renforcer la relation avec les municipalités

Les municipalités sont des partenaires indispensables à la prestation de services à la population de l'Ontario, et la province cherche à s'assurer que la transformation des programmes et des services tient compte de leurs points de vue et de leur réalité quotidienne.

La province fournit aux municipalités les outils et le soutien leur permettant d'avoir plus de souplesse quant à leurs budgets, de manière à trouver des économies, à réaliser des gains d'efficience et à moderniser la prestation des services.



Le gouvernement a établi le Fonds pour la vérification et la responsabilisation plus tôt cette année. Toutes les municipalités admissibles ont accepté le financement offert pour la prestation de services et l'exécution d'examens ligne par ligne. Ces examens sont soutenus par un investissement de 8,15 millions de dollars afin d'aider les conseils scolaires et les grandes municipalités à protéger les services publics essentiels pour les générations futures. Misant sur son succès initial, le gouvernement élargit le financement de ces 39 grandes municipalités urbaines en leur donnant accès à des fonds pouvant totaliser 6 millions de dollars annuellement jusqu'en 2022-2023, afin qu'elles puissent continuer de trouver des gains d'efficience tout en dispensant des services cruciaux à la population de l'Ontario.

L'Ontario a aussi mis sur pied le fonds pour la modernisation au niveau municipal, qui a déjà fourni 200 millions de dollars pour aider 405 municipalités rurales et de petite taille à réaliser des gains d'efficience et à faire leur planification au moyen d'investissements dans des projets comme des examens de la prestation des services, la mise au point d'ententes de services communs, des solutions informatiques et des investissements dans les immobilisations. Le gouvernement élargit aussi le Programme pour la modernisation au niveau municipal pour en faire un programme basé sur un processus de demande afin que les 405 municipalités rurales et de petite taille de la province aient accès à un montant supplémentaire de 125 millions de dollars jusqu'en 2022-2023 pour les aider à trouver et à mettre en oeuvre des gains d'efficience dans la prestation de services.

Afin de dispenser des services plus efficacement et de façon plus économique, le gouvernement établira deux autres initiatives : il entreprendra des consultations sur la possibilité d'harmoniser l'exercice financier des municipalités avec celui de la province et il proposera des modifications législatives afin de combiner les listes électorales de la province et des municipalités de manière à réduire les erreurs et à permettre à la population ontarienne de voter plus facilement.

Le gouvernement est à l'écoute de ses partenaires municipaux. En réponse aux préoccupations soulevées quant aux changements apportés aux ententes de partage des coûts, la province a investi dans les secteurs prioritaires comme les services d'ambulances terrestres, la santé publique et les services de garde d'enfants pour l'exercice budgétaire municipal de 2019. Le gouvernement a aussi instauré des mesures pour atténuer l'effet des changements qui seront apportés aux services de santé publique et de garde d'enfants en 2020.

De plus, le gouvernement accroît le financement des services d'ambulances terrestres de près de 4 % en moyenne cette année.

Soutenir les municipalités grâce au Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario

Le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) représente la principale subvention d'aide générale de la province aux municipalités.

Le gouvernement, qui est à l'écoute des municipalités, maintiendra la structure actuelle du FPMO pour 2020. Il comprend aussi que les municipalités ont besoin que l'information leur soit livrée en temps opportun afin de pouvoir établir leurs budgets et leurs plans. Voilà pourquoi il a annoncé les affectations accordées aux municipalités au titre du FPMO 2020 le 24 octobre 2019, celles-ci n'ayant jamais été révélées aussi tôt.

En ce qui concerne le FPMO, le gouvernement continuera de collaborer avec les municipalités. Conformément à l'engagement du gouvernement d'aviser les municipalités de tout changement, les détails portant sur le FPMO de 2021 seront communiqués bien avant de début de l'exercice budgétaire municipal.

Soutenir les priorités en transport des partenaires municipaux

La province fait des investissements stratégiques pour soutenir les priorités locales en matière de transport.

Le gouvernement de l'Ontario contribuera au financement de projets de transport en commun par le biais du volet du transport en commun du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, à hauteur d'environ 7 milliards de dollars. Pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section D, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Faciliter les déplacements*.

Le 14 septembre 2019, la ville d'Ottawa a mis en service la première étape du TLR de la Ligne de la Confédération, soutenue par une contribution provinciale maximale de 600 millions de dollars. La province continue de soutenir les plans de transport par train léger sur rail de la ville d'Ottawa en s'engageant à verser une somme supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1,2 milliard de dollars pour l'étape 2, qui prévoit le prolongement de la Ligne Trillium (O-Train) et de la Ligne de la Confédération par l'ajout de 44 kilomètres de voie ferrée et de 24 stations, prolongeant ainsi le réseau de TLR vers l'est, l'ouest et le sud, y compris une ligne vers l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa.

De plus, la province investit jusqu'à 43 millions de dollars pour soutenir la gare multimodale King-Victoria de Waterloo. Cette gare située au centre-ville de Kitchener permettra aux usagers des transports en commun de faire facilement la correspondance entre les lignes de train léger sur rail dans la région de Waterloo, les services de train et d'autobus GO, les services de Via Rail ainsi que les autobus locaux et interurbains.

En 2019-2020, 23 municipalités recevront un financement provincial de 30 millions de dollars par le biais du Programme des routes de raccordement aux routes principales, qui aide les municipalités à réparer les routes et les ponts reliant les deux extrémités d'une autoroute provinciale traversant une municipalité ou menant à des passages frontaliers. Les municipalités profiteront de cet investissement, qui améliorera la sécurité routière et ouvrira l'Ontario aux affaires et à l'emploi.

Exemples de municipalités recevant du financement dans le cadre du Programme des routes de raccordement aux routes principales en 2019-2020

- 3 000 000 \$ au canton de Wawa pour la reconstruction de la route 101 (route Mission et rue Main)
 - 3 000 000 \$ à la ville de Windsor pour la reconstruction de la route Huron Church (route 3) de la route Malden à l'avenue Pool
 - 3 000 000 \$ à la ville de Sault Ste. Marie pour des améliorations à la route Black (route 17)
 - 3 000 000 \$ à la ville de Belleville pour la réfection du pont Sagonaska sur la route 62
 - 2 100 429 \$ à la ville de Smiths Falls pour la première étape de la reconstruction de la rue Beckwith (route 15) de la rue Chambers à la rue Russell
-

Comme elle en a pris l'engagement dans le budget de 2019, la province a commencé à consulter les fournisseurs de services de transport en commun municipaux afin d'examiner le Programme de financement par la taxe sur l'essence pour trouver des moyens de l'offrir plus efficacement.

Investir dans les municipalités

En plus des initiatives déjà mentionnées, les municipalités profiteront d'une gamme d'initiatives décrites dans d'autres sections du présent document.

Ces initiatives comprennent d'autres investissements provinciaux en infrastructure, notamment :

- l'élargissement du service à large bande dans les régions non desservies ou insuffisamment desservies (pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section D, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Faciliter les déplacements*);
- des investissements par l'intermédiaire du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) (pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section D, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Faciliter les déplacements*).

Parmi les autres initiatives profitant aux municipalités qui sont décrites dans le présent document, il convient de mentionner :

- le Projet pilote régional portant sur l'immigration en Ontario (pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section B, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser l'employabilité*);
- des améliorations en matière de recyclage et d'élimination des déchets (pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section E, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Créer des collectivités plus sûres et plus saines*);

- du soutien aux communautés dans leur lutte contre la violence armée et les bandes criminalisées (pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section E, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Créer des collectivités plus sûres et plus saines*);
- le Programme de développement régional, qui vise à assurer que toutes les régions de l'Ontario profitent de la prospérité économique (pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section C, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser un climat propice aux affaires*);
- l'engagement de la province à se mettre à l'écoute de l'Ontario rural (pour de plus amples détails, voir le chapitre 1, section C, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser un climat propice aux affaires*);
- la transformation des services d'emploi en Ontario (pour plus de détails, voir le chapitre 1, section B, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser l'employabilité*).

Collaborer pour renforcer les relations fédérales-provinciales

L'occasion se présente pour la province et le nouveau gouvernement fédéral minoritaire de collaborer afin de faire progresser les intérêts et les aspirations des Ontariennes et des Ontariens. Les priorités de la province sont de créer un environnement qui favorise l'entrepreneuriat et la croissance économique, d'assurer le soutien adéquat des soins de santé et d'investir ensemble dans l'infrastructure, notamment le transport en commun. Dans cette optique, la province s'efforcera de rendre la vie plus abordable pour la population de l'Ontario tout en stimulant la compétitivité des entreprises. Un Ontario fort est garant d'un Canada fort.

Le système de transferts fédéraux aux provinces est un élément essentiel à la viabilité financière à long terme des provinces et des territoires. On peut cependant faire davantage pour que le système fonctionne mieux pour l'Ontario. Selon l'examen détaillé des dépenses du gouvernement mené par EY Canada en 2018, la population ontarienne envoie 12,9 milliards de dollars de plus en impôts à Ottawa que ce que la province reçoit. Cela équivaut à ce que l'Ontario s'attend à payer cette année pour le service de sa dette. L'examen a également souligné que les transferts fédéraux vers l'Ontario sont insuffisants pour assumer les coûts croissants de la prestation de services de qualité à la population ontarienne.

Cette question est particulièrement évidente dans le financement fédéral pour les soins de santé. Dans un rapport récent, le directeur parlementaire du budget du gouvernement fédéral a conclu que les transferts fédéraux en santé avaient considérablement diminué au fil des ans en tant que pourcentage des dépenses provinciales. Lors de la réunion de 2019 du Conseil de la fédération, le premier ministre Doug Ford ainsi que tous ses homologues des autres provinces et territoires ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter le financement du Transfert canadien en matière de santé d'un facteur de progression annuelle de 5,2 %.

La province réalise d'importants investissements pour améliorer les infrastructures et faciliter les déplacements de la population de l'Ontario. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important dans ces efforts. L'Ontario s'attend à ce que le gouvernement fédéral fasse sa juste part et finance les projets prioritaires provinciaux et municipaux, y compris les quatre nouveaux projets de métro dans la région du grand Toronto, à savoir le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord, le prolongement de la ligne de métro à Scarborough avec trois arrêts, le prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown ainsi que la toute nouvelle ligne Ontario.

Le gouvernement est résolu à créer un environnement qui permet à ses entrepreneurs et ses innovateurs de prendre des risques, de développer leurs entreprises ici même et de créer des emplois partout dans la province. Pour répondre aux besoins d'une économie en croissance, l'Ontario améliore les services d'emploi et de formation professionnelle et prend des mesures pour s'assurer qu'il y a suffisamment de diplômés formés aux emplois de l'avenir. Lors de la réunion de 2019 du Conseil de la fédération, l'Ontario et d'autres provinces ont demandé des investissements fédéraux solides, équitables et flexibles par l'entremise des gouvernements provinciaux et territoriaux afin de consolider davantage les marchés du travail.

Dans l'économie concurrentielle d'aujourd'hui, la population de l'Ontario mérite un programme de transferts fédéraux qui reconnaît les priorités de la province et soutient la viabilité financière, et qui est fondé sur les principes clairs et cohérents suivants :

- **Équité** : Les programmes fédéraux doivent traiter les familles ontariennes avec équité; les transferts doivent viser des objectifs clairs que tous les Canadiens et Canadiennes peuvent comprendre et qui leur inspirent confiance.
- **Adéquation** : Les programmes de transfert doivent tenir compte des pressions que subit la population de l'Ontario à l'heure actuelle et de celles auxquelles elle fera face dans l'avenir; le nouveau gouvernement fédéral minoritaire doit faire sa part pour aider la population ontarienne.
- **Flexibilité** : Les transferts doivent respecter les priorités de la province et lui permettre de répondre aux besoins de ses citoyens, tout en réduisant au minimum la bureaucratie et les coûts pour l'Ontario.

La province est prête et disposée à collaborer avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que ce système fonctionne pour la population de l'Ontario.

Amélioration des services et de la reddition de comptes

Protéger l'Assurance-santé de la fraude

Le gouvernement modernise l'administration du Régime d'assurance-santé de l'Ontario afin de réduire la facturation indue, d'améliorer l'efficience du programme et d'optimiser l'utilisation des ressources pour les contribuables. Ces changements permettront au gouvernement de récupérer plus facilement les fonds versés dans les cas de facturation erronée, protégeant ainsi la viabilité de l'Assurance-santé. Ils font suite aux recommandations de la vérificatrice générale qui a repéré des faiblesses de longue date dans les lois, les politiques et les processus qui assurent la responsabilisation de l'Assurance-santé et des programmes connexes.

De plus, le gouvernement va de l'avant avec le remplacement de toutes les cartes Santé rouges et blanches restantes par des cartes avec photo, qui sont plus sécuritaires. Lorsqu'ils auront été pleinement mis en oeuvre, ces changements à l'administration de l'Assurance-santé permettront au gouvernement de réaliser des économies de 10,5 millions de dollars par année.

Pour améliorer la transparence de l'Assurance-santé, le gouvernement travaille de près avec les médecins ontariens afin de préciser les pratiques appropriées en matière de facturation. Ces changements moderniseront la surveillance et la reddition de comptes relativement aux services financés par l'Assurance-santé et contribueront à créer un système de santé plus viable pour les générations futures.

Recenter le Programme de médicaments de l'Ontario

Au printemps 2019, le gouvernement a annoncé des changements à l'Assurance-santé Plus afin que ce programme bénéfie à ceux qui en ont le plus besoin. Depuis le 1^{er} avril 2019, les enfants et les jeunes de 24 ans et moins qui ne sont pas couverts par des assureurs privés peuvent continuer de recevoir sans frais leurs médicaments admissibles par l'entremise de l'Assurance-santé Plus, tandis que ceux qui sont couverts par des régimes privés facturent ces régimes. Grâce à cette approche, on veille à ce que les enfants et les jeunes reçoivent les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin. De plus, le gouvernement continue de rechercher des manières de restructurer le Programme de médicaments de l'Ontario pour le rendre plus viable. Il tient fermement à axer les ressources sur les personnes qui en ont le plus besoin alors qu'il modernise le système de soins de santé de l'Ontario.

Rationaliser l'approbation des programmes d'éducation postsecondaire

Le gouvernement s'est engagé à soutenir les établissements d'enseignement postsecondaire pour qu'ils offrent des programmes de haute qualité et sensibles au contexte économique actuel. À cette fin, l'Ontario simplifie ses processus de consentement à l'octroi de grades et d'approbation au financement des programmes.

Dans le passé, l'octroi des grades nécessitait une loi de l'Assemblée législative ou le consentement écrit du ministre des Collèges et Universités conformément aux dispositions de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*. La province rationalise et modernise maintenant ce processus afin d'aider les établissements à offrir plus rapidement de nouveaux programmes répondant aux besoins du marché de l'emploi.

Élargir la fonction d'évaluation du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour assurer que tous les organismes provinciaux sont pertinents, efficents et efficaces, et que les contribuables en ont davantage pour leur argent. À la suite d'un examen exhaustif, le gouvernement modifie la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* afin d'élargir la fonction d'évaluation de l'organisme, lui permettant ainsi de mener des projets d'évaluation déterminés par le ministre, y compris des évaluations des programmes dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Cet élargissement du mandat du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur jouera un rôle clé, car il permettra de mener de façon indépendante, en se basant sur des données probantes, des évaluations des programmes d'enseignement postsecondaire et des paiements de transfert, tout en aidant le gouvernement à prendre des décisions plus avisées.

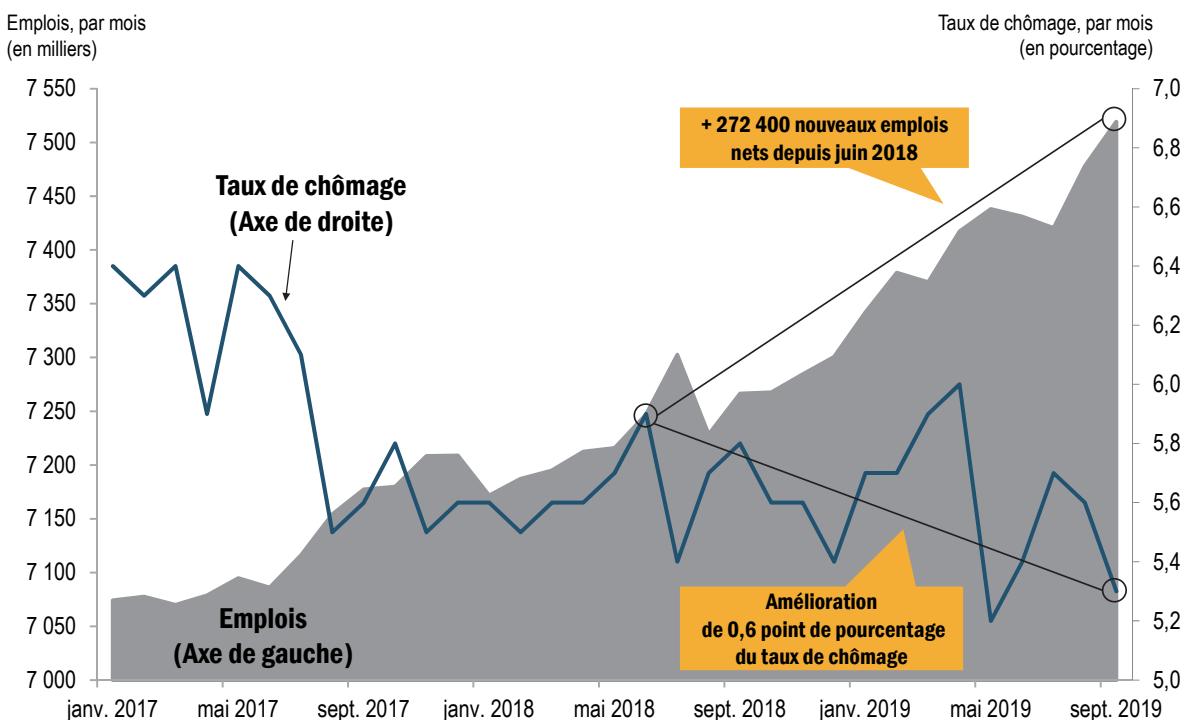
Chapitre 2

Perspectives économiques

Introduction

L'économie ontarienne poursuit sa croissance malgré la grande incertitude qui règne à l'échelle mondiale. Depuis juin 2018, 272 400 nouveaux emplois nets ont été créés et le taux de chômage s'est tenu près du plancher historique. La croissance a été appuyée par les politiques du gouvernement provincial qui ont diminué les coûts des entreprises, réduit les contraintes réglementaires et augmenté les compétences de la main-d'oeuvre. Ces politiques sont décrites plus en détail dans le chapitre 1, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble*.

Graphique 2.1
Renforcer le marché du travail



Source : Statistique Canada.

Le ministère des Finances a mis à jour ses perspectives économiques pour tenir compte des modifications apportées aux prévisions du secteur privé. Tous les prévisionnistes du secteur privé prévoient une croissance économique soutenue pour la province, conformément aux perspectives présentées dans le budget 2019. Il existe de nombreux facteurs dans l'environnement économique mondial actuel qui pourraient avoir une incidence sur la croissance économique. Les risques clés comprennent une hausse des tensions commerciales et politiques à l'échelle mondiale, le ralentissement de la croissance mondiale, le niveau d'endettement élevé des ménages et la volatilité des marchés des capitaux.

Vigueur récente de l'économie de l'Ontario

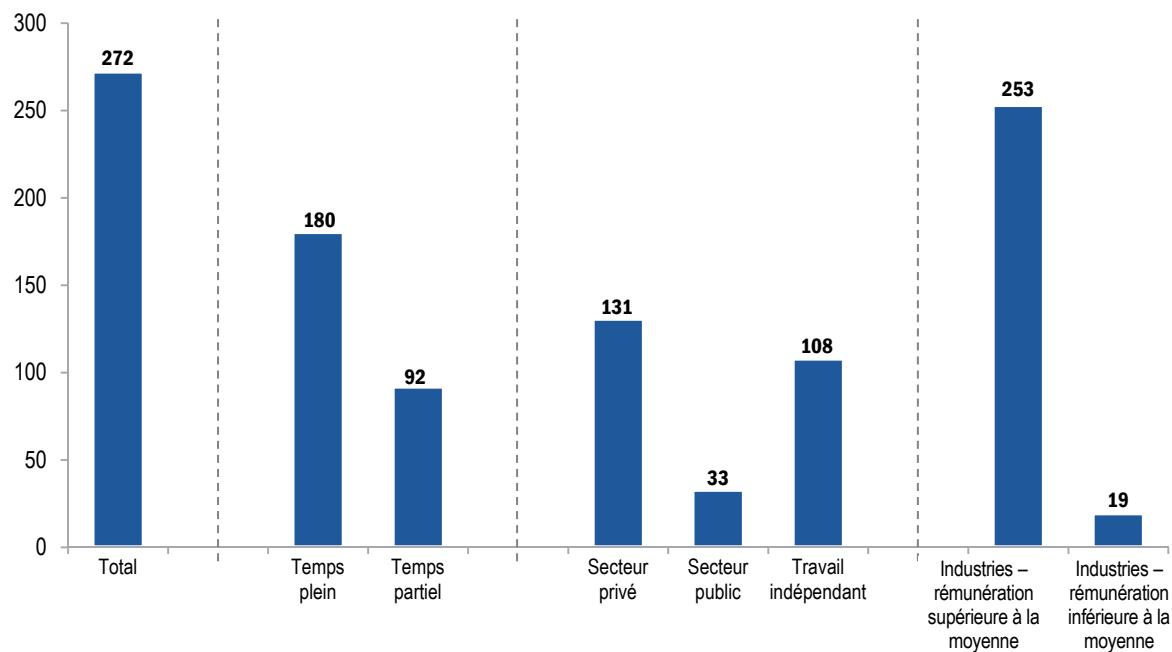
L'économie de l'Ontario poursuit sa croissance, qui est appuyée par les mesures prises par le gouvernement pour améliorer la compétitivité des entreprises et stimuler la création d'emplois tout en dépensant de façon plus judicieuse et plus responsable. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 0,8 % au deuxième trimestre de 2019 en raison de la vigueur des exportations et des dépenses de consommation. Cette hausse fait suite à deux trimestres de croissance relativement plus lente à cause des effets d'un hiver inhabituellement rigoureux et du ralentissement de l'activité sur le marché du logement. Bien que la croissance ait été irrégulière au cours des quatre derniers trimestres, l'économie de l'Ontario a connu en moyenne une expansion légèrement plus rapide que celle du Canada et de la moyenne des pays du G7.

Le marché du travail a été vigoureux, 272 400 nouveaux emplois nets ayant été créés depuis juin 2018. La majorité de ces nouveaux emplois nets étaient à temps plein dans des industries où les salaires sont plus élevés que la moyenne. On a également noté des gains appréciables dans le secteur privé. De plus, le taux de chômage, qui s'élevait à 5,3 % en septembre, était près de son plancher historique. Bien que le nombre d'emplois global ait augmenté, la hausse n'a pas été uniforme dans toutes les régions de l'Ontario.

Graphique 2.2

Composition des changements dans le marché du travail depuis juin 2018

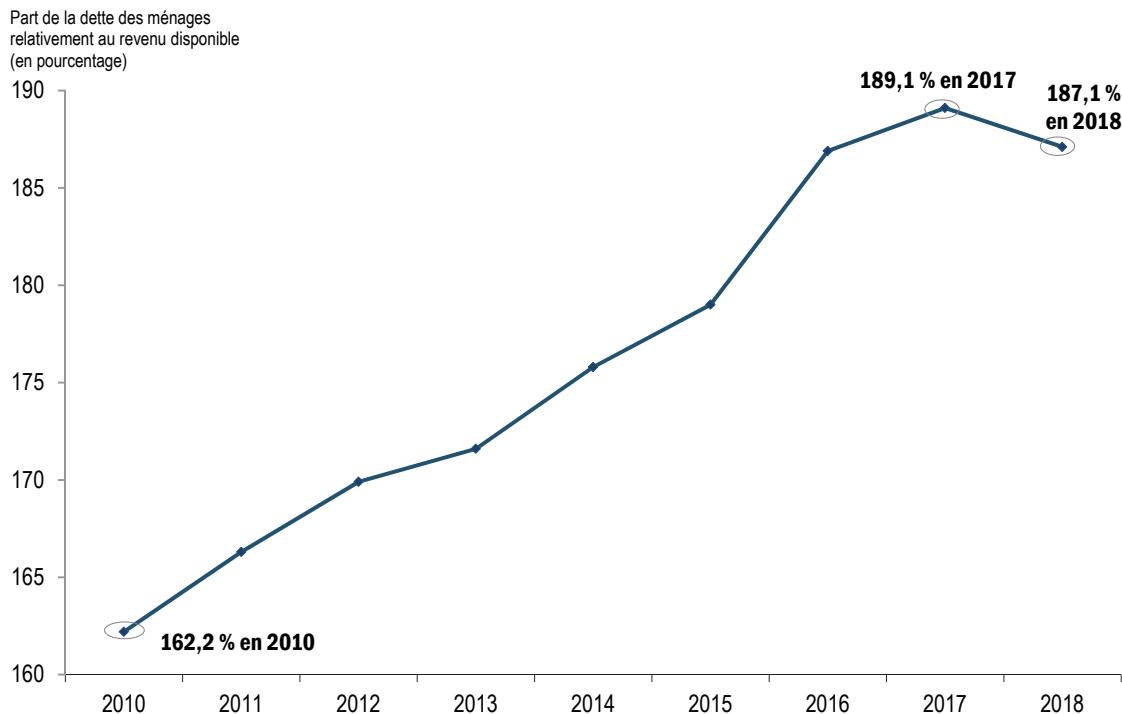
Variation de l'emploi, de juin 2018 à septembre 2019
(en milliers)



Nota : Les industries dont la rémunération est supérieure à la moyenne sont celles où le salaire horaire moyen est supérieur à celui de toutes les industries en 2018.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La forte croissance de l'emploi et des salaires, conjuguée au plan du gouvernement visant à rendre la vie plus abordable pour les particuliers, les familles et les entreprises, a mené à une hausse vigoureuse du revenu disponible des ménages de 0,9 % au cours des quatre derniers trimestres. Cela a stimulé les dépenses réelles des ménages, lesquelles ont augmenté à un taux moyen de 0,5 % par trimestre depuis le milieu de 2018. La croissance de l'emploi a également contribué à alléger quelque peu le fardeau de la dette des ménages. La proportion de la dette des ménages par rapport à leur revenu disponible a chuté, pour passer d'un sommet récent de 189,1 % en 2017 à 187,1 % en 2018.

Graphique 2.3 L'endettement des ménages de l'Ontario s'atténue



Nota : Les chiffres pour 2018 sont des estimations du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le commerce est un moteur important de l'économie de l'Ontario. Les exportations internationales ont continué d'augmenter, affichant une hausse de 1,9 % en 2018, malgré l'incidence de la baisse de la demande d'automobiles en Amérique du Nord, le ralentissement de la croissance mondiale, les tensions commerciales et la concurrence des exportateurs mondiaux.

Perspectives de croissance économique soutenue

On s'attend à ce que l'Ontario connaisse une croissance soutenue de 2019 à 2022. Le ministère des Finances prévoit que le PIB réel de l'Ontario croîtra de 1,4 % en 2019, de 1,5 % en 2020, de 1,5 % en 2021 et de 1,9 % en 2022. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

Tableau 2.1
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2018	2019p	2020p	2021p	2022p
Croissance du PIB réel	2,3	1,4	1,5	1,5	1,9
Croissance du PIB nominal	3,5	3,4	3,3	3,3	3,6
Croissance de l'emploi	1,6	2,6	1,2	1,0	1,1
Inflation de l'IPC	2,4	2,0	2,0	1,9	1,9

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des données en date du 9 octobre 2019.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le ministère des Finances consulte régulièrement des économistes du secteur privé et tient compte de leurs prévisions économiques lorsqu'il formule les hypothèses de planification du gouvernement. Ces économistes envisagent une croissance continue pour l'Ontario au cours de la période de prévision. Ils s'attendent, en moyenne, à un taux de croissance du PIB réel de 1,5 % en 2019, de 1,7 % en 2020, de 1,7 % en 2021 et de 2,0 % en 2022.

Tableau 2.2
Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario
(en pourcentage)

	2019	2020	2021	2022
BMO Marchés des capitaux (octobre)	1,7	1,8	–	–
Central 1 Credit Union (mai-mars)	1,6	1,5	1,7	2,2
CIBC Marchés des capitaux (octobre)	1,7	1,3	1,6	–
Le Conference Board du Canada (juillet)	1,6	1,7	1,6	1,7
Groupe Desjardins (septembre)	1,5	1,6	1,3	1,8
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (septembre)	1,4	1,7	1,5	–
Banque Nationale Marchés Financiers (octobre)	1,4	1,6	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (août)	1,3	1,9	1,6	1,7
Banque Royale du Canada (septembre)	1,5	1,5	–	–
Banque Scotia (septembre)	1,6	1,8	–	–
Stokes Economics (juillet)	1,4	1,7	1,9	2,0
Groupe Banque TD (septembre)	1,6	1,6	1,7	–
Université de Toronto (juillet)	1,8	2,1	2,3	2,3
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	1,5	1,7	1,7	2,0
Hypothèse de planification de l'Ontario	1,4	1,5	1,5	1,9

Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (9 octobre 2019).

Croissance économique mondiale

Les faits nouveaux dans la conjoncture mondiale ont une forte incidence sur le rythme de l'activité économique en Ontario. Le tableau 2.3 ci-dessous résume les prévisions liées aux principaux facteurs externes. Ceux-ci sont utilisés pour faire des prévisions concernant la croissance économique de la province.

Tableau 2.3
Prévisions liées aux facteurs externes

	2018	2019p	2020p	2021p	2022p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,6	3,2	3,5	3,6	3,6
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,9	2,3	1,7	1,8	1,9
West Texas Intermediate (WTI)	65	57	58	63	65
Pétrole brut (\$ US le baril)					
Dollar canadien (en cents américains)	77,2	75,4	76,3	77,0	77,9
Taux des bons du Trésor de trois mois ¹ (en pourcentage)	1,4	1,6	1,5	1,5	1,8
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	2,3	1,5	1,6	2,1	2,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

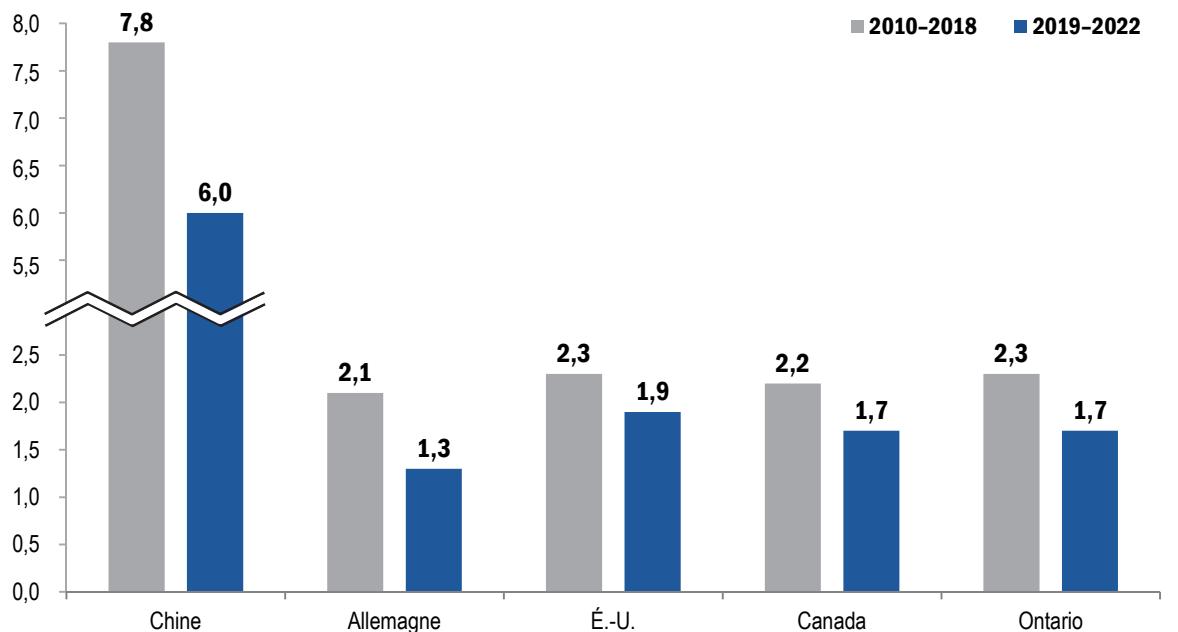
Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2019) et mise à jour (juillet 2019), Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2019), U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (octobre 2019) et ministère des Finances de l'Ontario.

Les perspectives à l'échelle mondiale indiquent une croissance économique soutenue, à un rythme modéré. La faiblesse généralisée de l'activité manufacturière mondiale ainsi que les tensions commerciales entre les É.-U. et la Chine contribuent au ralentissement de l'activité économique et des perspectives de croissance. Pendant ce temps, l'assouplissement de la politique monétaire dans les pays avancés et les pays à marché émergent contribue à contrebalancer partiellement les effets négatifs des tensions commerciales.

Par ailleurs, la croissance du PIB réel aux États-Unis devrait passer de 2,3 % en 2019, à 1,7 % en 2020. Bien que l'économie des États-Unis ait démontré sa résilience, des signes de ralentissement sont apparus. L'activité commerciale ralentit, tandis que la confiance des consommateurs et des entreprises a faibli, ce qui a compensé la vigueur générale du marché du travail et de la croissance des salaires. De plus, les impulsions que la série de mesures de stimulation fiscale de 2017 et 2018 a données à la croissance économique des États-Unis devraient s'estomper.

Graphique 2.4
Ralentissement de la croissance économique mondiale

Croissance moyenne annuelle du PIB réel
(en pourcentage)

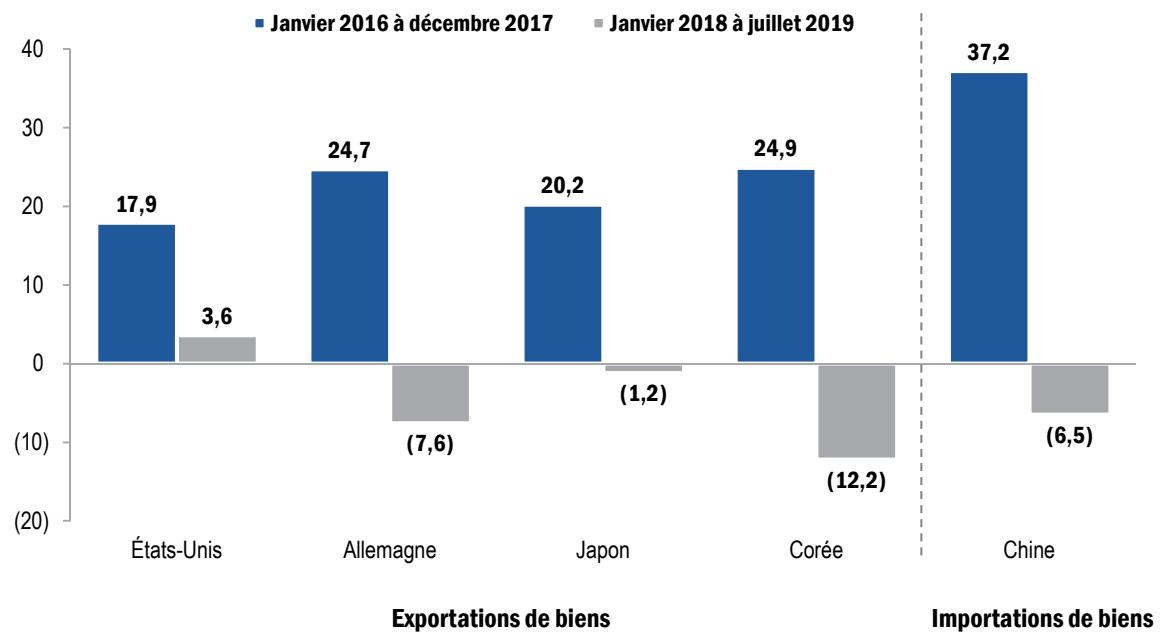


Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2019 et mise à jour de juillet 2019), U.S. Bureau of Economic Analysis, Blue Chip Economic Indicators (octobre 2019), Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (octobre 2019).

Cependant, les projections de croissance du PIB réel de la Chine, qui atteignaient 6,2 % en 2019, devraient passer à 6,0 % en 2020. En plus des tensions commerciales, le ralentissement de la demande intérieure a une incidence sur la croissance de la Chine. Le ralentissement de la demande mondiale dans le secteur automobile et le fléchissement des importations en Chine ont eu des ramifications étendues, notamment parmi ses principaux partenaires commerciaux, comme la Corée, le Japon et l'Allemagne. Le Brexit a également ajouté un degré élevé d'incertitude politique et économique. La Banque d'Angleterre a récemment révisé à la baisse ses prévisions de croissance du PIB réel. De plus, la livre britannique s'est affaiblie en 2019.

Graphique 2.5 Ralentissement du commerce mondial

Croissance du commerce international
(en pourcentage)



Nota : La valeur des exportations et des importations est libellée en dollars américains.
Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

En raison du ralentissement économique et d'une légère inflation, les principales banques centrales ont maintenu leur taux directeur à des niveaux inférieurs aux moyennes historiques (États-Unis et Canada), voire négatifs (Europe et Japon). Le taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) est négatif et l'on prévoit qu'il demeurera faible jusqu'à ce que l'inflation atteigne sa cible de 2 %. Le taux de rendement des obligations à long terme de nombreux gouvernements européens est négatif, ce qui laisse présager que la faiblesse économique se poursuivra et que les faibles marges d'intérêt entraîneront des risques pour les institutions financières. Depuis le début de l'année, les prévisions des taux d'intérêt pour la plupart des économies clés ont été révisées à la baisse.

Tableau 2.4
Taux d'intérêt et actions de la banque centrale
(en pourcentage)

Prévisions du taux des bons du Trésor de 3 mois				Mesures récentes des banques centrales depuis janvier 2019*	
Prévisions de janvier		Dernières prévisions			
2019	2020	2019	2020		
É.-U.	2,6	2,8	2,1	1,5	
Zone euro	0,0	0,3	-0,5	-0,4	
Japon	0,0	0,1	-0,1	-0,1	
R.-U.	1,1	1,4	0,8	0,8	
Canada	2,5	2,8	1,7	1,5	

*Au 9 octobre 2019.

Nota : Le tableau montre les prévisions moyennes de fin d'exercice pour les É.-U., qui équivalent aux prévisions annuelles moyennes.

Sources : *Blue Chip Economic Indicators* (janvier 2019 et octobre 2019). Banques centrales des É.-U., du Japon, du R.-U. et du Canada, et BCE.

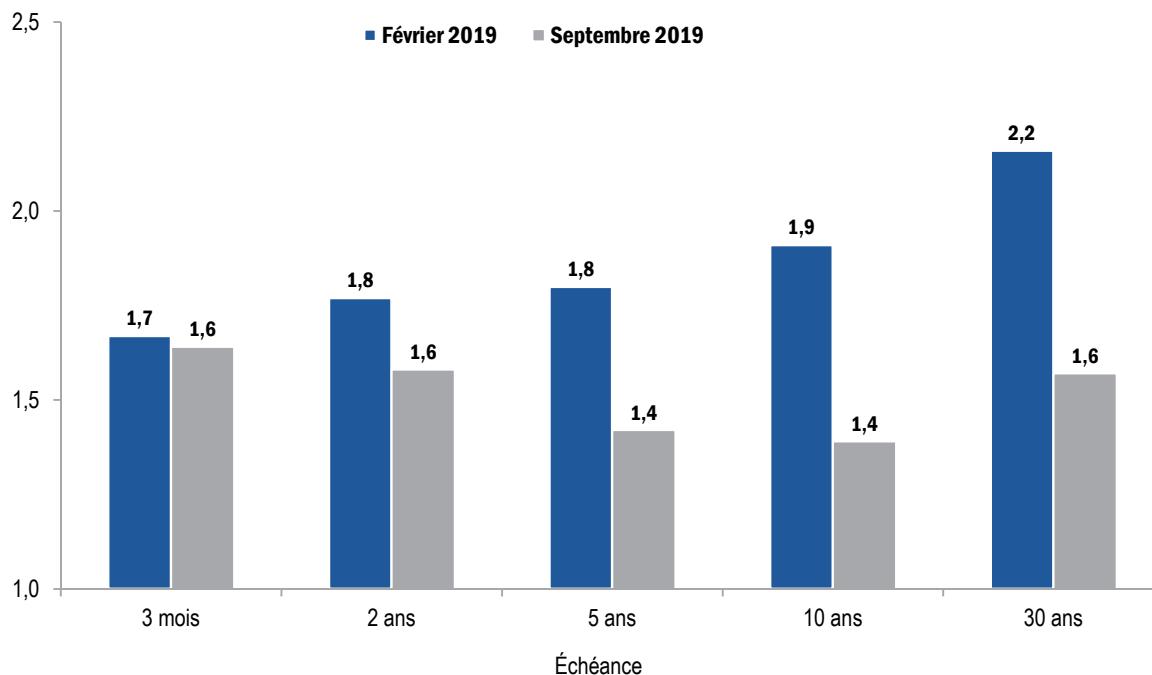
La situation financière s'est améliorée à l'échelle mondiale au cours des derniers mois, ce qui s'explique en partie par les assouplissements des banques centrales. La plupart des économies avancées bénéficient de faibles taux d'intérêt à long terme ainsi que de valorisations boursières élevées. Le déclin des différentiels des taux d'intérêt gouvernementaux ou l'inversion des courbes de rendement, particulièrement aux États-Unis, ont augmenté les inquiétudes relativement à la probabilité d'une récession. D'autres indicateurs aux États-Unis, comme les gains récents qu'ont connus les actions et le prix des logements, la vigueur de l'emploi et les hausses de revenus laissent entendre que les finances des ménages demeurent fortes et que la croissance des dépenses de consommation se poursuivra. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie des É.-U. continue de croître, affichant une croissance du PIB réel de 2,3 % en 2019 et de 1,7 % en 2020.

Marchés des capitaux

Les taux d'intérêt à long terme tant au Canada qu'aux États-Unis ont connu une tendance baissière en raison des tensions commerciales et l'assombrissement des perspectives économiques mondiales. Les taux d'intérêt à long terme ont diminué comparativement à ce qu'ils étaient au moment du budget de 2019. Par exemple, le rendement des obligations de dix ans du Canada a chuté, passant de 1,9 % à la fin de février, à 1,4 % à la fin de septembre. Au cours de la même période, les taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada ont légèrement baissé, passant de 1,7 % à 1,6 %. Les perspectives pour les taux d'intérêt à long terme sont significativement plus faibles au cours des prochaines années qu'au moment du budget de 2019. On prévoit aujourd'hui que le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada sera en moyenne de 1,5 % en 2019, de 1,6 % en 2020, de 2,1 % en 2021, puis augmentera pour atteindre 2,5 % en 2022.

Graphique 2.6 Réduction des taux d'intérêt du gouvernement du Canada

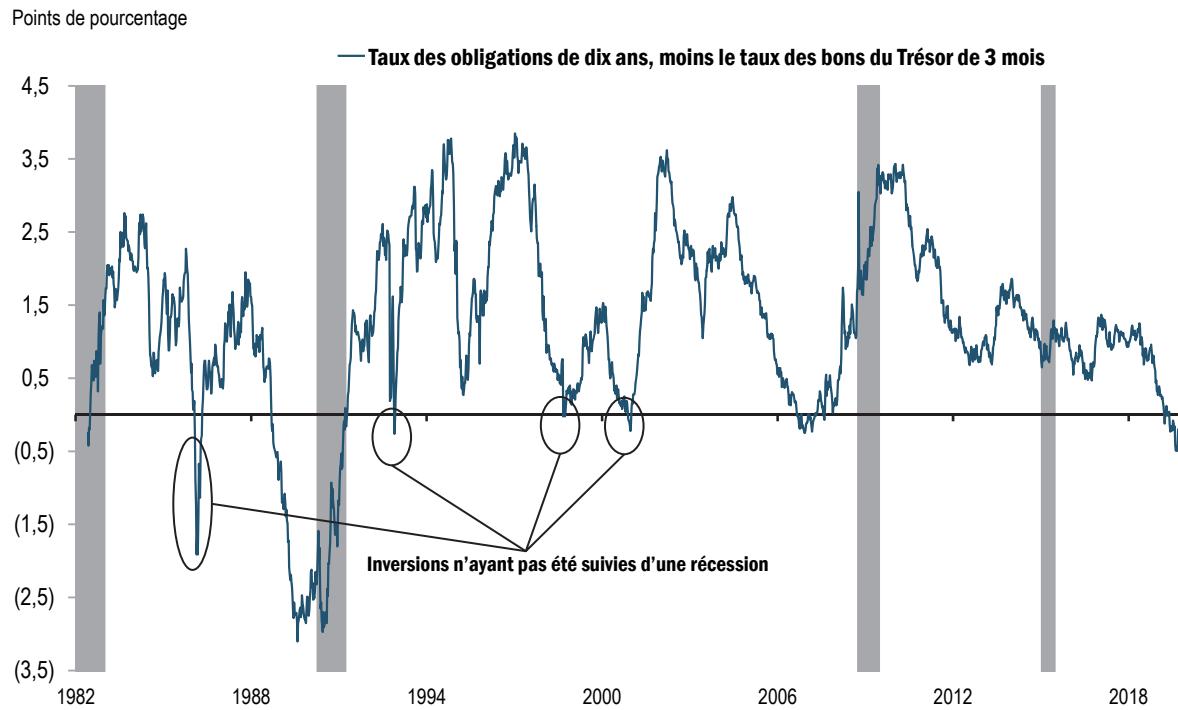
En pourcentage



Source : Banque du Canada.

En raison de ces faits nouveaux, la courbe de rendement s'est inversée (ses taux d'intérêt à long terme sont inférieurs à ceux à court terme), ce qui signifie que les investisseurs potentiels s'inquiètent de la croissance économique future. L'inversion de la courbe de rendement précède parfois une récession, mais il est arrivé que cela ne se produise pas pour l'économie canadienne.

Graphique 2.7
Les récessions et la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada

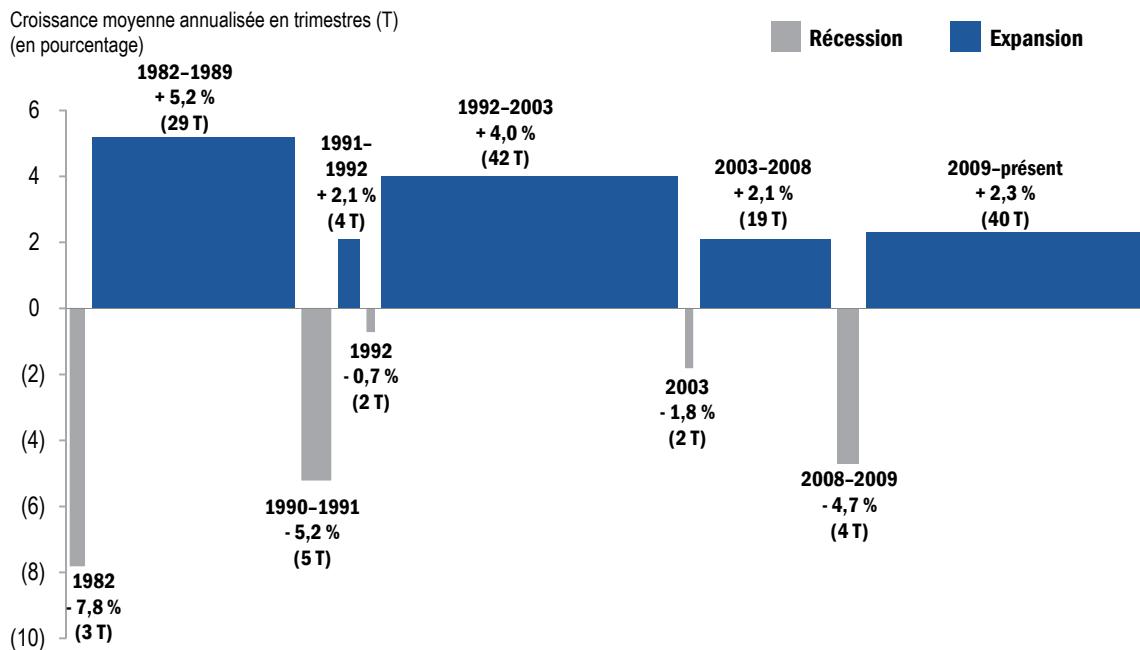


Nota : Les régions ombrées signalent les récessions.

Sources : Banque du Canada et Statistique Canada.

L'Ontario a connu une période historiquement longue de croissance économique depuis la dernière récession. Depuis 1982, seule une période d'expansion a été plus longue, bien que le taux moyen de croissance durant la présente période d'expansion ait été plus faible que la moyenne historique.

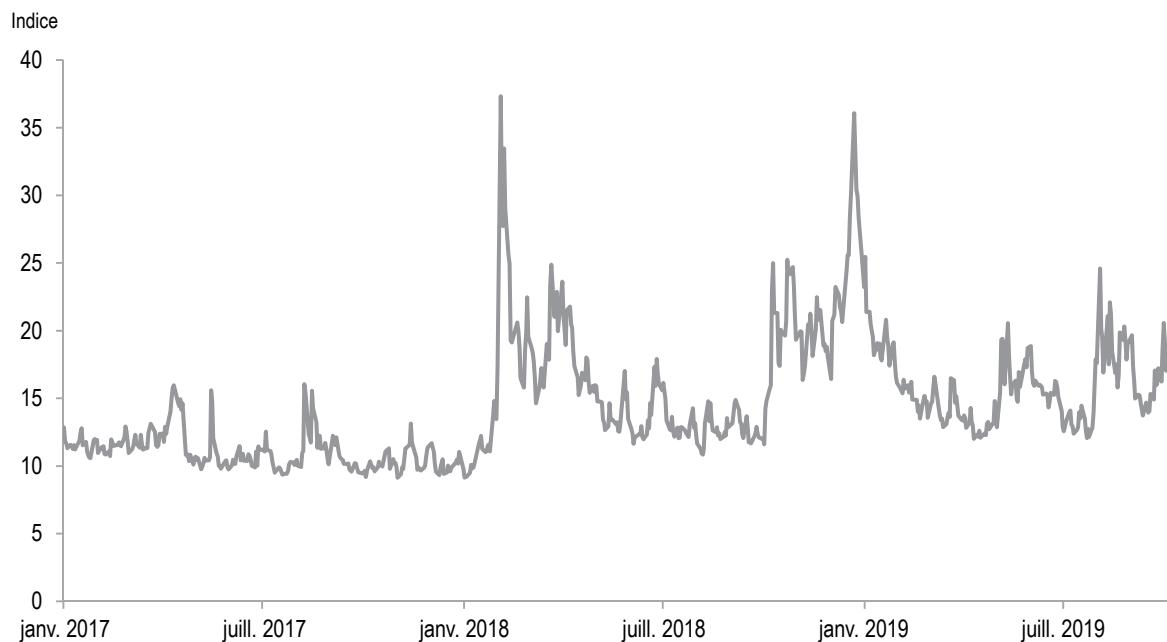
Graphique 2.8
La période actuelle d'expansion économique en Ontario est longue selon les normes historiques



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La Banque du Canada maintient son taux directeur à 1,75 % depuis octobre 2018. Les participants au marché des capitaux s'attendent à ce qu'elle réduise les taux au cours de la prochaine année, dans la foulée des mesures prises par la Réserve fédérale américaine, qui a réduit son taux directeur pour la première fois en plus d'une décennie en juillet, et de nouveau depuis. Pour l'instant, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine commencent à relever les taux en 2021 pour les porter à des niveaux correspondant à ceux d'économies fonctionnant presque à plein régime et présentant un taux d'inflation proche des cibles. Cependant, la volatilité des marchés des capitaux est susceptible de demeurer un enjeu pour la confiance des consommateurs, des entreprises et des investisseurs. La volatilité des marchés des capitaux des É.-U., telle que mesurée par l'indice de volatilité du Chicago Board of Options Exchange (CBOE), connaît des fluctuations considérables depuis le début de 2018.

Graphique 2.9
L'indice de volatilité aux É.-U.



Nota : L'indice de volatilité de la CBOE est l'une des mesures de volatilité du marché boursier les plus reconnues. En sa qualité de mesure prospective, l'indice utilise des données sur les options pour calculer la variation annualisée prévue de l'indice S&P 500 dans les deux directions sur 30 jours.

Source : Chicago Board Options Exchange.

Prix du pétrole et dollar canadien

Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) a connu un fort déclin à la fin de 2018 et s'établissait à moins de 50 \$ US le baril au début de 2019. Le prix du pétrole a grimpé pour atteindre près de 60 \$ US le baril à la fin de septembre. La volatilité découle en partie de l'augmentation des tensions géopolitiques, notamment la perturbation de la production en Arabie Saoudite et les tensions soutenues entre les États-Unis et l'Iran. Le prix moyen du pétrole brut WTI devrait atteindre 57 \$ US le baril en 2019 et 58 \$ US en 2020, avant d'augmenter pour atteindre un taux annuel moyen de 64 \$ US entre 2021 et 2022.

Le taux de change Canada-États-Unis a été relativement stable en 2019 jusqu'à maintenant et devrait se maintenir à 75,4 cents américains en moyenne en 2019, puis augmenter graduellement pour atteindre 77,9 cents américains en 2022.

Investissements des entreprises et exportations

Appuyés par des politiques du gouvernement provincial comme l'amortissement accéléré pour les investissements dans les immobilisations, les investissements des entreprises devraient continuer d'augmenter tandis que les entreprises fonctionnent presque à plein régime. On prévoit que les investissements des entreprises de l'Ontario augmenteront d'un taux annuel moyen de 2,6 % de 2020 à 2022.

Cependant, des perspectives mondiales moins favorables et l'augmentation des risques pourraient miner la confiance des entreprises et entraver les plans d'investissement en Ontario et dans d'autres économies avancées.

Les exportations de l'Ontario devraient croître à un rythme modéré; selon les prévisions, les exportations réelles augmenteront à un taux annuel moyen de 2,0 % de 2020 à 2022.

Croissance de l'emploi soutenue

Il y a eu une hausse marquée de l'emploi en 2019. Selon les projections, la croissance annuelle devait être la plus forte en 16 ans, soit de 2,6 %, ce qui représente près de 200 000 emplois additionnels. Plus de 125 000 nouveaux emplois nets ont déjà été créés dans le secteur privé jusqu'ici cette année. Pendant le reste de la période de prévision, cette croissance devrait se poursuivre à un taux moyen de 1,1 % par année.

En 2019, le taux de chômage devrait s'établir à 5,6 % en moyenne, soit le même taux qu'en 2018. On prévoit que le taux de chômage sera de 5,5 % en moyenne de 2020 à 2022, la hausse de l'emploi devant être conforme à la forte croissance de la population et de la main-d'œuvre en Ontario.

La hausse prévue de l'emploi contribuera à soutenir l'augmentation du revenu des ménages, qui devrait s'établir en moyenne à 3,9 % par année entre 2019 et 2022.

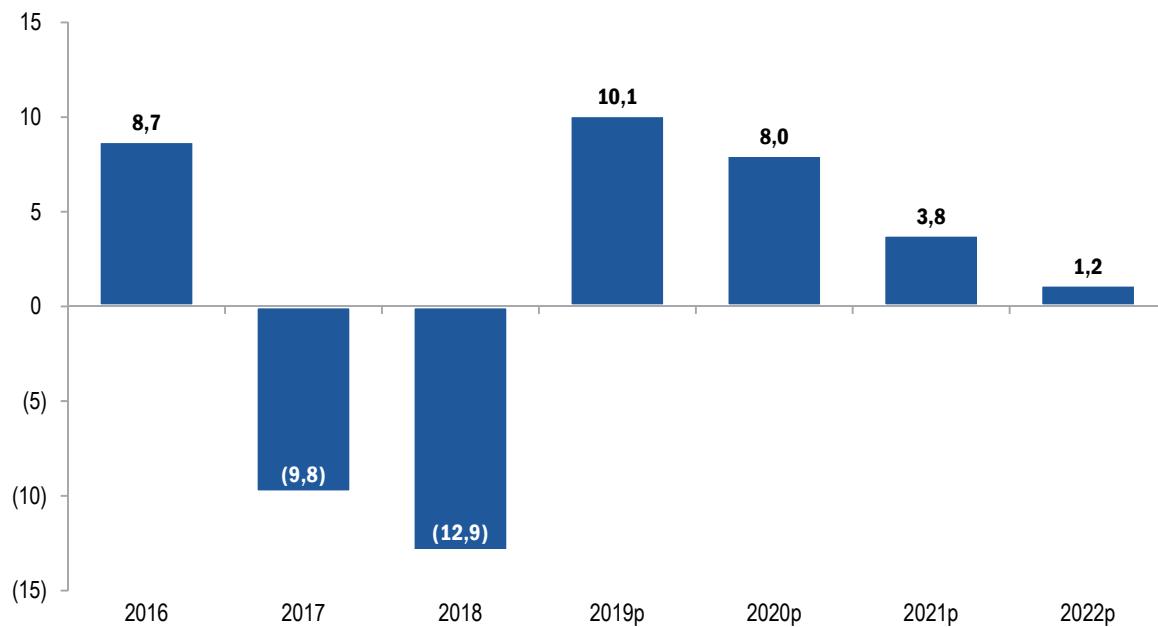
Logement

Le marché du logement de l'Ontario sort d'une période d'adaptation, la faiblesse constatée plus tôt cette année devant entraîner une baisse de l'investissement résidentiel de 5,3 % en 2019, qui a suivi une diminution de 3,0 % en 2018. Au cours de la période allant de 2020 à 2022, la construction résidentielle et le prix du logement devraient enregistrer une croissance modérée, soutenue par des gains constants du niveau de l'emploi, la hausse des revenus ainsi qu'une forte croissance de la population.

La revente de logements a affiché une tendance à la volatilité ces dernières années. Les reventes devraient augmenter de 10,1 % en 2019 et de 8,0 % en 2020, s'alignant plus étroitement sur la demande sous-jacente à la suite des baisses marquées survenues en 2017 et 2018. Pendant le reste de la période de prévision, on s'attend à une croissance plus modeste. On prévoit que les hausses futures de prix seront plus modérées comparativement à celles d'avant 2018, s'établissant à 4,9 % en moyenne au cours de la période allant de 2019 à 2022. Le plan du gouvernement pour stimuler la croissance de l'offre de logements en favorisera l'abordabilité, ce qui aidera les Ontariennes et Ontariens à trouver le type d'habitation dont ils ont besoin. Voir le chapitre 1, section A, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre la vie plus abordable*, pour de plus amples renseignements.

Graphique 2.10
Croissance de la revente de logements en Ontario

Changement en pourcentage

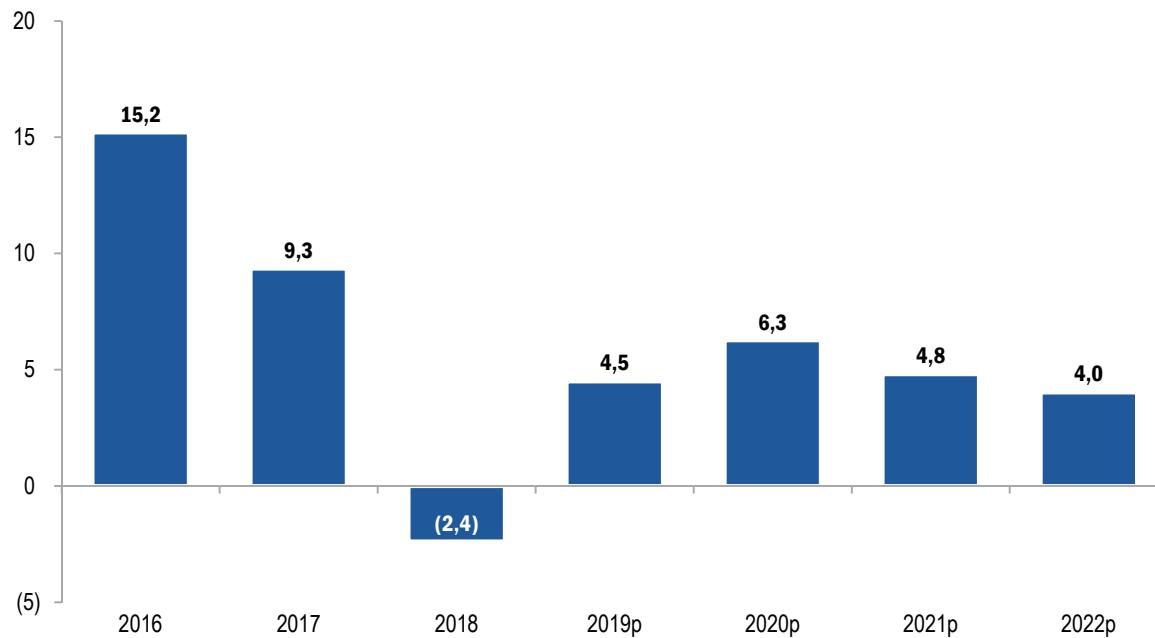


p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 2.11
Croissance du prix moyen de revente des logements en Ontario

Changement en pourcentage



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques

L'économie de l'Ontario continue de faire face à un certain nombre de risques qui augmentent la probabilité d'un ralentissement économique. Voici quelques risques prépondérants pesant sur l'économie de l'Ontario :

- ralentissement de la croissance économique mondiale et américaine;
- incertitudes relatives au commerce international;
- hausse des risques géopolitiques;
- risques liés aux marchés des capitaux et des produits de base;
- niveau d'endettement des ménages, qui demeure élevé.

Le tableau 2.5 présente les répercussions prévues des variations des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement important entre ces répercussions est attribuable au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie aux variations des conditions externes.

Tableau 2.5
Répercussions des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario
(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$ US	+ 0,1 à + 0,7	+ 0,2 à + 0,8
Baisse des prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	+ 0,1 à + 0,3	+ 0,1 à + 0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de un point de pourcentage	+ 0,2 à + 0,6	+ 0,3 à + 0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	(0,1) à (0,5)	(0,2) à (0,6)

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau 2.6 fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances de l'Ontario pour la période allant de 2019 à 2022 ainsi que la performance historique récente de l'économie.

Tableau 2.6
Économie de l'Ontario, de 2017 à 2022
 (variation en pourcentage)

	2017	2018	2019p	2020p	2021p	2022p
Produit intérieur brut réel	2,8	2,3	1,4	1,5	1,5	1,9
Consommation des ménages	3,9	2,9	2,0	2,0	1,8	2,0
Construction résidentielle	1,0	(3,0)	(5,3)	2,7	2,5	2,8
Construction non résidentielle	1,7	(3,4)	(4,1)	2,5	2,5	2,5
Machines et matériel	7,9	8,9	(2,1)	1,1	3,1	3,1
Exportations	1,8	2,4	2,7	1,8	1,8	2,2
Importations	5,1	2,0	1,3	1,7	1,9	2,1
Produit intérieur brut nominal	4,1	3,5	3,4	3,3	3,3	3,6
Revenu primaire des ménages	4,7	4,8	4,0	3,9	3,8	3,8
Rémunération des employés	4,7	5,1	4,3	4,0	3,7	3,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	1,8	(3,7)	0,6	0,6	2,7	3,9
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	7,7	4,4	2,6	3,3	3,2	3,7
Mises en chantier de logements (en milliers)	79,1	78,7	70,1	72,3	74,0	77,3
Reventes de logements	(9,8)	(12,9)	10,1	8,0	3,8	1,2
Prix de revente des logements	9,3	(2,4)	4,5	6,3	4,8	4,0
Indice des prix à la consommation	1,7	2,4	2,0	2,0	1,9	1,9
Emploi	1,8	1,6	2,6	1,2	1,0	1,1
Création d'emplois (en milliers)	128	114	189	89	76	85
Taux de chômage (en pourcentage)	6,0	5,6	5,6	5,5	5,5	5,5
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel américain	2,4	2,9	2,3	1,7	1,8	1,9
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	51	65	57	58	63	65
Dollar canadien (en cents américains)	77,0	77,2	75,4	76,3	77,0	77,9
Taux des bons du Trésor de trois mois ¹	0,7	1,4	1,6	1,5	1,5	1,8
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement ¹	1,8	2,3	1,5	1,6	2,1	2,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2019), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Changements apportés aux perspectives économiques de l'Ontario

Les perspectives de croissance économique de l'Ontario n'ont guère changé depuis l'élaboration du budget de 2019. Malgré le ralentissement prévu de la croissance économique, les perspectives de croissance économique de la province demeurent en grande partie inchangées depuis le budget de 2019 en raison des faibles taux d'intérêt.

Tableau 2.7

Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (EÉA) 2019* et le budget de 2019

(variation en pourcentage)

	2019p		2020p		2021p		2022p	
	Budget 2019	EÉA 2019						
Produit intérieur brut réel	1,4	1,4	1,6	1,5	1,5	1,5	1,9	1,9
Produit intérieur brut nominal	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	3,3	3,6	3,6
Ventes au détail	3,7	2,6	3,3	3,3	2,9	3,2	4,0	3,7
Mises en chantier de logements (en milliers)	72,8	70,1	71,5	72,3	75,1	74,0	77,4	77,3
Revenu primaire des ménages	3,5	4,0	3,6	3,9	3,8	3,8	3,9	3,8
Rémunération des employés	3,8	4,3	3,8	4,0	3,8	3,7	4,0	3,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	4,4	0,6	1,2	0,6	2,9	2,7	3,7	3,9
Emploi	1,3	2,6	1,0	1,2	1,0	1,0	1,0	1,1
Création d'emplois (en milliers)	96	189	70	89	77	76	76	85
Indice des prix à la consommation	1,9	2,0	2,0	2,0	1,7	1,9	1,9	1,9
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel américain	2,5	2,3	1,8	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	58	57	61	58	61	63	64	65
Dollar canadien (en cents américains)	76,0	75,4	77,3	76,3	77,9	77,0	79,1	77,9
Taux des bons du Trésor de trois mois ¹ (en pourcentage)	1,8	1,6	2,2	1,5	2,5	1,5	2,7	1,8
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	2,1	1,5	2,6	1,6	3,3	2,1	3,5	2,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, Energy Information Administration des États-Unis, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2019) et ministère des Finances de l'Ontario.

Chapitre 3

Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019* rend compte des progrès que la province a effectués, à l'aide d'améliorations financières à chaque exercice, par rapport au plan financier énoncé dans le budget de 2019. Depuis la publication du budget de 2019, le gouvernement fait des changements de manière prudente tout en veillant à ce que les services publics essentiels soient soutenus en permanence et en restant fidèle à son engagement d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2023-2024.

Le gouvernement prévoit un déficit de 9,0 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente une amélioration de 1,3 milliard de dollars par rapport au montant de 10,3 milliards de dollars prévu antérieurement. À moyen terme, le gouvernement s'attend toujours à une diminution progressive du déficit qui devrait se chiffrer à 6,7 milliards de dollars en 2020-2021 et à 5,4 milliards de dollars en 2021-2022.

Quant au ratio de la dette nette au PIB de la province, il devrait atteindre 40,0 % en 2019-2020, ce qui est inférieur de 0,7 point de pourcentage à celui de 40,7 % prévu dans le budget de 2019. Le gouvernement projette actuellement que les ratios de la dette nette au PIB seront plus bas à moyen terme comparativement aux prévisions du budget de 2019.

Tableau 3.1
Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme	
			2020-2021	2021-2022
Revenus	153,7	155,8	161,5	165,4
Charges				
Programmes	148,8	150,9	154,0	155,9
Intérêt sur la dette	12,4	12,9	13,2	13,9
Total des charges	161,1	163,8	167,2	169,8
Excédent/(Déficit) avant la réserve	(7,4)	(8,0)	(5,7)	(4,4)
Réserve	–	1,0	1,0	1,0
Excédent/(Déficit)	(7,4)	(9,0)	(6,7)	(5,4)
Dette nette en pourcentage du PIB	39,6	40,0	40,1	39,8
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,3	25,4	25,2	24,9

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dans les sections qui suivent, on présente en détail les mesures prises par le gouvernement pour réaliser son plan financier depuis la publication du budget de 2019.

Principales variations en 2019-2020 depuis la publication du budget de 2019

Le gouvernement prévoit un déficit de 9,0 milliards de dollars en 2019-2020 comparativement au montant prévu de 10,3 milliards de dollars, ce qui représente une amélioration de 1,3 milliard de dollars.

Ce résultat positif témoigne notamment de la progression des revenus de 1,6 milliard de dollars, enregistrée en grande partie grâce aux revenus plus élevés provenant des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Parallèlement, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour améliorer la vie de la population de l'Ontario en allouant des fonds additionnels de 1,3 milliard de dollars aux principales priorités en 2019-2020. Ce nouvel investissement est partiellement contrebalancé par les retraits effectués du fonds de prévoyance, ce qui se traduit par une hausse des dépenses de programme nette de 0,8 milliard de dollars. Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient diminuer de 0,4 milliard de dollars en raison des déficits moins élevés que prévu en 2018-2019 et 2019-2020 et de taux d'intérêt plus bas que prévu. La réserve a été maintenue à 1,0 milliard de dollars.

Tableau 3.2
Résultats financiers en cours d'exercice 2019-2020
(en milliards de dollars)

	Budget de 2019	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Revenus	154,2	155,8	1,6
Charges			
Programmes	150,1	150,9	0,8
Intérêt sur la dette	13,3	12,9	(0,4)
Total des charges	163,4	163,8	0,3
Excédent/(Déficit) avant la réserve	(9,3)	(8,0)	1,3
Réserve	1,0	1,0	-
Excédent/(Déficit)	(10,3)	(9,0)	1,3

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus

Les perspectives de revenus totaux pour 2019-2020 s'établissent à 155,8 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 1 596 millions de dollars aux prévisions du budget de 2019.

Tableau 3.3
Variations des revenus pour 2019-2020
(en millions de dollars)

	2019-2020
Total des revenus – budget de 2019	154 165
Variations des revenus en cours d'exercice	
Impôt des sociétés	936
Impôt sur le revenu des particuliers	525
Droits de cession immobilière	90
Tous les autres impôts et taxes	54
Total – Revenus fiscaux	1 606
Autres revenus non fiscaux	(9)
Total des variations des revenus en cours d'exercice	1 596
Total des revenus – Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019	155 761

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations des revenus pour l'exercice 2019-2020

Voici les points saillants des variations des revenus prévus pour 2019-2020 depuis le budget de 2019 :

- Les **revenus générés par l'impôt des sociétés** ont augmenté de 936 millions de dollars, surtout grâce aux revenus plus élevés provenant des déclarations de revenus de 2018.
- Les **revenus tirés de l'impôt des particuliers** sont montés de 525 millions de dollars en raison des revenus plus élevés que prévu provenant du traitement des déclarations de revenus de 2018 et des années antérieures.
- Les **revenus tirés des droits de cession immobilière** dépassent de 90 millions de dollars le montant établi étant donné la vigueur du marché de la revente de logements.
- **Tous les autres impôts et taxes** combinés ont augmenté de 54 millions de dollars, principalement en raison des revenus perçus qui sont plus élevés depuis le budget de 2019.
- Les **autres revenus non fiscaux** sont inférieurs de 9 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par l'allégement des hausses de droits prévues antérieurement, notamment le gel des principaux frais pour les conducteurs, les véhicules et les transporteurs jusqu'au 1^{er} juillet 2020, l'incidence de la prolongation de la dispense des droits relatifs au changement de la désignation du sexe sur le certificat de naissance et l'élimination des droits de vérification du permis de conduire pour une commande unique.

Charges

Les perspectives de charges totales pour 2019-2020 se chiffrent à 163,8 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 341 millions de dollars aux prévisions du budget de 2019 et comprend de nouvelles dépenses allouées de 1,3 milliard de dollars ciblant les soins de santé, l'éducation, les services de garde d'enfants et les services sociaux destinés aux populations les plus vulnérables de la province. Ces investissements sont en partie financés par des retraits des fonds de prévoyance constitués dans le budget, ce qui donne une augmentation nette des charges de programmes de 0,8 milliard de dollars.

Tableau 3.4
Variations des charges pour l'exercice 2019-2020
(en millions de dollars)

	2019-2020
Total des charges – budget de 2019	163 444
Variations depuis la publication du budget de 2019	
Secteur de la santé ¹	404
Secteur de l'éducation	186
Secteur de l'éducation postsecondaire et formation ¹	0
Secteur des services de garde d'enfants et des services sociaux	637
Secteur de la justice	–
Autres programmes, fonds de prévoyance exclus ¹	94
Total des nouvelles dépenses allouées	1 322
Fonds de prévoyance	(551)
Variations nettes des charges de programmes depuis le budget de 2019	771
Variation de l'intérêt sur la dette	(430)
Total des variations des charges depuis le budget de 2019	341
Total des charges – Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019	163 785

¹ Les chiffres relatifs aux secteurs sont présentés en fonction de la structure des ministères conforme au budget de 2019. L'incidence de la restructuration des ministères depuis la publication de ce budget sera présentée dans de futures mises à jour.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les changements aux secteurs illustrés dans le tableau ne tiennent pas compte des modifications comptables neutres sur le plan financier.

Détails des variations des charges de 2019-2020

Les principales variations des charges de programmes qui suivent se sont produites depuis la publication du budget de 2019 :

Les charges du **secteur de la santé** se sont accrues de 404 millions de dollars en 2019-2020, ce qui s'explique surtout par ce qui suit :

- Un investissement additionnel de 227 millions de dollars pour financer des charges comme l'utilisation accrue des services des médecins et d'autres services qui sont couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario, et procurer un allégement aux résidents des foyers de soins de longue durée en éliminant complètement la quote-part pour les médicaments sur ordonnance.
- Un financement additionnel de 68 millions de dollars aux hôpitaux pour aider à éliminer la médecine de couloir en remédiant aux problèmes de capacité, en réduisant les temps d'attente et en facilitant l'accès aux services d'importance vitale. Cet investissement contribuera aussi à réduire le nombre de patients qui doivent traverser la province ou le pays ou se rendre aux États-Unis pour recevoir des soins.
- Un investissement de 41 millions de dollars pour soutenir les bureaux de santé publique en attendant que le ministère décide de la route à suivre pour moderniser les services de santé publique, achève la consultation des intervenants et mette la dernière main aux approches de mise en oeuvre.
- Un financement additionnel de 26 millions de dollars pour soutenir les services d'ambulances terrestres.

Les charges du **secteur de l'éducation** se sont accrues de 186 millions de dollars en 2019-2020, ce qui s'explique surtout par ce qui suit :

- Un financement accru de 122 millions de dollars pour aider les partenaires municipaux à fournir les programmes de garde d'enfants.
- Un financement additionnel de 64 millions de dollars pour soutenir les programmes d'études élémentaires et secondaires.

Les charges du **secteur des services de garde d'enfants et des services sociaux** se sont accrues de 637 millions de dollars en 2019-2020, ce qui s'explique surtout par ce qui suit :

- Un investissement de 310 millions de dollars dans les services sociaux pour soutenir l'aide sociale, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, le système de bien-être de l'enfance et d'autres programmes afin d'aider les populations vulnérables pendant la transformation des programmes. Ainsi, la province a maintenu le versement de la Prestation transitoire pour enfants et s'est abstenu d'instaurer les changements planifiés au programme Ontario au travail et aux revenus exemptés au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Un investissement additionnel de 279 millions de dollars dans le programme ontarien en matière d'autisme pour assurer la continuité des services destinés aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme, notamment en versant des budgets pour les services aux enfants et en réduisant le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente, et pour concevoir un nouveau programme viable axé sur les besoins tout en continuant à offrir des services aux familles ayant déjà des plans comportementaux en place.

- Un investissement de 43 millions de dollars dans les services de justice pour la jeunesse pendant que le gouvernement précise ses approches en matière de modernisation.
- Un investissement de 6 millions de dollars pour soutenir le programme de formation linguistique des nouveaux arrivants pour les aider à acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour réussir sur le marché du travail et s'adapter à leur milieu de vie.

Les charges du **secteur Autres programmes**, à l'exclusion des fonds de prévoyance, ont augmenté de 94 millions de dollars en 2019-2020, ce qui s'explique surtout par ce qui suit :

- Un financement de 60 millions de dollars pour lutter contre les feux de forêt sur tout le territoire pour préserver la sécurité de la population et des biens tout en protégeant les forêts de la province.
- Un financement additionnel de 14 millions de dollars pour l'entretien des routes de la province afin qu'elles soient sûres et fiables.
- Un financement de 12 millions de dollars destiné au Fonds de promotion des vins de l'Ontario, au Programme ontarien pour les petites cidreries et distilleries et au Programme de promotion et d'amélioration des vignobles pour soutenir les viticulteurs, les vignobles et les petites cidreries et distilleries.
- Un financement de 8 millions de dollars visant l'établissement du Fonds pour la vérification et la responsabilisation, de sorte que les municipalités et les conseils scolaires puissent entreprendre l'examen de leurs programmes et services afin de cerner des possibilités d'efficiences.

Les **fonds de prévoyance** – Une baisse de 551 millions de dollars pour compenser certaines variations des charges de programmes survenues depuis la publication du budget de 2019.

Les charges liées à l'**intérêt sur la dette** sont de 430 millions de dollars de moins que celles prévues dans le budget de 2019, ce qui s'explique surtout par des déficits moins élevés que prévu en 2018-2019 et 2019-2020 et des taux d'intérêt plus bas que prévu.

Prudence

Le budget de 2019 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars en 2019-2020 visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues des revenus et des charges. La réserve demeure inchangée, et est fixée à 1,0 milliard de dollars, pour faire en sorte que la gestion du risque demeure prudente, étant donné les incertitudes qui règnent dans les perspectives financières de 2019-2020.

Des fonds de prévoyance sont également maintenus afin d'atténuer les risques liés aux charges qui pourraient avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. En 2019-2020, le fonds de prévoyance a été fixé à 0,5 milliard de dollars.

Principales variations aux perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2019

Le gouvernement prévoit toujours une diminution progressive des déficits à moyen terme, et notamment une amélioration financière de 0,1 milliard de dollars pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 par rapport au budget de 2019. Le gouvernement établit les prochains déficits à 6,7 milliards de dollars en 2020-2021 et à 5,4 milliards de dollars en 2021-2022.

À moyen terme, les revenus prévus devraient s'accroître de 1,7 milliard de dollars pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 par rapport au budget de 2019. Pendant la même période, le total des charges devrait s'alourdir de 1,5 milliard de dollars pour l'exercice 2020-2021 et de 1,6 milliard de dollars en 2021-2022.

Tableau 3.5
Sommaire des variations des perspectives économiques à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme	
		2020-2021	2021-2022
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2019	(10,3)	(6,8)	(5,6)
Variations des revenus (voir tableau 3.6)	1,6	1,7	1,7
Variations des charges			
Total des variations des charges de programmes (voir tableau 3.8)	0,8	2,0	2,1
Variations au titre de l'intérêt sur la dette	(0,4)	(0,5)	(0,5)
Total des variations des charges	0,3	1,5	1,6
Variations de la réserve	–	–	–
Amélioration/(Détérioration) financière	1,3	0,1	0,1
Excédent/(Déficit) – Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019	(9,0)	(6,7)	(5,4)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus

L'économie de l'Ontario continue de générer des revenus supérieurs aux attentes lors de la publication du budget de 2019.

Tableau 3.6
Sommaire des variations des perspectives de revenus à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme	
		2020-2021	2021-2022
Total des revenus – budget de 2019	154,2	159,8	163,7
Variations des revenus			
Impôt sur le revenu des particuliers	0,5	0,4	0,5
Impôt des sociétés	0,9	1,0	1,0
Autres impôts et taxes combinés	0,1	0,2	0,2
Revenu provenant du cannabis	–	0,1	0,1
Total des variations des revenus depuis le budget de 2019	1,6	1,7	1,7
Total des revenus – Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019	155,8	161,5	165,4

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations des revenus

- Le traitement des déclarations des revenus de 2018 a accru l'assiette de revenus, ce qui fait progresser le taux de croissance des prévisions de revenus provenant de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP) et de l'**impôt sur le revenu des sociétés** (IRS) pour chaque exercice visé par les prévisions à compter de 2019-2020. Les prévisions de revenus fiscaux comprennent l'incidence nette des réductions d'impôt annoncées dans le présent document. Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'annexe intitulée *Les mesures fiscales en détail*.
- Les **autres impôts et taxes combinés** comptabilisés à ce jour sont plus élevés que prévu et ont fait augmenter les prévisions pour 2019-2020 et par la suite.
- Le revenu prévu provenant du cannabis, qui comprend la composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis et le poste Revenu net/(perte nette) de la Société ontarienne du cannabis (SOC), a progressé d'environ 0,1 milliard de dollars dans les perspectives à moyen terme en raison du nombre accru de magasins de vente au détail privés qui est passé de 25 à 75 et de nouvelles catégories de produits du cannabis mis en vente. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section intitulée *Revenu provenant du cannabis*.
- Les variations nettes de toutes les autres sources de revenus combinées sont semblables à celles ayant été présentées dans les perspectives du budget de 2019. Cela inclut l'allégement des hausses de droits prévues antérieurement, notamment le gel des principaux frais pour les conducteurs, les véhicules et les transporteurs jusqu'au 1^{er} juillet 2020, l'incidence de la prolongation de la dispense des droits relatifs au changement de la désignation du sexe sur le certificat de naissance, ainsi que l'élimination des droits de vérification du permis de conduire pour une commande unique.

Revenu provenant du cannabis

Les estimations des revenus provenant du cannabis incluent la composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis et le revenu net de la SOC. Les perspectives de l'Ontario quant aux revenus provenant du cannabis tiennent compte des mesures temporaires mises en place par la province autorisant l'ouverture d'au plus 75 magasins de vente au détail privés et la vente de nouvelles catégories de produits du cannabis. Les perspectives de revenus découlant du cannabis évolueront en fonction des autorisations d'ouverture de magasins de vente au détail qui seront accordées, incluant l'ouverture possible de 18 magasins additionnels dans les réserves des Premières Nations qui a récemment été annoncée.

Tableau 3.7
Sommaire du revenu à moyen terme provenant du cannabis
(en millions de dollars)

Revenu	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme	
		2020-2021	2021-2022
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	70	140	150
Revenu net/(perte nette) de la Société ontarienne du cannabis	10	75	80

Charges

Le gouvernement continue de soutenir la population de l'Ontario à l'aide d'un plan équilibré d'investissements dans les programmes essentiels. Outre les sommes déjà affectées dans le budget de 2019, le gouvernement apporte un financement additionnel de 4,9 milliards de dollars échelonné sur trois ans, ciblant notamment les soins de santé, l'éducation, les services de garde d'enfants et d'autres services sociaux et programmes destinés aux personnes les plus vulnérables de la province.

Tableau 3.8
Variations pluriannuelles des charges depuis la publication du budget de l'Ontario 2019
(en milliards de dollars)

	Perspectives actuelles 2019-2020	Perspectives à moyen terme	
		2020-2021	2021-2022
Total des charges – budget de 2019	163,4	165,6	168,2
Variations des charges de programmes depuis le budget de 2019			
Secteur de la santé ¹	0,4	0,5	0,5
Secteur de l'éducation	0,2	0,2	0,2
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ¹	0,0	0,0	0,0
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	0,6	0,8	0,7
Secteur de la justice	–	0,1	0,1
Autres programmes ¹	(0,5)	0,3	0,5
Total des variations des charges de programmes	0,8	2,0	2,1
Variation de l'intérêt sur la dette	(0,4)	(0,5)	(0,5)
Total des variations des charges depuis la publication du budget de 2019	0,3	1,5	1,6
Total des charges – Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019	163,8	167,2	169,8

¹ Les chiffres relatifs aux secteurs sont présentés en fonction de la structure des ministères conforme au budget de 2019. L'incidence de la restructuration des ministères depuis la publication de ce budget sera présentée dans de futures mises à jour.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les changements aux secteurs illustrés dans le tableau ne tiennent pas compte des modifications comptables neutres sur le plan financier.

Détail des variations des charges

Les perspectives des charges à moyen terme sont plus élevées surtout en raison des éléments qui suivent :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient s'accroître de 0,4 milliard de dollars en 2019-2020 et de 0,5 milliard de dollars pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022. Ces hausses s'expliquent surtout par les changements à l'utilisation des services de médecins et d'autres services qui sont couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario et des services de santé communautaire.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient augmenter de 0,2 milliard de dollars par année, principalement en raison d'investissements dans les programmes de garde d'enfants.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** se maintiennent depuis le budget de 2019. Parmi les principales mesures prises dans ce secteur, on dénombre le rétablissement de la viabilité financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et la réalisation d'investissements durables dans les universités, les collèges et les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario.

- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient progresser de 0,6 milliard de dollars en 2019-2020, de 0,8 milliard de dollars en 2020-2021 et de 0,7 milliard de dollars en 2021-2022 comparativement au budget de 2019. Cela s'explique surtout par la hausse des investissements dans le Programme ontarien des services en matière d'autisme et le report des changements à l'aide sociale en attendant l'achèvement de la transformation.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient s'accroître de 0,1 milliard de dollars pour chacun des exercices 2020-2021 et 2021-2022, surtout à cause des investissements dans la rémunération des membres de la Police provinciale de l'Ontario, des agents des services correctionnels, et des avocats et des officiers de justice provinciaux.
- Les charges du **secteur Autres programmes** devraient s'alléger de 0,5 milliard de dollars en 2019-2020, puis augmenter de 0,3 milliard de dollars en 2020-2021 et de 0,5 milliard de dollars en 2021-2022 en vue d'atténuer les risques liés aux charges, ce qui s'inscrit dans l'approche de planification prudente du gouvernement.

On prévoit qu'à moyen terme les charges liées à l'**intérêt sur la dette** seront inférieures aux prévisions du budget de 2019, en raison des déficits moins élevés que prévu en 2018-2019 et 2019-2020 et de taux d'intérêt plus bas que prévu.

Prudence

Dans le budget de 2019, une réserve de 1,0 milliard de dollars a été prévue pour les exercices 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 afin de protéger les prévisions financières contre des variations défavorables et imprévues des revenus et des charges de la province. Le montant de cette réserve demeurera stable à moyen terme, soit à 1,0 milliard de dollars à chacun de ces exercices, témoignant d'une gestion financière prudente. Des fonds de prévoyance sont également maintenus à moyen terme afin d'atténuer les risques liés aux charges.

Transparence et risques

Le gouvernement est résolu à faire preuve d'ouverture et de transparence au sujet de l'état des finances publiques. Ce principe est pris en compte dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* (LVTRF) qui dispose que la politique budgétaire de l'Ontario doit s'appuyer sur des hypothèses prudentes. En vertu de la LVTRF, la revue de mi-exercice du plan financier de l'Ontario doit être rendue publique au plus tard le 15 novembre de chaque année. Conformément au cadre législatif, le présent document est présenté avant l'échéance fixée.

Les mises à jour en milieu d'exercice portent sur les finances de la province et sont fondées sur les dernières données disponibles. Cependant, des renseignements importants à venir dans le reste de l'exercice créent un certain nombre de risques positifs et négatifs susceptibles d'avoir une incidence significative sur les perspectives financières. Ainsi, des variations dans l'économie, par exemple des événements à l'échelle mondiale, et les impôts et taxes perçus pourraient influer sur les revenus tandis que des variations dans l'utilisation de programmes d'envergure axés sur la demande pourraient influer sur les charges. Voici quelques exemples :

- Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal prévu pourrait modifier les revenus fiscaux de 705 millions de dollars.
- Une hausse de 1 % du nombre de bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées coûterait 56 millions de dollars de plus à la province.

Dans le cadre d'une gestion transparente des risques financiers, le Conseil du Trésor surveille ces risques tout au long de l'exercice pour faire en sorte que les prévisions soient établies à l'aide de méthodologies robustes et prudentes. On fait aussi appel à d'autres outils de gestion déterminants, notamment : le suivi étroit du rythme de mise en oeuvre des mesures et la détection proactive des risques émergents dans les programmes et les politiques. Par ailleurs, les processus de planification financière sont fondés sur une analyse approfondie des risques connus. Il s'agit entre autres de créer des plans pour atténuer et gérer les risques financiers et d'intégrer les risques dans les prévisions financières à moyen terme, s'il y a lieu.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario doit s'appuyer sur une approche prudente qui se caractérise par la mise de côté d'une réserve pour prémunir les perspectives financières de la province contre les variations défavorables et imprévues de ses revenus et charges, découlant notamment de changements à son rendement économique. En outre, des fonds de prévoyance sont maintenus afin d'atténuer les risques liés aux charges, par exemple dans des cas où la santé et la sécurité pourraient être en péril, lesdits risques pouvant avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Conformément à des pratiques financières judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes, comme cela est décrit plus tôt dans le chapitre 2, *Perspectives économiques*.

Détails des finances de l'Ontario

Tableau 3.9

Revenus

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Perspectives actuelles 2019-2020
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	30 671	32 900	35 381	37 125
Taxe de vente	24 750	25 923	27 804	28 067
Impôt des sociétés	14 872	15 612	16 606	16 107
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 868	5 883	6 171	6 197
Impôt-santé des employeurs	5 908	6 205	6 544	6 791
Contribution-santé de l'Ontario	3 575	3 672	3 819	4 035
Taxe sur l'essence	2 626	2 701	2 709	2 741
Droits de cession immobilière	2 728	3 174	2 761	2 967
Taxe sur le tabac	1 230	1 244	1 241	1 205
Taxe sur les carburants	742	760	774	789
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	589	603	607	603
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	–	–	19	70
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	334	494	435	488
Autres impôts et taxes	453	552	653	558
	94 346	99 723	105 524	107 744
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	13 910	14 359	14 852	15 646
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 146	5 314	5 451	5 653
Péréquation	2 304	1 424	963	–
Programmes d'infrastructure	732	1 065	605	1 043
Programmes du marché du travail	965	969	1 015	1 036
Entente sur le logement social	441	419	394	359
Autres paiements fédéraux	761	996	1 420	1 386
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	285	314	390	330
	24 544	24 860	25 090	25 453
Revenus tirés des entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 358	2 487	2 464	2 414
Régie des alcools de l'Ontario	2 349	2 207	2 276	2 339
Société ontarienne de vente du cannabis	–	(6)	(42)	10
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd. ¹	860	1 464	772	1 058
	5 567	6 152	5 470	5 821

suite...

Tableau 3.9
Revenus (suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Perspectives actuelles 2019-2020
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	988	1 000	998	981
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 727	1 912	1 991	2 055
Redevance de liquidation de la dette (électricité) ²	621	593	15	–
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	838	185	173	125
Ventes et locations ³	1 999	2 450	1 477	1 592
Produit tiré des quotas d'émission ⁴	–	2 401	472	–
Autres droits, permis et licences	974	1 029	1 088	1 080
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	129	74	41	30
Redevances	272	290	251	287
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	7 957	8 309	9 237	9 364
Divers – Autres revenus non fiscaux	772	1 616	1 873	1 230
Total des revenus	140 734	150 594	153 700	155 761

¹ Comprend les revenus de Brampton Distribution Holdco Inc. pour 2016-2017 générés uniquement par sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc. Le 28 février 2017, la province a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc., qui ne fait plus partie des entreprises publiques.

² Le coût de la redevance de liquidation de la dette a été retiré des factures d'électricité pour les usagers résidentiels à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour tous les autres usagers à compter du 1^{er} avril 2018. Revenus résiduels comptabilisés par la suite en raison de paiements plus élevés que prévu après la fin de l'exercice 2017-2018, par rapport aux estimations de montants à payer en 2017-2018.

³ Les revenus des ventes et locations ont été plus élevés en 2016-2017 et en 2017-2018 par rapport aux chiffres pour 2018-2019 et au plan pour 2019-2020, principalement en raison de la vente ponctuelle d'actifs comme la vente d'actions d'Hydro One.

⁴ La diminution du produit tiré des quotas d'émission reflète l'adoption de la *Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange* le 31 octobre 2018.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Tableau 3.10
Total des charges^{1,2}
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Perspectives actuelles 2019-2020
Charges des ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	1 020	892	970	841,2
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	102	96	38,5
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)	1 020	994	1 066	879,8
Procureur général (Total)	1 651	1 688	1 714	1 603,7
Commission de régie interne (Total)	218	296	371	287,5
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)	15 679	16 315	16 862	17 223,1
Collèges et Universités ¹ (Base)	8 997	9 369	9 822	9 996,9
Aide financière versée aux étudiantes et étudiants	1 048	1 663	2 043	1 372,2
Financement de durée limitée affecté à l'infrastructure par l'entremise du Fonds d'investissement stratégique	200	209	119	–
Collèges et Universités¹ (Total)	10 245	11 241	11 984	11 369,1
Développement économique, Crédit d'emploi et Commerce (Total)	1 016	987	922	773,3
Éducation (Base)	26 551	27 260	28 747	29 969,5
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ³	987	1 659	1 678	1 732,0
Éducation (Total)	27 538	28 919	30 425	31 701,5
Énergie, Développement du Nord et Mines (Base)	1 291	1 407	1 479	1 165,8
Programmes d'allégement du coût de l'électricité	426	2 834	4 242	4 012,7
Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)	1 717	4 242	5 721	5 178,5
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Base)	620	699	459	606,2
Investissements d'une durée limitée	–	145	223	–
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)	620	844	682	606,2
Bureaux du corps exécutif (Total)	37	41	38	37,5
Finances (Base)	829	844	954	819,5
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	505	506	510	505,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	838	191	173	125,1
Finances (Total)	2 172	1 541	1 637	1 449,6
Affaires francophones (Total)	5	6	6	5,8
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)	1 669	1 771	1 757	1 687,2
Santé et Soins de longue durée⁴ (Total)	56 211	59 138	61 904	63 830,8
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture ¹ (Base)	1 463	1 589	1 562	1 511,5
Financement d'une durée limitée : Ontario 150 et Jeux panaméricains et parapanaméricains	96	6	–	–
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture¹ (Total)	1 559	1 595	1 562	1 511,5
Affaires autochtones (Base)	85	86	75	72,2
Investissements ponctuels, y compris les règlements ⁵	40	1 122	215	–
Affaires autochtones (Total)	125	1 208	290	72,2

suite...

Tableau 3.10
Total des charges^{1,2} (suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Perspectives actuelles 2019-2020
Charges des ministères				
Infrastructure (Base)	165	228	162	415,8
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	8	248	352	133,7
Infrastructure (Total)	172	476	513	549,5
Travail, Formation et Développement des compétences¹ (Total)	292	302	307	292,9
Affaires municipales et Logement (Base)	974	1 034	843	840,5
Investissements d'une durée limitée	565	334	636	270,9
Affaires municipales et Logement (Total)	1 539	1 368	1 479	1 111,5
Richesses naturelles et forêts (Base)	535	606	508	568,8
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	107	117	208	129,8
Richesses naturelles et Forêts (Total)	642	723	716	698,6
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	37	48	52	50,8
Solliciteur général (Total)	2 448	2 549	2 681	2 644,7
Transports (Base)	3 592	4 054	4 420	4 487,5
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	404	297	638,5
Transports (Total)	3 592	4 458	4 718	5 126,0
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	172	172	182	287,5
Avantages sociaux et prestations de retraite ³	1 082	1 442	1 165	1 352,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	224,1
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	325,0
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 254	1 614	1 346	2 188,6
Intérêt sur la dette⁶	11 709	11 903	12 384	12 905,0
Économies de fin d'exercice	–	–	–	–
Total des charges	143 169	154 266	161 135	163 784,8

¹ Le 21 octobre 2019, le gouvernement a annoncé que : le ministère du Travail deviendrait le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences; le ministère de la Formation et des Collèges et Universités deviendrait le ministère des Collèges et Universités; le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport deviendrait le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture. Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019* tient compte de ces changements de nom; les mises à jour ultérieures indiqueront le redressement des charges des ministères, le cas échéant.

² Les charges des ministères ont été reclasées pour englober toutes les charges engagées et liées au Portefeuille immobilier du gouvernement qui relève du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs ainsi que les projets soutenus par Infrastructure Ontario qui fait partie du ministère de l'Infrastructure. Ce dernier assume la responsabilité des activités des deux entités. Les chiffres réels sont présentés de la même manière par souci d'uniformité.

³ Les chiffres tiennent compte des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances comme il est décrit dans la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*.

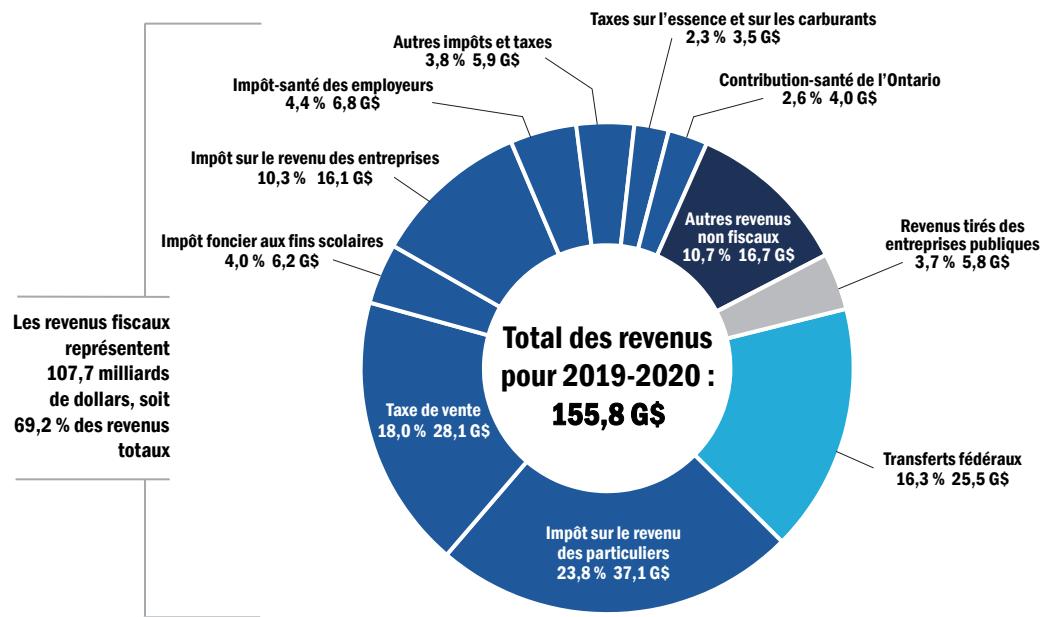
⁴ Le 20 juin 2019, le gouvernement a annoncé que : le ministère de la Santé et des Soins de longue durée serait scindé en deux et deviendrait le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée. Les mises à jour ultérieures indiqueront les données de ces deux ministères séparément.

⁵ Les chiffres tiennent compte des versements ou d'obligations au titre d'investissements ponctuels pour le règlement de revendications territoriales et d'autres éléments. Les montants varient en fonction des règlements négociés chaque année.

⁶ L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 159 millions de dollars en 2016-2017, à 157 millions de dollars en 2017-2018, à 175 millions de dollars en 2018-2019 et à 475 millions de dollars en 2019-2020.

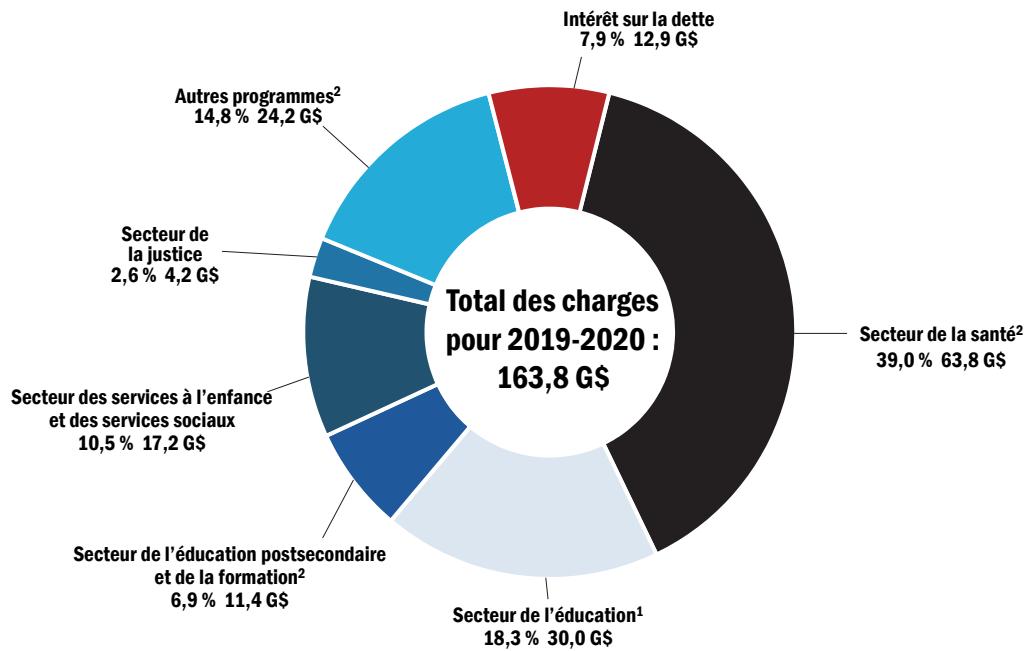
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Graphique 3.1
Composition des revenus, 2019-2020



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Graphique 3.2
Composition du total des charges, 2019-2020



¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dont les charges sont incluses dans Autres programmes.

² Les chiffres relatifs aux secteurs sont présentés en fonction de la structure des ministères conforme au budget 2019. L'incidence de la restructuration des ministères depuis la publication de ce budget sera présentée dans de futures mises à jour.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Tableau 3.11
Charges d'infrastructure
(en millions de dollars)

Secteur	Total des dépenses liées à l'infrastructure Chiffres réels 2018-2019 ¹	Perspectives actuelles 2019-2020			Total des dépenses liées à l'infrastructure
		Investissement dans les immobilisations ²	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ³		
Transports					
Transports en commun	4 706	4 294	1 234		5 527
Routes provinciales	2 320	2 577	160		2 737
Autres – Transports, biens et planification	254	189	96		284
Santé					
Hôpitaux	2 782	2 354	3		2 357
Autres – Santé	200	78	158		237
Éducation	2 509	2 416	10		2 426
Postsecondaire					
Collèges et autres	800	297	2		299
Universités	242	–	52		52
Services sociaux	429	25	272		297
Justice	259	487	130		617
Autres secteurs⁴	1 368	850	939		1 789
Total des dépenses liées à l'infrastructure	15 870	13 566	3 056		16 623
Moins : contributions d'autres partenaires ⁵	2 499	1 891	–		1 891
Total⁶	13 371	11 675	3 056		14 732

¹ Comprend environ 13 milliards de dollars d'investissements provinciaux en immobilisations corporelles.

² Comprend 475 millions de dollars d'intérêt capitalisé durant la construction.

³ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.

⁴ Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁵ Les contributions d'autres partenaires se rapportent principalement aux investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁶ Comprend les contributions fédérales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Tableau 3.12
Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices^{1, 2}
(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Revenus	113 594	116 401	120 319
Charges			
Programmes	120 843	121 222	120 103
Intérêt sur la dette ³	10 005	10 587	10 878
Total des charges	130 848	131 809	130 981
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	(17 254)	(15 408)	(10 662)
Dette nette	217 754	241 912	259 947
Déficit accumulé	147 816	164 092	174 256
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	630 983	659 740	680 086
Revenu primaire des ménages	424 251	444 076	459 111
Population – Juillet (en milliers) ⁴	13 136	13 261	13 391
Dette nette par habitant (en dollars)	16 577	18 242	19 413
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	32 297	33 486	34 286
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,8 %	9,1 %	9,0 %
Dette nette en pourcentage du PIB	34,5 %	36,7 %	38,2 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	23,4 %	24,9 %	25,6 %

¹ Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

² Les revenus et les charges ont été retraités pour tenir compte des modifications suivantes, neutres sur le plan financier : i) présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, qui seront ajoutés aux revenus fiscaux; ii) reclassification de certaines entreprises publiques en autres organismes du gouvernement; iii) reclassification d'un certain nombre de mesures fiscales qui offrent un avantage financier dans le cadre du système fiscal et qui seront comptabilisées à titre de charges; iv) modification de la présentation des revenus provenant de tiers que tirent les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges et qui seront comptabilisés à titre de revenus.

³ L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 159 millions de dollars en 2016-2017, à 157 millions de dollars en 2017-2018, à 175 millions de dollars en 2018-2019 et à 475 millions de dollars en 2019-2020.

⁴ Les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet de l'exercice financier indiqué (p. ex., en 2010-2011, les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2010).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et Secrétariat du Conseil du Trésor.

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Chiffres réels	Perspectives actuelles
					2018-2019	2019-2020
122 955	126 152	136 148	140 734	150 594	153 700	155 761
123 330	126 199	129 905	131 460	142 363	148 751	150 880
11 155	11 221	11 589	11 709	11 903	12 384	12 905
134 485	137 420	141 494	143 169	154 266	161 135	163 785
—	—	—	—	—	—	1 000
(11 530)	(11 268)	(5 346)	(2 435)	(3 672)	(7 435)	(9 024)
276 169	294 557	306 357	314 077	323 834	338 496	353 743
184 835	196 665	203 014	205 939	209 023	216 642	224 666
695 352	726 053	759 440	792 932	825 805	854 742	883 663
472 921	489 436	511 577	519 413	544 062	570 072	592 882
13 511	13 618	13 707	13 875	14 073	14 319	14 567
20 441	21 631	22 350	22 636	23 012	23 640	24 285
35 003	35 942	37 322	37 434	38 661	39 814	40 702
9,1 %	8,9 %	8,5 %	8,3 %	7,9 %	8,1 %	8,3 %
39,7 %	40,6 %	40,3 %	39,6 %	39,2 %	39,6 %	40,0 %
26,6 %	27,1 %	26,7 %	26,0 %	25,3 %	25,3 %	25,4 %

Chapitre 4

Emprunts et gestion de la dette

Introduction

Comparativement aux prévisions du budget de 2019, les besoins d'emprunt provisoires de la province en 2019-2020 ont diminué de 4,1 milliards de dollars grâce aux déficits moins élevés que prévu. La province exécute son programme d'emprunt de façon responsable afin de gérer prudemment les frais d'intérêt sur la dette. Jusqu'à présent, elle a mobilisé 21,3 milliards de dollars, soit 67 % de ses besoins d'emprunt à long terme de cette année, qui se chiffrent à 31,9 milliards de dollars.

Le ratio de la dette nette au PIB de la province était de 39,6 % à la fin de l'exercice 2018-2019. On prévoit qu'il atteindra 40,0 % en 2019-2020, la dette continuant d'augmenter plus rapidement que le PIB de l'Ontario. Cependant, selon les projections actuelles, ce ratio devrait être de 0,7 point de pourcentage inférieur à celui de 40,7 % indiqué dans le budget de 2019. Le printemps dernier, le gouvernement a établi ses objectifs concernant le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario de façon qu'il soit ramené à des niveaux plus viables, grâce notamment à la stratégie d'allégement du fardeau de la dette. Le gouvernement est toujours déterminé à maintenir, et ce jusqu'en 2022-2023, le ratio de la dette nette au PIB à un niveau inférieur à celui de 40,8 % prévu par la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) pour 2018-2019.

Selon les estimations, la dette nette de la province se chiffrera à 353,7 milliards de dollars d'ici la fin de 2019-2020. Affichant la dette infranationale la plus élevée au monde, d'après les prévisions, l'Ontario paiera 12,9 milliards de dollars, soit plus de 1 milliard de dollars par mois, en frais d'intérêt en 2019-2020. Les paiements de l'intérêt sur la dette constituent le quatrième poste de dépenses en importance de la province, dépassé seulement par ceux de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Les montants consacrés à l'intérêt sur la dette ne peuvent servir à la prestation de programmes essentiels qui aident la population de l'Ontario au quotidien, ni à la réduction des impôts. Un niveau élevé d'endettement est injuste pour les futures générations et limite la marge de manœuvre de la province pour faire face aux ralentissements économiques. C'est pourquoi la stratégie d'allégement du fardeau de la dette du gouvernement est toujours nécessaire.

Le gouvernement est résolu à prendre les mesures décrites dans son budget de 2019 pour alléger le fardeau de la dette et remettre la province sur la voie de la viabilité financière.

Emprunts à long terme sur les marchés publics

On prévoit que les emprunts à long terme contractés par la province en 2019-2020 totaliseront 31,9 milliards de dollars, soit 4,1 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2019, grâce surtout aux déficits moins élevés affichés en 2018-2019 et en 2019-2020. Selon les prévisions, le programme d'emprunt se chiffrera à 31,7 milliards de dollars en 2020-2021 et à 31,2 milliards de dollars en 2021-2022. Le total des besoins d'emprunt à long terme projetés au cours des trois années faisant l'objet des perspectives actuelles a diminué de 5,5 milliards de dollars comparativement aux prévisions du budget de 2019 grâce aux déficits moins élevés qui ont été affichés.

Tableau 4.1
Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme
(en milliards de dollars)

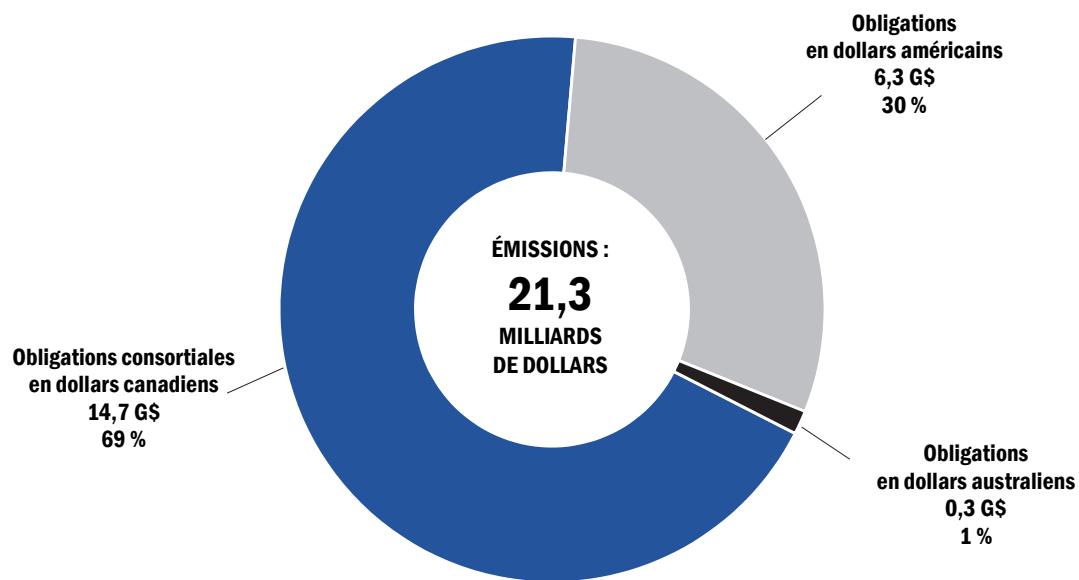
	Budget 2019	Variation en cours d'exercice	Perspectives actuelles		
			2019-2020	2020-2021	2021-2022
Déficit/(Excédent)	10,3	(1,3)	9,0	6,7	5,4
Investissement dans les immobilisations	11,6	–	11,6	11,0	10,4
Redressements sans effet sur la trésorerie	(7,7)	–	(7,7)	(7,7)	(7,7)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,2	–	0,2	0,1	0,2
Autres prêts/investissements nets	0,7	0,0	0,7	0,5	(0,1)
Dette arrivant à échéance/Rachats	27,5	(0,1)	27,4	26,6	24,0
Total des besoins en matière de financement	42,5	(1,3)	41,2	37,2	32,2
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(1,2)	–	(1,2)	(1,0)	(1,0)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5,3)	(2,8)	(8,1)	(4,5)	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	36,0	(4,1)	31,9	31,7	31,2

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Au 24 octobre 2019, 21,3 milliards de dollars, ou 67 % des emprunts à long terme sur les marchés publics de cette année avaient été contractés. La province s'attend à compléter son programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics de 2019-2020 avant la fin de l'exercice en cours et, si les conditions du marché sont favorables, à procéder à des emprunts anticipés pour 2020-2021.

Graphique 4.1
Emprunts, 2019-2020



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

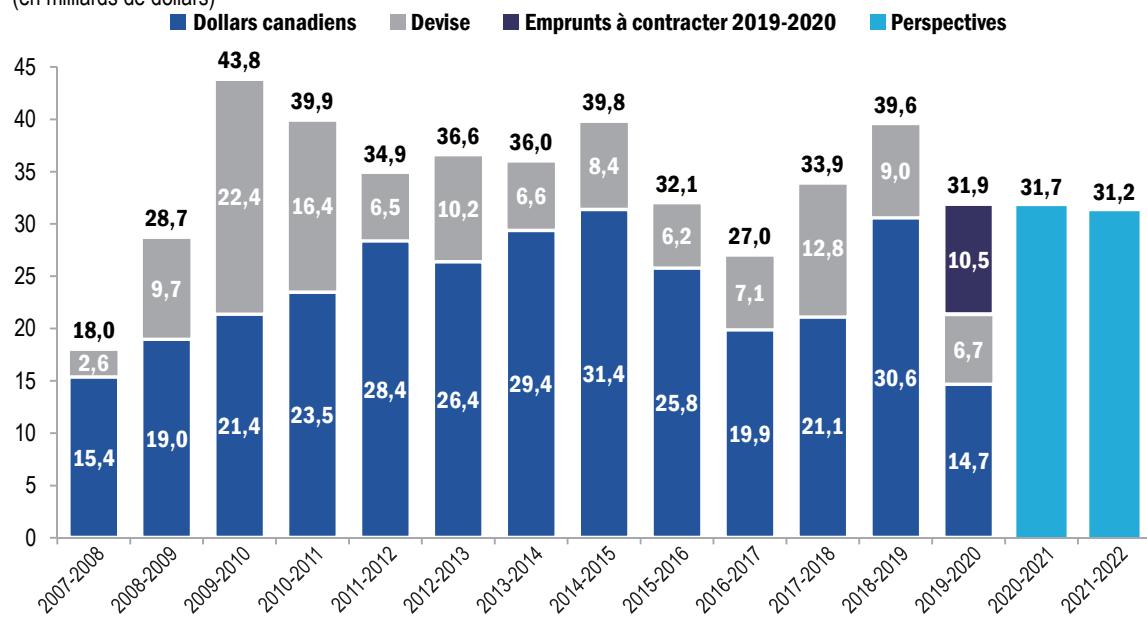
Source : Office ontarien de financement.

Jusqu'ici cette année, environ 69 % des emprunts à long terme ont été contractés en dollars canadiens. Les 6,7 milliards de dollars qui restent, soit 31 %, ont été empruntés en devise, surtout sur le marché du dollar américain.

La province continuera d'emprunter régulièrement dans des devises autres que le dollar canadien en vue de diversifier son bassin d'investisseurs. Cette façon de procéder aide à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario et permet à la province de continuer d'avoir accès à du capital lorsque les conditions du marché canadien deviennent moins favorables. La province vise à continuer de contracter de 70 à 80 % des emprunts totaux en dollars canadiens au cours du présent exercice. Elle continuera d'évaluer activement cette fourchette et la modifiera de nouveau si les conditions du marché le dictent.

Graphique 4.2
Emprunts en dollars canadiens et en devise

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Les obligations vertes constituent toujours un aspect essentiel du programme d'emprunt de l'Ontario et un outil important utilisé pour financer les initiatives de transport en commun, l'infrastructure résistant aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les projets d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie. L'Ontario est actuellement le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens, avec cinq émissions totalisant 4,0 milliards de dollars, 3,5 milliards de dollars d'obligations étant actuellement en circulation. Le programme d'obligations vertes de l'Ontario a été instauré il y a cinq ans, en octobre. La province a l'intention de procéder à la prochaine émission de son Obligation verte d'ici la fin de l'exercice. Il se peut qu'on émette une autre Obligation verte si les conditions du marché le permettent.

Fardeau de la dette de l'Ontario

Avec une dette nette projetée de 353,7 milliards de dollars d'ici la fin de 2019-2020, l'Ontario continue d'afficher la dette infranationale la plus élevée au monde. Un niveau élevé d'endettement présente des risques pour les futures générations et pour la capacité du gouvernement de faire face à un ralentissement économique ou à une hausse imprévue des taux d'intérêt.

En outre, les frais d'intérêt risquent de devenir insoutenables. En 2019-2020, selon les prévisions, le coût du service de la dette de la province s'établira à 12,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 0,5 milliard de dollars depuis 2018-2019. Cela représente une somme de plus de 1 milliard de dollars par mois qui ne peut pas être investie dans d'autres secteurs prioritaires, dont l'éducation, les soins de santé et l'infrastructure, ni aux réductions d'impôt.

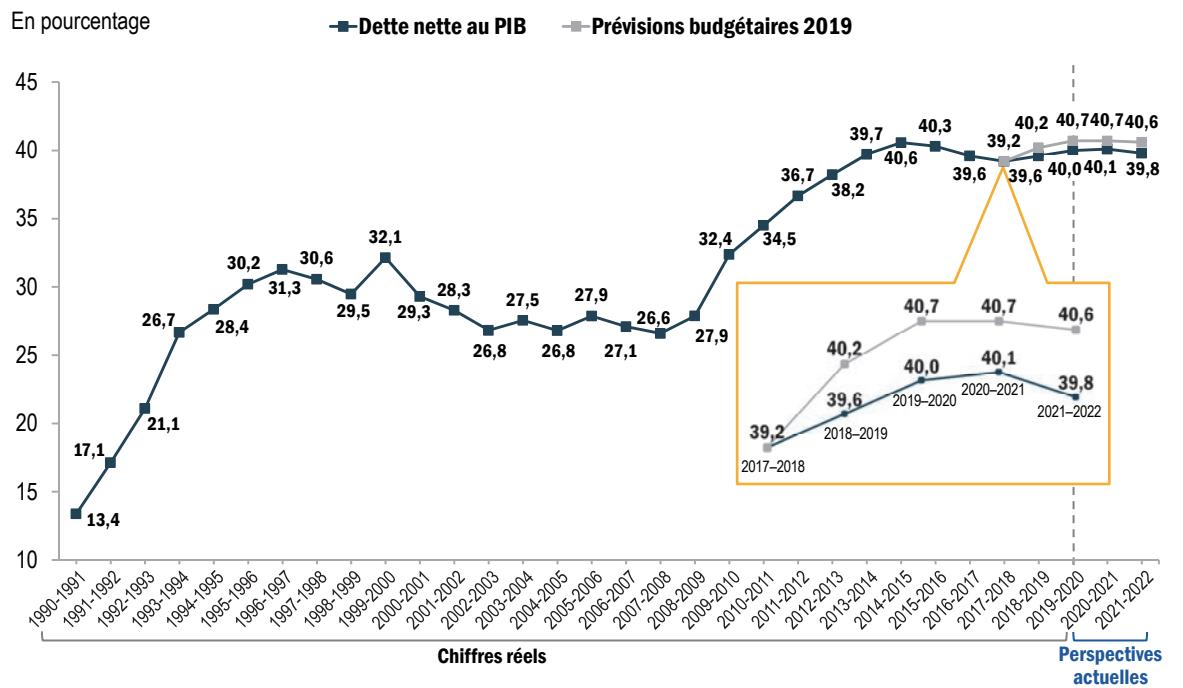
Les prévisions relatives aux frais d'intérêt sur la dette entre 2019-2020 et 2021-2022 représentent une amélioration de l'ordre de 0,4 milliard de dollars à 0,5 milliard de dollars par exercice comparativement aux projections du budget de 2019. Cela est attribuable aux déficits moins élevés que prévu et aux taux d'intérêt plus faibles que prévu à payer sur la dette contractée ou refinancée au cours de la période des perspectives actuelles. Malgré ces améliorations, la population de l'Ontario paiera près de 900 \$ par personne en intérêt cette année pour le service de la dette de la province. C'est pourquoi la stratégie d'allégement du fardeau de la dette du gouvernement est toujours nécessaire.

Le gouvernement est résolu à prendre les mesures décrites dans son budget de 2019 pour alléger le fardeau de la dette et remettre la province sur la voie de la viabilité financière.

Dette nette

Le gouvernement est toujours déterminé à maintenir le ratio de la dette nette au PIB, jusqu'en 2022-2023, à un pourcentage inférieur à celui de 40,8 % prévu par la Commission pour 2018-2019. En 2019-2020, selon les projections, le ratio de la dette nette au PIB devrait être de 40,0 %, soit 0,7 point de pourcentage inférieur au ratio de 40,7 % prévu dans le budget de 2019. On prévoit que ce ratio pour la période de perspectives actuelles sera de 0,6 et de 0,8 point de pourcentage inférieur, en 2020-2021 et en 2021-2022 respectivement, à ce qui était prévu dans le budget de 2019, grâce à la stratégie d'allégement du fardeau de la dette du gouvernement et aux taux d'intérêt moins élevés que prévu.

Graphique 4.3
Ratio de la dette nette au PIB



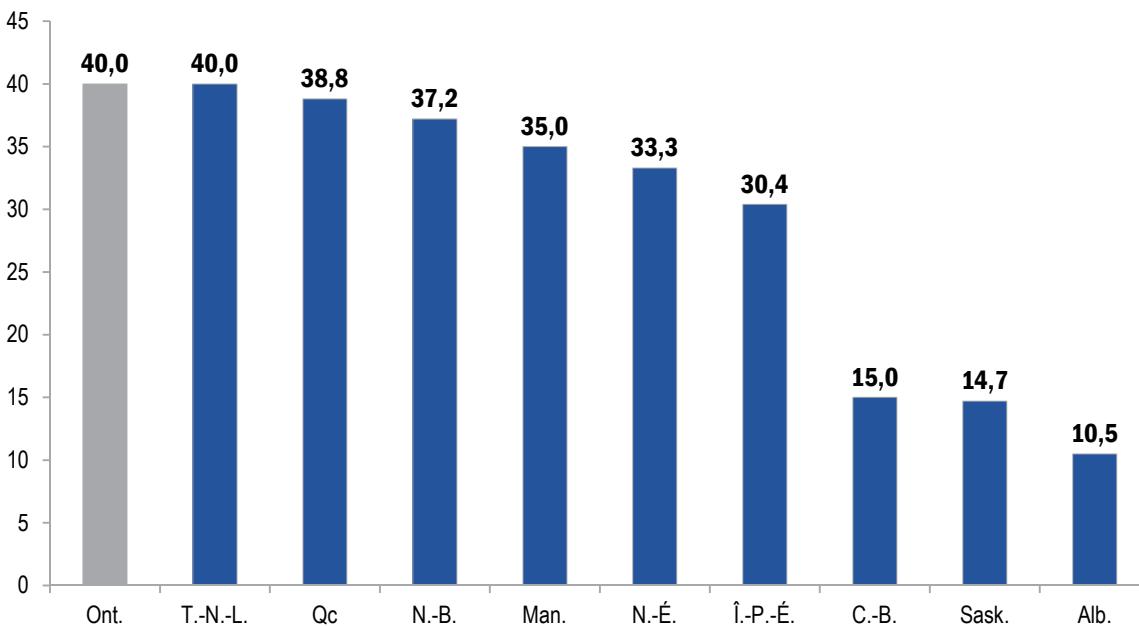
Note : La dette nette a été retraitée pour inclure la dette nette du secteur parapublic, à compter de 2005-2006. La dette nette a été retraitée à compter de 2001-2002 pour tenir compte des rajustements découlant de la révision du traitement comptable des régimes de retraite conjoints.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Comparativement aux autres provinces, selon les prévisions, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador devraient afficher le ratio de la dette nette au PIB le plus élevé au Canada en 2019-2020.

Graphique 4.4
Ratios de la dette nette au PIB des provinces en 2019-2020

En pourcentage



Sources : budgets et mises à jour des provinces au 24 octobre 2019; Le Conference Board du Canada (août 2019); et ministère des Finances de l'Ontario.

Progrès réalisés quant à la stratégie d'allégement du fardeau de la dette

Dans le budget de 2019, le gouvernement a énoncé clairement son intention de ramener le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario à des niveaux plus viables, grâce notamment à la stratégie d'allégement du fardeau de la dette.

Malgré la situation financière difficile dont le gouvernement a hérité, les mesures qu'il a prises jusqu'ici pour stimuler la croissance économique et moderniser les services publics ont permis d'améliorer les perspectives financières.

En 2018-2019, la province a enregistré un déficit de 7,4 milliards de dollars. Ce déficit moins élevé que prévu a contribué à la diminution du ratio de la dette nette au PIB. La province a déclaré un ratio de la dette nette au PIB de 39,6 % pour 2018-2019, ce qui est plus de un point de pourcentage inférieur aux prévisions de la Commission, qui étaient de 40,8 %.

Les déficits devant diminuer graduellement à moyen terme, le plan financier appuie l'engagement du gouvernement d'alléger le fardeau de la dette. Selon les prévisions, le ratio de la dette nette au PIB devrait être ramené à 39,8 % d'ici 2021-2022.

Reconnaissant les risques que des niveaux de dette insoutenables peuvent constituer, le gouvernement a tracé la voie pour rétablir la santé financière de la province et alléger le fardeau de la dette. En prenant des mesures dès maintenant pour s'attaquer au défi que pose la dette, le gouvernement assurera la viabilité des services clés sur lesquels compte la population de l'Ontario. Le gouvernement poursuivra la mise en oeuvre de sa stratégie d'allégement du fardeau de la dette et démontre son engagement à l'égard de la transparence en présentant les progrès réalisés jusqu'à maintenant.

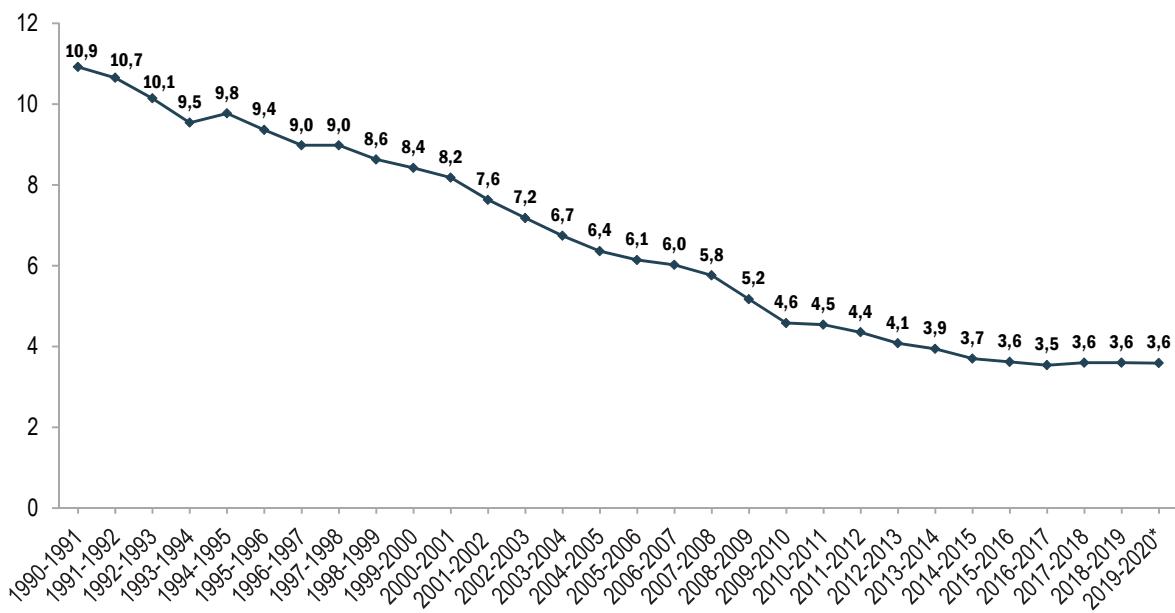
La voie empruntée par l'Ontario en vue d'améliorer sa situation financière et d'alléger le fardeau de la dette est aussi appuyée par l'engagement du gouvernement de dépenser de façon plus judicieuse, tout en optimisant la valeur de chaque denier public dépensé. Le gouvernement a mis en oeuvre son processus de planification pluriannuelle de 2020-2021, qui sera fondé sur un examen continu de tous les programmes afin de poursuivre la modernisation des programmes et d'en améliorer l'efficience et l'efficacité. Cette voie est aussi appuyée par un certain nombre d'importantes initiatives de transformation visant à rendre le fonctionnement du gouvernement plus intelligent. Voir le chapitre 1, section F, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre le gouvernement plus efficace*, pour plus de détails sur ces initiatives et sur le processus de planification axé sur l'efficience et la modernisation.

Coût de la dette

Une baisse des taux d'intérêt sur une période de plus de 25 ans a signifié que l'intérêt sur la dette n'a pas augmenté aussi rapidement que la dette de la province, particulièrement au cours des 10 dernières années, même si le fardeau de la dette a plus que doublé pendant cette période. Le graphique 4.5 illustre le taux d'intérêt effectif de 3,6 % que paie la province sur son portefeuille de dette totale de plus de un tiers de un billion de dollars. Après avoir diminué pendant un quart de siècle, les taux d'intérêt devraient demeurer faibles pendant la période sur laquelle porte le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019*.

Graphique 4.5
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale

En pourcentage



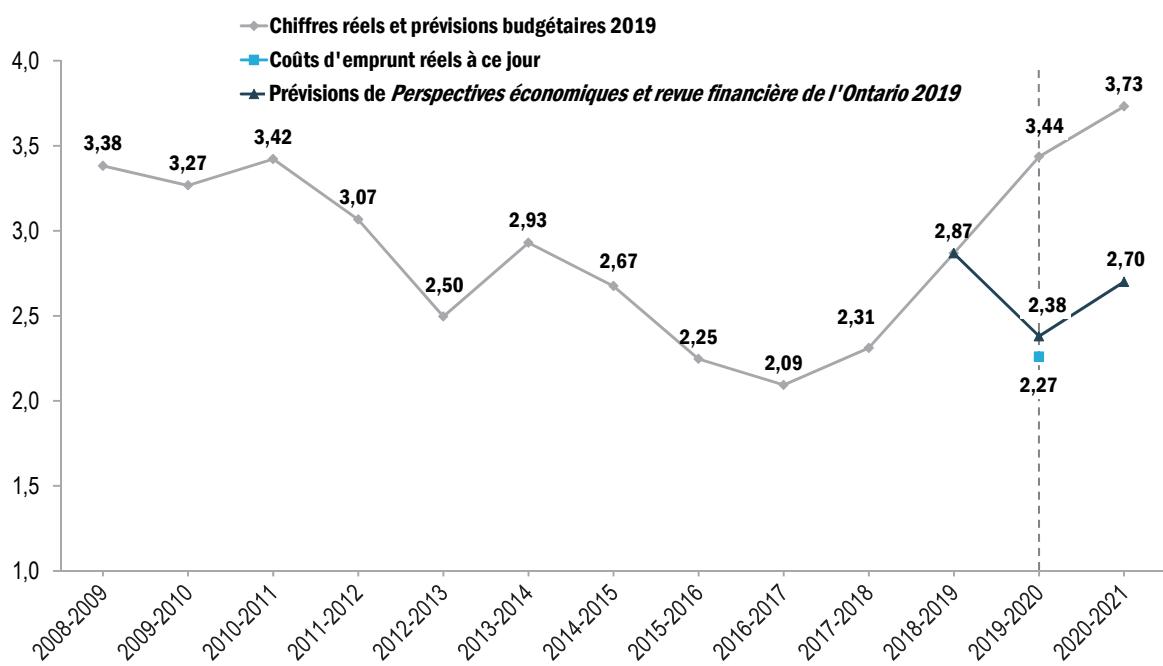
*Au 30 septembre 2019

Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 1990-1991 à 2018-2019) et Office ontarien de financement.

Les taux d'intérêt que la province doit payer chaque année sur la dette contractée ou refinancée augmentent depuis les deux dernières années, mais devraient diminuer en 2019-2020. Toutefois, les taux d'intérêt moyens prévus de 2,38 % en 2019-2020 et de 2,70 % en 2020-2021 sont supérieurs au seuil enregistré en 2016-2017. Cela est illustré dans le graphique 4.6, qui indique les taux créditeurs passés de la dette contractée et les prévisions utilisées pour estimer le coût futur des emprunts ou les frais d'intérêt futurs. Les coûts d'emprunt jusqu'ici cette année de 2,27 % sont également au-dessus du taux d'emprunt moyen de 2016-2017. Le taux créditeur de 4,40 % prévu pour 2021-2022 est conforme au niveau prévu dans le budget de 2019 puisque la province continue de faire preuve de prudence en se servant de la moyenne des taux créditeurs de l'Ontario des 20 dernières années.

Graphique 4.6
Taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario

En pourcentage



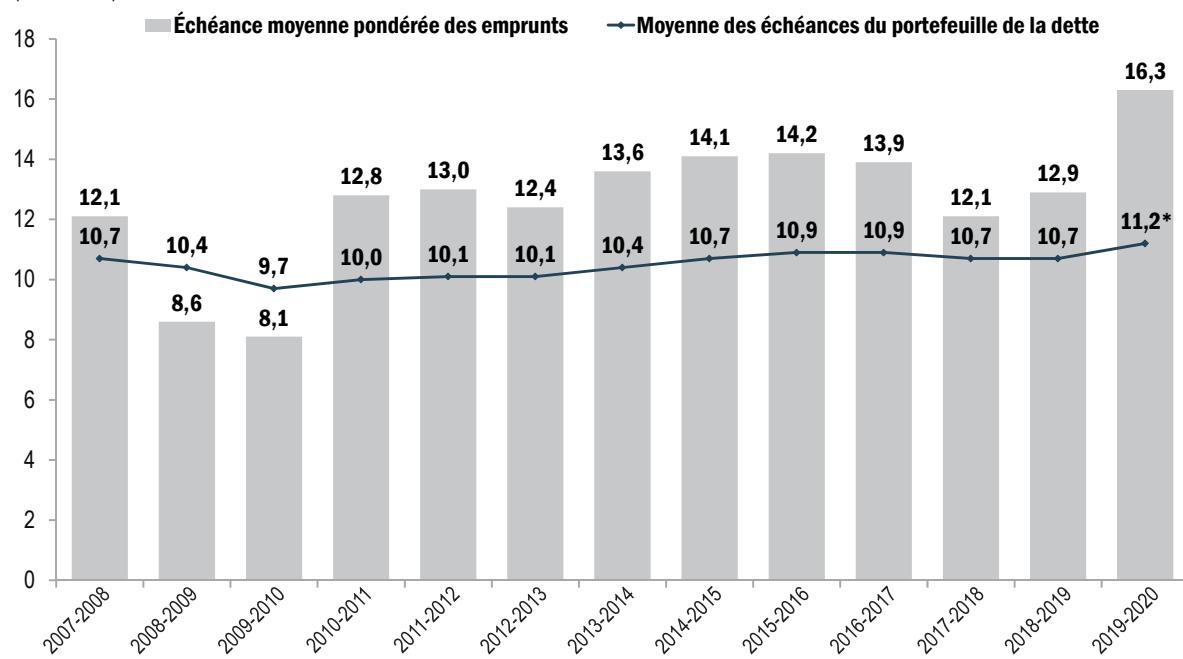
Nota : Les chiffres pour 2019-2020 et 2020-2021 proviennent des prévisions budgétaires de 2019. Coûts d'emprunt réels à ce jour en date du 24 octobre 2019.
 Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 1990-1991 à 2018-2019) et Office ontarien de financement.

Un changement de un point de pourcentage des taux d'intérêt par rapport à ce qui est prévu entraînerait une variation des frais d'intérêt de plus de 300 millions de dollars au cours de la première année complète. En vue de protéger la province contre les hausses de taux d'intérêt par rapport aux taux faibles historiques, le gouvernement a prolongé l'échéance de sa dette de façon à réduire le montant à refinancer chaque année. Au début de l'exercice 2010-2011, en vue de tirer profit des faibles taux d'intérêt, l'Ontario a émis des obligations de 30 ans ou plus d'une valeur de 87,9 milliards de dollars, ce qui représentait environ le quart de la dette totale, dont 7,8 milliards de dollars jusqu'ici en 2019-2020.

Par conséquent, au 24 octobre 2019, la moyenne de l'échéance du portefeuille de la dette provinciale a été prolongée, étant passée de 9,7 ans en 2009-2010 à 11,2 ans en 2019-2020. La province surveille les taux d'intérêt tous les jours. Elle examine continuellement la demande de ses titres de créance et les taux d'intérêt sur la courbe de rendement pour déterminer s'il est toujours efficient de continuer à prolonger l'échéance de sa dette. La province envisage actuellement de maintenir l'échéance moyenne de sa dette dans la même fourchette prolongée que celle des cinq dernières années.

Graphique 4.7
Échéance moyenne pondérée des emprunts

Échéance moyenne
(en années)



* La moyenne des échéances du portefeuille de la dette est une prévision pour 2019-2020 en date du 24 octobre 2019.

Source : Office ontarien de financement.

Intérêt sur la dette

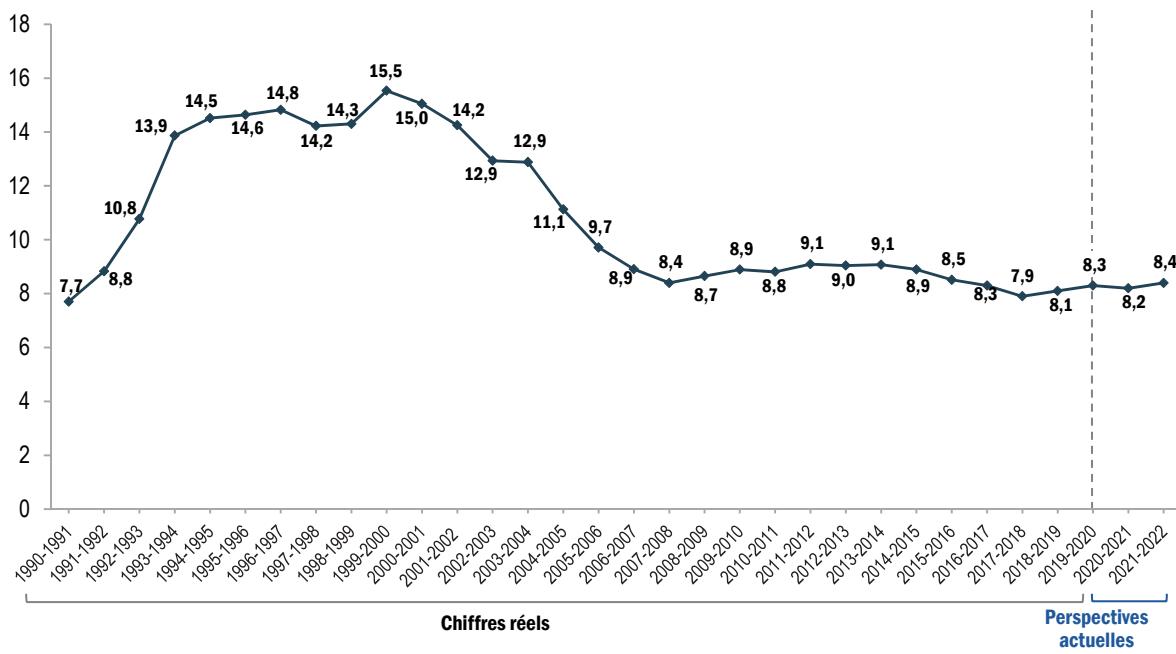
On prévoit que l'Ontario paiera 12,9 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2019-2020 :

- L'intérêt sur la dette est le quatrième poste de dépenses en importance de la province, dépassé seulement par ceux de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Ce montant est supérieur au budget annuel de la plupart des ministères provinciaux et similaire à la taille du budget annuel de la ville de Toronto. Selon les prévisions, cet intérêt augmentera de 0,5 milliard de dollars, ou 4,0 %, entre 2018-2019 et 2019-2020.
 - Ces frais d'intérêt coûteront à la population de l'Ontario près de 900 \$ par personne, ou 3 600 \$ par famille de quatre, en 2019-2020 pour le service de la dette provinciale.
 - Les montants consacrés à l'intérêt sur la dette ne peuvent servir à la prestation de programmes cruciaux qui aident la population de l'Ontario au quotidien, ni à la réduction des impôts. Un niveau élevé d'endettement est injuste pour les futures générations et limite la marge de manoeuvre de la province pour faire face aux ralentissements économiques.
-

Le ratio de la dette nette au PIB est la principale mesure de la viabilité du fardeau de la dette de la province, mais le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus sert aussi à mesurer l'abordabilité de la dette. Ce ratio indique combien la province doit dépenser en intérêts pour chaque dollar de revenus perçus. Les prévisions actuelles sont de 8,3 cents de frais d'intérêt pour chaque dollar de revenus en 2019-2020. Cela signifie que la province dépense 8,3 cents de chaque dollar perçu pour payer les intérêts au lieu d'affecter ces revenus aux services cruciaux pour la population de l'Ontario ou pour abaisser les impôts.

Graphique 4.8 Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus

En pourcentage



Nota : Les chiffres de 2005-2006 à 2019-2020 ont été retraités aux fins de la présentation ligne par ligne dans le secteur parapublic.

Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 1990-1991 à 2018-2019) et Office ontarien de financement.

Chapitre 5

Consultations préalables au budget

Consultations préalables au budget de 2020

Le gouvernement poursuit ses conversations avec la population de l'Ontario au sujet de son plan visant à rendre la vie plus abordable pour les résidents des quatre coins de la province et à bâtir l'Ontario ensemble.

Ces conversations se déroulent dans le cadre de consultations menées en personne partout dans la province en vue d'obtenir des renseignements pour l'élaboration du budget de 2020. Ces consultations donnent aux gens, aux entreprises et aux organisations l'occasion de faire savoir directement au gouvernement ce qui compte le plus pour eux et de soumettre des idées novatrices avant la préparation du budget de l'année prochaine. Parmi les principaux sujets qui pourraient être abordés dans le budget de 2020, mentionnons la façon de soutenir les services publics essentiels tout en continuant de respecter notre engagement d'équilibrer le budget d'ici 2023-2024.

Outre ces séances en personne, la population de l'Ontario peut aussi faire part de ses idées, inestimables pour la préparation du budget de 2020, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Soumissions écrites

Envoyer ses idées directement au ministre des Finances par courriel ou par la poste.

Par la poste

L'honorable Rod Phillips
Ministre des Finances
a/s Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord
3^e étage
95, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1Z1

Par courriel

submissions@ontario.ca

En ligne

Remplir le formulaire de soumission à Ontario.ca/ideesbudgets

Annexe

Les mesures fiscales en détail

Aperçu

La présente annexe contient des renseignements détaillés sur les modifications fiscales proposées pour réduire les coûts des petites entreprises et contribuer à abaisser les frais du transport et du fret aériens dans le Nord.

Ces mesures s'inscrivent dans la foulée d'annonces antérieures sur le soutien pour les services de garde d'enfants, les baisses d'impôts pour les travailleurs à faible revenu et l'allégement du fardeau de l'impôt sur l'administration des successions. Elles font également suite aux annonces concernant l'accélération de l'amortissement des investissements dans les immobilisations et l'aide aux petites entreprises, en n'augmentant pas, comme l'a fait le gouvernement fédéral, l'impôt sur le revenu de placement passif stable.

Réduction du taux d'imposition des petites entreprises

Le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) de l'Ontario est de 11,5 %. Jusqu'à concurrence de 500 000 \$ des revenus d'exploitation active des petites sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) sont admissibles au taux réduit de l'IRS applicable aux petites entreprises de 3,5 %.

Comme en traite la section C du chapitre 1, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Favoriser un climat propice aux affaires*, le gouvernement propose de réduire le taux de l'IRS des petites entreprises de l'Ontario pour le ramener de 3,5 % à 3,2 % à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette réduction serait établie au prorata pour les années d'imposition chevauchant le 1^{er} janvier 2020.

Étant donné que les dividendes proviennent de gains qui ont déjà été frappés de l'impôt des sociétés, les actionnaires bénéficient de crédits d'impôt pour dividendes dont le taux équivaut approximativement à celui de l'IRS payé par la société versant ces dividendes. En phase avec la réduction du taux de l'IRS des petites entreprises, le taux de crédit d'impôt pour dividendes (non déterminés) de l'Ontario qui leur serait attribué diminuerait aussi pour passer de 3,2863 % à 2,9863 % à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, le taux de crédit d'impôt pour dividendes non déterminés serait moindre.

Réduction du taux de la taxe sur le carburant aviation pour le Nord

Comme il en est question à la section A du chapitre 1, *Un plan pour bâtir l'Ontario ensemble : Rendre la vie plus abordable*, le gouvernement propose une loi qui ferait passer de 6,7 cents à 2,7 cents le litre le taux de la taxe sur le carburant aviation dans le Nord de l'Ontario à compter du 1^{er} janvier 2020. Le taux réduit s'appliquerait aux achats de carburant aviation dans cette région.

Le Nord engloberait les districts suivants : Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming. Il s'agit de la même région géographique définie pour le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et le Plan de croissance pour le Nord de l'Ontario.

L'acheteur final du Nord serait tenu de payer, et le détaillant serait tenu de percevoir, la taxe réduite de 2,7 cents le litre sur toutes les ventes de carburant aviation effectuées le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date. Les détaillants du Nord s'approvisionneraient généralement auprès de grossistes de carburant aviation avec taxe payée d'avance au taux de 2,7 cents le litre. Les perceuteurs désignés par le ministère auprès des grossistes qui vendent du carburant aviation aux détaillants du Nord seraient tenus de rédiger des rapports sur les déclarations de taxes mensuelles qu'ils produisent auprès du ministère des Finances. Ceux qui paient d'avance la taxe sur le carburant aviation au taux de 6,7 cents le litre mais qui le revendent à un détaillant ou à un consommateur du Nord au taux de 2,7 cents le litre pourraient demander un rajustement tenant compte de la différence entre les taux auprès du ministère des Finances.

Harmonisation de l'intérêt sur les remboursements

Dans le but de simplifier l'administration des remboursements d'intérêt, une modification est proposée à la *Loi de la taxe sur l'essence* afin d'harmoniser la période de calcul des intérêts relativement à un remboursement versé aux termes de cette loi avec la période correspondante prévue dans la *Loi de la taxe sur les carburants*. Le paiement d'intérêt représenterait l'intérêt étant dû depuis la date de la demande de remboursement au gouvernement jusqu'à la date de versement du remboursement par le gouvernement.

Résumé des mesures

Le tableau A.1 illustre l'incidence des nouvelles mesures fiscales présentées dans le présent document sur les revenus du gouvernement. Les perspectives de revenus du budget de 2019 contiennent une provision constituée pour ces mesures.

Tableau A.1
Résumé des mesures
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Réduction du taux d'imposition des petites entreprises	(20)	(70)	(95)
Réduction du taux du crédit d'impôt pour dividendes non déterminés	15	55	55
Total partiel	(7)	(20)	(35)
Réduction du taux de la taxe sur le carburant aviation pour le Nord	(3)	(10)	(10)
Total	(10)	(30)	(50)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres sont arrondis au million de dollars près pour les mesures estimées à moins de 10 millions de dollars et à 5 millions de dollars près pour les mesures estimées à plus de 10 millions de dollars. Les chiffres négatifs représentent une baisse de revenus.